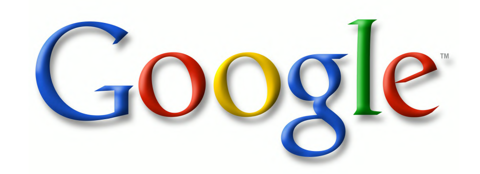



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06820421 7




ANNEX



ŒUVRES

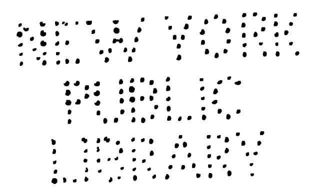
COMPLÈTES

DE BOURDALOUE,

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

PREMIÈRE PARTIE DE LA DOMINICALE.

TOME CINQUIÈME.





Se Trouvent

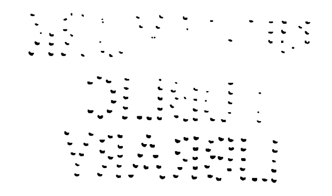
A PARIS,

CHEZ

- LE NORMANT, Imprimeur-Libraire, rue de Seine, N.° 8, près le pont des Arts;
- BRUNOT-LABBE, Libraire, quai des Augustins, N.° 33;
- AUDOT, Libraire, gendre et successeur de M. ONFROY, rue St.-Jacques, N.° 51;

ET A VERSAILLES,

- LEBEL, Imprimeur-Libraire, place d'Armes, N.° 1.



ŒUVRES

COMPLÈTES

DE BOURDALOUE,

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS;

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE D'UNE NOTICE SUR SA VIE ET SES OUVRAGES, ET D'UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

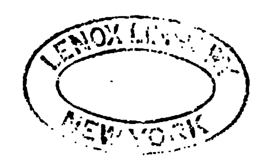


TOME CINQUIÈME.

VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE J.-A. LEBEL.

1812.


LENOX
NEW YORK

AVERTISSEMENT.

Je ne prétends point, en finissant toute l'édition des Sermons du P. Bourdaloue, rendre un compte exact des soins qu'elle a dû me coûter. J'en laisse le jugement aux personnes intelligentes. Du reste, je n'ai pas cru pouvoir mieux employer mon temps, que de le consacrer ainsi à la gloire de Dieu, en le consacrant à l'utilité publique et à l'édification des ames.

Comme la grande réputation du P. Bourdaloue lui attiroit de continuelles occupations au dehors, il n'avoit guère eu le loisir de retoucher lui-même ses sermons, et d'y mettre la dernière main. C'est à quoi j'ai tâché de suppléer; et par une assiduité assez constante au travail, je suis enfin parvenu à faire paroître un cours de sermons pour toute l'année : avent, carême, mystères de Notre-Seigneur et de la Vierge, panégyriques des saints, vêtures et professions, dominicale. Dans cette *dominicale* on ne trouvera point les sermons des dimanches de l'Avent, du Carême, de la Pentecôte et de la Trinité, parce qu'ils sont en leur place dans les volumes qui précèdent.

Il ne falloit rien perdre d'un homme qui pensoit si solidement sur les matières de la religion, et qui les traitoit avec tant de force et tant de dignité. C'est un des plus excellens modèles, pour ne pas dire le plus excellent, que puissent se proposer ceux qui aspirent à l'éloquence de la chaire. Mais en voulant se former sur un si beau modèle, il y a d'ailleurs des écueils à craindre; et si le P. Bourdaloue a beaucoup perfectionné le goût de la prédication, il n'est pas moins vrai qu'il a gâté beaucoup de prédicateurs.

En quelque art que ce soit, ce n'est pas une petite science, de découvrir au juste, et de prendre dans ceux qui y ont excellé, ce qui nous convient, sans s'attacher à ce qui ne nous convient pas. Pour n'avoir pas su faire ce discernement, des prédicateurs qui n'avoient ni la vivacité et l'imagination, ni le nom et l'autorité, ni les qualités extérieures et la voix du Père Bourdaloue, ont mal réussi à vouloir imiter, ou son style diffus et périodique, ou ses façons de parler dont plusieurs lui étoient particulières, ou cette rapidité dans la prononciation qui l'emportoit de temps en temps, et qui entraînoit avec lui ses auditeurs. Ce que nous admirons dans un orateur, et ce qui est le sujet de nos applaudissemens, n'est pas toujours, ou ne doit pas être le sujet de notre imitation. Il faut se connoître auparavant soi-même, et ses dispositions naturelles. Car tout doit être pro-

portionné; et c'est cette proportion, cette convenance, qui donne aux choses leur mérite et qui en fait le plus bel agrément.

Il n'y a point après tout de prédicateur, à qui la lecture des Sermons du P. Bourdaloue ne puisse être très-utile, pour peu qu'on en sache user avec connoissance et avec précaution. S'il y a diversité de talens, et s'il est bon que chacun se renferme dans le sien propre, il y a aussi des règles communes et des préceptes qui s'étendent à tous les talens et à tous les genres de l'éloquence chrétienne. Par exemple : bien choisir la matière d'un discours, et la tirer naturellement de l'évangile. L'envisager moins par ce qu'elle peut avoir de nouveau, de singulier, de brillant, que par ce qu'elle a de vrai, d'instructif, de touchant, et qui est plus à la portée de tout le monde. La diviser, et en faire tellement le partage, que les points, sans se confondre, aient toutefois entre eux assez de rapport, pour se réduire à une première vérité et à une proposition générale. Ne rien avancer dont on ne produise les preuves : et non de ces preuves abstraites et subtiles, plus académiques, pour ainsi dire, qu'évangéliques; mais des preuves sensibles, prises du fond de la religion et des maximes les plus certaines de la théologie. Entrer d'abord dans son sujet, et ne s'en écarter jamais, soit par de longs et d'inutiles préludes, soit par des réflexions hors d'œuvre et d'ennuyeuses digressions. Eclaircir les doutes, prévenir les objections, les questions qui peuvent naître, se les faire à soi-même, et y répondre. De là passer aux mœurs, et dans un fidèle tableau les représenter telles qu'elles sont : évitant l'un et l'autre excès, d'un détail trop populaire et trop familier, et d'une peinture trop vague et trop superficielle. Exposer tout avec méthode, avec ordre, et ne se pas contenter d'un amas informe de pensées, qu'on entasse selon qu'elles se présentent, et sans nulle liaison que le hasard qui les place indifféremment les unes auprès des autres. Enfin, en venir à des conclusions pratiques, qui suivent des vérités qu'on a expliquées, et qui en comprennent tout le fruit : voilà à quoi tout prédicateur doit s'étudier, et ce qu'il apprendra du P. Bourdaloue.

Il n'est point précisément nécessaire de s'exprimer comme cet habile maître; d'avoir son feu, son action, son élévation. Ce sont des dons que le ciel départ à qui il lui plaît; et sans ces dons, on peut avec d'autres qualités, annoncer utilement la parole de Dieu. Mais de quelque manière qu'on l'annonce, il est toujours nécessaire de faire un bon choix du sujet qu'on entreprend de traiter; de l'accommoder, comme le P. Bourdaloue, à l'évangile; et de ne vouloir pas que l'évangile, par des

applications forcées, s'y accommode; d'y chercher à instruire et à toucher, plutôt qu'à paroître et à briller; d'en bien distribuer toutes les parties, d'en bien appuyer toutes les propositions, et de les établir sur les solides fondemens de la foi et de la raison. Il est toujours d'une égale nécessité de ne se point éloigner de son dessein, et de ne le pas perdre un moment de vue; de satisfaire aux difficultés qu'on peut opposer, et de les résoudre; après avoir développé les principes et la doctrine, de descendre à la morale; et par des inductions fortes, mais sages, de peindre les vices, sans noter les personnes, ni faire connoître les vicieux; de donner à chaque chose le rang, l'étendue, tout le jour qu'elle demande; de n'affecter rien dans les expressions, et de rien outrer dans les décisions; de lier le discours, et de conduire par degrés l'auditeur à de salutaires conséquences, et aux saintes résolutions qu'il doit remporter pour la réformation de sa vie. Tout cela encore une fois est de tous les caractères de prédicateurs; et en vain, pour disculper un prédicateur qui voudroit s'affranchir de ces règles, et pour l'autoriser, diroit-on ce qu'en effet on dit en quelques rencontres, qu'il prêche de talent; dès que ces conditions essentielles lui manqueroient, ce talent prétendu ne seroit qu'un faux talent. Des auditeurs peu pénétrans, et qui ne jugent que par les yeux, en pourroient être éblouis; mais les esprits d'un certain goût ne s'y tromperoient pas.

Quoi qu'il en soit, le P. Bourdaloue eut dans un point éminent toutes ces perfections de la vraie éloquence, et c'est ce qu'on doit surtout observer dans ses sermons. Mais l'erreur est de ne les lire que pour en extraire des passages, des divisions, des figures, des termes, que souvent on applique mal, et à qui l'on ôte, en les déplaçant, toute leur grâce. Au lieu donc d'être disciple et imitateur du P. Bourdaloue, on n'en est que mauvais copiste et que plagiaire.

Cependant, s'il ne sert pas toujours à former de parfaits prédicateurs, il servira par ses enseignemens, pleins de vérité et de piété, à édifier les fidèles et à former de parfaits chrétiens. On peut s'égarer en le prenant pour modèle dans le ministère de la prédication; mais on ne s'égarera jamais en le prenant pour guide dans le chemin du salut. C'est ce que tant de personnes ont éprouvé, et ce qu'elles éprouvent tous les jours. Il a plu à Dieu de donner aux sermons de ce célèbre prédicateur une bénédiction toute nouvelle après sa mort; et je puis dire, en lui appliquant l'expression de l'Ecriture, que tout mort qu'il est, il ne cesse point de prêcher aussi efficacement et aussi utilement sur le papier, qu'il prêchoit autrefois dans la chaire.

SERMONS

CONTENUS DANS CE VOLUME.

DEPUIS L'EPIPHANIE JUSQUES AU CARÊME.

POUR le premier dimanche après l'Epiphanie : *Sur le Devoir des pères par rapport à la vocation de leurs enfans.* Pag. 1.

Pour le second dimanche après l'Epiphanie : *Sur l'Etat du mariage.* 34

Pour le troisième dimanche après l'Epiphanie : *Sur la Foi.* 64

Pour le quatrième dimanche après l'Epiphanie : *Sur les Afflictions des justes et la prospérité des pécheurs.* 92

Pour le cinquième dimanche après l'Epiphanie : *Sur la Société des justes avec les pécheurs.* 125

Pour le sixième dimanche après l'Epiphanie : *Sur la Sainteté et la force de la loi chrétienne.* 158

Pour le dimanche de la Septuagésime : *Sur l'Oisiveté.* 191

Pour le dimanche de la Sexagésime : *Sur la Parole de Dieu.* 218

Pour le dimanche de la Quinquagésime : *Sur le Scandale de la croix et des humiliations de Jésus-Christ.* 253

DEPUIS PAQUES JUSQUES A LA PENTECOTE.

Pour le second dimanche après Pâques : *Sur le Soin des domestiques.* 279

Pour le troisième dimanche après Pâques : *Sur les Divertissemens du monde.* 313

Pour le quatrième dimanche après Pâques : *Sur l'Amour et la crainte de la vérité.* 345

SERMONS

POUR LES DIMANCHES

DEPUIS L'ÉPIPHANIE

JUSQUES AU CARÊME.

SERMON

SERMON

POUR LE

I.ER DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

SUR LE DEVOIR DES PÈRES, PAR RAPPORT A LA VOCATION DE LEURS ENFANS.

Et dixit mater ejus ad illum: Fili, quid fecisti nobis sic? Ecce pater tuus et ego, dolentes quærebamus te. Et ait ad illos: Quid est quòd me quærebatis? nesciebatis quia in his, qui Patris mei sunt, oportet me esse? Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos.

La mère de Jésus-Christ lui dit: Mon fils, pourquoi en avez-vous usé de la sorte avec nous? Votre père et moi, nous vous cherchions avec beaucoup d'inquiétude. Il leur répondit: Pourquoi me cherchiez-vous? ne savez-vous pas qu'il faut que je m'emploie aux choses qui regardent mon Père? et ils ne comprirent pas ce qu'il leur dit. En saint Luc, chap. 2.

C'est la réponse que l'enfant Jésus fit à Marie, lorsqu'après l'avoir cherché pendant trois jours, elle le trouva dans le temple de Jérusalem. Réponse qui pourroit nous surprendre, et qui peut-être nous paroîtroit trop sévère et trop forte, si nous ne savions pas qu'elle fut toute mystérieuse; car le Fils de Dieu, dit saint Ambroise, reprit sa mère en cette occasion, parce qu'elle sembloit vouloir disposer de sa personne et s'attribuer un soin qui n'étoit pas de son ressort. Ainsi l'a pensé ce saint docteur; mais comme cette opinion, chrétiens, n'est pas tout à fait conforme à la haute idée que nous avons tous de l'irrépréhensible sainteté de la mère de Dieu, adoucissons la pensée de saint Ambroise, et contentons-nous de dire que dans l'exemple de Marie, le

Sauveur du monde voulut donner aux pères et aux mères une excellente leçon de la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard de leurs enfans, surtout en ce qui regarde le choix de l'état où Dieu les appelle. Ce sujet, mes chers auditeurs, est d'une conséquence infinie; et tout borné qu'il paroît, vous le trouverez néanmoins dans l'importante morale que je prétends en tirer, si général et si étendu, que de toute cette assemblée, il y en aura peu à qui il ne puisse convenir, et qu'il ne puisse édifier. Il est bon de descendre quelquefois aux conditions particulières des hommes, pour y appliquer les règles universelles de la loi de Dieu. Or, c'est ce que je fais aujourd'hui; car en expliquant aux pères et aux mères ce qu'ils doivent à leurs enfans, et aux enfans ce qu'ils doivent à leurs pères et à leurs mères, dans une des plus grandes affaires de la vie, qui est celle de la vocation et de l'état, je ferai comprendre à tous ceux qui m'écoutent, ce que c'est que vocation, quelles maximes on doit suivre sur la vocation, ce qu'il faut craindre dans ce qui s'appelle vocation, ce qu'il y faut éviter, et ce qu'il y faut chercher. Nous avons besoin pour cela des lumières du Saint-Esprit: demandons-les par l'intercession de sa divine épouse. *Ave, Maria.*

N'est-il pas étrange, chrétiens, que Marie et Joseph, comme le remarque saint Luc dans les paroles mêmes de mon texte, ne comprissent pas le mystère, et n'entendissent pas le Fils de Dieu, quand pour leur rendre raison de ce qu'il avoit fait dans le temple, il leur dit que son devoir l'obligeoit de vaquer aux choses dont son père l'avoit chargé? Que Joseph n'ait pas tout à fait pénétré le sens de cette réponse, j'en suis moins surpris; car, tout éclairé qu'il pouvoit être par les fréquentes et intimes communications qu'il eut avec Jésus-Christ, il n'étoit pas nécessaire qu'il connût tous les

mystères de l'incarnation divine; mais ce qui doit nous étonner, c'est que Marie, après avoir reçu la plénitude de toutes les grâces et de toutes les lumières célestes, après avoir conçu dans son sein le Verbe incarné, ait paru ignorer un des points les plus essentiels de la mission de cet homme-Dieu, et de son avénement sur la terre. Ne nous arrêtons point, mes chers auditeurs, à éclaircir cette difficulté, et laissons aux interprètes le soin de la résoudre. Voici ce qui doit encore plus nous toucher, et ce qui demande, s'il vous plaît, une réflexion toute particulière. En effet, si Marie et Joseph ne comprirent pas ce que leur disoit le Sauveur des hommes touchant les emplois où il étoit appelé de son Père, n'est-il pas vrai que la plupart des pères et des mères, dans le christianisme, n'ont jamais bien compris leurs obligations les plus indispensables par rapport à la disposition de leurs enfans, et en matière d'état et de vocation? Il est donc d'une extrême importance qu'on les leur explique; et voilà ce que j'entreprends dans ce discours. Prenez garde, je vous prie: je ne veux point entrer dans l'intérieur de vos familles; je ne viens point vous donner des règles pour les gouverner en sages mondains; vous me diriez, et avec raison, que cela n'est pas de mon ministère; mais s'il y a quelque chose dans le gouvernement de vos familles, où la religion et la conscience soient intéressées, n'est-ce pas à moi de vous en instruire? Or je prétends qu'il y a deux choses que vous ne savez point assez, et qu'il vous est néanmoins, non-seulement utile, mais d'une absolue nécessité de bien apprendre. Ecoutez-les. Je dis qu'il ne vous appartient pas de disposer de vos enfans, en ce qui regarde leur vocation, et le choix qu'ils ont à faire d'un état. Et j'ajoute toutefois que vous êtes responsables à Dieu du choix que font vos enfans, et de l'état qu'ils embrassent. Il semble d'abord que ces deux

propositions se contredisent; mais la suite vous fera voir qu'elles s'accordent parfaitement entre elles. Dieu ne veut pas que de vous-mêmes, et de votre pleine autorité, vous déterminiez à vos enfans l'état où ils doivent s'engager; c'est la première partie. Et Dieu cependant vous demandera compte de l'état où vos enfans s'engagent; c'est la seconde. Toutes deux seront le partage de cet entretien, et le sujet de votre attention.

PREMIÈRE PARTIE.

Il n'appartient qu'à Dieu de disposer absolument de la vocation des hommes, et il n'appartient qu'aux hommes de déterminer chacun avec Dieu ce qui regarde le choix de leur état et de leur vocation. Ce principe est un des plus incontestables de la morale chrétienne; d'où je conclus qu'un père dans le christianisme ne peut se rendre maître de la vocation de ses enfans, sans commettre deux injustices évidentes; la première, contre le droit de Dieu; la seconde, au préjudice de ses enfans mêmes; l'une et l'autre sujettes aux conséquences les plus funestes en matière de salut. Voilà le point que je dois maintenant développer, et en voici les preuves.

Je dis qu'il n'appartient qu'à Dieu de décider de la vocation des hommes: pourquoi? parce qu'il est le premier Père de tous les hommes, et parce qu'il n'y a que sa providence qui puisse bien s'acquitter d'une fonction aussi importante que celle-là. Ce sont deux grandes raisons qu'en apporte le docteur angélique saint Thomas. Si je suis père, disoit Dieu par le prophète Malachie, où est l'honneur qui m'est dû? *Si Pater ego sum, ubì est honor meus?* (1) C'est-à-dire, pour appliquer à mon sujet ce reproche que faisoit le Seigneur à son peuple: Si je suis Père, par préférence à tous les autres pères, où est le respect que l'on me rend en cette

(1) Malac. 1.

qualité? Où est la marque de ma paternité souveraine, si les autres pères me la disputent, et si je ne dispose plus de ceux à qui j'ai donné l'être, pour les placer dans le rang et dans la condition de vie qu'il me plaira? Vous entreprenez, ô homme! de le faire : qui vous en a donné le pouvoir? Dans une famille dont je ne vous ai confié que la simple administration, vous agissez en maître, et vous ordonnez de tout selon votre gré. Vous destinez l'un pour l'Eglise, et l'autre pour le monde; celle-ci pour une telle alliance, et celle-là pour la religion; et il faut, dites-vous, que cela soit, parce que les mesures en sont prises. Mais avec quelle justice parlez-vous ainsi? Je n'ai donc plus que le nom de père, puisque vous vous en attribuez toute la puissance : c'est donc en vain que vous me témoignez quelquefois que *ces enfans* sont plus à moi qu'ils ne sont à vous; car s'ils sont à moi plus qu'à vous, ce n'est pas à vous, mais à moi d'avoir la principale et essentielle direction de leurs personnes.

Ajoutez à cela, chrétiens, la réflexion de saint Grégoire, pape, que non-seulement Dieu est le premier père de tous les hommes, mais qu'il est le seul que les hommes reconnoissent selon l'esprit; et par conséquent que c'est à lui, et non point à d'autres, d'exercer sur les esprits et sur les volontés des hommes cette supériorité de conduite, ou plutôt d'empire, qui fait l'engagement de la vocation. Quand la mère des Machabées vit ses enfans entre les mains des bourreaux, souffrir avec tant de constance, elle leur dit une belle parole que nous lisons dans l'Ecriture. Ah! mes chers enfans, s'écria-t-elle, ce n'est pas moi qui vous ai donné une ame si héroïque : cet esprit si généreux qui vous anime, n'a point été formé de ma substance; c'est du souverain Auteur du monde que vous l'avez reçu : *Neque enim ego spiritum et animam donavi vobis* (1). Je suis votre

(1) 2. Machab. 7.

mère selon la chair ; mais la plus noble partie de vous-mêmes, qui est l'esprit, est immédiatement l'ouvrage de Dieu. Ainsi leur parla cette sainte femme. Or, de là, chrétienne compagnie, il s'ensuit que Dieu seul est en droit de déterminer aux hommes leurs vocations et leurs états : pourquoi ? parce que c'est proprement en cela que consiste ce domaine qu'il a sur les esprits. Un père sur la terre peut disposer de l'éducation de ses enfans ; il peut disposer de leurs biens et de leurs partages : mais de leurs personnes, c'est-à-dire, de ce qui porte avec soi engagement d'état, il n'y a que vous, ô mon Dieu ! disoit le plus sage des hommes, Salomon, il n'y a que vous qui en soyez l'arbitre ; c'est un droit qui vous est réservé : *Tu autem cum magnâ reverentiâ disponis nos* (1). Expression admirable, et qui renferme un sentiment encore plus digne d'être remarqué : *Cum magnâ reverentiâ.* Car c'est comme s'il disoit : Vous n'avez pas voulu, Seigneur, que cette disposition de nos personnes fût entre les mains de nos pères temporels, ni qu'ils en fussent les maîtres. Vous avez bien prévu qu'ils n'en useroient jamais avec les égards ni avec le respect que nos personnes méritent. Et en effet, mon Dieu, nous voyons qu'autant de fois qu'ils s'ingèrent dans cette fonction, c'est toujours avec des motifs indignes de la grandeur du sujet et de la chose dont il s'agit ; car il s'agit de pourvoir des ames chrétiennes, et de les établir dans la voie qui les doit conduire au salut ; et eux n'y procèdent que par des vues basses et charnelles, que par de vils intérêts, que par je ne sais quelles maximes du monde corrompu et réprouvé : se souciant peu que cet enfant soit dans la condition qui lui est propre, pourvu qu'il soit dans celle qui leur plaît, dans celle qui se trouve plus conforme à leurs fins et à leur ambition ; ayant égard à tout, hors à la personne dont ils disposent ; et par un désordre très-criminel et

(1) Sap. 12.

très-commun, accommodant le choix de l'état, non pas aux qualités de celui qu'ils y engagent, mais aux désirs de celui qui l'y engage. Or, n'est-ce pas là blesser le respect dû à vos créatures, et surtout à des créatures raisonnables? Mais vous, Seigneur, qui êtes le Dieu des vertus : *Tu autem Dominator virtutis* (1), vous nous traitez bien plus honorablement; car disposant de nous, vous ne considérez que nous-mêmes, et à voir comment en use votre providence, on diroit en quelque sorte qu'elle nous respecte : *Cum magnâ reverentiâ disponis nos.*

Concluons donc, chrétiens, que c'est de Dieu seulement que doit dépendre et que doit venir notre destinée par rapport aux différentes professions de la vie. Et pourquoi pensez-vous, demande saint Bernard, que tout ce qu'il y a d'états dans le monde, qui partagent la société des hommes, soient autant de vocations, et portent en effet le nom de vocations? Car nous disons qu'un tel a vocation pour le siècle, et un tel pour le cloître; un tel pour la robe, et un tel pour l'épée. Que veut dire cela, sinon que chacun est appelé à un certain état que Dieu lui a marqué dans le conseil de sa sagesse? Pourquoi les Pères de l'Eglise, dans leur morale, ont-ils regardé comme une offense si griève, d'embrasser un état sans la vocation de Dieu, si ce n'est parce que tout autre que celui où Dieu veut nous placer, n'est pas sortable pour nous, et que nous sommes hors du rang où nous devons être, quand ce n'est pas Dieu qui nous y a conduits? Sur quoi je reprends, et je raisonne. Si tous les états du monde sont des vocations du ciel; s'il y a une grâce attachée à tous ces états, pour nous y attirer selon l'ordre de Dieu; s'il est d'un danger extrême pour le salut de prendre un état sans cette grâce, ce n'est donc pas à un père d'y porter ses enfans, beau-

(1) Sap. 12.

coup moins de les y engager; et ce seroit le dernier abus de leur faire pour cela violence, et de les forcer. Car enfin, un père dans sa famille n'est pas le distributeur des vocations; cette grâce n'est point entre ses mains pour la donner à qui il veut, ni comme il veut. Il ne dépend point de lui que cette fille soit appelée à l'état religieux ou à celui du mariage; et la destination qu'il en fait est un attentat contre le souverain domaine de Dieu : pourquoi? parce que toute vocation étant une grâce, il n'y a que Dieu qui la puisse communiquer; et de prétendre en disposer à l'égard d'un autre, c'est faire injure à la grâce même, et s'arroger un droit qui n'est propre que de la Divinité.

En effet, chrétiens, pour bien appliquer les hommes à un emploi, et pour leur assigner sûrement la condition qui leur est convenable, il ne faut pas moins qu'une sagesse et une providence infinie. Or cette sagesse, cette providence si étendue, Dieu ne l'a pas donnée aux pères pour leurs enfans. Il n'a donc pas dû conséquemment donner aux pères le pouvoir de décider du sort de leurs enfans : et comme il a seul pour cela toutes les connoissances nécessaires, j'ose dire qu'il eût manqué dans sa conduite, s'il eût confié ce soin à tout autre qu'à lui-même. Vous me demandez pourquoi un père ne peut se croire assez éclairé, ni assez sage pour ordonner de la vocation d'un enfant. Ecoutez une des plus grandes vérités de la morale chrétienne. C'est que rien n'a tant de rapport au salut que la vocation à un état, et que souvent c'est à l'état qu'est attachée toute l'affaire du salut : comment cela? parce que l'état est la voie par où Dieu veut nous conduire au salut; parce que les moyens de salut que Dieu a résolu de nous donner ne nous ont été destinés que conformément à l'état; parce que, hors de l'état, la providence de Dieu n'est plus engagée à nous soutenir par ces grâces spéciales qui assurent le salut,

et sans lesquelles il est d'une extrême difficulté de parvenir à cet heureux terme. Et ce qu'il faut bien remarquer, comme une conséquence de ces principes, c'est que ce qui contribue davantage à notre salut, ce n'est point précisément la sainteté de l'état, mais la convenance de l'état avec les desseins et les vues de Dieu, qui nous l'a marqué, et qui nous y a fait entrer. Mille se sont sauvés dans la religion, et celui-ci devoit s'y perdre; mille se sont perdus dans le monde, et celui-là devoit s'y sauver : *O altitudo!* O abîme de la science de Dieu! Mais revenons. Que faudroit-il donc à un père, afin qu'il eût droit de disposer de la vocation de ses enfans? Je n'exagérerai rien, mes chers auditeurs; vous savez la profession que je fais de dire la vérité telle que je la conçois, sans jamais aller au-delà. Que faudroit-il, dis-*je, à un* père pour prescrire à un enfant la vocation qu'il doit suivre? il faudroit qu'il connût les voies de son salut, qu'il entrât dans le secret de sa prédestination, qu'il sût l'ordre des grâces qui lui sont préparées, les tentations dont il sera attaqué, les occasions de ruine où il se trouvera engagé; qu'il pénétrât dans le futur pour voir les événemens qui pourront changer les choses présentes; qu'il lût jusque dans le cœur de cet enfant pour y découvrir certaines dispositions cachées qui ne se produisent point encore au-dehors. Car c'est sur la connoissance de tout cela qu'est fondé le droit d'assigner aux hommes des vocations; et quand Dieu appelle quelqu'un, il y emploie la connoissance de tout cela. Mais où est le père sur la terre qui ait la moindre de ces connoissances? et n'est-ce donc pas dans un père une témérité insoutenable, de vouloir se rendre maître des vocations et des états dans sa famille? n'est-ce pas, ou s'attribuer la sagesse même de Dieu, ce qui est un crime, ou entreprendre avec la sagesse de l'homme, ce qui de-

mande une sagesse supérieure et divine ? entreprise qu'on ne peut autrement traiter que de folie.

Ceci est général; mais venons au détail. Je soutiens que cette conduite est également injurieuse à Dieu, soit qu'un père dispose de ses enfans pour une vocation sainte d'elle-même, soit qu'il en dispose pour le monde. Appliquez-vous à ceci. Votre dessein, dites-vous, est d'établir un enfant dans l'Eglise, de le pourvoir de bénéfices, et même de l'engager, s'il est besoin, dans les ordres sacrés. Je dis, s'il est besoin; car, hors du besoin, on n'auroit garde d'y penser; et vous entendez bien quel est ce besoin. A peine est-il né, cet enfant, que l'Eglise est son partage; et l'on peut dire de lui, quoique dans un sens bien opposé, ce qui est écrit d'Isaïe, que, dès le ventre de sa mère, il est destiné à l'autel, non par une vocation divine, comme le Prophète, mais par une vocation humaine : *Ab utero vocavit me* (1). En vérité, mes chers auditeurs, est-ce là agir en chrétiens, et est-ce traiter avec Dieu comme on doit traiter avec un maître et un souverain ? Quoi ! il faudra que Dieu en passe par votre choix, et qu'il soit réduit, pour ainsi parler, à recevoir cet enfant aux plus saintes fonctions de l'Eglise, parce que cela vous accommode et que vous y trouvez votre compte ? Que diriez-vous, c'est la pensée de saint Basile, que diriez-vous d'un homme qui voudroit vous obliger à prendre chez vous tels officiers et tels domestiques qu'il lui plairoit ? N'auroit-il pas bonne grâce de vous en faire la proposition ? Et vous, par une présomption encore plus hardie, vous remplirez la maison de Dieu de qui il vous semblera bon ? Vous en distribuerez les places et les dignités à votre gré ?

Voilà néanmoins ce qui se passe tous les jours dans le christianisme. Ce n'est plus seulement la pratique de

(1) Isaï. 49.

quelques pères, c'est une coutume dans toutes les familles, c'est une espèce de loi. Loi dictée par l'esprit du monde, c'est-à-dire, par un esprit ou ambitieux, ou intésessé. Loi reconnue universellement dans le monde, et contre laquelle il est à peine permis aux ministres de l'Eglise et aux prédicateurs de s'élever. Loi même communément tolérée par ceux qui devroient s'employer avec plus de zèle à l'abolir par les directeurs des ames les plus réformés en apparence, et les plus rigides, par les docteurs les plus sévères dans leur morale, et qui affectent plus de l'être ou de le paroître. Enfin, loi aveuglément suivie par les enfans, qui n'en connoissent pas encore les pernicieuses conséquences, qui n'ont pas encore assez de résolution pour s'opposer aux volontés paternelles qui se trouvent dans une malheureuse nécessité d'entrer dans la voie qu'on leur ouvre, et d'y marcher. Ce cadet n'a pas l'avantage de l'aînesse : sans examiner si Dieu le demande, ni s'il l'accepte, on le lui donne. Cet aîné n'a pas été, en naissant, assez favorisé de la nature, et manque de certaines qualités pour soutenir la gloire de son nom : sans égard aux vues de Dieu sur lui, on pense, pour ainsi dire, à le dégrader, on le rabaisse au rang du cadet, on lui substitue celui-ci, et pour cela on extorque un consentement forcé; on y fait servir l'artifice et la violence, les caresses et les menaces. L'établissement de cette fille coûteroit : sans autre motif, c'est assez pour la dévouer à la religion. Mais elle n'est pas appelée à ce genre de vie : il faut bien qu'elle le soit, puisqu'il n'y a point d'autre parti pour elle. Mais Dieu ne la veut pas dans cet état : il faut supposer qu'il l'y veut, et faire comme s'il l'y vouloit. Mais elle n'a nulle marque de vocation : c'en est une assez grande que la conjoncture présente des affaires, et la nécessité. Mais elle avoue elle-même qu'elle n'a pas cette grâce d'attrait : cette grâce lui viendra avec le temps, et lorsqu'elle sera

dans un lieu propre à la recevoir. Cependant on conduit cette victime dans le temple, les pieds et les mains liées, je veux dire, dans la disposition d'une volonté contrainte, la bouche muette par la crainte et le respect d'un père qu'elle a toujours honoré. Au milieu d'une cérémonie brillante pour les spectateurs qui y assistent, mais funèbre pour la personne qui en est le sujet, on la présente au prêtre, et l'on en fait un sacrifice qui, bien loin de glorifier Dieu et de lui plaire, devient exécrable à ses yeux, et provoque sa vengeance.

Ah! chrétiens, quelle abomination! et faut-il s'étonner, après cela, si des familles entières sont frappées de la malédiction divine? Non, non, disoit Salvien, par une sainte ironie, nous ne sommes plus au temps d'Abraham, où les sacrifices des enfans par les pères étoient des actions rares. Rien maintenant de plus commun que les imitateurs de ce grand patriarche. On le surpasse même tous les jours. Car, au lieu d'attendre comme lui l'ordre du ciel, on le prévient. On immole un enfant à Dieu, et on l'immole sans peine, même avec joie; et on l'immole sans que Dieu le commande, ni même qu'il l'agrée; et on l'immole lors même que Dieu le défend, et qu'il ne cesse point de dire : *Non extendas manum super puerum* (1). Ainsi parloit l'éloquent évêque de Marseille dans l'ardeur de son zèle. Mais bientôt, corrigeant sa pensée : Je me trompe, mes frères, reprenoit-il : ces pères meurtriers ne sont rien moins que les imitateurs d'Abraham. Car ce saint homme voulut sacrifier son fils à Dieu; mais ils ne sacrifient leurs enfans qu'à leur propre fortune et qu'à leur avare cupidité. Voilà pourquoi Dieu combla Abraham d'éloges et de récompenses, parce que son sacrifice étoit une preuve de son obéissance et de sa piété : et voilà pourquoi Dieu n'a pour les autres que des reproches et des châtimens,

(1) Genes. 22.

parce qu'il se tient justement offensé de leurs entreprises criminelles.

Et ne me dites point, mes chers auditeurs, que, sans cette voie si ordinaire d'obliger vos enfans à embrasser l'état de l'Eglise, ou celui de la religion, vous êtes dans l'impuissance de les établir : abus. Ce n'est point à moi d'entrer avec vous en discussion de vos affaires domestiques, ni d'examiner ce que vous pouvez et ce que vous ne pouvez pas : mais c'est à moi de vous dire ce que la loi de Dieu vous ordonne et ce qu'elle vous défend. Or, que l'impuissance où vous prétendez être soit vraie, ou qu'elle soit fausse, jamais il ne sera permis à un père de disposer de ses enfans pour la vocation, jamais de leur chercher un patrimoine dans l'Eglise, jamais de regarder la religion comme une décharge de sa famille; et s'il le fait, il irrite Dieu. Qu'il les laisse dans un état moins opulent, ils en seront moins exposés à se perdre, et n'en deviendront que plus fidèles à leurs devoirs. Qu'il les abandonne à la Providence : Dieu est leur père, il en aura soin. C'est ce que je pourrois vous répondre : mais je ne vous dis rien de tout cela, et voici à quoi je m'en tiens. Car, quoi qu'il puisse arriver dans la suite, j'en reviens toujours à mon principe, qu'il faut être chrétien et obéir à Dieu; que Dieu ne veut pas que la vocation de vos enfans dépende de vous, et que vous ne devez point là-dessus vous ingérer dans une fonction qui ne fut ni ne sera jamais de votre ressort. Voilà ce que je vous déclare, et c'est assez.

Vous me direz : Mais ne sera-t-il pas du moins permis à un père de disposer de ses enfans pour le monde? Et moi, je vous réponds : Pourquoi lui seroit-il plus permis d'en disposer pour le monde que pour l'Eglise? Est-ce que les états du monde relèvent moins du souverain domaine de Dieu et de sa providence, que ceux de l'Eglise? Est-ce qu'il ne faut pas une grâce de vocation pour

l'état du mariage aussi bien que pour celui de la religion? Est-ce que les conditions du siècle n'ont pas autant de liaison que les autres avec le salut? Dès que ce sont des états de vie, c'est à Dieu de nous y appeler; et s'il y en avoit où la vocation parût plus nécessaire, je puis bien dire que ce seroient ceux qui engagent à vivre dans le monde, parce que ce sont, sans contredit, les plus exposés, parce que les dangers y sont beaucoup plus communs, les tentations beaucoup plus subtiles et plus violentes, et qu'on y a plus de besoin d'être conduit par la sagesse et la grâce du Seigneur. Mais arrêtons-nous précisément au droit de Dieu. Vous voulez, mon cher auditeur, pousser cet aîné dans le monde : il faut qu'il y paroisse, qu'il s'y avance, qu'il y soit le soutien de sa maison. Mais que savez-vous si Dieu ne se l'est pas réservé? et si vous le saviez, oseriez-vous lui disputer la préférence? Ne le sachant pas, pouvez-vous moins faire que de le consulter là-dessus, que de lui demander quel est son bon plaisir, que de le prier qu'il vous découvre sa divine volonté, que d'employer tous les moyens ordinaires pour la connoître, et de vous y soumettre dès le moment qu'elle vous sera notifiée? Mais que faites-vous? Vous savez que Dieu veut cet enfant dans la profession religieuse, et vous vous obstinez à le vouloir dans le monde. Vous voilà donc, pour ainsi parler, aux prises avec Dieu. Il s'agit de savoir qui des deux en doit être le maître : car Dieu l'appelle à lui, et vous voulez l'avoir pour vous-même. Ou c'est Dieu qui entreprend sur vos droits, ou c'est vous qui entreprenez sur les droits de Dieu. Or, dites-moi, homme vil et foible, quels sont vos droits au préjudice de votre Dieu, et sur quoi ils sont fondés? Mais, en même temps, apprenez à rendre aux droits inviolables d'un Dieu créateur le juste hommage qui lui est dû.

Il y a dans saint Ambroise un trait bien remarqua-

ble. C'est au premier livre des Vierges, où ce Père décrit le combat d'une jeune chrétienne, non pas contre les persécuteurs de la croix, mais contre la chair et le sang, contre ses proches. Elle se trouvoit sollicitée d'une part à s'engager dans une alliance qu'on lui proposoit, et de l'autre inspirée de prendre au pied des autels le voile sacré. Que faites-vous, disoit cette généreuse fille à toute une parenté qui la pressoit, et pourquoi perdre vos soins à me chercher un parti dans le monde? Je suis déjà pourvue : *Quid in exquirendis nuptiis sollicitatis animum? jam provisas habeo* (1). Vous m'offrez un époux, et j'en ai choisi un autre. Donnez-m'en un aussi riche, aussi puissant et aussi grand que le mien, alors je verrai quelle réponse j'aurai à vous faire. Mais vous ne me présentez rien de semblable : car, celui dont vous me parlez est un homme, et celui dont j'ai fait choix est un Dieu. Vouloir me l'enlever, ou m'enlever à lui, ce n'est pas établir ma fortune, c'est envier mon bonheur : *Non providetis mihi, sed invidetis* (2). Paroles, reprend saint Ambroise, qui touchèrent tous les assistans : chacun versoit des larmes, en voyant une vertu si ferme et si rare dans une jeune personne; et comme quelqu'un se fut avancé de lui dire, que si son père eût vécu, il n'eût jamais consenti à la résolution qu'elle avoit formée : Ah! répliqua-t-elle, c'est pour cela peut-être que le Seigneur l'a retiré; c'est afin qu'il ne servît pas d'obstacle aux ordres du ciel et aux desseins de la Providence sur moi.

Non, non, chrétiens, quelque intérêt qu'ait un père de voir un enfant établi selon le monde, il ne peut, sans une espèce d'infidélité, se plaindre de Dieu, quand Dieu l'appelle à une vie plus sainte : et traverser cette vocation ou par artifice, ou par de longues et d'insurmon-

(1) Ambr. — (2) *Ibid.*

tables résistances, c'est ce que je puis appeler une rebellion contre Dieu, et contre sa grâce. Pourquoi tant de soupirs et tant de pleurs, écrivoit saint Jérôme à une dame romaine, lui reprochant son peu de constance et son peu de foi, dans la perte qu'elle avoit faite d'une fille qui lui étoit chère, et que le ciel lui avoit ravie? Vous vous affligez, vous vous désolez; mais écoutez Jésus-Christ même qui vous parle, ou qui peut bien au moins vous parler de la sorte : Hé quoi! Paule, vous vous laissez emporter contre moi, parce que votre fille est présentement toute à moi; et par des larmes criminelles que vous répandez sans mesure et sans soumission, vous offensez le divin époux qui possède le sujet de votre douleur et de vos regrets : *Irasceris, Paula, quia filia tua mea facta est, et rebellibus lachrymis facis injuriam possidenti* (1). Beau reproche, mes chers auditeurs, qui ne convient que trop à tant de pères chrétiens. Et ne pensez pas que ce soit une bonne raison à y opposer, de me répondre que ce fils est le seul qui vous reste d'une ancienne et grande famille, et que sans lui, elle va s'éteindre : comme si Dieu étoit obligé de s'accommoder à vos idées mondaines; comme si la conservation de votre famille étoit quelque chose de grand, lorsqu'il s'agit des volontés de Dieu; comme si tôt ou tard toutes les familles ne devoient pas finir, et que la vôtre pût avoir une fin plus honorable, que par l'exécution des ordres du Seigneur votre Dieu.

Voilà, chrétiens, ce qui regarde l'intérêt de Dieu. Que seroit-ce, si je m'étendois sur celui de vos enfans, et sur l'injustice que vous leur faites, quand vous disposez d'eux au préjudice de leur liberté, et communément au préjudice de leur salut? Car, hélas! le seul droit qu'ils aient, indépendamment de vous, c'est de disposer d'eux-mêmes avec Dieu, sur ce qui concerne leur

(1) Hieron.

ame

ame et leur éternité; et ce droit unique, vous le leur ôtez, ou vous les empêchez de s'en servir. Droit au reste le plus juste, puisqu'il est autorisé par toutes les lois, approuvé par toutes les coutumes, appuyé de toutes les raisons, tiré de tous les principes de la nature, fondé sur toutes les maximes de la religion, et par conséquent inviolable. Prenez garde à ceci, s'il vous plaît. Oui, toutes les lois l'autorisent; les unes favorisant par toutes sortes de voies la liberté des enfans, je dis une liberté raisonnable; les autres réprimant par les plus griéves censures, les fausses prétentions des pères et des mères qui voudroient attenter à cette liberté et en troubler l'usage. Celles-ci permettant aux enfans de disposer d'eux-mêmes pour l'état religieux, dans un âge où du reste ils ne peuvent disposer de rien : ce qu'on ne peut condamner, remarque le docte Tostat, sans préférer son jugement à celui de toute l'Eglise, qui l'a ordonné de la sorte. Celles-là ratifiant la profession solennelle du vœu de religion, faite à l'insu même des parens, qui par nul moyen ne la peuvent invalider. Enfin, ce qui est essentiel, n'y ayant jamais eu de loi, ni ecclésiastique, ni civile, qui ait obligé un enfant d'en passer par le choix et la volonté de son père en fait d'état; et s'en trouvant au contraire plusieurs qui déclarent de nulle valeur et de nulle force, toutes les paroles données, tous les engagemens contractés par des enfans, s'il paroît qu'il y ait eu de la contrainte, et qu'elle ait été au-delà des bornes d'une obéissance respectueuse. Pourquoi tout cela, chrétiens, au détriment, ce semble, de l'autorité paternelle, et au hasard des résolutions indiscrètes que peuvent prendre de jeunes personnes? Il étoit nécessaire que cela fût ainsi : des raisons substantielles et fondamentales le demandoient, et voici celle à quoi je m'arrête. C'est qu'il est du droit naturel et du droit divin, que celui-là choisisse lui-même son état, qui en doit porter les charges et ac-

complir les obligations. Ce principe est incontestable. Car, si dans la suite de ma vie il y a des peines à supporter, je suis bien aise que le choix libre et exprès que j'en ai fait, en me les rendant volontaires, serve à me les adoucir; et s'il s'élève dans mon cœur quelques répugnances et quelques murmures contre les devoirs de mon état, je veux avoir de quoi en quelque sorte les appaiser, par la pensée que c'est moi-même qui m'y suis soumis, moi-même qui m'y suis déterminé, moi-même qui ai consenti à tout ce que j'aurois de plus rigoureux et de plus pénible à éprouver. Or, tout le contraire arrive, quand des enfans se trouvent forcés de prendre un état pour lequel ils ne se sentent ni inclination, ni vocation; et lorsque vous les engagez, par exemple, à la profession religieuse, vous ne vous obligez pas pour eux à en subir le joug et la dépendance, à en pratiquer les austérités, à en digérer les amertumes et les dégoûts: vous les conduisez jusque dans le sanctuaire; et là vous leur imposez tout le fardeau, sans en rien retenir pour vous. Quand vous faites accepter à cette fille une alliance dont elle a de l'éloignement, vous ne lui garantissez pas les humeurs de ce mari bizarre et chagrin, qui la tiendra peut-être dans l'esclavage; vous ne l'acquittez pas des soins infinis que demandera l'éducation d'une famille, et qui seront pour elle autant d'obligations indispensables. C'est donc une iniquité de vouloir ainsi disposer d'elle : car, si elle doit être liée, n'est-il pas juste que vous lui laissiez au moins le pouvoir de choisir elle-même sa chaîne ?

Mais ce qu'il y a là-dessus de plus important, c'est ce que j'ai dit, et ce que je me trouve obligé de reprendre pour vous le proposer dans un nouveau jour, et pour l'appliquer encore au point que je traite, savoir, que là où il s'agit de vocation, il s'agit du salut éternel. Or, dès qu'il s'agit du salut, point d'autorité du père

sur le fils, parce que tout y est personnel. Nous paroîtrons tous devant le tribunal de Dieu, dit saint Paul, pour y répondre de notre vie. Il faut donc que nous en ayons tous la disposition libre, conclut saint Jean-Chrysostôme: car nous devons disposer des choses dont nous sommes responsables. Vous ne serez pas jugé pour moi; et par conséquent, il ne vous appartient pas de disposer de moi: et si vous le voulez, si vous entreprenez de me faire entrer dans un état où mon salut soit moins en assurance, je puis vous dire alors ce que le saint empereur Valentinien dit à l'ambassadeur de Rome, qui, de la part, du sénat lui parloit de rétablir les temples des faux dieux: Que Rome, qui est ma mère, me demande tout autre chose, je lui dois mes services; mais je les dois encore plus à l'auteur de mon salut: *Sed magis debeo salutis authori* (1). C'est pour cela que les Pères de l'Eglise, après avoir employé toute la force de leurs raisonnemens et toute leur éloquence à persuader aux enfans une humble et fidèle soumission envers leurs parens, ont été néanmoins les premiers à les décharger de toute obéissance, dès qu'il étoit question d'un état auquel on voulût les attacher, ou dont on prétendît les détourner au péril de leur salut. Quelle réponse vous ferai-je, écrivoit saint Bernard à un homme du monde qui se sentoit appelé à la vie religieuse, et que sa mère tâchoit à retenir dans le monde: que vous dirai-je? Que vous abandonniez votre mère? mais cela paroît contraire à la piété. Que vous demeuriez avec elle? mais il n'est pas juste qu'une molle complaisance vous fasse perdre votre ame. Que vous soyez tout ensemble et à Jésus-Christ et au monde? mais, selon l'évangile, on ne peut être à deux maîtres. Ce que veut votre mère est opposé à votre salut, et par une suite nécessaire, au sien même. Prenez donc maintenant votre

(1) Valent. imper.

parti, et choisissez, ou de satisfaire seulement à sa volonté, ou de pourvoir au salut de tous les deux. Mais si vous l'aimez, quittez-la pour l'amour d'elle-même, de peur que vous retenant auprès d'elle, et vous faisant quitter Jésus-Christ, elle ne se perde avec vous et pour vous. Car comment ne se perdroit-elle pas, en vous faisant perdre la vie de l'ame après vous avoir donné la vie du corps? Et tout ceci, ajoute le même Père, je vous le dis pour condescendre à votre foiblesse. Car l'oracle y est exprès, et ce devroit être assez de vous en rappeler le souvenir, que, quoiqu'il y ait de l'impiété à mépriser sa mère, il y a de la piété à la mépriser pour Jésus-Christ.

Ah! chrétiens, profitez de ces grandes instructions. Dans la conduite de vos familles, respectez toujours les droits de Dieu, et jamais ne donnez la moindre atteinte à ceux de vos enfans. Laissez-leur la même liberté que vous avez souhaitée, et dont peut-être vous avez été si jaloux. Faites pour eux ce que vous avez voulu qu'on fît pour vous; et si vous avez sur cela reçu quelque injustice, ne vous en vengez pas sur des ames innocentes qui n'y ont eu nulle part, et qui d'ailleurs vous doivent être si chères. Ayez égard à leur salut qui s'y trouve intéressé, et ne soyez pas assez cruels pour le sacrifier à vos vues humaines. Ne vous exposez pas vous-mêmes à être un jour l'objet de leur malédiction, après avoir été la source de leur malheur. Car leur malédiction seroit efficace, et attireroit sur vous celle de Dieu. Si vous ne pouvez leur donner d'amples héritages, et s'ils n'ont pas de grands biens à posséder, ne leur ôtez pas au moins, si je l'ose dire, la possession d'eux-mêmes. Dieu ne vous oblige point à les faire riches, mais il vous ordonne de les laisser libres. Hé quoi! me répondrez-vous, si des enfans inconsidérés, et emportés par le feu de l'âge, font un mauvais choix, fau-

dra-t-il que des pères et des mères les abandonnent à leur propre conduite, et qu'ils ferment les yeux à tout? Je ne dis pas cela, mes chers auditeurs, et ce n'est point là ma pensée, comme je dois bientôt vous le faire voir. Si cet enfant choisit mal, vous pouvez le redresser par de sages avis; s'il ne les écoute pas, vous pouvez y ajouter le commandement; et s'il refuse d'obéir, vous y pouvez employer toute la force et l'autorité paternelle. Car tout cela n'est point disposer de sa personne, ni de sa vocation; mais au contraire, c'est le mettre en état d'en mieux disposer lui-même. J'appelle disposer de la vocation d'un enfant, lui marquer précisément l'état que vous voulez qu'il embrasse, sans examiner s'il est, ou s'il n'est pas selon son gré. J'appelle disposer de la vocation d'un enfant, le détourner d'un choix raisonnable qu'il a fait avec Dieu, et former d'insurmontables difficultés pour en arrêter l'exécution. J'appelle disposer de la vocation d'un enfant, abuser de sa crédulité pour le séduire par de fausses promesses, pour lui faire voir de prétendus avantages qu'on imagine, et pour le mener insensiblement au terme où l'on voudroit le conduire. J'appelle disposer de la vocation d'un enfant, laisser de longues années une fille sans l'établir, n'avoir pour elle que des manières dures et rebutantes, exercer par mille mauvais traitemens toute sa patience, jusqu'à ce qu'elle se soit enfin dégoûtée du monde, et que d'elle-même elle ait pris le parti de la retraite. Voilà, dis-je, ce que j'appelle disposer de la vocation des enfans, et voilà ce que Dieu défend. Que lui répondrez-vous un jour, quand il vous reprochera de vous être opposé à ses desseins, dans la conduite d'une maison qu'il vous avoit confiée? quand il vous demandera compte, non point du sang, mais de l'ame de cet enfant qu'il vouloit sauver, à qui

il avoit préparé pour cela toutes les voies, et que vous en avez éloigné, que vous avez égaré, que vous avez perdu ? Que répondrez-vous à vos enfans mêmes ? Car ils s'éleveront contre vous, et ils deviendront vos accusateurs, comme vous aurez été leurs tentateurs et leurs corrupteurs. Non pas, encore une fois, que vous ne puissiez les diriger dans le choix qu'ils ont à faire, que vous ne puissiez les conseiller, les exhorter, user de tous les moyens que Dieu vous a mis en main, pour les préserver des écueils, où une jeunesse volage et sans réflexion se laisse entraîner. Je dis plus, et je prétends même que non-seulement vous le pouvez, mais que vous le devez ; et c'est sur quoi j'établis l'autre proposition que j'ai avancée, savoir, que s'il ne vous est pas permis de déterminer vos enfans à un état, vous êtes néanmoins responsables à Dieu de l'état auquel ils se déterminent. Encore quelques momens de votre attention pour cette seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE.

C'est un principe reçu dans toute la morale, que nous devons, autant qu'il dépend de nous, garantir les choses où nous sommes obligés de nous intéresser et de prendre part ; et qu'à proportion de la part que nous y avons, et de l'intérêt qui nous y engage, nous en devenons plus ou moins responsables. Cette maxime est évidente, et j'en tire la preuve de ma seconde proposition. Car, quoiqu'il ne soit pas au pouvoir des pères de déterminer à leurs enfans le choix d'une vocation et d'un état, ils ne laissent pas néanmoins d'intervenir à ce choix, d'y participer, d'y avoir un droit de direction et de surveillance, non-seulement en qualité de pères, mais beaucoup plus en qualité de pères chrétiens. D'où il faut conclure qu'ils doivent donc répondre de ce choix, et

que Dieu peut, sans injustice, leur en faire rendre compte. Quelques questions que je vais résoudre d'abord, serviront à éclaircir ce point.

On demande en général, si dans certains états, surtout dans ceux qui ne sont pas de la perfection évangélique, un enfant est maître de contracter un engagement, et de se lier sans l'aveu et la participation de ses parens. Il ne le peut, chrétiens; mais il est de son devoir, et d'un devoir rigoureux, de les consulter, d'écouter leurs remontrances, d'y déférer autant que la raison le prescrit. Car, disent les théologiens, l'honneur dû aux pères et aux mères est un commandement exprès de Dieu. Or, de n'avoir nul égard à leurs sentimens, de ne se mettre point en peine d'en être instruit, d'agir sur cela dans une pleine indépendance, et de n'en vouloir croire que *soi*-même, ce seroit un mépris formel de leur autorité; et ce mépris, dans une matière aussi importante que l'est le choix de l'état, doit être regardé comme une griève transgression de la loi divine. On demande en particulier, si dans un certain âge, déjà avancé, un enfant peut, sans que le père en soit informé, et sans requérir son consentement, conclure un mariage où la passion le porte : s'il le peut, dis-je, en sûreté de conscience. Non, répondent les docteurs; et s'il le fait, le père est en droit de le punir selon les lois, et de le priver de son héritage : peine censée juste, et qui, par conséquent, suppose une offense. On demande si le père voyant son fils embrasser un parti qu'il juge, selon Dieu, lui être pernicieux, peut se taire sur cela, et par son silence, y coopérer en quelque sorte, et l'autoriser. Ce seroit, suivant la décision de tous les maîtres de la morale, un crime dans lui; et si là-dessus il dissimule, s'il n'y fait pas toutes les oppositions nécessaires, il se rend prévaricateur. De là il s'ensuit donc que les pères, sans disposer de leurs enfans, ont néanmoins part à

leur choix en plusieurs manières : par exhortation, par conseil, par tolérance, par consentement, par droit d'opposition et de punition. Et voilà, chrétiens, le fondement de la vérité que je vous prêche. Car si Dieu ne vous avoit pas engagés à lui garantir le choix que font vos enfans, pourquoi seriez-vous criminels lorsque vous manquez à employer, ou la voie de l'autorité, ou celle du conseil et de l'instruction, pour les aider à bien choisir? Pourquoi seroit-ce dans vous une tolérance condamnable quand vous les abandonnez à eux-mêmes, et que vous les laissez choisir impunément et inconsidérément ce que vous savez ne leur pas convenir, et leur devoir être nuisible? Pourquoi pourriez-vous vous opposer à leur choix, traverser leur choix, les punir de leur choix s'il est contre votre gré, et qu'à votre égard ils ne se soient pas acquittés des soumissions ordinaires? Dieu, sans doute, ne vous a donné ce pouvoir qu'à raison des charges qui y sont attachées; et de tous ces devoirs qu'il a imposés à vos enfans, résulte en vous une obligation naturelle de répondre d'eux et de leur état. Si donc il arrive qu'ils s'égarent, ou parce que vous n'avez pas pris soin de les éclairer, ou parce que vous n'avez pas eu la force de leur résister, ou parce qu'une lâche tolérance vous a fait même seconder leurs désirs insensés, Dieu n'a-t-il pas droit de s'en prendre à vous, et de vous dire : Rendez-moi compte, non-seulement de vous-même, mais de ce fils, mais de cette fille, auprès de qui vous deviez être, en qualité de père, mon ministre, pour leur servir de guide et de conducteur. Et certes, chrétiens, qui ne sait pas qu'un père est responsable à Dieu de l'éducation de ses enfans? Or, dans l'éducation des enfans, qu'y a-t-il de plus essentiel que la condition où ils doivent entrer, et la forme de vie sur laquelle ils ont à délibérer?

Développons encore ceci, et mettons-le dans un nou-

veau jour pour le rendre plus instructif et plus pratique. Le choix d'un état, dit saint Bonaventure, peut être mauvais en trois manières : ou par lui-même, parce que l'état est contraire au salut, du moins très-dangereux ; ou parce que celui qui embrasse l'état, est incapable de le soutenir ; ou parce que tout honnête qu'est l'état que l'on choisit, tout propre qu'on est à en remplir les fonctions, on n'y entre pas néanmoins, si je puis ainsi m'exprimer, par la porte de l'honneur, ni par des voies droites. Prenez garde : je dis d'abord, choix d'un état mauvais par lui-même, ou du moins très-dangereux. J'en donne un exemple, c'est celui de saint Matthieu. Qu'étoit-ce que cet apôtre avant qu'il eût été appelé et converti par Jésus-Christ ? c'étoit un publicain ; et il faut bien dire que cet emploi, qui consistoit à lever certains deniers publics, s'exerçoit alors communément contre la conscience, puisque Jésus-Christ, dans l'évangile, parlant du royaume des cieux, mettoit les publicains au même rang que les femmes perdues : *Publicani et meretrices* (1) ; c'est la remarque de saint Jérôme : à quoi saint Grégoire en ajoute une autre. Car les apôtres, après leur conversion, reprirent leur première forme de vie, et retournèrent à leur pêche : il n'y eut que saint Matthieu qui, absolument et pour toujours, abandonna sa recette. D'où vient cette différence, demande saint Grégoire, sinon parce que l'emploi de saint Pierre et des autres apôtres étoit innocent, et que celui de S. Matthieu l'engageoit au moins dans un péril certain et très-présent. Si donc il y avoit de semblables professions dans le monde, je m'explique : s'il y avoit, ce que je n'examine point, et ce que j'aurois peine à penser, si, dis-je, il y avoit de ces états, où, selon l'estime commune, il fût moralement impossible de se conserver et d'être chrétien, un père qui craint Dieu pourroit-il permettre

(1) Matth. 21.

qu'un fils s'y jetât en aveugle, et qu'il y demeurât? Ah! mes chers auditeurs, bien loin de l'approuver, de l'autoriser, de le tolérer, il feroit tous ses efforts pour lui en inspirer de l'horreur et pour l'en éloigner. Il lui diroit comme le saint homme Tobie: Prenons confiance, mon fils, nous serons toujours assez riches si nous avons la crainte du Seigneur. Préférons-la à tous les trésors de la terre, et ne consentons jamais pour des biens temporels à perdre, ni même à risquer des biens éternels: *Satis multa bona habebimus, si timuerimus Deum* (1). C'est ainsi qu'il lui parleroit, ou qu'il lui devroit parler. Mais s'il se laissoit dominer et conduire par l'intérêt; si dans la vue d'une fortune temporelle et d'un gain assuré, prompt, abondant, il agréoit le choix que fait son fils d'une profession au moins dangereuse, selon Dieu; s'il étoit le premier à lui en procurer l'entrée, à le favoriser, à le seconder dans ses poursuites, à lui chercher pour cela des intercesseurs et des patrons, qui peut douter que par là il ne se chargeât de toutes les suites funestes qu'il y auroit à craindre; que par là le père ne se rendît coupable de tous les désordres du fils; que la damnation de ce jeune homme ne lui dût être imputée, et que ce ne fût un des principaux articles sur quoi il auroit à se justifier devant le tribunal de Dieu? N'en disons pas là-dessus davantage: c'est à vous, chrétiens, à faire l'application de cette morale, et à voir, dans l'usage du siècle présent, quelles conséquences vous en devez tirer. Avançons.

Outre que le choix d'un état peut être mauvais dans la substance, il l'est encore plus souvent par rapport au sujet, c'est-à-dire, parce que celui qui fait ce choix est indigne de l'état qu'il choisit, n'a pas pour cet état toutes les qualités requises, et se trouve absolument incapable d'en accomplir les devoirs. De là cette corruption gé-

(1) Tob. 4.

nérale que nous voyons dans le monde, et dans toutes les conditions du monde. De là tant d'abus qui se sont introduits et qui règnent dans l'Eglise. De là ce déréglement presque universel dans l'administration des charges, et surtout dans la dispensation de la justice. De là presque tous les maux dont la société des hommes est troublée; mais de là même aussi pour les pères un fonds d'obligation qui doit les faire trembler, une matière infinie de péchés, une source inépuisable de scrupules, un des comptes les plus terribles qu'ils aient à rendre. Car si nous remontons au principe et que nous examinions bien ce qui cause un tel renversement dans tous les états de la vie, et d'où viennent tous ces désordres que nous déplorons assez, mais que nous ne corrigeons pas, nous reconnoîtrons qu'ils doivent être communément attribués aux pères, qui, sans égard à l'incapacité de leurs enfans, les ont eux-mêmes placés dans des rangs, et leur ont confié des ministères dont les fonctions étoient au-dessus de leurs forces et de leurs talens. En effet, si ce père n'eût point traité de cette charge dont il a pourvu son fils, ce fils ne seroit rien aujourd'hui de ce qu'il est; et n'étant point ce qu'il est, il n'abuseroit pas d'une puissance qu'il a reçue sans la pouvoir exercer; il ne feroit pas servir l'autorité dont il est revêtu, aux vexations, aux violences, aux injustices que le public ressent, et qui le font souffrir. Il a donc été possible au père de prévenir et d'arrêter de si fâcheuses conséquences. Instruit des dispositions de ce jeune homme, il pouvoit, au lieu de l'élever si haut, ou de l'aider à y parvenir, lui refuser pour cela ses soins et son secours. Non-seulement il le pouvoit, mais il le devoit; et qui s'étonnera que Dieu là-dessus entre en jugement avec lui, et qu'il lui en fasse porter la peine?

Voilà néanmoins, mes chers auditeurs, l'abus de notre siècle. Le zèle des pères pour leurs enfans ne va pas à

les voir capables d'être employés; mais il leur suffit qu'ils soient employés. Il faut pour cet aîné tel office; cela se suppose comme un principe; y a-t-il de quoi en faire les frais? c'est ce qu'on examine avec toute l'attention nécessaire: cette avance une fois faite, restera-t-il assez de fonds pour toutes les autres dépenses? c'est ce que l'on suppute très-exactement. Mais d'ailleurs cet enfant que l'on veut ainsi pousser, est-il propre à remplir la place qu'on lui destine? la chose ne se met pas en délibération: s'il a le mérite, à la bonne heure; s'il ne l'a pas, sa charge lui en tiendra lieu. Mais on sait bien qu'il ne l'a pas en effet, et l'on ne peut espérer qu'il l'acquière jamais; on le sait, et on agit toujours comme si l'on ne le savoit pas: car, où sont maintenant les pères qui ressemblent à cet empereur de Rome, lequel exclut authentiquement son fils de l'empire, parce qu'il ne lui trouvoit pas les dispositions requises pour en soutenir le poids? Ce jeune homme est de telle famille, où telle dignité est héréditaire; dès-là son sort est décidé: il faut que le fils succède au père; et de cette maxime, que s'ensuit-il? vous en êtes tous les jours témoins; c'est qu'un enfant à qui l'on n'auroit pas voulu confier la moins importante affaire d'une maison particulière, a toutefois dans ses mains les affaires de toute une province et les intérêts publics; il peut prononcer comme il lui plaît, ordonner selon qu'il lui plaît, exécuter tout ce qu'il lui plaît; on en souffre, on en gémit, le bon droit est vendu, toute la justice renversée: c'est ce qui importe peu à un père, pourvu qu'il n'en ressente point le dommage, et que ce fils soit établi: car voilà comme raisonnent aujourd'hui la plupart des pères, ignorant leurs obligations ou négligeant d'y satisfaire; se persuadant que tout est fait, dès qu'un enfant se trouve placé; s'imaginant que c'est en cela que consiste la grandeur du monde, et du reste, se flattant qu'il y a une Provi-

dence générale pour suppléer à tout ce qui pourroit manquer de leur part. Oui, chrétiens, il y en a une, n'en doutez point; mais c'est une Providence rigoureuse, pour punir tous ces manquemens dans vos personnes, avant que d'y suppléer dans l'ordre de l'univers; il y en a une, mais c'est une Providence de justice, et non de miséricorde, pour vous demander raison de tous les maux que vous pouviez arrêter dans leur source, et que vous avez permis, que vous avez causés, que vous avez perpétués. Il est vrai, l'Ecriture nous dit, dans un sens, qu'au tribunal de Dieu chacun répondra pour soi, et rien davantage; que le fardeau de l'un ne sera pas le fardeau de l'autre, et que chacun portera le sien; mais il n'est pas moins vrai que la même Ecriture, dans un autre sens, nous avertit que Dieu fera retomber sur le père l'iniquité du fils, que le jugement du père ne sera point séparé de celui du fils, que le fils sera condamné par le père, et le père par le fils: deux oracles partis l'un et l'autre de la vérité même, par conséquent l'un et l'autre infaillibles; deux oracles opposés, ce semble, l'un à l'autre, et qui, néanmoins, ne se contredisent en aucune sorte; mais oracles que vous ne concilierez jamais qu'en reconnoissant à quoi vous engage la qualité de pères, et quel crime vous commettez quand un amour aveugle pour des enfans, ou quelque autre vue que ce puisse être, vous fait coopérer à leur choix, malgré leur insuffisance qui vous est connue, et la disproportion qui se rencontre entre leur foiblesse et les ministères qu'ils prétendent exercer.

Mais si le choix enfin n'est mauvais, ni en lui-même, ni à l'égard du sujet, est-ce assez? non chrétiens; car j'ajoute qu'il peut être mauvais par rapport aux moyens, et que c'est encore ce qui doit exciter toute votre vigilance. Je le veux: cet état, par lui-même, n'a rien qui blesse, ni les règles de l'honneur, ni les droits de la conscience; on y peut être chrétien et vivre en chrétien: je

vais plus loin, et je conviens même avec vous de tout le mérite de cet enfant; mais, fût-il doué de mille qualités, le mérite n'est pas toujours la porte par où l'on trouve accès et l'on s'introduit, soit dans l'Eglise, soit dans le monde. Il y a de plus d'autres moyens, auxquels on est souvent obligé d'avoir recours, et parmi ces moyens il y en a de légitimes, qui sont permis, et d'injustes, que la loi défend : or, dans le choix des uns et des autres, laisser les moyens permis, parce qu'ils ne suffisent pas, parce qu'ils ne sont pas assez prompts, parce qu'on ne les a pas; et prendre des voies criminelles, qui, tout indirectes qu'elles sont, conduisent néanmoins au terme, et plus sûrement, et plus vîte, voilà une des plus ordinaires et des plus grandes iniquités du siècle. De vous en faire voir l'injustice, de déplorer avec vous la triste décadence où nous sommes là-dessus tombés en ces derniers temps, et de regretter l'ancienne probité des premiers âges, ce n'est pas précisément mon sujet; mais ce qui me regarde et ce que je ne dois pas omettre, ce qui demande toute l'ardeur de mon zèle et toute la force de la parole évangélique, c'est que des pères ouvrent eux-mêmes à leurs enfans de telles routes pour s'établir et pour s'avancer : car voilà de quoi nous avons sans cesse de tristes exemples. On veut que ce fils parvienne à certain degré dans le monde; et pour cela, quelles intrigues n'imagine-t-on pas? quelles cabales ne forme-t-on pas? à quels excès ne se porte-t-on pas contre les concurrens qui se présentent et qui font ombrage? On jette les yeux sur certain parti pour cette fille; et, afin de mieux engager celui-ci, le dirai-je? quelles libertés ne donne-t-on pas à celle-là? quelles entrevues ne lui permet-on pas? à quel péril ne l'expose-t-on pas? ce sont, dites-vous, les moyens de réussir, et tout demeure sans cela; mais sont-ce des moyens que Dieu approuve? sont-ce des moyens que l'évangile

autorise? sont-ce des moyens que l'équité même naturelle inspire, et avec lesquels elle puisse concourir? par conséquent, sont-ce des moyens qu'un père puisse suggérer à ses enfans, où un père puisse prêter les mains à ses enfans, dont un père puisse donner l'exemple à ses enfans? Si donc il se laisse aveugler par sa passion, jusqu'à les voir tranquillement, et sans nulle résistance de sa part, suivre de pareilles voies, jusqu'à les leur tracer lui-même et à les y conduire, en participant aux crimes de ses enfans, ne doit-il pas s'attendre à être compris dans l'arrêt que Dieu prononcera contre eux, et y a-t-il une excuse légitime qui l'en puisse préserver?

Ah! mes chers auditeurs, ne sera-ce pas assez d'être chargés de nous-mêmes, et d'avoir à répondre de nous-mêmes? ne sera-ce pas même encore trop pour notre foiblesse? Mais, à l'égard des pères et des mères, il n'est pas possible que le jugement de Dieu se réduise là, et, par une triste nécessité et un engagement inévitable, il faut qu'il passe plus loin : car un père ne peut répondre de lui-même, sans répondre de ses enfans, puisqu'il n'aura été bon pere, selon Dieu, ou père criminel, qu'autant qu'il aura rempli ses devoirs dans la conduite de sa famille, et en particulier dans celle de ses enfans, ou qu'il les aura négligés. Dieu donne l'autorité aux pères : c'est afin qu'ils l'emploient, et pour les juger selon l'usage qu'ils en auront fait; Dieu leur donne des grâces particulières et propres de leur état : c'est afin qu'ils s'en servent, et non pas pour qu'elles demeurent inutiles dans leurs mains. Tout ce que j'ai dit, au reste, du choix de vos enfans et du compte que vous en rendrez à Dieu, ne doit pas s'entendre de telle sorte, qu'il ne vous soit pas permis de les avancer dans des emplois convenables, ou de l'Eglise, ou du monde, quand Dieu les y appellera : car, bien loin de vous en faire un crime, je prétends au contraire que c'est une de vos obligations;

et jamais je n'approuverai l'indifférence, pour ne pas dire la dureté, de ces pères et de ces mères, qui, tout occupés d'eux-mêmes, et ne voulant se dessaisir de rien, laissent languir de jeunes personnes sans établissement, et leur font manquer les occasions les plus favorables. Mais mon dessein est d'exciter en vous un saint zèle de la perfection de vos enfans, dont Dieu vous a commis le soin, et qu'il soumet à votre discipline; de vous faire travailler, tandis qu'ils sont encore sous la main paternelle, à les instruire, à les former, à les rendre capables, intelligens, dignes des places où, selon leur naissance, ils peuvent aspirer. Or, il n'y a point pour cela de plus puissant motif, que de vous dire à vous-mêmes : Ou il faut que mes enfans soient exclus de tout, et qu'ils mènent une vie obscure et sans emploi; ou il faut que je m'applique à les dresser, afin qu'ils puissent devenir quelque chose, et faire quelque chose dans la vie; ou, si je veux les pousser sans nulle disposition de leur part, et malgré leur incapacité, il faut que je me damne avec eux. Qu'ils soient exclus de tout, ce seroit pour eux une honte, et un reproche pour moi; que je me damne avec eux, ce seroit une extrême folie et le souverain malheur : la conséquence est donc que je n'oublie rien, mais que j'use de toute mon adresse et de tout mon pouvoir de père, pour leur faire acquérir les qualités et de l'esprit et du cœur, dont ils pourront, dans la suite, avoir besoin, selon les états où la Providence les a destinés : car d'espérer que Dieu, en les appelant, fasse par lui-même tout le reste, et qu'il leur donne des connoissances infuses, c'est compter sur un miracle, et renverser l'ordre que sa sagesse a établi dans le gouvernement du monde; et de prétendre que Dieu ne m'impute pas tout ce qui leur manquera et qu'ils pourroient recevoir de moi, c'est ignorer un de mes premiers devoirs, et me tromper moi-même. Voilà, chrétiens, ce qu'il faut bien

méditer :

méditer : il n'y a rien là qui ne soit d'une conséquence infinie, et qui ne doive vous faire trembler, si vous le négligez ; mais j'ajoute aussi qu'il n'y a rien qui ne soit d'un mérite très-relevé, et qui ne doive vous consoler, si vous vous y rendez fidèles et si vous l'observez.

La qualité de pères vous impose de grandes obligations ; mais en même temps elle vous donne lieu d'amasser de grands trésors pour le ciel : car, qui ne sait pas ce que coûte la conduite et l'éducation des enfans, combien d'humeurs il faut supporter, combien d'écarts il faut pardonner, combien de foiblesses il faut ménager, combien de précautions il faut prendre pour les instruire sans les fatiguer, pour les tenir sous la règle sans les rebuter, pour leur faire d'utiles répréhensions sans les révolter. Or, rien de tout cela n'est perdu devant Dieu, et c'est en cela même que doit consister devant Dieu votre principale sainteté : vos enfans profiteront de vos soins, ou ils n'en profiteront pas ; s'ils n'en profitent pas, il est vrai, ce sera une peine pour vous, et une peine sensible ; mais, du reste, vous en serez quittes auprès de Dieu et auprès d'eux ; s'ils en profitent, et que Dieu, comme vous pouvez l'espérer, bénisse votre vigilance et votre zèle, quelle consolation pour vous, en ce monde, de voir votre famille dans l'ordre, et surtout quel bonheur un jour de vous retrouver tous ensemble dans la gloire que je vous souhaite, etc.

SERMON

POUR LE

II.ME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

SUR L'ÉTAT DU MARIAGE.

Nuptiæ factæ sunt in Canâ Galileæ; et erat mater Jesu ibi : vocatus est autem et Jesus, et discipuli ejus ad nuptias.

Il y eut des noces à Cana, en Galilée, et la mère de Jésus s'y trouva. Jésus fut aussi invité aux noces avec ses disciples. **En saint Jean, chap. 2.**

NON-SEULEMENT il y fut invité, chrétiens, mais il y assista; et en y assistant, il les approuva, il les honora, il les sanctifia, il en bannit les désordres, et déjà il prit des mesures pour les consacrer dans l'Eglise par l'institution d'un sacrement. Ce ne fut donc point en vain, ni sans dessein, qu'il y voulut être appelé : *Vocatus est autem et Jesus;* car c'est de là, disent les Pères, que vient la sainteté du mariage; et si l'on n'y appelle Jésus-Christ, il n'y a plus rien dans cet état que de profane, ni rien qui le relève. Mais je dis plus, et je prétends qu'il ne suffit pas que Jésus-Christ y soit appelé par les hommes, si l'on n'y est d'abord appelé par Jésus-Christ même. C'est-à-dire, mes chers auditeurs, que la grâce de la vocation par où Dieu vous sanctifie pour entrer dans l'état du mariage, doit précéder la prière et comme l'invitation, par où vous voulez engager Dieu à s'intéresser dans la sainte alliance que vous contractez et à la bénir. Prière inutile, sans cette vocation divine. Mais si c'est Dieu qui vous appelle, et qu'ensuite vous appeliez Dieu, voilà le modèle parfait et la véritable idée d'un mariage chrétien. C'est aussi l'importante matière dont

j'entreprends aujourd'hui de vous entretenir ; et parce que je n'ignore pas à quels écueils mon sujet m'expose, j'ai recours à Dieu. Je m'adresse à lui comme le Prophète, et je lui demande qu'il mette une garde à ma bouche, et qu'il ne laisse pas prononcer à ma langue une parole dont la malignité du siècle puisse abuser. Implorons encore le secours et l'intercession de Marie, en lui disant : *Ave.*

Saint Augustin, parlant du mariage dans un excellent traité, et rapportant tous les avantages et tous les biens dont Dieu a pourvu cet état, les réduit à trois principaux : à l'éducation des enfans, qui en est la fin ; à la foi mutuelle et conjugale, qui en est le nœud ; et à la qualité du sacrement, qui en fait comme l'essence dans la loi de grâce : *Bonum habent nuptiæ, et hoc tripartitum, proles, fides, sacramentum* (1). Ce sont les paroles répétées en divers endroits des ouvrages de ce Père. Et en effet, c'est un bien pour les hommes que Dieu, par l'institution d'un sacrement, ait établi des alliances entre eux, et qu'il ait élevé ces alliances à un ordre surnaturel par une grâce dont ils sont eux-mêmes les ministres. De plus, ce n'est pas un avantage peu estimable pour une personne engagée dans le mariage, de penser qu'une autre personne sur la terre lui est obligée de sa foi, et que ne lui étant rien dans l'ordre de la nature, ni selon la proximité du sang, elle ne laisse pas de lui devoir tout : amour, respect, complaisance, fidélité. Enfin, je prétends que c'est un honneur aux pères et aux mères que Dieu les ait choisis pour lui élever dans le mariage des enfans, c'est-à-dire, des serviteurs dont il soit glorifié, et des sujets qui amplifient son Eglise. Voilà donc trois grandes prérogatives du mariage : c'est un sacrement, c'est le lien d'une mutuelle

(1) August.

société, c'est une propagation légitime des enfans de Dieu. Tout cela est vrai, chrétiens; mais ne pensez pas que ce soient des biens tellement gratuits, qu'ils ne soient accompagnés d'aucunes charges : car voici l'idée que vous vous en devez former, et que je vous prie de comprendre, parce que j'en vais faire le partage de ce discours. De ces trois sortes de biens résultent par nécessité des devoirs de conscience et des obligations indispensables à remplir dans le mariage, ce sera la première partie : des peines très-difficiles et très-fâcheuses à supporter dans le mariage, ce sera la seconde; et des dangers extrêmes, par rapport au salut, à éviter dans le mariage, ce sera la troisième. Or, je soutiens qu'on ne peut ni satisfaire à ces obligations, ni supporter ces peines, ni se préserver de ces dangers sans la grâce et la vocation de Dieu. D'où je conclus qu'il n'y a donc point d'état parmi les hommes où cette vocation divine soit plus nécessaire. C'est tout le sujet de l'attention favorable que je vous demande.

PREMIÈRE PARTIE.

On n'en peut douter, chrétiens, à considérer le mariage dans toute son étendue, et surtout selon les trois qualités que j'ai marquées, comme sacrement, comme lien d'une mutuelle société, et par rapport à l'éducation des enfans, dont il est une propagation légitime, cet état porte avec soi des obligations qu'il vous est d'une importance extrême de bien connoître, et que je vais, pour satisfaire au devoir de mon ministère, vous expliquer.

C'est, sans contredit, un bien pour le christianisme, et pour vous en particulier, qui êtes appelés par la Providence à vivre dans le monde, que le Fils de Dieu ait consacré le mariage par son institution : que non-seulement le mariage ne soit point un état criminel comme

l'ont voulu faire passer quelques hérétiques ; ni une société purement civile, comme il l'est parmi les païens ; ni une simple cérémonie de religion, comme il l'étoit dans l'ancienne loi, mais un sacrement qui confère la grâce de Jésus-Christ, établi pour sanctifier les ames, pour représenter un de nos plus grands mystères, qui est l'incarnation du Verbe, et pour en appliquer les mérites à ceux qui le reçoivent dignement : *Sacramentum hoc magnum* (1). Oui, mes frères, disoit saint Paul, ce sacrement est grand ; et je vous le dis, afin que vous sachiez l'avantage que possède en ceci notre religion par-dessus toutes les autres. Car il n'est grand que par le rapport qu'il a avec Jésus-Christ, notre divin Sauveur. Il n'est grand que dans l'Eglise, qui est l'épouse de Jésus-Christ. Il n'est grand que pour les fidèles, qui sont les membres du corps mystique de Jésus-Christ : c'est-à-dire, qu'il n'est grand que pour vous : *Ego autem dico vobis in Christo et in Ecclesiâ* (2). Tout cela est de la foi. Mais de là que s'ensuit-il ? des obligations à quoi l'on fait bien peu de réflexion dans le monde, et que le mariage néanmoins nous impose. Car, puisque c'est un sacrement de la loi de grâce, il n'est donc permis de s'y engager qu'avec une intention pure et sainte ; il n'est donc permis de le recevoir qu'avec une conscience nette et exempte de péché ; il n'est donc permis d'en user que dans la vue de Dieu, et pour une fin digne de Dieu : et quiconque manque à ces devoirs commet une offense qui tient de la nature du sacrilége, parce qu'il profane un sacrement. Présupposé le principe de la foi, il n'y a rien en toutes ces conséquences qui ne soit évident et incontestable.

Mais, encore une fois, on ne pense guère à ces conséquences dans le monde : et d'où vient qu'on n'y pense pas, qu'on oublie dans ce sacrement les règles de

(1) Ephes. 5. — (2) *Ibid.*

piété, que l'on garde et que l'on croit devoir garder en recevant les autres? Vous êtes les premiers, et souvent même les plus zélés à condamner un homme qui entreroit dans l'Eglise et dans les ordres sacrés, par des vues, ou d'intérêt, ou d'ambition. Vous ne voudriez pas approcher du sacrement de nos autels, sans vous être auparavant purifiés dans les eaux de la pénitence; et vous croiriez vous rendre coupables en vous présentant au tribunal de la pénitence pour une autre fin que d'honorer Dieu et de vous réconcilier avec Dieu. Quand on vous parle de ce Simon le Magicien, qui demanda aux apôtres le sacrement de confirmation par un motif de vaine gloire; et quand on vous dit que Judas parut à la table de Jésus-Christ, et qu'il y communia dans une disposition criminelle, vous réprouvez l'attentat de l'un et de l'autre. Or, le mariage est-il moins respectable et moins vénérable en qualité de sacrement? Le Sauveur du monde l'a-t-il moins institué que les autres sacremens? A-t-il moins de vertu pour donner la grâce que les autres sacremens? Contient-il des mystères moins relevés que les autres sacremens? Tout ce qui se dit des autres sacremens pour les exalter et nous les faire honorer, ne convient-il pas également à celui-ci? et, par conséquent, ne demande-t-il pas, par proportion, des dispositions aussi parfaites, un motif aussi chrétien, une pureté de cœur aussi entière, un usage aussi honnête et aussi saint?

Nous savons tout cela dans la spéculation; mais dans la pratique, voici la différence qu'on met entre ce sacrement et les autres. Pour ceux-là on s'y prépare, on y cherche Dieu, on y prend des sentimens de religion, et en cela l'on agit chrétiennement; mais est-il question du sacrement dont je parle, vous diriez que c'est dans la vie une chose indifférente et toute profane, à laquelle ni Dieu, ni la religion n'ont point de part. On fait un

mariage par des considérations purement humaines, sans en avoir le moindre remords. On le célèbre au pied de l'autel dans un état actuel de péché; et quoique ce soit incontestablement une profanation sacrilége, à peine en a-t-on quelque scrupule, parce que la plupart même ignorent ce point de conscience. Or sur cela, mes chers auditeurs, comment peut-on se justifier devant Dieu? Car si vous voulez que je vous en déclare ma pensée, voilà un des désordres les plus essentiels qui règnent aujourd'hui dans le christianisme. On n'y regarde plus, ce semble, le mariage comme une chose sacrée, mais comme une affaire temporelle, et comme une pure négociation. Qui est-ce qui consulte Dieu pour embrasser cet état? qui est-ce qui considère cet état comme un état de sainteté où Dieu l'appelle? qui est-ce qui choisit cet état dans les vues de sa prédestination éternelle et de son salut? Le dirai-je? Les païens mêmes étoient sur ce point plus religieux, du moins plus sages et plus sensés. Si le mariage, parmi eux, n'étoit pas un sacrement, ce n'étoit pas non plus, comme il l'est devenu parmi nous, un trafic mercenaire, où l'on se donne l'un à l'autre, non par une inclination raisonnable, non par une estime honnête, ni selon le mérite de la personne, mais selon ses revenus et ses héritages, mais au prix de l'argent et de l'or. Car tel est le nœud de presque toutes les alliances; c'est l'argent qui les forme: d'où vient ensuite ce déréglement si commun, qu'après un mariage contracté sans attachement, on fait ailleurs de criminels attachemens sans mariage. Quoi qu'il en soit, ce que nous ne pouvons assez déplorer, chrétiens, c'est que le mariage renfermant dans son essence deux qualités, celle de contrat et celle de sacrement, on n'a d'attention que sur la première, qui est d'un ordre inférieur, et qu'on néglige absolument l'autre, qui néanmoins est toute

surnaturelle et toute divine. En qualité de contrat, on y observe toutes les règles de la prudence. Combien de traités, combien de conférences et d'assemblées, combien d'articles et de conditions, combien de précautions et de mesures? Mais pour la qualité de sacrement, ni réflexions, ni préparatifs. On croit que tout se réduit à quelques cérémonies extérieures de l'Eglise, dont on s'acquitte sans recueillement et sans esprit de religion. Or, est-il possible qu'un sacrement ainsi profané vous attire, de la part de Dieu, les secours de grâce qu'il y a attachés; et si vous manquez de ces secours, comment accomplirez-vous les obligations de votre état?

Je dis les obligations que vous impose le mariage, non-seulement pris comme sacrement, mais de plus, considéré comme lien d'une société mutuelle. Car voici où je prétends que sont nécessaires les grâces de Dieu les plus puissantes et les plus abondantes : vous l'allez comprendre. Il ne s'agit point seulement ici d'une société apparente, mais d'une société de cœur; en sorte que vous pratiquiez à la lettre ce précepte de l'Apôtre : *Viri, diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit Ecclesiam* (1) ; Vous, maris, aimez celles que Dieu vous a données pour épouses; et vous, femmes, ceux que la Providence vous a destinés pour époux. La règle que vous devez en cela garder, est de vous aimer l'un l'autre, comme Jésus-Christ a aimé son Eglise : *Sicut et Christus dilexit Ecclesiam;* voilà, dis-je, votre modèle. Aimez-vous d'un amour respectueux, d'un amour fidèle, d'un amour officieux et condescendant, d'un amour constant et durable, d'un amour chrétien. Tout cela, ce sont autant de devoirs renfermés dans cette foi conjugale que vous vous êtes promise de part et d'autre, et qui vous a unis. Prenez garde, je dis d'un amour respectueux, parce qu'une familiarité sans res-

(1) Ephes. 5.

pect porte insensiblement et presque infailliblement au mépris. Je dis d'un amour fidèle, jusqu'à quitter pour un époux ou pour une épouse, père et mère, puisque c'est en termes formels la loi de Dieu; mais à plus forte raison, jusqu'à rompre tout autre nœud qui pourroit attacher le cœur, et à se déprendre de tout autre objet qui le pourroit partager. Je dis d'un amour officieux et condescendant, qui prévienne les besoins ou qui les soulage, qui compatisse aux infirmités, qui lie les esprits et qui maintienne entre les volontés un parfait accord. Je dis d'un amour constant et durable, pour résister aux fâcheuses humeurs qui le pourroient troubler, aux soupçons et aux jalousies, aux animosités et aux aigreurs. Enfin, je dis d'un amour chrétien: car c'est ici que je puis appliquer, et que se doit vérifier la parole de saint Paul, que la femme chrétienne et vertueuse est la sanctification de son mari. C'est ce qu'ont été ces illustres princesses qui ont sanctifié les empires, en convertissant et en sanctifiant les princes dont elles étoient tout ensemble et les épouses et les apôtres. C'est ce que vous devez être, mesdames, faisant dans vos familles ce que celles-là ont fait si glorieusement et avec tant de mérite dans les royaumes; estimant que le plus solide témoignage que vous puissiez donner à un époux, d'un véritable amour, est de le retirer du vice et de le porter à Dieu; employant à cela toute votre étude, y rapportant tous vos vœux, tous vos conseils, tous vos soins, et vous animant à persévérer dans ce saint exercice par le beau mot de saint Jérôme à Læta. Elle étoit fille d'un père idolâtre, mais que son épouse avoit enfin réduit, par sa vigilance et par sa patience, à embrasser la foi. Or, il falloit bien, dit saint Jérôme, que cela fût ainsi; un aussi grand zèle que celui de votre mère pour le salut de son mari, ne devoit point avoir d'autre effet. Et pour moi, ajoute ce saint doc-

teur, dans son style élevé et figuré, je pense que ce Jupiter même qu'adoroient les païens, eût cru en Jésus-Christ, s'il eût vécu dans une si sainte alliance : *Ego puto; etiam ipsum Jovem, si habuisset talem cognationem, potuisse in Christum credere* (1).

Mais par un renversement que nous ne déplorerons jamais assez, mes chers auditeurs, et dont peut-être vous éprouvez vous-mêmes les suites funestes, qu'arrive-t-il? vous ne pouvez l'ignorer, puisque vous le voyez tous les jours. Cette société qui devoit faire l'union et le bonheur des familles, et en être le plus ferme appui; cette société que devoient conserver mutuellement entre eux le mari et la femme, comme un des biens de leur état les plus estimables, à quoi se trouve-t-elle sans cesse exposée? aux ruptures, aux aversions, aux divisions, aux éclats quelquefois les plus scandaleux; et cela pourquoi? parce que ni l'un ni l'autre ne veut contribuer à l'entretenir. Une femme est entêtée, est capricieuse, est idolâtre de sa personne, aime le jeu, la dépense, les vains ajustemens, les compagnies et les divertissemens du monde. Un mari est impérieux, est jaloux, est chagrin, est emporté et colère, aime son plaisir et la débauche. Et parce qu'ils ne voudroient pas se faire la moindre violence, l'une, pour revenir de ses entêtemens, pour régler ses caprices, pour mettre des bornes à son jeu, à ses dissipations, à ses vanités, à son attachement au monde; l'autre, pour abaisser ses hauteurs, pour adoucir ses chagrins, pour se défaire de ses soupçons injustes et de ses inquiétudes outrées et mal fondées, pour modérer ses emportemens, et pour se retirer de ses débauches : de là viennent les contrariétés, les plaintes réciproques et les murmures, les reproches aigres et amers. On conçoit du dégoût l'un pour l'autre; et souvent enfin, pour prévenir de

(1) Hieron.

plus grands désordres, on se trouve réduit à se séparer l'un de l'autre. Divorces et séparations que la loi des hommes autorise, mais qui ne sont pas pour cela toujours justifiés devant Dieu et selon la loi de Dieu. Divorces et séparations si ordinaires aujourd'hui dans le monde, et que nous pouvons regarder comme la honte de notre siècle, surtout parmi les chrétiens. Divorces et séparations d'où suit presque immanquablement la ruine des maisons les mieux établies, et où nous voyons s'accomplir à la lettre cette parole de Jésus-Christ, que tout royaume divisé sera désolé. Divorces et séparations où vivent quelquefois sans scrupule les personnes d'ailleurs les plus adonnées aux exercices de la piété, ne se souvenant pas que le premier devoir d'une piété solide est, à leur égard, et autant qu'il peut dépendre de leurs soins, de demeurer dans une société que Dieu lui-même a formée ou a dû former.

Et pourquoi l'a-t-il formée? Je l'ai dit, après saint Augustin : pour une propagation légitime, et pour l'éducation des enfans. Troisième et dernier fonds des plus importantes et des plus essentielles obligations du mariage. Car, ce n'est point assez de leur avoir donné la naissance à ces enfans, et de les avoir mis au monde : il faut les nourrir. Ce n'est point assez de les nourrir, il faut les pourvoir. Ce n'est point encore assez de les pourvoir selon le monde, il faut les instruire et les élever selon le christianisme. De fournir à leur subsistance, et à l'entretien d'une vie qu'ils ont reçue de vous, c'est ce que vous dicte la nature et à quoi il est peu nécessaire de vous porter. De penser à leur établissement temporel, c'est outre la nature, ce que vous inspire souvent votre ambition, et sur quoi vous n'êtes que trop ardens et que trop zélés. De travailler même à les perfectionner, à cultiver certains talens qui peuvent les

distinguer, et les avancer dans le monde, c'est un soin que vous ne négligez pas absolument, et de quoi plusieurs s'acquittent avec toute la vigilance convenable. Non pas qu'il n'y ait de ces pères et de ces mères insensibles et durs, qui, tout occupés d'eux-mêmes, semblent méconnoître leurs enfans, et les laissent manquer des secours les plus nécessaires, tandis qu'ils ne refusent rien à leurs propres personnes de tout ce qui peut contenter leur mondanité ou leur sensualité. Non pas qu'il n'y en ait à qui la vue de leurs enfans devient tellement insupportable, qu'ils les tiennent de longues années hors de la maison paternelle, les bannissant en quelque manière de leur présence, parce qu'ils leur blessent les yeux, et les abandonnant à des mains étrangères pour les conduire. Non pas qu'il n'y en ait, ainsi que je le disois dans le discours précédent, qui ne voulant jamais se dessaisir de rien pour leurs enfans, et pour leur procurer des établissemens sortables à leur condition, les voient tranquillement et impitoyablement languir auprès d'eux jusque dans un âge avancé, et les réduisent à la nécessité de passer leurs jours sans rang, sans nom, sans état. Non pas qu'il n'y en ait qui, dans un oubli entier de leurs enfans, ou par une molle et aveugle condescendance, ne leur donnent même nulle éducation pour le monde, leur permettant de vivre à leur gré, et les livrant, pour ainsi dire, à eux-mêmes et à tous leurs défauts naturels. Quel champ, si je voulois m'étendre là-dessus, et sur bien d'autres désordres que je passe, parce qu'après tout ils sont moins importans et moins fréquens? Mais le plus essentiel et le plus commun, c'est d'élever des enfans en mondains, sans les élever en chrétiens; c'est de veiller à tout ce qui regarde leur fortune, et de n'avoir nulle vigilance sur ce qui concerne leur salut; c'est de leur inspirer des senti-

mens conformes aux maximes et aux principes du siècle, et d'être peu en peine qu'ils en aient de conformes aux principes et aux maximes de l'évangile; c'est de ne leur pardonner rien, dès qu'il s'agit du bon air du monde, des bonnes manières du monde, de la science du monde, et de leur pardonner tout, dès qu'il ne s'agit que de l'innocence des mœurs et de la piété. De quoi néanmoins un père et une mère auront-ils plus particulièrement à répondre devant Dieu, si ce n'est de la sanctification de leurs enfans? Comme c'est là sans contredit la première de toutes les affaires, ou plutôt comme c'est l'unique affaire, c'est à celle-là qu'ils doivent être spécialement attentifs dans l'instruction des enfans dont ils sont chargés. Et par conséquent c'est à eux de porter leurs enfans à Dieu, et de les entretenir dans la crainte de Dieu; à eux de corriger les inclinations vicieuses de leurs enfans, et de les tourner de bonne heure à la vertu; à eux d'éloigner leurs enfans, et de les préserver de tout ce qui peut corrompre leur cœur: domestiques déréglés, sociétés dangereuses, discours libertins, spectacles profanes, livres empestés et contagieux; à eux de procurer à leurs enfans de saintes instructions, de leur donner eux-mêmes d'utiles conseils, surtout de leur donner de salutaires exemples, s'étudiant à ne rien dire, et à ne rien faire en leur présence, qui puisse être un sujet de scandale pour ces ames foibles et susceptibles de toutes les impressions. Ceci me meneroit trop loin; et pour ménager le temps qui m'est prescrit, je laisse un plus long détail.

Revenons donc: telles sont, mes chers auditeurs, les obligations propres de l'état du mariage. Elles ont leurs difficultés, et de grandes difficultés, j'en conviens; mais de là même qu'ai-je voulu conclure? que l'on ne doit point entrer dans cet état sans la vocation divine. Car, pour remplir toutes ces obligations, il faut une assistance spéciale du ciel; et ce secours, Dieu ne le donne

qu'à ceux qu'il appelle. Secours nécessaire, non-seulement pour accomplir les obligations du mariage, mais pour en supporter les peines dont j'ai à vous parler dans la seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE.

Il y a des peines dans l'état du mariage, et la preuve en est d'autant plus sensible, chrétiens, que vous en avez une expérience plus ordinaire. Pour vous les représenter, je n'ai qu'à suivre toujours les mêmes idées, en considérant le mariage sous les mêmes rapports. Ceci demande, s'il vous plaît, une attention toute nouvelle.

Je l'ai dit, et je le répète : que le mariage soit un sacrement, c'est ce qui fait son excellence et sa plus belle prérogative dans la loi de grâce; mais c'est cela même aussi qui en fait la servitude : pourquoi ? parce que c'est cette qualité de sacrement qui le rend indissoluble, et par conséquent qui en fait un joug, une sujétion, comme un esclavage où l'homme renonce à sa liberté. Si le Fils de Dieu avoit laissé le mariage dans l'ordre purement naturel, ce ne seroit qu'une simple convention, plus rigoureuse, à la vérité, que toutes les autres dans son engagement, mais après tout, qui pouroit se rompre dans les nécessités extrêmes. Et en effet, nous voyons que parmi les païens, où les lois et la jurisprudence ont paru les plus conformes à la raison humaine, la dissolution des mariages étoit autorisée. Ils les cassoient, lorsque des sujets importans le demandoient ainsi; et ils renonçoient aux alliances qu'ils avoient contractées, dès qu'elles leur devenoient préjudiciables. Dieu même, dans l'ancienne loi, permettoit aux Juifs de répudier leurs femmes; et quoiqu'il ne leur donnât ce pouvoir que pour condescendre à la dureté de leurs cœurs, c'étoit néanmoins un pouvoir légitime, dont il leur étoit libre d'user. Mais dans l'Eglise chrétienne, c'est-à-dire, depuis que

Jésus-Christ a fait du mariage un sacrement et qu'il lui en a donné la vertu, ce sacrement porte avec soi un caractère d'immutabilité. Est-il une fois reconnu valide? c'est pour toujours. Quand il s'agiroit de la conservation de la vie, quand des royaumes entiers devroient périr, quand l'Eglise universelle seroit menacée de sa ruine, et que toutes les puissances s'armeroient contre elle, ce mariage subsistera, ce mariage durera jusqu'à la mort, qui seule en peut être le terme. Voilà ce que la foi même nous enseigne.

Or c'est, chrétiens, ce que j'appelle une servitude, et ce qui l'est en effet. Car je vous demande : un état qui vous assujettit, sans savoir presque à qui vous vous donnez, et qui vous ôte toute liberté de changer, n'est-ce pas en quelque sorte l'état d'un esclave? Or, le mariage fait tout cela. Il vous engage à un autre que vous, et c'est ce qu'il y a de plus essentiel : à un autre, dis-je, qui n'avoit nul pouvoir sur vous, mais de qui vous dépendez maintenant, et qui s'est acquis un droit inaliénable sur votre personne. Par le sacerdoce, je ne me suis engagé qu'à Dieu et à moi-même : à Dieu mon souverain maître, à qui j'appartenois déjà; à moi-même, qui dois naturellement me régir et me conduire. Mais par le mariage vous transférez ce domaine que vous avez sur vous-même, à un sujet étranger; et ce qu'il y a de plus difficile et de plus héroïque dans la profession religieuse, devient la première obligation de votre état. Encore dans la religion je ne me trouve pas engagé à telle personne en particulier; ce n'est précisément et pour toujours, ni à celui-ci, ni à celui-là, mais tantôt à l'un, et tantôt à l'autre : ce qui doit infiniment adoucir le joug. Au lieu que dans le mariage, votre engagement est perpétuel pour celui-là, et pour celle-ci. Si la personne vous agrée, et qu'elle soit selon votre cœur, c'est un bien pour vous : mais si ce mari ne plaît pas à cette femme,

si cette femme ne revient pas à ce mari, ils n'en sont pas moins liés ensemble, et quel supplice qu'une semblable union!

A quoi j'ajoute, mes frères, une nouvelle différence, mais bien remarquable entre nos deux conditions. C'est que pour l'état religieux il y a un noviciat et un temps d'épreuve, et qu'il n'y en a point pour le mariage. De tous les états de la vie, dit saint Jérôme, le mariage est celui qui devroit plus être de notre choix, et c'est celui qui l'est le moins. Vous vous engagez, et vous ne savez à qui : car, vous ne connoissez jamais l'esprit, le naturel, les qualités du sujet avec qui vous faites une alliance si étroite, qu'après votre parole donnée, et lorsqu'il n'est plus temps de la reprendre. Maintenant que ce jeune homme vous recherche, il n'a que des complaisances pour vous, il n'a que des apparences de douceur, de modération, de vertu : mais dès que le nœud sera formé, vous apprendrez bientôt ce qu'il est, vous verrez succéder à cette douceur feinte, des emportemens et des colères, à cette modération affectée, des brusqueries et des violences, à cette vertu hypocrite, des débauches et des excès. Maintenant que cette jeune personne est sans établissement, et que vous lui paroissez un parti convenable, elle sait se composer et se contrefaire : mais quand une fois elle n'aura plus tant de ménagemens à prendre, ni tant d'intérêt à vous plaire, vous en éprouverez bientôt les caprices, les bizarreries, les entêtemens, les hauteurs. Quoi que vous fassiez, et de quelque diligence que vous usiez, il en faut courir le hasard. Ce qui faisoit dire à Salomon, que pour les biens et les richesses, c'est de nos parens que nous les recevons; mais qu'une femme sage et vertueuse, il n'y a que Dieu qui la donne : *Divitiæ dantur à parentibus, à Domino autem uxor prudens* (1).

(1) Prov. 19.

Concevez

Concevez donc bien, mes chers auditeurs, ce que c'est qu'un tel engagement, ou qu'une telle servitude pour toute la vie et sans retour. Il n'y a point de vœu si solennel dont l'Eglise ne puisse dispenser; mais à l'égard du mariage, elle a, pour ainsi dire, les mains liées, et son pouvoir ne s'étend point jusque-là. Engagement qui parut aux apôtres mêmes d'une telle conséquence, que pour cela seul ils conclurent qu'il étoit donc bien plus à propos de demeurer dans le célibat : *Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere* (1). Et que leur répondit là-dessus le Fils de Dieu? Condamna-t-il ce sentiment si peu favorable au mariage? Il l'approuva, il le confirma, il les félicita d'avoir compris ce que tant d'autres ne comprenoient pas : *Non omnes capiunt verbum istud* (2). Pourquoi cela? parce qu'il savoit combien en effet ce sacrement seroit un rude fardeau pour la plupart de ceux qui le devoient recevoir. Ce que je vous dis, au reste, chrétiens, n'est point tant pour vous en donner de l'horreur, que pour vous faire sentir à quel point l'assistance divine vous est nécessaire dans le mariage, et de quelle importance il est de ne s'y pas engager sans le gré de Dieu. Ah! combien en a-t-on vu, et combien en voit-on de nos jours succomber sous ce joug pesant, ou ne le traîner qu'avec peine, et en déplorant mille fois leur infortune? Combien de malheureux dans le monde et dans toutes les conditions du monde, paroissent contens au dehors, mais gémissent en secret de l'esclavage où ils se trouvent réduits? D'autant plus à plaindre, si j'ose parler de la sorte, qu'ils ont moins de droit eux-mêmes de se plaindre. Car, qui les a chargés de ces fers dont la pesanteur les accable? est-ce Dieu, qu'ils n'ont pas consulté? n'est-ce pas eux-mêmes? Et comment iroient-ils au pied de l'autel pour se consoler avec le Seigneur, lui dire : Soutenez-moi,

(1) Matth. 19. — (2) *Ibid.*

mon Dieu ; ou brisez ma chaîne, ou du moins aidez-moi à la porter. Qu'auroit-il de sa part à leur faire entendre? ce n'est point moi qui l'ai formé ce lien; je n'ai point été votre conseil; rien ne m'engage à devenir votre appui, ni à soulager votre douleur.

Ce qui la redouble et ce qui la doit rendre encore plus vive, c'est cette société dont le mariage est le nœud. Car quoique la société, prise en elle-même, ait toujours été regardée comme un bien, toutefois, par l'extrême difficulté de trouver des esprits qui s'accordent ensemble, et qui se conviennent mutuellement l'un à l'autre, on peut dire que la solitude lui est communément préférable. Nous avons de la peine à nous souffrir nous-mêmes : un autre nous sera-t-il plus aisé à supporter? Je ne parle point de mille affaires chagrinantes qu'attire la société et la communauté des mariages. Ce ne sont que les accidens de votre état, mais des accidens, après tout, si ordinaires, que les mariages mêmes des princes et des rois n'en sont pas exempts. Je m'arrête à la seule diversité d'humeurs qui se rencontre souvent entre une femme et un mari. Quelle croix et quelle épreuve! Quel sujet de mortification et de patience! Un mari sage et modeste avec une femme volage et dissipée ; une femme régulière et vertueuse avec un mari libertin et impie. De tant de mariages qui se contractent tous les jours, combien en voit-on où se trouve la sympathie des cœurs? et s'il y a de l'antipathie, est-il un plus cruel martyre? Du moins si l'on savoit par là se sanctifier; si l'on portoit sa croix en chrétien, et que d'une triste nécessité on se fît une vertu et un mérite; mais ce qu'il y a de bien déplorable, c'est que ces peines domestiques ne servent encore qu'à vous éloigner davantage de Dieu, et qu'à vous rendre plus criminels devant Dieu. On cherche à se dédommager au dehors; on tourne ailleurs ses inclinations, et à quels désordres ne se laisse-t-on pas entraî-

ner? Du reste, quelles animosités et quelles aversions ne nourrit-on pas dans l'ame? En quelles plaintes et en quels murmures, en quelles désolations et en quels désespoirs les années s'écoulent-elles? On demeure dans ces dispositions jusqu'à la mort; et, comme disoit saint Bernard, on ne fait que passer d'un enfer à un autre enfer, d'un enfer de péché et de crime à un enfer de peine et de châtiment, de l'enfer du mariage au véritable enfer des démons.

Ce sont là, dites-vous, des extrémités; il est vrai : mais extrémités tant qu'il vous plaira, rien n'est plus commun dans l'état du mariage; et n'est-ce pas cela même qui nous en doit mieux faire connoître la pesanteur, qu'on y soit si souvent réduit à de pareilles extrémités? Si cet état étoit pour vous de l'ordre de Dieu; si vous ne l'aviez pas choisi vous-même, ou que vous ne l'eussiez pris que par la vocation de Dieu, que dans les vues de Dieu, que sous la conduite de Dieu, sa grâce vous l'adouciroit, et sa providence ne vous manqueroit pas au besoin. Il vous auroit adressée, comme Rebecca, à l'époux qui vous étoit destiné et qui vous convenoit. Il donneroit à vos paroles une efficace, et à vos soins une bénédiction toute particulière pour rendre ce mari plus traitable, pour fixer ses légèretés, pour arrêter ses emportemens, pour le retirer de ses débauches, pour calmer ses inquiétudes et dissiper ses jalousies. Du moins, dans les ennuis et les dégoûts, dans les rebuts et les mépris, dans les contradictions et les chagrins où vous vous trouvez exposée, il vous revêtiroit d'une force divine pour les supporter; et par son onction intérieure, il sauroit bien, lors même que tout seroit en trouble au dehors, vous faire goûter dans le fond de l'ame les douceurs d'une sainte paix. Mais parce que de vous-même et en aveugle, vous vous êtes, pour ainsi parler, jetée dans les fers, il vous en laisse porter tout le poids. C'est-

à-dire, et vous ne le savez que trop, qu'il vous laisse porter tous les caprices d'un mari bizarre, toutes les hauteurs d'un mari impérieux, toutes les brusqueries d'un mari violent, toutes les épargnes d'un mari avare, toutes les dissipations d'un mari prodigue, tous les dédains d'un mari peu affectionné et indifférent, toutes les folles et chimériques imaginations d'un mari jaloux. Il permet que vous-même, au lieu de chercher dans votre patience et en de sages ménagemens, le remède aux maux qui vous affligent, vous les augmentiez; que vous-même vous deveniez une femme vaine, une femme indiscrète, une femme mondaine et dissipée, une femme obstinée et opiniâtre; que vous-même vous ayez vos variations et vos inconstances, vos aigreurs et vos fiertés, vos vivacités et vos colères; que l'un et l'autre vous ne serviez qu'à exciter le feu de la discorde, et qu'à rendre votre condition plus malheureuse.

Encore si l'on en étoit quitte à ce prix; mais une troisième source de peines dans le mariage, et j'ose dire une source presque inépuisable, c'est l'éducation des enfans. Un enfant sage, dit Salomon, fait la joie de son père; et celui, au contraire, qui a l'esprit mal tourné, est un sujet de douleur et de tristesse pour sa mère: *Filius sapiens lætificat patrem; filius verò stultus mœstitia est matris suæ* (1). Mais sans altérer en aucune sorte la parole du Saint-Esprit, je puis ajouter dans un autre sens, que des enfans à élever, soit qu'ils soient réglés, ou qu'ils ne le soient pas, sont communément pour des pères et pour des mères un lourd fardeau et une croix bien pesante. Je ne parle point des soins que demande une première enfance, sujette à mille foiblesses auxquelles il faut condescendre, à mille besoins auxquels il faut fournir, à mille accidens sur lesquels il faut veiller. Supposons-les dans un âge plus avancé, et dans

(1) Prov. 10.

ce temps où ils commencent proprement à se faire connoître ou par leurs bonnes, ou par leurs mauvaises qualités. Que ce soient, si vous le voulez, des enfans bien nés, et qui donnent pour l'avenir les plus heureuses espérances; que ce soient de bons sujets, sur qui, dans la suite, on puisse compter, j'y consens; mais est-on pour cela en état de les pourvoir et de les avancer? est-on pour cela certain de ne les pas perdre, et de les conserver? Quel amer déboire, par exemple, et quelle désolation de se voir chargé d'une nombreuse famille, et de manquer des moyens nécessaires pour l'établir; d'avoir des enfans capables de tout, et de ne pouvoir les pousser à rien; d'être obligé de les laisser dans une oisiveté forcée, où ils passent tristement leurs jours, et dans une obscurité où leur naissance, leur nom, leur mérite personnel, demeurent ensevelis! Quel regret, quel accablement, lorsqu'un accident imprévu, qu'une mort inopinée vient tout à coup à enlever des enfans qu'on aimoit, et sur qui l'on faisoit fonds, à qui l'on avoit d'amples héritages, de grands titres à transmettre, et qui devoient être le soutien d'une maison, laquelle tombe avec eux, ou va bientôt après eux tomber! Or vous le savez, si ce sont là dans le monde des événemens rares, dont on ne puisse tirer nulle conséquence; et vous n'ignorez pas ce qu'une expérience si commune vous a là-dessus appris, et vous apprend tous les jours.

Mais ce que vous savez encore mieux, parce qu'il est encore plus commun, c'est ce qu'il en coûte à des pères et à des mères pour élever des enfans indociles, pour redresser des enfans mal nés, pour soutenir des enfans sans génie et sans talent, pour gagner des enfans ingrats et sans naturel, pour ramener à leur devoir des enfans égarés et abandonnés à leurs passions, des enfans déréglés et débauchés, prodigues et dissipateurs. N'est-ce pas là de quoi les familles sont remplies, et qu'y a-t-il

de plus ordinaire? Je dis des enfans indociles, des enfans toujours prêts à se révolter contre les sages remontrances qu'on leur fait et les salutaires enseignemens qu'on leur donne; des enfans mal nés que toutes leurs inclinations tournent au vice, et à qui l'on ne peut inspirer nul sentiment de christianisme, ni même d'honneur; des enfans sans génie qu'on voudroit former, afin de les avancer, mais auprès de qui tous les soins qu'on prend deviennent inutiles par le peu de disposition qu'on y trouve; des enfans ingrats qui ne sentent rien de ce qu'on fait pour eux, et dont on ne reçoit point d'autre reconnoissance que mille déplaisirs, d'autant plus piquans, qu'on avoit moins lieu de les attendre; des enfans volages et inconsidérés, qu'une aveugle précipitation engage en de continuelles et fâcheuses affaires; déréglés et débauchés, que la passion porte à des désordres qui les décrient dans le monde, et dont l'infamie rejaillit sur ceux à qui ils appartiennent; prodigues et dissipateurs, qui, pour fournir à des dépenses excessives, empruntent de toutes parts et à toutes conditions sans être en peine de l'avenir, et sans en prévoir les funestes suites. Qu'est-il besoin que je m'étende sur cela davantage, et que vous dirai-je dont vous ne soyez mieux instruits que moi! N'est-ce pas là, pères et mères, ce qui vous fait tant gémir? N'est-ce pas ce qui vous plonge en de si profondes mélancolies, ou ce qui vous jette en de si violens transports? N'est-ce pas ce qui vous déchire le cœur et ce qui vous fait dire en tant d'occasions ce que disoit cette mère de Jacob et d'Esaü: *Si sic mihi futurum erat, qui necesse concipere?* (1) Si ce sont là les fruits du mariage, ne vaudroit-il pas mieux pour moi de n'y avoir jamais pensé? Heureux l'état où, libre et dégagé de tout autre soin, l'on n'est chargé que de soi-même! Vous le dites, mon cher au-

(1) Genes. 25.

diteur, et ce n'est pas sans sujet; mais voici ce qui est encore plus vrai, et ce qu'il faudroit encore plutôt vous dire, et vous reprocher devant Dieu; que vous ne deviez donc pas vous déterminer si vîte à un choix dont les conséquences étoient tant à craindre; que vous deviez prendre avec Dieu de justes mesures, le consulter immédiatement lui-même par la prière, et consulter ses ministres qu'il a établis pour être les interprètes de ses volontés; que vous deviez peser mûrement les choses, non selon les fausses maximes du monde, mais dans la balance de l'évangile et au poids du sanctuaire; que vous ne deviez rien omettre, enfin, avant que d'embrasser l'état du mariage, pour bien connoître, et ses obligations, et ses peines, et en dernier lieu, ses dangers, dont j'ai à vous entretenir dans la troisième partie.

TROISIÈME PARTIE.

Toutes les conditions de la vie ont leurs dangers; je dis leurs dangers, par rapport au salut. Non-seulement dangers communs, mais dangers particuliers et propres de chaque état. La solitude même n'en est pas exempte, et les anachorètes ont eu à combattre pour mettre à couvert leur innocence et pour se défendre des attaques où ils ont été exposés. Encore n'y ont-ils pas toujours réussi; et combien de fois l'Eglise a-t-elle vu ses plus brillantes lumières s'éteindre et pleurer la chute de ceux qu'elle se proposoit de mettre un jour au rang de ses saints? Mais du reste, selon le sentiment universel des Pères et des maîtres de la morale, s'il y a partout des dangers, on peut dire qu'un des états les plus dangereux, c'est le mariage. En voici la preuve : parce que, dans le mariage, il faut concilier des choses dont l'accord est très-difficile; qui ne se trouvent presque jamais ensemble, qui, dans l'estime commune des hommes, paroissent incompatibles, et sans lesquelles néanmoins il n'est pas

possible d'être sauvé. Car il s'agit d'accorder la licence conjugale avec la continence et la chasteté; une véritable et intime amitié pour la créature, avec une fidélité inviolable pour le créateur; un soin exact et vigilant des affaires temporelles, avec un détachement d'esprit, et un dégagement intérieur des biens de la terre. Tout cela sur quoi fondé? toujours sur les mêmes qualités du mariage, qui servent de fond à tout ce discours.

Prenez garde en effet, chrétiens : s'il y a quelque chose qui rende l'incontinence des mariages plus criminelle devant Dieu, c'est la dignité du sacrement; et cependant rien de plus sujet que le mariage, aux excès d'une passion sans règle et sans retenue. Qu'est-ce qui porte plus fortement une femme, et qui l'oblige même à prendre avec plus de zèle tous les intérêts d'un mari, et à chercher les moyens de lui plaire? n'est-ce pas cette étroite société qu'il doit y avoir entre l'un et l'autre? mais n'est-ce pas aussi d'ailleurs ce même zèle pour un époux, cette même attache qui la met dans un péril évident d'abandonner en mille rencontres les intérêts de Dieu, et de déplaire à Dieu? Enfin, il faut qu'un père et une mère aient de la vigilance et du soin pour établir leur maison, et sans cela ils ne satisfont pas au devoir de leur conscience, puisqu'ils sont les tuteurs de leurs enfans, et qu'après leur avoir donné la vie, ils leur doivent encore l'entretien et l'éducation. Or, dites-moi si cette vigilance, si ce soin d'établir une famille, de placer des enfans, de leur laisser un héritage qui leur convienne et qui puisse les maintenir dans la condition où ils sont nés, n'est pas la plus dangereuse de toutes les tentations; si ce n'est pas le prétexte le plus spécieux et le plus subtil pour autoriser en apparence toutes les injustices que suggère une avare cupidité; et par conséquent, si ce n'est pas une occasion continuelle et toujours présente de se perdre? Reprenons : et vous, mes

chers auditeurs, que votre état expose à tant de périls, ouvrez au moins les yeux pour les apercevoir et pour apprendre à vous en préserver.

Le premier, c'est l'incontinence des mariages : je m'en tiens à cette parole, et ce n'est même qu'avec peine que je l'ai laissée échapper. Saint Jérôme, écrivant à une vierge et l'instruisant des devoirs du célibat où elle faisoit profession de vivre, ne craignoit point de s'exprimer en certains termes dont elle pouvoit être blessée : pourquoi? C'est, lui disoit ce saint docteur, que j'aime mieux me mettre au hasard de vous parler avec un peu moins de réserve, que de vous cacher des vérités qui concernent votre salut : *Malo verecundiâ pereclitari, quàm veritate* (1). Peut-être avoit-il raison de s'expliquer de la sorte dans une lettre : mais ici, chrétiens, dans cette chaire évangélique, je dois, sans altérer la vérité, user de la sage précaution que demande la dignité de mon ministère. Vous savez ce que la loi chrétienne vous ordonne et ce qu'elle vous défend; ou, si vous ne le savez pas, tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il vous est d'une extrême importance de vous en instruire, puisqu'il y va de votre salut; c'est que le mariage est un état de chasteté et de continence aussi bien que le célibat, quelque différence qu'il y ait d'ailleurs entre l'un et l'autre; c'est qu'il y a dans le mariage des lois établies de Dieu, et qu'il n'est pas permis de transgresser : c'est que tous les désordres qui s'y commettent, bien loin d'être excusés, et en quelque manière justifiés par le sacrement, tirent de là même une malice et une difformité toute particulière; c'est que vous avez sur cela une conscience qu'il faut écouter et qui vous jugera devant Dieu : enfin, selon la pensée de saint Jérôme, c'est que des trois espèces de chasteté, savoir, celle de la virginité, celle de la viduité et celle du mariage, la chasteté

(1) Hieron.

conjugale, quoique la plus imparfaite, est néanmoins la plus difficile : pourquoi? parce qu'il est bien plus aisé, dit ce saint docteur, de s'abstenir entièrement, que de se modérer, et de renoncer absolument à la chair, qui est votre ennemi domestique, que de lui prescrire des bornes et de la réprimer. La virginité, ajoute le même Père, en se conservant, triomphe presque sans combat. A peine connoît-elle le danger, parce qu'elle le fuit et qu'elle s'en tient éloignée. On peut dire par proportion le même de l'état de viduité; mais il en va tout autrement à l'égard de la chasteté conjugale. Entre elle et l'impureté, il n'y a qu'un pas à faire; mais ce pas conduit au crime et jusqu'à la damnation.

A ce premier danger un autre encore se trouve joint : c'est celui de la société mutuelle. Comprenez-le. Car l'effet de cette société doit être une union des cœurs si parfaite, que pour un époux l'on soit disposé à se détacher de tout, à sacrifier tout, mais avec cette exception si délicate et si rare, que l'amour conjugal ne l'emporte pas sur l'amour de Dieu; que l'époux et l'épouse soient tellement attachés l'un à l'autre, qu'en même temps ils soient l'un et l'autre encore plus étroitement attachés à Dieu; qu'une femme disposée à suivre toutes les inclinations raisonnables d'un mari ait d'ailleurs la force de lui résister quand il s'agit de suivre ses passions, de participer à ses désordres, de prêter l'oreille à ses discours médisans ou impies, d'entrer dans ses ressentimens, de seconder ses vengeances. Ainsi, que cet époux ait reçu une injure, qu'il ait été offensé et outragé, il vous est permis d'en être touchée, de partager avec lui sa peine, de lui procurer toute la satisfaction convenable : vous le pouvez, et même vous le devez. Mais d'aller au-delà, de prendre ses animosités et ses haines, de l'autoriser dans ses emportemens et ses violences, de condescendre à tout ce que lui inspire un

cœur aigri et animé, ce n'est point agir en femme chrétienne, ce n'est point là une vraie fidélité; et Jésus-Christ, en instituant le mariage dans son Eglise, n'a point prétendu qu'il servît à se faire un crime propre du crime d'autrui. De même que ce mari, ou ambitieux, ou intéressé, forme d'injustes desseins, et qu'il veuille, contre le droit et la bonne foi, vous engager dans ses entreprises, c'est là qu'avec une sainte assurance, il faut tenir ferme et s'opposer à l'iniquité. Mais je lui dois obéir : point d'obéissance qui lui soit due au préjudice de la loi de Dieu. Mais il s'éloignera de moi : sa disgrâce alors vaudra mieux pour vous que son estime. Mais la paix en sera troublée : vous aurez la paix de la conscience, et elle vous suffira. Mais il cherchera toutes les occasions de me chagriner : vous profiterez de vos chagrins pour pratiquer la patience, et Dieu du reste vous consolera. Mais le moyen enfin de se soutenir toujours dans cette fermeté inébranlable, et de ne se démentir jamais? cela n'est pas aisé, j'en conviens; mais c'est pour cela même que je vous l'ai proposé comme un des plus grands dangers de votre état.

Et voilà ce que vouloit dire saint Paul, écrivant aux Corinthiens, lorsqu'il faisoit consister le bonheur des vierges à n'être point partagées entre Dieu et le monde; à n'être point chargées de l'obligation et du soin de plaire aux hommes, mais seulement à Jésus-Christ, l'époux de leurs ames : *Et mulier innupta et virgo cogitat quæ Domini sunt* (1). Au lieu, ajoutoit-il, qu'une femme est toujours en peine comment elle se maintiendra tout à la fois et dans la grâce de son mari et dans celle de son Dieu : se trouvant obligée, autant qu'il lui est possible, à contenter l'un et l'autre, et ne sachant néanmoins en mille rencontres comment y réussir, ni par où les accorder. Tellement qu'il faut, par une triste

(1) 1. Cor. 7.

nécessité, qu'elle renonce l'un pour l'autre, qu'elle abandonne l'un pour s'attacher inviolablement à l'autre; et c'est ce qui la trouble, ce qui divise son cœur, ce qui lui remplit l'esprit de pensées, de vues, d'affections toutes contraires, ce qui la tient en de continuelles perplexités et quelquefois dans les plus cruelles incertitudes: *Quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodò placeat viro* (1). D'autant plus dangereusement exposée, que la présence d'un mari avec qui elle vit, et l'intérêt de le ménager, font plus d'impression sur elle. Si peut-être, à certains momens où la résolution est plus forte et la grâce plus abondante, elle écoute la conscience et se maintient dans le devoir, qu'il est à craindre que cette conscience, toujours combattue par l'occasion, ne vienne enfin à se relâcher avec le temps et à céder! n'est-ce pas ainsi qu'une molle complaisance a perdu tant de femmes, et tous les jours en perd tant d'autres? Elles étoient de leur fond et par leur penchant, douces, patientes, équitables, droites, régulières : mais un homme insatiable et avare, colère et vindicatif, sensuel et voluptueux, les a rendues complices de ses fraudes et de ses aversions, de ses excès et de ses plus honteuses cupidités.

Que dirai-je, ou que ne me reste-t-il point à dire d'un dernier danger, que porte avec soi le soin d'une famille et l'éducation des enfans? Il est certain, et je vous l'ai déjà assez fait entendre; que l'éducation de vos enfans vous engage par devoir et par état à vaquer aux affaires temporelles. Mais il n'est pas moins vrai que cet engagement est un écueil où il est rare de ne pas échouer; et qui ne voit pas l'extrême difficulté qu'il y a de concilier ensemble le soin des biens de la terre et le détachement de ces mêmes biens? Selon l'évangile, si vous négligez de pourvoir vos enfans d'une manière

(1) 1. Cor. 7.

conforme à leur condition, vous vous rendez coupables devant Dieu; et si, d'ailleurs, afin de pourvoir vos enfans, vous vous laissez emporter au désir et à l'amour des richesses, il n'y a point de salut pour vous. Dans le mariage, il ne vous est pas permis, comme aux autres, d'abandonner toutes choses pour suivre Jésus-Christ : ce n'est point là votre perfection. Il faut que vous possédiez, que vous conserviez, et même que vous travailliez raisonnablement à acquérir. Mais en possédant, en conservant, en acquérant, il faut préserver votre cœur de toute affection terrestre. Ainsi vous le dit saint Paul; écoutez-le : *Hoc itaque dico, fratres, reliquum est ut et qui habent uxores, tanquam non habentes sint; et qui emunt, tanquam non possidentes : et qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur* (1); Voilà, mes frères, disoit ce grand Apôtre, ce que j'ai à vous intimer de la part de Dieu : savoir, que, parmi vous, ceux qui sont engagés dans le mariage aient l'esprit et le cœur aussi libres que s'ils étoient pleinement maîtres d'eux-mêmes; que ceux qui vendent et qui achètent le fassent comme s'ils ne possédoient rien; et que ceux qui ont la disposition des biens de ce monde en usent comme s'ils ne leur appartenoient pas : pourquoi cela? parce que la figure de ce monde passe, poursuivoit le docteur des Gentils : *Prœterit enim figura hujus mundi* (2). Et moi j'ose ajouter, en vous appliquant cette morale, parce que le soin que vous pouvez et que vous devez avoir des biens de ce monde, ne vous dispense en aucune sorte de l'obligation d'y renoncer de cœur et de volonté. Jésus-Christ en a fait une loi générale pour tous les hommes; et cette loi, dit saint Chrysostôme, ne pouvant s'entendre d'un renoncement réel et effectif, il faut, par nécessité, l'interpréter du renoncement de l'esprit : *Qui non renunciat omnibus* (3). C'est-à-dire,

(1) 1. Cor. 7. — (2) *Ibid.* — (3) Luc. 14.

chrétiens, que, quand le Sauveur des hommes prononçoit cet oracle, il parloit pour vous aussi bien que pour moi : avec cette différence, néanmoins, qu'en vous faisant ce commandement, il vous obligeoit à quelque chose de plus difficile que moi. Car il vouloit que ce détachement intérieur ne vous ôtât rien de toute la vigilance nécessaire pour la conservation de vos biens et pour l'entretien de vos familles. Or, de joindre l'un et l'autre ensemble, c'est ce que j'appelle la vertu héroïque de votre état. Et comment, en effet, me direz-vous, atteindre à ce point de pauvreté évangélique? A cela, je vous réponds ce que répondoit Jésus-Christ lui-même sur un sujet à peu près semblable : La chose est impossible aux hommes, mais elle ne l'est pas à Dieu. Elle est impossible à ceux qui s'ingèrent d'eux-mêmes et sans la grâce de la vocation dans le mariage, ou qui, l'ayant cette grâce, n'en font pas l'usage qu'ils doivent : mais à ceux qui y sont fidèles, tout devient possible. Abraham vécut dans le même état que vous; il eut une maison à soutenir comme vous; il posséda de plus grands biens que vous, et jamais ces biens périssables n'excitèrent le moindre désir dans son cœur, et n'y allumèrent le feu de la convoitise.

Quoi qu'il en soit, vous connoissez, mes chers auditeurs, les obligations du mariage, vous en savez les peines, vous n'en ignorez pas les dangers, et par conséquent vous voyez combien il vous importe d'y être éclairés, conduits, secourus de Dieu; c'est-à-dire, combien il vous importe de n'y entrer que par le choix de Dieu, et d'y attirer sur vous la grâce de Dieu. Mais si ce n'est pas par cette vocation divine que je l'ai embrassé, n'y a-t-il plus de ressource pour moi, et que ferai-je? vous ferez ce que fait le pécheur pénitent. En se convertissant à Dieu, il répare, par la grâce de la pénitence, ce qu'il a perdu en se dépouillant de la grâce

d'innocence : de même vous réparerez après le mariage le mal que vous avez commis en vous engageant dans le mariage ; et puisque vous n'avez pas eu les premières grâces de cet état, vous aurez recours à Dieu pour obtenir les secondes : car Dieu a de secondes grâces pour suppléer au défaut des premières, et c'est dans ces secondes grâces que vous devez mettre votre confiance. Cependant, parce qu'elles sont plus rares et moins abondantes, quand elles n'ont pas été précédées des autres, ce qui vous reste, c'est de veiller avec plus d'attention sur vous-même, de vous appliquer avec plus de zèle à tous les devoirs d'un état où Dieu veut maintenant que vous persévériez, de concevoir un repentir plus vif et plus amer de l'égarement où vous êtes tombé par votre faute ; de redoubler sur cela vos vœux, et de crier plus fortement vers le Seigneur. Ah ! mon Dieu, lui direz-vous, comme dit le frère de Jacob à Isaac, après avoir perdu son droit d'aînesse, n'avez-vous pas plus d'une bénédiction, et le trésor de vos grâces n'est-il pas infini ? *Num unam tantùm benedictionem habes, Pater?* (1) Il est vrai, Seigneur, je me suis écarté de ma route, en m'écartant de celle que vous m'aviez marquée : car c'étoit là proprement ma route, c'étoit mon chemin ; mais m'avez-vous pour cela rejeté, et votre providence manque-t-elle de moyens pour réparer la perte que j'ai faite ? Jetez, mon Dieu, jetez encore un regard favorable sur moi, et ne m'abandonnez pas à moi-même, lorsque je veux désormais m'abandonner pleinement à votre conduite : *Mihi quoque obsecro ut benedicas* (2). Il vous écoutera, mon cher auditeur ; et, par un retour de sa miséricorde, il prendra pour vous de nouvelles vues de prédestination, et vous fera arriver au salut éternel, que je vous souhaite, etc.

(1) Genes. 27. — (2) *Ibid.*

SERMON

POUR LE

IIIme DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

SUR LA FOI.

Et dixit Jesus Centurioni : Vade, et sicut credidisti, fiat tibi.

Jésus dit au Centurion : Allez, et qu'il vous soit fait selon que vous avez cru. En saint Matth., chap. 8.

N'EST-IL pas surprenant que le Sauveur du monde, au lieu d'attribuer les miracles de sa toute-puissance à sa toute-puissance même et à la vertu souveraine de Dieu, les ait communément attribués dans l'évangile à la foi des hommes ? Puissant en œuvres et en paroles, il délivroit les possédés, il guérissoit les malades, il ressuscitoit les morts ; mais quoiqu'il pût bien au moins s'en réserver la gloire, tandis qu'il en laissoit aux autres l'avantage, il la donne encore toute entière à la foi, comme si la foi seule eût opéré par lui ce que lui seul il opéroit pour la foi. Allez, dit-il dans notre évangile, et qu'il vous soit fait selon votre foi : *Vade, et sicut credidisti, fiat tibi.* C'est la réponse qu'il fait à ce centenier qui lui vient demander la guérison de son serviteur, frappé d'une mortelle paralysie, et c'est la réponse qu'il a faite en tant d'autres occasions et sur tant d'autres sujets : partout admirant la foi, lui qui ne devoit rien, ce semble, admirer ; partout exaltant la foi, partout publiant la force et l'efficace de la foi, partout faisant entendre qu'il ne pouvoit rien refuser à la foi : *Vade, et sicut credidisti, fiat tibi.* C'est de là même que les hérétiques des derniers siècles ont prétendu tirer cette fausse conséquence, que tout l'ouvrage et toute l'affaire du

du salut de l'homme roule uniquement sur la foi: erreur que l'Eglise a frappée d'anathême, et qui va directement à détruire dans le christianisme la pratique et la nécessité des bonnes œuvres. Mais moi, mes chers auditeurs, sans donner dans une telle extrémité, je tire de mon évangile un sujet beaucoup plus solide, et qui sert de fondement à toute la morale chrétienne; et, m'attachant à ces paroles du Fils de Dieu: Qu'il vous soit fait comme vous avez cru: *Sicut credidisti, fiat tibi*, je veux vous parler des vrais effets de la foi par rapport au salut. C'est dans Marie que cette vertu a fait éclater tout son pouvoir, puisque c'est par la foi que Marie conçut le Verbe divin; adressons-nous à elle, et disons-lui: *Ave.*

De quelque manière que je prétende ici m'expliquer, chrétiens, mon dessein n'est pas de chercher des tempéramens pour concilier l'opinion des hérétiques de notre siècle avec la doctrine de l'Eglise touchant l'efficace et la vertu de la foi, puisque saint Augustin m'apprend qu'entre l'erreur et la vérité, il n'y a point d'autre parti que la confession de l'une et l'abjuration de l'autre. L'opinion, disons mieux, l'erreur des hérétiques de notre siècle est que la foi seule nous justifie devant Dieu; que nos bonnes œuvres, quelque parfaites qu'elles soient, ne contribuent en rien au salut; que la vie éternelle ne nous est point donnée par titre de récompense, mais par forme de simple héritage: héritage que nous ne pouvons mériter, et dont nous prenons possession sans y avoir acquis aucun droit. Tel est le langage de l'hérésie; mais voici celui de la foi même: car il est de la foi que la foi seule ne suffit pas pour nous sauver. Il est de la foi que nos bonnes œuvres doivent faire une partie de notre justification; il est de la foi qu'en vertu de nos bonnes œuvres, nous acquérons un

droit légitime à la gloire que Dieu nous prépare, et que cette gloire, par un effet merveilleux de la grâce de Jésus-Christ, est tout à la fois, comme s'exprime saint Augustin, et le don de Dieu, et le mérite de l'homme.

Cependant, chrétiens, sans m'engager dans une controverse qui ne convient ni au temps, ni à l'assemblée où je parle, j'avance deux propositions non-seulement orthodoxes, mais incontestables, et qui vont partager ce discours, savoir : que c'est la foi qui nous sauve, première proposition; et que souvent aussi c'est la foi qui nous condamne, seconde proposition : elles semblent l'une et l'autre contradictoires; mais la contradiction apparente qu'elles renferment me donnera lieu de vous développer les plus beaux principes et les plus grandes maximes de la théologie sur cette importante matière : le juste sauvé par la foi, et le pécheur condamné par la foi; le juste sauvé par la foi, parce que c'est surtout de la foi que vient notre justification; vous le verrez dans la première partie : le pécheur condamné par la foi, parce que la foi, sans les œuvres, devient contre lui un titre de réprobation : je vous le ferai voir dans la seconde partie. Commençons.

PREMIÈRE PARTIE.

C'est la foi qui nous sauve : cette vérité nous est trop expressément marquée dans l'Ecriture pour en pouvoir douter; mais le point est de savoir comment et en quel sens il est vrai que la foi nous sauve. Sur quoi je dis que la foi nous sauve en deux manières, et comme perfection de nos bonnes œuvres, et comme principe de nos bonnes œuvres. Comme perfection de nos bonnes œuvres, parce que c'est surtout de la foi que vient aux bonnes œuvres que nous pratiquons, leur efficace et leur prix : comme principe de nos bonnes œuvres, parce que c'est de la foi que nous vient à nous-mêmes cette sainte

ardeur qui nous porte à les pratiquer. La suite vous fera mieux entendre ces deux pensées : appliquez-vous à l'une et à l'autre.

De quelque sorte que les théologiens expliquent le mystère de la justification des hommes, il est toujours vrai, comme l'Ecriture nous l'enseigne, que c'est de la foi que nos actions tirent leur prix et leur efficace devant Dieu; et par conséquent, que la foi est comme la perfection de nos vertus et de toutes nos bonnes œuvres. Je ne puis être sauvé, ni prétendre aux récompenses de Dieu, que par le mérite des bonnes œuvres : vérité constante; mais je dois aussi reconnoître que mes bonnes œuvres ne peuvent avoir de mérite devant Dieu que par la foi; c'est la foi qui leur doit imprimer ce sceau de la vie éternelle que saint Paul appelle excellemment : *Signaculum justitiæ fidei* (1). Et de même, dit saint Chrysostôme, qu'une pièce de monnoie qui n'auroit pas la marque du prince, quelque précieuse qu'elle fût d'ailleurs, ne seroit censée de nulle valeur et de nul usage dans le commerce; ainsi, quoi que je fasse d'honnête, de louable, et même de grand et d'héroïque, si je ne le fais dans l'esprit de la foi, et si tout cela ne porte le caractère de la foi, je ne m'en dois rien promettre pour le salut. Voilà, chrétiens, ce qui, de tout temps, a passé pour incontestable dans notre religion, et ce que nous devons établir pour règle de toute notre conduite; voilà ce que l'Apôtre prêchoit aux Juifs avec tant de zèle; voilà ce que saint Augustin prouvoit aux pélagiens, avec tant de force et tant de solidité; voilà ce que les Pères de l'Eglise remontroient sans cesse aux hérétiques de leur siècle; et voilà ce que les prédicateurs de l'évangile doivent encore aujourd'hui, et plus que jamais, faire comprendre à leurs auditeurs, que, sans la foi, je dis sans une foi pure, sincère, humble,

(1) Rom. 4.

obéissante, tout ce que nous faisons nous est inutile par rapport à l'éternité bienheureuse.

Prenez garde, chrétiens, et suivez-moi. Les Juifs se confioient dans les œuvres de la loi de Moïse, c'est-à-dire, dans les sacrifices qui leur étoient ordonnés; et pourvu qu'ils l'observassent fidèlement et inviolablement, cette loi, ils s'assuroient que toutes les promesses faites à Abraham devoient s'accomplir dans eux. Vous vous trompez, mes frères, leur disoit saint Paul; ce n'est point la pratique de votre foi qui vous sauvera, c'est la foi de Jésus-Christ. Vous avez beau immoler des victimes, vous avez beau vous purifier, vous avez beau faire profession d'un culte exact et religieux; si toutes ces observances et toutes ces cérémonies ne sont sanctifiées par la foi, vous ne faites rien. C'est par la foi que vous avez été justifiés, et c'est la foi qui doit vous donner accès auprès de Dieu: *Justificati ex fide* (1): ainsi leur parloit cet homme apostolique. Les pélagiens faisoient fonds sur leurs bonnes œuvres naturelles, et se persuadoient que Dieu y avoit égard dans la distribution de ses grâces, et que la raison pourquoi il appeloit les uns et n'appeloit pas les autres, pourquoi il choisissoit les uns préférablement aux autres, étoit que les uns se disposoient avec plus de soin que les autres, par les bonnes œuvres de la nature, à recevoir cette grâce de vocation et de choix; et il faut avouer avec saint Prosper, que cette erreur avoit quelque chose de spécieux; mais c'étoit une erreur, et saint Augustin fut suscité de Dieu pour la combattre et la détruire. Non, mes frères, reprenoit ce docteur incomparable, il n'en va pas de la sorte; ces bonnes œuvres naturelles, sur quoi vous vous appuyez, n'ont aucun effet pour le salut; ce n'est point là ce qui engage Dieu à nous accorder sa grâce, et jamais il ne nous en tiendra compte dans l'é-

(1) Rom. 5.

ternité : c'est à la foi qu'il a attaché tout le mérite de notre vie, et sans la foi, rien ne nous peut conduire à lui. Enfin, les hérétiques presque de tous les siècles, ont tiré avantage de leurs bonnes œuvres, et, par une aveugle présomption, se sont flattés de vivre, dans leur secte, plus saintement que les catholiques, d'être plus réformés qu'eux, plus austères qu'eux, plus adonnés aux exercices de la charité et de la pénitence qu'eux, et, à n'en juger que par l'extérieur, peut-être ont-ils eu quelquefois sujet de le prétendre. Mais parce que leur foi n'étoit pas saine, les Pères leur répondoient toujours que c'étoit en vain qu'ils se glorifioient; que toutes ces œuvres de piété, quoiqu'éclatantes, n'étoient que des œuvres mortes, leurs vertus que des fantômes; et que, de fécondes qu'elles eussent été avec la foi, elles devenoient, sans la foi, des arbres stériles; qu'il n'y avoit que le champ de l'Eglise où l'on pût espérer de cueillir de bons fruits; que quiconque semoit ailleurs que dans ce champ, perdoit et dissipoit (car je ne me sers ici que de leurs expressions); que c'étoit dans cette Eglise universelle, et par conséquent dépositaire unique de la vraie foi, que Dieu, selon le témoignage de David, vouloit être loué : *Apud te laus mea in Ecclesiâ magnâ* (1); que, hors de là, il n'y avoit ni louanges, ni prières qu'il écoutât; et que, quand un homme dont la foi se trouvoit corrompue, osoit paroître devant les autels pour s'acquitter d'un devoir de religion, c'étoit à lui particulièrement qu'il adressoit ces terribles paroles : *Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum?* (2) Pourquoi t'ingères-tu à sanctifier mon nom, et pourquoi, n'ayant pas la foi de mes serviteurs, entreprends-tu de me rendre des services que je ne puis agréer? que les bonnes œuvres, séparées de la foi, bien loin d'être aux sectateurs de l'hérésie un

(1) Psalm. 21. — (2) Psalm. 49.

fonds de mérite, seroient plutôt devant Dieu un sujet de confusion, puisque Dieu, non-seulement ne leur sauroit nul gré d'avoir fait le bien qu'ils faisoient en ne croyant pas ce qu'ils devoient croire, mais qu'il les jugeroit même avec plus de rigueur, pour n'avoir pas cru ce qu'ils devoient croire en faisant le bien qu'ils faisoient : *Ac per hoc solo Dei meoque judicio* (1), ces paroles sont remarquables, *non solùm minùs laudandi sunt, quia se continent, cùm non credant; sed etiam multò magìs vituperandi, quia non credunt, cùm se contineant;* en un mot, que, dans le christianisme, ce n'étoit point absolument par la substance des œuvres, mais par la qualité de la foi, que Dieu faisoit le discernement des justes : *Deus quippe noster et sapiens judex, justos ab injustis, non operum, sed ipsius fidei lege, discernit* (2); tout cela est de saint Augustin. D'où il conclut, qu'un chrétien qui, dans sa condition, pratiqueroit tout ce qu'il y a de plus saint et de plus parfait, mais qui n'auroit pas l'intégrité de la foi, avec toute sa perfection et sa prétendue sainteté, seroit éternellement l'objet de la réprobation divine : *Per quam discretionem fit, ut homo injuriarum patientissimus, eleemosynarum largissimus, si non rectam fidem in Deum habet, cum suis istis laudabilibus moribus, ex hâc vitâ damnandus abscedat* (3).

Tel étoit, mes chers auditeurs, le langage de ces grands hommes que Dieu nous a donnés pour maîtres; et voilà la source de l'affreux désordre où sont tombés tant d'esprits superbes et séduits par le démon de l'infidélité. Ah! chrétiens, qui le pourroit comprendre et s'en former une juste idée? Qui pourroit dire combien, par exemple, l'hérésie seule de Calvin a détruit de mérites, a ruiné de bonnes œuvres, a corrompu de vertus, a fait périr devant Dieu de fruits admirables que la

(1) August. — (2) Ibid. — (3) Ibid.

grâce devoit produire, et que la vraie foi auroit vivifiés? Car enfin, reconnoissons-le ici, quand ce ne seroit que pour adorer la profondeur impénétrable des jugemens de Dieu; avouons-le de bonne foi, et par le témoignage que nous rendrons à une vérité qui ne nous intéresse en rien; convainquons-nous sensiblement et efficacement d'une autre, où il s'agit de tout pour nous. Dans ces sectes malheureuses que l'hérésie et le schisme suscitoient, il y a eu du bien au moins apparent. Au milieu de cette ivraie, l'ennemi même qui l'avoit semée, affectoit de faire paroître de bon grain. On y voyoit des hommes modestes et charitables, abstinens; mais notre religion nous oblige à croire que, parce qu'ils ne portoient pas sur le front ce signe du Dieu vivant, c'est-à-dire, le signe de la foi, quelques merveilles qu'ils fissent, Dieu leur disoit toujours : Je ne vous connois point. Ils prioient, mais leurs prières étoient réprouvées; ils jeûnoient, mais Dieu méprisoit leurs jeûnes : et s'ils eussent pensé à s'en plaindre, et à lui en demander raison; s'ils lui eussent dit, comme les Juifs : *Quare jejunavimus, et non aspexisti; humiliavimus animas nostras, et nescisti?* (1) Hé! Seigneur, pourquoi avons-nous jeûné sans que vous ayez jeté les yeux sur nous; et pourquoi nous sommes-nous humiliés en votre présence, sans que vous l'ayez su ou que vous ayez paru le savoir? Dieu, toujours juste et toujours sûr de la justice de son procédé, leur eût fait cette réponse, pleine de raison et d'indignation tout ensemble : *Ecce in die jejunii vestri invenitur voluntas vestra* (2); C'est que malgré vos abstinences et vos jeûnes, j'ai découvert votre orgueil, votre opiniâtreté, votre rebellion : une volonté et une disposition de cœur tout opposée à cette obéissance de l'esprit qu'exigeoit la foi de mon Eglise : *Ecce in die jejunii vestri inve-*

(1) Isaï. 58. — (2) *Ibid.*

niturvoluntas vestra. Réponse qui les auroit confondus.

Et en effet, quand au moment de la mort où ils devoient être jugés de Dieu, ils venoient à lui produire leurs bonnes œuvres, mais leurs bonnes œuvres faites dans l'hérésie, Dieu, tout porté qu'il est à récompenser, se voyoit comme forcé de les rejeter, et de leur prononcer par la bouche d'un autre prophète, ce triste et redoutable arrêt : *Seminastis multùm, et intulistis parùm* (1); Il est vrai, vous avez beaucoup semé, mais le comble de votre misère, est que vous n'avez rien à recueillir : *Respexistis ad amplius, et ecce factum est minùs* (2); vous avez cru gagner bien plus que vos frères qui suivoient avec simplicité la route commune de la foi; mais en poursuivant un gain chimérique, vous avez perdu le gain réel et solide que vous pouviez faire : *Intulistis in domum, et exsufflavi illud* (3); vous avez fait un amas et un trésor, mais c'étoit un amas de poussière que le vent a emporté et dissipé. Et pourquoi tout cela, ajoute le Seigneur : *Quam ob causam, dicit Dominus exercituum?* (4) Ecoutez-en, chrétiens, la raison : *Quia domus mea deserta est, et vos festinastis unusquisque in domum suam* (5); C'est que vous avez abandonné ma maison qui est l'Eglise, et que vous vous êtes retirés chacun dans vos maisons particulières; c'est que vous vous êtes fait des églises à votre mode; que vous vous êtes laissés aller à des nouveautés; que vous avez écouté des maîtres et des docteurs que je n'autorisois pas; et que par une infidélité bizarre et capricieuse, vous avez préféré leurs sentimens et leur conduite à la règle universelle que j'avois établie. Voilà, disoit Dieu par son prophète, voilà le ver qui a gâté toutes vos œuvres.

Or, chrétiens, ce que Dieu disoit alors, nous pouvons bien encore le dire maintenant, et nous l'appliquer

(1) Agg. 7. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.* — (5) *Ibid.*

à nous-mêmes. Car quoiqu'il n'y ait point d'hérétiques déclarés parmi les catholiques mêmes, ou plutôt parmi ceux qui en portent le nom, vous savez combien il y en a dont la foi nous doit être au moins très-suspecte, parce que ce n'est pas une foi pure et entière. Ils n'ont pas, ce semble, quitté l'Eglise; mais on peut être extérieurement dans l'Eglise, et n'avoir pas la foi de l'Eglise. On peut être dans la communion du corps de l'Eglise, et n'être pas dans la communion de son esprit. Ce sont des gens qui vivent bien; vous le dites, et la charité m'engage à le croire, malgré bien des exemples qui pourroient me rendre cette bonne vie équivoque et assez douteuse. Mais enfin, qu'ils soient des anges, si vous le voulez, par leurs mœurs; qu'ils soient des martyrs : si cependant ils n'ont pas la pureté de la foi, l'humilité de la foi, la sincérité de la foi, la plénitude de la foi, je vous répondrai avec saint Paul, que dans leur vie prétendue angélique, il leur est impossible de plaire à Dieu: *Sine fide impossibile est placere Deo* (1); et j'ajouterai, avec saint Cyprien, que ce n'est point leur sang que Dieu demande, mais leur foi: *Non quærit in vobis sanguinem, sed fidem* (2).

Si nous sommes bien persuadés, mes chers auditeurs, de cette importante vérité, quelle estime ferons-nous du don précieux de la foi; avec quel soin la conserverons-nous? Nous ne craindrons pas seulement de la perdre, mais de lui donner la moindre atteinte, et, pour user de l'expression de saint Ambroise, d'en altérer en quelque sorte que ce soit la virginité; car ce Père considéroit la foi comme une vierge que la plus légère tache flétrit; et c'étoit ainsi qu'il s'exprimoit en parlant de saint Paul, et des premiers chrétiens dont ce grand apôtre avoit la conduite : *Timebat ne virginitatem fidei amitterent* (3); Il craignoit que les fidèles ne perdis-

(1) Hebr. 11. — (2) Cypria. — (3) Amb.

sent la virginité de leur foi. Dans toutes les contestations qui peuvent naître, au lieu de tant raisonner et de tant examiner; au lieu de suivre ou nos préjugés, ou nos intérêts, nous ne prendrons point d'autre parti que celui d'une obéissance filiale et d'un attachement parfait à l'Eglise; c'est-à-dire, celui qui arrête toutes les disputes et toutes les divisions; celui que les Pères nous ont toujours, et par-dessus tout, recommandé; celui qui nous préservera de toutes les illusions et de tous les égaremens, celui que Dieu bénit, où il est obligé lui-même de nous conduire, et où il feroit plutôt des miracles que de nous laisser dans l'erreur. Nous ferons souvent à Dieu la même prière que faisoient les apôtres à Jésus-Christ : *Adauge nobis fidem* (1); Seigneur, augmentez ma foi, purifiez ma foi, affermissez ma foi. Car je sais, mon Dieu, que c'est la foi qui nous sauve, non-seulement parce que c'est elle qui donne le prix à toutes les bonnes œuvres que nous pratiquons, et qu'elle en est comme la perfection; mais encore parce que c'est elle qui nous engage à les pratiquer, et qu'elle en est le principe. Voici, chrétiens, ma pensée; tâchez à la comprendre.

En effet, ce sont deux choses différentes que d'agir et de bien agir. Ainsi, que la foi soit une condition nécessaire pour perfectionner nos œuvres toutes les fois que nous agissons, il ne s'ensuit pas précisément de là qu'elle ait une vertu spéciale pour nous porter à agir. Je ne puis faire des œuvres de salut sans la foi; c'est la première proposition que je viens d'établir; mais cette proposition n'est pas la même que celle-ci : dès que j'ai la foi, je me sens animé, excité à faire toutes les œuvres du salut; et rien n'est plus propre à nous inspirer là-dessus cette activité et ce zèle que nous admirons dans les saints, et en quoi consiste la ferveur chrétienne. Or c'est

(1) Luc. 17.

encore de cette autre manière que la foi nous sauve.

Car imaginez-vous, mes frères (c'est la comparaison de saint Bernard, et cette comparaison est très-naturelle), imaginez-vous la foi dans un juste, comme le premier mobile dans l'univers. Ce ciel que nous appelons premier mobile, est tellement au-dessus de tous les autres cieux, qu'il ne laisse pas de leur imprimer son mouvement et son action, et qu'au même temps qu'il roule sur nos têtes, tous les autres cieux roulent comme lui et avec lui. Si ce premier mobile s'arrêtoit, tout ce qu'il y a de globes célestes s'arrêteroient; mais parce que son mouvement est continuel, celui des globes inférieurs n'est jamais interrompu. Il en est de même de la foi : la foi dans une ame chrétienne et dans toutes les opérations de la grâce, est le premier mobile; c'est une vertu supérieure à toutes les autres; en sorte que toutes les autres lui sont subordonnées, et n'agissent par rapport au salut qu'autant qu'elles sont mues par celle-ci. Tout ce que je fais pour Dieu, je ne le fais qu'en conséquence de ce que j'ai la foi, et qu'à proportion de ce que j'ai de foi. Si j'ai beaucoup de foi, je suis dès-lors déterminé à faire beaucoup pour Dieu : si j'ai peu de foi, je demeure dans la langueur, et je fais peu pour Dieu. Si je n'ai point du tout de foi, il est infaillible que je ne ferai rien pour Dieu.

Notre seule expérience nous rend cette théologie sensible; mais saint Paul enchérit encore, et va plus avant; car non-seulement il veut que la foi soit la cause mouvante qui fasse agir en nous toutes les vertus, mais il veut que ce soit elle-même qui produise en nous les actes de toutes les vertus, et que toutes les vertus surnaturelles et divines ne soient proprement que les instrumens de la foi. Vérité que le grand Apôtre faisoit entendre aux Galates en des termes si décisifs, quand il leur disoit que la foi opère par la charité : *Fides quæ per*

charitatem operatur (1). Pesez bien ces paroles, chrétiens; il ne dit pas que c'est la charité qui opère par la foi, mais il dit que c'est la foi qui opère par la charité, qui aime par la charité, qui pardonne par la charité, qui assiste par la charité; comme si la charité n'avoit point de fonction qui lui fût propre, et que tout ce qu'elle fait ou qu'elle entreprend fût l'ouvrage de la foi. Or, si c'est la foi qui opère quand nous aimons Dieu et le prochain (deux devoirs essentiels où toute la loi est renfermée), qui doute que ce ne soit la foi qui nous sauve et qui nous justifie?

De là vient que le même S. Paul, par une suite de raisonnement qui mérite toutes vos réflexions, ne faisoit point difficulté d'attribuer uniquement à la foi les effets les plus merveilleux et les plus héroïques de toutes les autres vertus; ne reconnoissant même, pour ainsi dire, dans le christianisme qu'une seule vertu, qui est la foi, et confondant avec la foi toutes les vertus chrétiennes, comme il paroît que saint Augustin les comprenoit toutes dans la charité. Mais la théologie de saint Paul est ici bien plus expresse que celle de saint Augustin; car écoutez comment il parle dans son excellente épître aux Hébreux. Pour exciter notre zèle, il nous propose l'exemple des patriarches de l'ancien Testament; et rapportant à un seul point leur éloge, il nous dit que tout ce qu'ils ont fait de grand, il l'ont fait par la foi: que c'est par la foi qu'Abel présenta à Dieu plus d'hosties que Caïn: *Fide plurimam hostiam Abel, quàm Caïn, obtulit Deo* (2). Que c'est par la foi qu'Abraham se résolut à immoler lui-même son fils: *Fide obtulit Abraham Isaac, cùm tentaretur* (3). Que c'est par la foi que Moïse quitta l'Egypte, et renonça au trône de Pharaon: *Fide Moyses reliquit Ægyptum* (4). Ainsi des autres. Mais quoi, reprend saint Chrysostôme, ne fut-ce pas

(1) Galat. 5. — (2) Hebr. 11. — (3) Ibid. — (4) Ibid.

l'ardente charité de Moïse pour le peuple Juif, qui lui fit abandonner l'Egypte? Ne fut-ce pas la piété d'Abel et sa religion, qui le rendit si libéral envers Dieu, et qui lui fit offrir tant de victimes? Ne fut-ce pas l'obéissance d'Abraham qui le soumit à Dieu, et qui lui fit former la généreuse résolution de sacrifier son unique et son bien aimé? Ah! répond ce saint docteur, tout cela se faisoit par la foi. Il est vrai qu'Abraham obéit à Dieu, et que ce fut une obéissance plus qu'humaine; mais c'étoit la foi qui obéissoit en lui, c'étoit la foi qui étouffoit dans son cœur tous les sentimens de la nature, c'étoit la foi qui le rendoit saintement cruel contre son propre sang: comment cela? parce qu'il est certain qu'Abraham ne consentit à la mort d'Isaac, et ne se disposa à exécuter l'ordre du ciel, qu'en vertu de ce qu'il crut, selon le langage de l'Ecriture, contre toute créance, et qu'il espéra contre l'espérance même: *Contra spem in spem credidit* (1). C'est pourquoi l'Ecriture ajoute: *Credidit, et reputatum est illi ad justitiam* (2); Abraham crut, et il fut justifié devant Dieu: elle ne dit pas: Il crut, et de là il obéit, il sortit de sa maison, il alla sur la montagne, il dépouilla Isaac, il leva le bras, et il fut ensuite justifié; mais elle dit simplement: Il crut et il fut justifié: imitant en quelque manière les philosophes qui, sans s'arrêter à de longs raisonnemens, joignent la dernière conséquence avec le premier principe: *Credidit et reputatum est illi ad justitiam;* Il crut et il fut justifié, parce qu'en effet tout le reste qui contribua à la justification d'Abraham, se trouve contenu dans ce seul mot: *credidit*, comme dans sa source et dans sa cause.

C'est pour cela même aussi que le concile de Trente voulant nous donner une idée exacte de la foi, s'est servi de trois paroles bien remarquables, lorsqu'il nous

(1) Rom. 4. — (2) *Ibid.*

déclare que la foi est le commencement, le fondement et la racine de notre justification : *Fides est initium, fundamentum, et radix totius justificationis nostræ* (1). Prenez garde à ces trois différentes expressions, qui sont tellement liées ensemble et ont un tel rapport, que l'une néanmoins signifie toujours plus que l'autre, puisque le fondement dit plus que le commencement, et la racine plus encore que le fondement. Car le commencement est ce qui tient le premier rang dans l'ordre des choses ; mais outre que le fondement est la première partie par où commence l'édifice, c'est ce qui soutient et qui porte toute la masse de l'édifice ; or, porter, soutenir, est plus que commencer. De même, outre que la racine est la première partie de l'arbre, outre qu'elle soutient tout le poids de l'arbre, c'est elle qui produit toutes les branches, toutes les fleurs, tous les fruits de l'arbre : or, produire est plus que soutenir ; et voilà les trois caractères de la foi. Elle est la première de toutes nos vertus : ce n'est pas assez, elle sert d'appui et de base à toutes nos vertus : cela ne suffit point encore, elle produit dans nous-mêmes toutes nos vertus. C'est-à-dire, chrétiens, que si je suis juste, non-seulement je commence par la foi, non-seulement je me soutiens par la foi, mais je n'agis, et je ne vis que par la foi, suivant cet oracle de l'Écriture : *Justus autem meus ex fide vivit* (2); Mon juste vit de la foi. Ah ! la belle qualité, mes chers auditeurs, que d'être le juste de Dieu ! combien en voit-on aujourd'hui qu'on peut appeler les justes des hommes, tandis qu'ils sont devant Dieu des criminels et des pécheurs ? Mais mon juste, dit le Seigneur, n'a point d'autre vie en qualité de juste, que la vie de la foi : c'est à cela que je le reconnois : *Justus autem meus ex fide vivit.*

Et en effet, quand je vis en juste, toute ma vie est

(1) Conc. Trid. — (2) Hebr. 10.

nécessairement une vie de foi; je ne délibère, je n'agis, je ne crains, je n'espère, je ne recherche et je ne fuis que par le mouvement de la foi. C'est la foi qui me fait aimer mes ennemis, car sans la foi je les haïrois; c'est la foi qui me fait haïr les plaisirs du monde, car sans la foi je les aimerois : c'est la foi qui me fait oublier une injure, car sans la foi je me vengerois; c'est la foi qui me fait bénir Dieu dans les souffrances, qui me fait estimer la pauvreté, qui me fait choisir une vie austère, car sans la foi j'en aurois horreur. La foi donc est le principe de tout bien, et c'est elle qui me vivifie, elle qui me sauve : *Justus autem meus ex fide vivit.*

Mais si cela est, pourquoi dans le christianisme même et jusque dans le centre de la foi, de cette foi si répandue sur la terre, y a-t-il néanmoins aujourd'hui tant de chrétiens qui se damnent, et si peu qui parviennent au salut? Voilà, mes frères, et il en faut convenir, voilà une de ces grandes difficultés qui ont fait l'étonnement des Pères de l'Eglise, et sur quoi il semble que saint Augustin lui-même ait hésité avec toutes les lumières de son esprit. Difficulté que je pourrois éluder d'abord, en contestant le principe, savoir, que la foi soit aussi répandue dans le monde qu'il nous plaît de le supposer. Non, non, dirois-je, cela ne m'est point évident, et pour l'honneur de la foi même, j'aime mieux douter qu'elle soit maintenant si commune, que de reconnoître qu'étant si commune, elle produise si peu de fruits. Détrompons-nous, ajouterois-je : la prédication de l'évangile est répandue dans tout le monde; mais plût au ciel qu'il en fût de même de la foi! car il y a bien de la différence entre la prédication de l'évangile et la foi : l'une est une grâce extérieure et indépendante de nous, mais l'autre est une vertu infuse que nous devons conserver et cultiver dans nous. Cette prédication de l'évangile, cette grâce extérieure, par une disposition favorable de

la Providence, est très-commune, mais je n'ai que trop lieu de craindre que la foi ne soit très-rare. Jésus-Christ demandoit à ses disciples, si lorsqu'il viendroit il trouveroit encore de la foi sur la terre; ne croyant pas, dit saint Chrysostôme, qu'il y en dût avoir alors, ou prévoyant qu'il y en auroit peu : *Verumtamen filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terrâ?* (1) Or, n'est-ce pas dans notre siècle que cette parole du Sauveur du monde commence plus que jamais à se vérifier? Quand même le Fils de Dieu n'auroit point parlé de la sorte, la vie des chrétiens ne seroit-elle pas plus que suffisante pour me faire douter de leur foi; et du peu de connoissance que j'ai du monde, n'aurois-je pas droit de conclure, au moins de soupçonner, qu'un levain d'infidélité secrète et déguisée y cause une corruption si générale? Car enfin, poursuivrois-je avec saint Bernard, il est difficile que la plupart des hommes agissent tout autrement qu'ils ne croient; et qu'il y ait dans leur conduite, une contradiction aussi monstrueuse que celle de vivre comme ils vivent et d'avoir la foi. A peine cela se comprend-il; et dans ce prétendu systême, il y a je ne sais quoi de si violent, qu'il est comme impossible qu'on le puisse long-temps soutenir. Quand donc je vois un chrétien aussi emporté, aussi sensuel, aussi ambitieux qu'un païen, et même au-delà d'un païen; au lieu de dire, comme on dit communément, cet homme dément sa foi, je dirois presque, cet homme n'a plus absolument de foi, parce que s'il en avoit, je ne conçois pas qu'il pût la démentir si universellement et si constamment; et que, croyant d'une façon, il agît toujours de l'autre. Quand je vois une femme du monde tranquille dans ses désordres, libertine dans ses conversations, scandaleuse dans ses commerces et dans ses intrigues; au lieu de dire, selon le langage ordinaire : Cette femme a une foi foible

(1) Luc. 18.

et languissante, une foi stérile et infructueuse, je demanderois et je dirois : Cette femme a-t-elle encore une étincelle de foi? parce que je suis persuadé qu'il n'en faudroit pas davantage pour lui donner horreur de son état et pour l'en faire sortir.

Ainsi raisonnerois-je, et ce seroit pour l'intérêt même et pour l'honneur de la foi. Car il lui seroit, en quelque sorte, plus honorable que le commun des hommes fût réputé pour impie et pour être sans foi, que de passer pour en avoir une qui ne résiste à rien, qui ne surmonte rien, qui n'opère rien; que dis-je? qui laisse tomber dans les plus honteux déréglemens et dans les dernières abominations. Et il ne faudroit point me répondre que ces pécheurs mêmes, qui, d'une part, se livrent à leurs passions les plus déréglées, protestent hautement d'ailleurs qu'ils ont la foi : je sais, répliquerois-je, qu'ils le protestent; mais la question est de savoir si l'on doit s'en tenir à leurs protestations, et s'il n'est pas plus juste de les réduire à la preuve que demandoit l'apôtre saint Jacques : *Ostende mihi fidem tuam sine operibus* (1); Chrétiens, qui peut-être vous glorifiez de ce que vous n'êtes pas, voulez-vous me faire connoître votre foi? justifiez-la; par où? par vos œuvres; car tandis que vous détruirez dans la pratique ce que vous professez de bouche, tandis que je ne verrai point d'œuvres, je me défierai toujours de vos paroles. Et n'est-ce pas là, mes chers auditeurs, que nous réduit l'iniquité du siècle? à ne pouvoir plus s'assurer de la foi des chrétiens; à ne pouvoir plus dire s'ils en ont, ou s'ils n'en ont pas, et à ne savoir plus ce qu'ils sont? N'est-ce pas là l'état déplorable de ce qui s'appelle parmi nous le monde? Entrez dans les cours des princes, descendez dans les cabanes des pauvres, assistez, s'il se peut, aux conseils secrets des politiques de la terre, parcourez les cercles

(1) Jacob. 2.

et les assemblées, arrêtez-vous dans les temples et dans les lieux saints, partout vous demanderez s'il y a de la foi, parce que partout vous ne trouverez que scandale et que débordement de mœurs : *Putas, inveniet fidem in terrâ?*

Mais n'insistons pas sur ce point davantage. Peut-être le libertinage pourroit-il s'en prévaloir, et y trouveroit-il un prétexte pour s'autoriser. Car un des prétextes du libertinage, est de prétendre que l'on ne croit point, et que l'on n'a point de foi ; et cela, pour avoir droit d'imputer les désordres de sa vie au défaut de persuasion qui paroît une excuse honnête, au lieu de les imputer à la corruption du cœur. Reconnoissons donc que de ce grand nombre de chrétiens qui se perdent dans le monde, il y en a en effet plusieurs qui ont encore la foi. Accordons-leur tout ce que nous pouvons leur accorder, savoir, que leur foi subsiste. Donnons-leur cette consolation, qu'ils la puissent conserver parmi les excès d'une vie criminelle. L'Eglise ne leur dispute pas cet avantage : elle a même voulu leur en maintenir la possession par une décision expresse, en déclarant dans le concile de Trente qu'une vie impure et corrompue ne va pas toujours jusques à la destruction de la foi. Avouons-le avec elle : on peut être chrétien et mauvais chrétien ; on peut avoir la foi, et agir contre la foi. Mais alors la foi nous sauve-t-elle ? Bien loin de nous sauver, je dis que, par un effet contraire, elle nous condamne, et c'est la seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE.

Il ne faut pas s'étonner, chrétiens, que ce soit la même foi qui nous sauve et qui nous condamne devant Dieu. Elle ne fait en cela que ce que fait Jésus-Christ même, lequel étant l'auteur de notre salut, devient tous les jours, par l'abus que nous faisons de ses mérites et de sa grâce, l'auteur de notre perte éternelle et de notre réprobation. Ainsi la foi, qui ne nous a été donnée que pour nous justifier, ne laisse pas de servir à nous

condamner selon les différentes manières dont nous nous comportons à son égard, et les divers traitemens qu'elle reçoit de nous. Mais encore, pourquoi nous condamne-t-elle? et comment nous condamne-t-elle? Deux choses qui me restent à éclaircir, et qui demandent une attention toute nouvelle.

Je dis que la foi nous condamne lorsque nous ne vivons pas selon ses maximes, parce que, vivant alors dans le désordre, nous la retenons captive dans l'injustice, suivant l'expression de saint Paul, que nous lui enlevons le plus beau fruit de sa fécondité, qui sont les bonnes œuvres, comme parlent saint Hilaire et saint Ambroise; et que dans le sentiment de l'apôtre saint Jacques, nous la faisons enfin mourir elle-même au milieu de nous. Or, ne sont-ce pas là autant d'outrages que nous lui faisons, et qu'elle doit venger, pour ainsi dire, en nous condamnant? Prenez garde; nous la retenons captive dans l'injustice : ce sont les propres paroles du Maître des nations : *Qui veritatem Dei in injustitiâ detinent* (1); Ils tiennent, dit-il, comme dans les fers la vérité de Dieu. Or, la vérité de Dieu n'est en nous que par la foi; et tandis que nous menons une vie corrompue, il est évident que nous faisons violence à cette foi, que nous la tenons dans la sujétion et dans l'esclavage; comment cela? parce que nous ne lui donnons pas la liberté d'agir en nous comme elle voudroit et comme elle devroit. Dans la naissance du christianisme, remarque saint Bernard, lorsqu'il y avoit des persécutions, la foi étoit libre pendant que les fidèles étoient captifs. Maintenant que les persécutions ont cessé, les fidèles jouissent d'une liberté dont ils abusent, et la foi est comme enchaînée. Quel sujet pour nous de confusion et de condamnation! Jusque dans les prisons et dans les cachots, les martyrs publioient la foi qu'ils avoient dans le cœur, et malgré les tyrans, ils confessoient hautement Jésus-

(1) Rom. 1.

Christ. Il est bien étrange, lorsque l'Eglise est dans une profonde paix, que la foi des chrétiens n'ait plus la même liberté, et que cette liberté lui soit ôtée par les chrétiens mêmes, qui deviennent ses propres persécuteurs, et qui lui sont plus cruels que les infidèles, puisqu'ils la mettent dans une captivité où les infidèles n'ont pu la réduire : *Qui veritatem Dei in injustitiâ detinent.* Remarquez cette parole : *in injustitiâ;* car saint Paul ne dit pas seulement que nous tenons notre foi captive, mais que nous la tenons captive dans l'injustice, qui est pour elle la plus honteuse et la plus odieuse servitude. En effet, cette foi est toute sainte, et nous la faisons demeurer dans des ames toutes criminelles. Elle est toute pure et toute chaste, et nous la faisons habiter dans des ames voluptueuses et toutes sensuelles : *Qui veritatem Dei in injustitiâ detinent.* Que fait donc la foi? ah! mes chers auditeurs, permettez-moi d'user de cette figure, notre foi ainsi traitée par nous-mêmes, ainsi déshonorée et profanée, s'élève contre nous; elle demande à Dieu justice; elle crie à son tribunal; et ne doutons point que Dieu ne l'écoute, et qu'à notre ruine il ne prenne ses intérêts.

D'autant plus coupables envers elle et plus condamnables, que par les déréglemens de notre vie, nous lui faisons perdre ses plus beaux fruits et sa plus heureuse fécondité. Car, comme nous l'avons déjà vu, la foi est la source de toutes les vertus, et une source féconde, qui produit sans cesse de nouveaux fruits de grâce, ou qui les peut produire. En voulez-vous la preuve sensible? sans parler de ces saints patriarches de l'ancienne loi, et de leurs œuvres merveilleuses, que l'Apôtre nous a si bien marquées dans son épître aux Hébreux, rappelez en votre esprit tout ce qu'ont fait dans la loi nouvelle tant de martyrs de l'un et de l'autre sexe, tant de solitaires et de pénitens; tout ce que font encore tant de religieux dans le cloître, et tant d'ames vertueuses

jusques au milieu du monde. Remettez-vous le souvenir de tout ce que vous avez entendu dire de leurs longues oraisons, de leurs sanglantes macérations, de leurs veilles et de leurs travaux, de leurs abstinences et de leurs jeûnes, de la ferveur de leur zèle, et de la constance infatigable avec laquelle ils ont pratiqué jusques au dernier soupir de leur vie toute la perfection de l'évangile. Voilà les fruits de la foi : voilà ce que la foi peut opérer en nous-mêmes et par nous-mêmes. Car si l'ardeur des fidèles s'est ralentie, la vertu de la foi ne s'est point altérée ; elle a toujours les mêmes vérités à nous proposer, et dans ces mêmes vérités les mêmes motifs pour nous exciter : mais nous, chrétiens, vivant selon l'esprit du siècle et selon la chair, nous étouffons ces fruits dès leur naissance. Nous avons la foi ; mais tout agissante qu'elle est, elle ne nous rend pas plus vigilans, pas plus exacts dans l'observance de nos devoirs, pas plus adonnés aux œuvres de la piété : c'est une foi oisive et stérile, parce que nous en arrêtons toute l'action.

Nous allons même plus loin : nous la faisons mourir, selon la pensée et l'expression de l'apôtre saint Jacques. Car ce qui vivifie la foi, ce qui en est comme l'esprit, ce sont les bonnes œuvres. De même donc que le corps est mort, dès-là qu'il est séparé de l'ame qui lui donnoit la vie, ainsi la foi doit être censée morte, dès-là qu'elle n'est plus accompagnée des œuvres qui l'animoient : *Sicut enim corpus sine spiritu mortuum est, ita et fides sine operibus mortua est* (1). Et à prendre la chose dans un sens plus réel encore et sans figure, on peut dire que rien ne conduit plus directement ni plus promptement à l'infidélité et au libertinage de créance, que le libertinage des mœurs. Or, après avoir été homicide de votre foi, que devez-vous attendre autre chose qu'un jugement sévère et rigoureux ? Oui, mon cher auditeur, pensez bien à ces deux paroles : ho-

(1) Jacob. 2.

micide de votre foi. Voilà le grand crime dont on vous demandera compte un jour, et dont il faudra porter la peine. C'est alors que cette foi morte dans votre cœur, ou par l'inutilité, ou même par le désordre de votre vie, commencera tout à coup à revivre, qu'elle ressuscitera, qu'elle se produira devant Dieu pour votre conviction et pour votre condamnation.

Je dis pour votre conviction : car, voulez-vous savoir, non plus précisément pourquoi, mais comment elle vous condamnera? Il est aisé de vous le faire comprendre. Ce sera en vous convaincant de trois choses, savoir : que vous pouviez vivre en chrétien, que vous deviez vivre en chrétien, et que vous n'avez vécu rien moins qu'en chrétien. Trois convictions qui vous fermeront la bouche, et qui, malgré vous, vous feront souscrire vous-même à l'arrêt de votre éternelle réprobation. Elle vous convaincra que vous pouviez vivre en chrétien, parce que rien ne vous manquoit pour cela, ni lumières, ni secours. Ni lumières, puisqu'elle vous servoit elle-même de maître, puisqu'elle vous avoit révélé toutes ses vérités pour vous éclairer, puisqu'elle vous les faisoit entendre sans cesse au fond de votre cœur, tantôt pour vous exciter par l'espérance, tantôt pour vous retenir par la crainte, tantôt pour vous engager par un saint amour, tantôt pour vous attirer par un solide intérêt, toujours pour vous instruire et pour vous toucher. Ni secours, puisque dans le christianisme vous aviez toutes les sources de la grâce : tant de sacremens pour vous purifier, pour vous fortifier, pour vous réconcilier, pour vous nourrir et vous faire croître ; tant de ministres du Seigneur, dépositaires de la loi de Dieu pour vous l'enseigner, dispensateurs des trésors de Dieu pour vous les distribuer, remplis de l'esprit de Dieu pour vous le communiquer, revêtus de toute la puissance de Dieu pour vous sanctifier ; tant de bons conseils, d'exhortations pathétiques et véhé-

mentes, de salutaires exemples; enfin, tant de moyens dont le détail seroit infini, et dont l'usage vous auroit immanquablement sauvé. Or, d'avoir connu, et d'avoir pu, voilà pourquoi le mauvais serviteur sera jugé avec plus de sévérité, sera plus rigoureusement condamné, sera plus grièvement puni.

Encore plus digne des châtimens de Dieu, parce que la foi vous convaincra, non-seulement que vous pouviez vivre en chrétien, mais que vous le deviez. Car votre parole y étoit engagée. Vous l'aviez ainsi promis à la face des autels et sur les sacrés fonts du baptême. Vous aviez solennellement renoncé au démon et à toutes ses œuvres, renoncé au monde et à toutes ses pompes, renoncé à la chair et à tous ses désirs sensuels. On l'avoit dit pour vous, et dès que vous vous trouvâtes en état de le ratifier, vous l'aviez dit vous-même. Or, ce n'est point en vain qu'on promet à Dieu; et de tous les engagemens, il n'en est point de plus inviolables que ceux que l'on contracte avec un tel maître. Dès-là donc que vous vous étiez soumis à la foi, vous vous étiez soumis à la loi. C'est-à-dire, dès-là que vous aviez été honoré du caractère de chrétien, et que vous aviez commencé à porter le nom de chrétien, vous étiez conséquemment et indispensablement obligé à tous les devoirs du chrétien, vous en étiez responsable à votre foi et à Dieu même. Et en effet, pour développer encore mieux la chose, et la considérer plus à fond, de toutes les contradictions, n'est-ce pas une des plus grossières, de ne pas agir comme l'on croit, ou de ne pas croire comme l'on agit? Et de toutes les infidélités, n'est-ce pas une des plus criminelles et des plus monstrueuses, d'avoir renoncé en présence de Dieu à l'enfer et à toutes les œuvres de ténèbres, qui sont tant de péchés proscrits par la loi, et de les commettre impunément, volontairement, habituellement? d'avoir re-

noncé aux vaines pompes du monde, et d'en être adorateur; de les désirer uniquement, d'y aspirer incessamment, de les rechercher sans relâche, et de ne travailler que pour cela, et qu'en vue de cela? d'avoir renoncé à la chair, et de ne vivre que selon la chair, de n'écouter que ses passions et de suivre aveuglément toutes ses cupidités?

Voilà néanmoins de quoi la foi vous convaincra, et c'est le dernier témoignage qu'elle rendra contre vous: je veux dire, que pouvant vivre en chrétien, que devant vivre en chrétien, vous n'avez vécu rien moins qu'en chrétien. Car c'est alors que, développant tous ses principes et toutes ses maximes, elle les comparera avec votre vie; ou que développant toute votre vie, elle la comparera avec ses maximes et ses principes. Or, quelle opposition entre l'un et l'autre! Une foi qui n'enseigne à l'homme que le mépris des biens terrestres et périssables, et une vie toute employée à les acquérir, à les conserver, à les accumuler par tous les moyens, justes ou injustes, qu'inspire une avarice insatiable. Une foi qui n'apprend à l'homme qu'à s'humilier, qu'à s'abaisser, qu'à fuir les honneurs mondains et les fausses grandeurs du siècle; et une vie toute occupée de soins, de projets, d'intrigues, souvent très-criminelles, pour l'avancement d'une fortune humaine. Une foi qui ne prêche à l'homme que mortification, que pénitence, que détachement de soi-même; et une vie passée dans les jeux, dans les spectacles, dans les assemblées et les parties de plaisir, dans les plus honteuses voluptés. Une foi de pratique et d'action, et une vie dénuée de toutes les œuvres chrétiennes. Est-ce donc ainsi qu'on est chrétien, ou qu'on vit en chrétien? est-ce en ne faisant rien de tout ce que la foi ordonne, et en faisant tout ce qu'elle défend? Tels sont les reproches que vous devez attendre de votre foi; et à des reproches si bien fondés et sans

nulle excuse, que doit-il succéder autre chose qu'un jugement sans miséricorde?

Concluons, mes chers auditeurs, par cette pensée avec laquelle je vous renvoie, et que vous ne pouvez trop méditer. Il faut, ou que ma foi me sauve, ou que ma foi me condamne. Entre ces deux extrémités, point de milieu. Si ma foi n'est pas le principe de ma justification, elle sera immanquablement le sujet de ma réprobation. Il ne tient qu'à moi qu'elle ne soit pour moi un moyen de salut, parce qu'il ne tient qu'à moi d'en faire un usage tel que je dois, et tel que Dieu le demande. Mais si par ma faute ce n'est pas un moyen de salut pour moi, ou que je me rende ce moyen de salut inutile par l'abus que j'en ferai, il ne dépend plus alors de moi que ce ne soit pas contre moi un moyen de damnation, parce que c'est un talent que Dieu m'a mis dans les mains pour lui en rendre compte, et pour en retirer tout le fruit qu'il en attendoit. Ce seroit donc bien me tromper moi-même, de regarder la foi que j'ai reçue comme une de ces choses indifférentes qui ne peuvent nuire lorsqu'elles ne servent pas. Si ma foi ne me fait pas le plus grand de tous les biens, elle me fera le plus grand de tous les maux. C'est à moi de prendre mon parti entre l'un et l'autre, mais je n'ai que l'un ou l'autre à choisir. Que dis-je, et y a-t-il là-dessus à délibérer? y a-t-il à hésiter un moment, dès qu'il est question de se garantir d'une éternité malheureuse, et de se procurer une souveraine félicité?

Ah! chrétiens, pensons souvent aux accusations que formera contre nous, et aux reproches que nous fera cette foi, quand nous comparoîtrons avec elle devant le tribunal de Dieu. C'est à quoi nous ne faisons guère de réflexion maintenant: mais quand la figure du monde se sera évanouie, et que nous nous trouverons seuls avec cette foi en la présence de Dieu, que lui répondrons-nous? voilà, mon cher auditeur, à quoi nous devons

nous préparer tous les jours de notre vie. Il vous en coûtera quelque sujétion, quelque violence, quelques efforts; mais il vaut bien mieux se contraindre pour quelque temps, que de s'exposer à un malheur qui ne doit jamais finir. Car, je le répète, et je ne puis assez vous le faire entendre : s'il arrive que vous vous perdiez, ce sera dans votre foi même que vous trouverez votre plus cruel tourment. Vous n'aurez plus cette foi surnaturelle et divine qui est un des dons de Dieu les plus précieux : c'est une grâce dont Dieu vous dépouillera. Mais vous aurez encore le souvenir de cette foi, mais vous aurez encore le caractère de cette foi, mais vous aurez encore toutes les connoissances que vous donnoit cette foi; et c'est cela même qui fera votre supplice. Vous aurez, dis-je, le souvenir de cette foi qui vous enseignoit de si solides vérités que vous avez méprisées, qui vous donnoit de si saintes règles de conduite que vous n'avez pas suivies, qui vous promettoit de si grandes récompenses que vous n'avez pas pris soin de mériter; et ce souvenir sera plus cuisant pour vous que tout le feu de l'enfer. Vous porterez encore tout le caractère de cette foi, c'est-à-dire, le caractère du baptême; et ce caractère sera le signe à quoi les démons, ministres de la justice de Dieu, vous discerneront entre les réprouvés, pour exercer sur vous avec plus de fureur toute leur rage. Vous aurez encore toutes les connoissances que vous donnoit cette foi; et ces connoissances suppléeront au défaut de cette foi : en sorte que vous croirez toujours Dieu, comme les démons le croient, et que vous tremblerez comme eux, que vous vous désespérerez comme eux, que votre créance sera pour vous comme pour eux, le sujet de votre confusion éternelle.

Mais il seroit donc plus à souhaiter de n'avoir jamais eu la foi? oui, mes frères, il seroit plus avantageux de ne l'avoir jamais eue, que de l'avoir profanée par une vie criminelle. Mais cela même ne sera plus en votre

pouvoir : car, malgré vous il sera éternellement vrai que vous aurez été chrétiens, et il faudra éternellement porter la peine de ne l'avoir été que de nom et dans la spéculation, sans l'être de mœurs et dans l'action. Pour prévenir ce reproche et l'affreux châtiment dont nous sommes menacés, quelle résolution avons-nous à prendre? point d'autre que de conserver la foi, et de vivre selon la foi. Cette foi nous dit des choses qui répugnent à nos sens, mais il s'y faut soumettre. Elle nous dit que le monde est notre plus dangereux ennemi; fuyons-le. Elle nous dit de nous haïr nous-mêmes et de nous renoncer nous-mêmes; travaillons à acquérir ce saint renoncement, et pratiquons-le autant qu'il est nécessaire. Elle nous dit de mortifier la chair par l'esprit et d'en réprimer les désirs; combattons-les généreusement et constamment. Elle nous dit d'être humbles jusque dans la grandeur, d'être pauvres jusque dans l'abondance, d'être pénitens jusqu'au milieu des aises et des commodités; entreprenons tout cela, et venons à bout de tout cela. Nous aurons dans les secours de la grâce, et dans les motifs de notre foi, de quoi nous animer, de quoi nous fortifier, de quoi nous rendre tout facile. Demandons-les avec confiance ces secours, et Dieu ne nous les refusera pas. Ayons-les continuellement devant les yeux ces motifs, et ils nous soutiendront. Alors nous mériterons d'entendre un jour de la bouche de Jésus-Christ, ce qu'il dit au centenier de notre évangile : *Sicut credidisti, fiat tibi;* Qu'il vous soit fait comme vous avez cru. Vous avez fait valoir le talent que je vous avois confié, vous avez rendu votre foi fertile en bonnes œuvres et agissante ; venez en recevoir la récompense. Vous avez marché par le chemin qu'elle vous traçoit, vous l'avez suivi et vous y avez persévéré ; venez prendre possession de mon royaume céleste, qui est le terme où elle vous appeloit et où vous jouirez d'une félicité éternelle, etc.

SERMON

POUR LE

IVE DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

SUR LES AFFLICTIONS DES JUSTES, ET LA PROSPÉRITÉ DES PÉCHEURS.

Ascendente Jesu in naviculam, secuti sunt eum discipuli ejus: et ecce motus magnus factus est in mari, ita ut navicula operiretur fluctibus. Ipse verò dormiebat; et suscitaverunt eum discipuli ejus, dicentes: Domine, salva nos, perimus. Et dicit eis: Quid timidi estis, modicæ fidei?

Jésus étant entré dans une barque, ses disciples le suivirent; et aussitôt il s'éleva sur la mer une grande tempête, en sorte que la barque étoit couverte de flots. Lui cependant dormoit; et ses disciples le réveillèrent, en lui disant: Seigneur, sauvez-nous; nous allons périr. Jésus leur répondit: Pourquoi craignez-vous, hommes de peu de foi? En saint Matthieu, chap. 8.

VOILA, chrétiens, une image bien naturelle de ce qui se passe tous les jours à nos yeux et parmi nous. Il semble que le Saint-Esprit, en nous la traçant dans cet évangile, ait expressément voulu nous représenter un des plus grands mystères de la conduite de Dieu sur les hommes, et en faire le sujet de notre instruction. Les disciples de Jésus-Christ, c'est-à-dire, les justes et les élus de Dieu, vivent dans le monde, que nous pouvons considérer comme une mer orageuse, et s'y trouvent embarqués par les ordres mêmes de la Providence. Dieu est avec eux, et ne les quitte jamais. Il les suit dans toutes leurs voies, il les éclaire et les soutient: mais du reste, à en juger par les apparences, on diroit, en mille rencontres, qu'il s'en éloigne, qu'il les oublie, qu'il les abandonne, qu'il est à leur égard comme endormi: *Ipse verò dormiebat.* Il permet qu'ils soient assaillis et battus

des plus violens orages, qu'ils soient exposés aux plus rudes tentations, qu'ils soient affligés et presque accablés des misères de cette vie. Or, qui croiroit alors qu'il y a une Providence qui prend soin de leurs personnes ; ou, qui ne croiroit pas au moins que cette Providence est ensevelie dans un profond sommeil, et qu'elle ignore leurs besoins, surtout lorsqu'on voit les impies prospérer sur la terre, vivre dans le calme, tenir les premiers rangs, jouir de l'abondance, être en possession de tout ce qui s'appelle fortune et bonheur humain? C'est en vue de ce partage, si surprenant et si peu conforme à nos idées, que David s'écrioit et disoit à Dieu : *Exurge, quare obdormis, Domine?* (1) Levez-vous, Seigneur; et pourquoi demeurez-vous dans cette espèce d'assoupissement? Et c'est ainsi que nous lui disons encore nous-mêmes comme les apôtres : *Domine, salva nos, perimus;* Hé! Seigneur! où êtes-vous? nous périssons et vous nous délaissez ; tous les maux viennent nous accueillir, et il semble que vous y soyez insensible! Mais à cela, chrétiens, point d'autre réponse de la part de Dieu que celle de Jésus-Christ à ses disciples effrayés et consternés : *Quid timidi estis, modicæ fidei?* Où est votre foi? où est la confiance que vous devez avoir en votre Dieu? que craignez-vous, quand je suis avec vous? Mystère de la Providence, dont je veux aujourd'hui, mes chers auditeurs, vous entretenir, et dont il est d'une importance extrême que vous soyez instruits. Ce n'est point précisément aux pécheurs que j'ai à parler : c'est aux ames fidèles, c'est aux prédestinés du Seigneur, c'est à ceux qui font état de le servir, et qui, tout attachés qu'ils sont à son service, voient souvent tomber sur eux tous les fléaux du ciel, tandis que les mondains passent leurs jours dans le plaisir et dans la joie. Je vais là-dessus les rassurer et les consoler, après que nous aurons de-

(1) Psal. 43.

mandé le secours du Saint-Esprit, par l'intercession de Marie : *Ave, Maria.*

C'est de tout temps que la foi des chrétiens a été troublée, et leur confiance en Dieu ébranlée, de voir les méchans dans la prospérité et dans le repos, pendant que les justes sont dans l'adversité et dans le travail. Ce partage, à ce qu'il paroît, si injuste, a toujours été, pour ainsi dire, le scandale de la Providence. Car de là les pécheurs ont pris sujet de triompher insolemment dans la vie; et de là les plus gens de bien se sont relâchés dans le chemin de la vertu. De là même les plus grands saints ~~en sont venus~~ presque jusqu'à former des doutes au préjudice de leur foi. Ecoutez-en parler David : *Mei autem penè moti sunt pedes, penè effusi sunt gressus mei* (1); Pour moi, disoit-il, je le confesse, j'ai senti ma foi chanceler; et quelque solide que fût le fondement de mon espérance, je me suis vu sur le point de succomber; et pourquoi? parce qu'il s'est élevé dans mon cœur un mouvement de zèle et d'indignation à la vue des pécheurs qui goûtent la paix, qui réussissent dans leurs desseins, qui établissent leurs maisons, à qui rien ne manque dans la vie : *Quia zelavi super iniquos, pacem peccatorum videns* (2). En effet, ai-je dit, comment est-il possible que Dieu sache ce qui se passe ici-bas, et comment puis-je croire qu'il y prenne garde? *Quomodò scit Deus, et si est scientia in excelso?* (3) Les libertins et les impies sont les plus heureux, les plus honorés, les plus riches : *Ecce ipsi peccatores, et abundantes in sæculo, obtinuerunt divitias* (4). D'où j'ai presque conclu, ajoute le même prophète, qu'il m'étoit donc inutile de conserver mon cœur dans l'innocence, et d'avoir les mains nettes de toute injustice : *Et dixi, ergò sine causâ justificavi cor meum, et lavi*

(1) Psalm. 72. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.*

inter innocentes manus meas (1). Ainsi parloit le plus saint roi du peuple de Dieu, et c'étoit le reproche que faisoient les païens aux fidèles. Quel Dieu servez-vous, leur disoient ces idolâtres? Où est sa justice envers vous, et sa bonté? Il vous voit pauvres et languissans, et il ne prend nul soin de vous. Est-ce qu'il ne le peut, ou qu'il ne le veut pas? Si c'est impuissance, il n'est pas Dieu, et aussi peu l'est-il, si c'est insensibilité. Vous vous promettez l'immortalité dans un autre monde que celui-ci; mais quelle apparence qu'un Dieu que vous vous figurez assez puissant et assez bon pour vous ressusciter après la mort, ne vous secourût pas dans la vie? Cependant vous renoncez à tous les plaisirs, vous ne venez point à nos spectacles, vous souffrez la faim et la soif, vous endurez les plus rigoureux tourmens. D'où il arrive que vous ne jouissez, ni de la vie présente où vous êtes, ni de cette vie future et imaginaire que vous attendez. A cela les Pères faisoient diverses réponses. La plupart nioient la supposition pour établir une vérité tout opposée. Car ils soutenoient que jamais les justes ne sont malheureux sur la terre, et que jamais les impies n'y goûtent un véritable bonheur: *Intelligat homo*, disoit saint Augustin: *nunquàm Deus permittit malos esse felices* (2). Que l'homme s'applique à bien comprendre ceci: jamais Dieu ne permet que les méchans soient heureux. Ils passent néanmoins pour l'être, ajoutoit ce saint docteur, mais on ne les croit heureux que parce qu'on ignore en quoi consiste la vraie félicité: *Ideò malus felix putatur, quia quid sit felicitas, ignoratur* (3). Et il n'en faut point juger par de certains dehors. Tel, dit saint Ambroise, me paroît avoir la joie dans le cœur, dont le cœur est déchiré par mille chagrins. Il est à son aise, selon mon estime; mais dans son idée, et en effet, il est misérable: *Meo affectu beatus*

(1) Psal. 72. — (2) August. — (3) *Idem.*

est, et suo miser (1). C'est ainsi, dis-je, que les Pères s'en expliquoient. Mais, chrétiens, je prends la chose tout autrement. Ne disputons point aux impics et aux pécheurs la possession des joies humaines, et convenons que les justes sont aussi malheureux dans le temps que les mondains le pensent. Cela posé, je prétends que nous sommes toujours coupables, si nous nous défions de la divine Providence qui l'a ordonné de la sorte; et pour vous en convaincre, j'avance deux propositions, qui renferment tout ce qu'on peut dire de plus solide sur cette matière, et qui partageront ce discours. Je soutiens d'abord que dans cette conduite de Dieu, il n'y a rien qui doive ni qui puisse ébranler notre foi; c'est la première proposition et la première partie. Je dis plus, et je soutiens même que cette conduite de Dieu a de quoi établir et confirmer notre foi; c'est la seconde proposition et la seconde partie. Développons l'une et l'autre; et ne croyez pas que je veuille là-dessus m'arrêter à de vaines subtilités. J'ai des preuves à produire également sensibles et touchantes. Commençons.

PREMIÈRE PARTIE.

Saint Augustin dit un beau mot : que les secrets de Dieu doivent nous imprimer du respect, doivent nous rendre attentifs à les considérer, doivent nous exciter à en faire la recherche, autant que l'humilité de la foi nous le permet; mais qu'ils ne doivent jamais trouver d'opposition dans nos esprits, et qu'il ne nous appartient pas d'en vouloir juger, ni d'entreprendre de les contredire : *Secretum Dei intentos nos habere debet, non adversos* (2). Voilà, mes chers auditeurs, une maxime bien chrétienne et bien importante : car un des plus grands désordres de notre esprit est de se révolter d'abord contre tout ce qui paroît contraire à nos lumières

(1) Ambr. — (2) August.

et

et à nos vues ; et c'est de ce principe que procèdent toutes les erreurs où nous tombons à l'égard de Dieu. Or, écoutez comment je me sers de la maxime du saint docteur pour établir ma première proposition touchant ce partage si inégal des biens et des maux de cette vie, qui fait que les justes souffrent pendant que les impies prospèrent. Je prétends qu'il n'y a rien en cela qui doive troubler notre foi ; et en effet, quand je ne verrois nulle raison de cette conduite de Dieu, quand ce seroit un abîme où je ne découvrirois rien, et que mon esprit s'y perdroit, ma foi n'en devroit point être altérée, et tout ce que j'aurois à faire, ce seroit de m'écrier avec saint Paul : *O altitudo !* et de reconnoître que c'est un secret de la Providence que je dois adorer et non pas pénétrer. Ainsi, quand je ne conçois pas l'auguste et incompréhensible mystère d'un Dieu en trois personnes, je ne crois pas dès-lors avoir droit de le révoquer en doute ; je ne crois pas pouvoir conclure : Il n'y a donc point de Dieu, il n'y a donc point de souverain être ; mais je conclus que ce souverain être est au-dessus de toute intelligence humaine, et je n'en demeure pas moins inviolablement attaché à ma créance. Pourquoi ne serois-je pas ici le même ? et quand il s'agit d'un point qui regarde la providence de Dieu et sa conduite dans le gouvernement du monde, pourquoi en voudrois-je douter, et pourquoi me troublerois-je, parce que je ne le comprends pas ?

Car enfin, j'ai d'ailleurs mille preuves qui me convainquent qu'il y a une Providence dans l'univers, et que tout ce qui arrive sur la terre est de l'ordre de Dieu. Je n'ai qu'à ouvrir les yeux, je n'ai qu'à contempler le ciel, je n'ai qu'à considérer toutes les créatures : il n'y en a pas une qui ne me rende témoignage de cette vérité, et qui n'en soit pour moi une démonstration. Les païens et les barbares l'ont reconnue ; et je serois plus

infidèle que les infidèles mêmes, si je refusois de m'y soumettre. Cependant, contre tous ces témoignages, il se forme une difficulté dans mon esprit. S'il y a une Providence, me dis-je à moi-même, comment souffre-t-elle que les justes soient opprimés, et les impies exaltés? voilà ce qui me fait peine. Or, je vous demande, chrétiens, est-il raisonnable que, pour cette seule difficulté, je me départe d'un principe de foi aussi infaillible et aussi solidement établi que l'est celui d'une Providence; et que, parce qu'il y a un certain point où la conduite de cette Providence sur les hommes me paroît obscure, je la tienne pour douteuse, et j'ose même absolument la rejeter? N'est-il pas plus juste que j'oppose à la difficulté qui m'embarrasse toutes les maximes de ma foi et toutes les lumières de ma raison; et que n'ayant pas assez de vue pour approfondir le mystère de cette Providence si rigoureuse, ce semble, à l'égard des justes, et si libérale envers les pécheurs, je me réserve à le connoître un jour dans sa source, c'est-à-dire, dans Dieu même?

Et c'est là aussi que le Prophète royal en revenoit, après avoir confessé devant Dieu qu'il n'entendoit rien à ce procédé, et qu'un traitement si peu conforme au mérite des uns et à l'iniquité des autres, passoit toutes ses connoissances et confondoit toutes ses idées. J'espère bien, disoit-il, Seigneur, que vous me découvrirez là-dessus l'ordre de vos jugemens, et que vous me ferez voir, comme dans un miroir, les raisons secrètes que vous avez eues de disposer ainsi les choses; alors je saurai pourquoi vous avez permis que ce juste fût vexé et persécuté, et que le crédit de cet impie l'emportât sur l'innocence et la vertu; que cet homme de bien n'eût aucun succès dans ses entreprises, et que ce mondain sans foi et sans conscience réussît dans tous ses desseins; que cette femme pieuse et remplie d'honneur,

passât ses jours dans l'amertume et dans de mortels déplaisirs, et que cette autre, idolâtre du monde et livrée à ses passions, menât une vie douce et commode. Vous nous apprendrez, ô mon Dieu ! quels étoient les ressorts de tout cela, et, par un seul rayon de la lumière que vous répandrez dans nos esprits, vous dissiperez tous les nuages, et vous ferez évanouir tous les doutes qui naissent maintenant malgré nous contre votre adorable Providence. Je me figurois qu'à force de réflexions et de considérations, je pourrois, dès cette vie, démêler cet embarras, et sonder les impénétrables conseils de votre sagesse : *Existimabam ut cognoscerem hoc* (1); mais je me trompois bien, et je me suis bien aperçu que je m'arrêtois à d'inutiles recherches : *Labor est ante me* (2). D'où j'ai conclu qu'il falloit attendre que je fusse entré dans votre sanctuaire, et que je visse où se devoient terminer les espérances des uns et des autres : *Donec intrem in sanctuarium Dei, et intelligam in novissimis eorum* (3). Voilà comment raisonnoit ce saint roi, et c'étoit l'esprit de Dieu qui lui inspiroit ce sentiment.

Mais là-dessus, mes chers auditeurs, nous n'en sommes pas encore, après tout, réduits à la simple soumission et à la seule obéissance de la foi; nous avons sur ce mystère de quoi contenter notre esprit, autant et peut-être plus que sur aucun autre; et c'est par où nous devenons tout à fait inexcusables, quand nous nous troublons et que nous tombons dans la défiance, parce que nous voyons les justes affligés, et que les pécheurs ont toutes les commodités et les douceurs de la vie : car nous trouvons nous-mêmes des raisons qui nous justifient parfaitement la conduite de Dieu, et qui nous persuadent que Dieu a fait sagement d'en user de la sorte. Or, si moi, avec un esprit plein d'erreurs et de ténèbres,

(1) Psal. 72. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*

je découvre néanmoins des raisons pour cela, ne dois-je pas être convaincu que Dieu en a de plus solides encore et de plus relevées que je ne vois pas; et ces raisons de Dieu que je ne vois pas, mais que je conjecture des miennes, ne doivent-elles pas calmer mon cœur et le rassurer? Tout ce qui me reste donc, c'est de suivre le conseil de saint Augustin, et de m'appliquer, non pas à connoître pleinement, mais du moins à entrevoir le secret de Dieu, afin que ce que j'en puis apercevoir m'apprenne à juger de ce qui échappe à ma vue, et que l'un et l'autre affermisse ma confiance : *Secretum Dei intentos nos habere debet, non adversos.*

Mais qu'est-ce en effet que j'en aperçois de ce secret de Dieu, et quelles sont les raisons que je puis imaginer d'un partage qui semble choquer la raison même? Vous me le demandez, chrétiens, et, sans une longue discussion, voici celles qui se présentent d'abord à moi : que Dieu veut éprouver ses élus, et leur donner occasion de lui marquer, par leur constance, leur fidélité; que Dieu, selon la comparaison du Prophète roi, veut les purifier par le feu de la tribulation, comme l'on épure l'or dans le creuset; que Dieu veut assurer leur salut, et les mettre à couvert du danger inévitable qui se rencontre dans les prospérités du siècle; que Dieu, par une aimable violence, dit saint Bernard, veut les forcer, en quelque sorte, de se tenir unis à lui, en leur rendant tout le reste amer, et ne leur offrant partout ailleurs que des objets qui leur inspirent du dégoût; que Dieu veut leur fournir une continuelle matière de combats, afin que ce soit en même temps pour eux une continuelle matière de triomphe, et par conséquent de mérite; que, tout justes qu'ils sont, ils ne laissent pas d'être redevables à Dieu par bien des endroits, puisque le plus juste, comme parle Salomon, tombe jusqu'à sept fois par jour; mais que Dieu d'ailleurs veut les pu-

nir en père, et non en juge, et pour cela qu'il les châtie en ce monde selon sa miséricorde, afin de ne les pas punir en l'autre selon sa justice. A s'en tenir là, mes chers auditeurs, et sans vouloir pénétrer plus avant dans les desseins de Dieu, n'est-ce pas assez pour soutenir la foi du juste, et une seule de ces raisons ne suffit-elle pas pour lui servir de défense, et le fortifier contre les plus rudes attaques? Que Dieu donc ordonne selon qu'il lui plaît; qu'il détruise et qu'il renverse, qu'il abaisse et qu'il humilie, qu'il frappe à son gré, jamais le juste n'aura que des bénédictions à lui rendre; et s'il pensoit à se plaindre, ce seroit bien alors que Dieu pourroit lui faire le même reproche que fit le Sauveur du monde à saint Pierre : *Modicæ fidei, quarè dubitasti?* Homme aveugle, laissez agir votre Dieu; il vous aime et il sait ce qui vous convient; s'il vous traite maintenant avec rigueur, ce n'est qu'une rigueur apparente, et tout sensibles que peuvent être les coups que son bras vous porte, c'est son amour qui le conduit.

Pensées touchantes, et puissans motifs d'une consolation toute chrétienne! Dans ce vaste et nombreux auditoire, il est impossible qu'il ne se rencontre bien de ces ames chéries de Dieu, et que Dieu toutefois abandonne aux traverses et aux disgrâces du monde. Or, c'est à moi de leur faire goûter ces vérités; c'est à moi, mes chers auditeurs, de vous relever par là de l'abattement où vous jette peut-être l'état de pauvreté, l'état d'humiliation, l'état de souffrances qui vous accable et qui vous rend la vie si ennuyeuse et si pénible; c'est à moi, comme prédicateur évangélique, de vous faire trouver tout l'appui nécessaire dans votre foi : car je ne suis point seulement ici pour vous reprocher vos infidélités, ni pour vous remplir d'une terreur salutaire des jugemens éternels. Je l'ai fait selon les occurrences, je le fais encore, et je ne puis assez bénir le ciel de l'atten-

tion que vous donnez à mes paroles, ou plutôt à la parole de Dieu que je vous annonce. Mais l'autre partie de mon devoir est de vous consoler dans vos peines; et puisque je tiens la place de Jésus-Christ qui vous parle par ma bouche, et dont je suis l'ambassadeur et le ministre : *Pro Christo legatione fungimur* (1), c'est à moi de vous dire aujourd'hui ce que ce divin Sauveur disoit au peuple : *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos* (2); Venez, ames tristes et affligées, venez, vous qui gémissez sous le poids de la misère humaine et dans la douleur, venez à moi. Le monde n'a pour vous que des mépris et des rebuts, et vous en éprouvez tous les jours l'injustice; les plus déréglés et les plus vicieux y font la loi aux plus justes, et c'est ce qui vous flétrit le cœur et qui vous remplit d'amertume; mais, encore une fois, venez, et, sans rien changer à votre condition, je l'adoucirai : *Venite, et ego reficiam vos.* Je ne suis qu'un homme foible comme vous, et plus foible que vous; mais, avec la grâce de mon Dieu, avec l'onction de sa parole et les maximes de son évangile, j'ai de quoi vous rendre inébranlables au milieu des plus violentes secousses; j'ai de quoi réveiller toute votre foi, et de quoi ranimer toute votre espérance; de quoi vous apprendre à ne rien désirer de tout ce que le monde a de plus flatteur, et de quoi vous faire connoître le précieux avantage d'un état où Dieu veille avec d'autant plus de soin sur vous, et d'autant plus d'amour, qu'il semble moins ménager vos intérêts, et moins vous aimer.

Car, pour reprendre avec ordre, et pour mieux développer ce que je n'ai fait encore que parcourir, et ce qui demande toutes vos réflexions, puisque ce doit être pour vous comme un trésor et un fonds inépuisable de patience, je dis que si Dieu traite le juste avec une sé-

(1) 2. Cor. 5. — (2) Matth. 11.

vérité apparente, que s'il l'afflige, c'est pour l'éprouver. Ainsi s'en explique-t-il en mille endroits de l'Ecriture, où il déclare, en termes formels, que c'est un des offices de sa providence, et que, par cette raison, il laisse tomber ses fléaux sur ceux qui le servent, encore plus que sur les autres : de sorte que l'affliction, dans le texte sacré, est appelée communément épreuve ou tentation; et que, suivant le même langage, ce que le Saint-Esprit appelle tentation, n'est autre chose que l'affliction. C'étoit la belle et solide réponse que faisoit un des plus zélés défenseurs de la loi chrétienne aux idolâtres et aux infidèles, lorsqu'ils lui reprochoient l'extrême abandon où l'on voyoit le peuple fidèle, et qu'ils prétendoient de là tirer une conséquence, ou contre le pouvoir, ou contre la miséricorde du Dieu que nous adorons. Vous vous trompez, leur disoit-il : notre Dieu ne manque ni de moyens, ni de bonté pour nous secourir : *Deus ille noster, quem colimus, nec non potest subvenire, nec despicit* (1). Mais que fait-il? il nous examine chacun en particulier; et à quoi se réduit cet examen? à nous priver des biens de la vie, et à nous tenir dans l'adversité : *Sed in adversis unumquemque explorat* (2). Ces paroles sont remarquables : Dieu sonde le cœur de l'homme, il l'interroge; par où? par les souffrances et les afflictions : *Vitam hominis sciscitatur* (3). Comme si Dieu disoit au juste : Déclarez-vous, et faites-moi voir ce que vous êtes; je ne l'ai point encore bien su jusqu'à présent, et je veux l'apprendre de vous-même. Tandis que vous avez été heureux sur la terre, et que vous y goûtiez le calme et la paix, vous me l'avez dit, il est vrai, que vous vouliez être à moi; mais on ne pouvoit guère compter alors sur votre témoignage; dans cet état de prospérité, vous ne vous connoissiez pas encore assez bien, et vous ne pouviez juger sûrement à qui des deux

(1) Minut. Felix. — (2) *Idem.* — (3) *Idem.*

vous étiez, ou à moi, ou à vous-même. Mais maintenant qu'un revers a troublé toute la douceur de votre vie; maintenant que vous êtes dans l'infirmité, dans le besoin, et que tous les maux sont venus, ce semble, vous assaillir, c'est en cette situation que vous pouvez me donner des assurances de votre foi, et que je puis faire fonds sur votre parole. Si donc je vous vois persévérer dans mon service, si je vous entends au pied de mon autel, me faire toujours les mêmes protestations d'un attachement inviolable, je vous écouterai et je vous croirai; car un amour ainsi éprouvé ne doit plus être suspect. A cela que pouvons-nous répondre, chrétiens auditeurs? Si Dieu ne met pas l'impie à de pareilles épreuves, de quel sentiment, à la vue de son prétendu bonheur, devons-nous être touchés? est-ce d'une envie, ou n'est-ce pas plutôt d'une horreur secrète, puisque, si Dieu l'épargne, c'est que Dieu ne le juge plus digne de lui, c'est que Dieu ne s'intéresse plus en quelque sorte à le former pour lui, c'est que Dieu le regarde comme un faux métal que l'ouvrier abandonne, au lieu qu'il jette l'or dans la fournaise, et qu'il le fait passer par le feu. De là cette sainte prière que David faisoit à Dieu : *Proba me, Domine, et tenta me* (1); Ah! Seigneur, éprouvez-moi, et ne me refusez pas la consolation et l'inestimable avantage de pouvoir vous montrer qui je suis, et quelles sont pour vous les véritables dispositions de mon cœur; mais parce que je ne puis mieux vous les faire connoître qu'en souffrant, frappez, brûlez, et me consumez, s'il le faut, de misères et de peines; je consens à tout: *Ure renes meos.*

Nous y devons consentir nous-mêmes, mes frères, d'autant plus aisément, qu'un autre dessein de Dieu sur le juste affligé, est de le purifier de toutes les affections de la terre. En effet, si les prospérités temporelles

(1) Psalm. 25.

étoient attachées à la vertu, nous ne servirions Dieu que dans cette vue, et par conséquent nous ne l'aimerions pas pour lui-même. C'est ce que saint Augustin a si bien observé, et sur quoi il raisonne si solidement et avec sa subtilité ordinaire. Quand vous voyez, dit-il, les ennemis de Dieu et les libertins dans l'état d'une riche fortune, vous y êtes sensible, et vous vous dites à vous-même : Il y a si long-temps que je sers Dieu, que j'accomplis ses commandemens, et que je m'acquitte de tous les exercices de la religion ; cependant mon sort est toujours le même, mes affaires n'en ont pas une meilleure issue, et il semble, au contraire, que Dieu prenne à tâche de les arrêter et de les renverser. Ceux-ci vivent dans le crime, sans règle, sans retenue, sans piété, et avec cela ils ne laissent pas de jouir d'une santé florissante, d'accumuler biens sur biens, d'être honorés et distingués. Mais, reprend ce saint docteur, c'étoit donc là ce que vous cherchiez : *Talia ergò quærebas?* (1). C'étoit donc pour la santé du corps, pour les biens du monde, pour les honneurs du siècle, que vous vouliez plaire à Dieu? Or, voilà justement pourquoi il étoit convenable que Dieu vous en privât, afin que vous apprissiez à l'aimer, non pour ce qu'il donne aux hommes, mais pour ce qu'il est en lui-même. Car souvenez-vous, ajoute le même Père, que si vous êtes juste, vous vivez dans l'état de la grâce, et dans l'ordre de la grâce. Comme donc cette grâce est toute gratuite de la part de Dieu, elle vous engage à aimer Dieu d'un amour gratuit : *Si ideò gratiam tibi dedit Deus, quia gratìs dedit, gratìs ama* (2) ; et vous ne devez point l'aimer pour une autre récompense que lui-même, puisqu'il veut être lui-même toute votre récompense : *Noli ad præmium diligere Deum, qui ipse est præmium tuum* (3). Les biens de la terre rendroient votre amour mercenaire ; et si vous vous plaignez, quand

(1) August. — (2) *Idem.* — (3) *Idem.*

Dieu vous les refuse ou qu'il vous les enlève, vous faites voir par là que ces biens vous sont plus chers que Dieu même, et par conséquent que vous ne méritez pas de le posséder.

Biens tellement contagieux, qu'ils peuvent pervertir les plus justes, et que souvent ils les ont précipités dans l'abîme le plus affreux, et dans une corruption entière. Les exemples n'en ont été que trop éclatans et que trop fréquens; mais par un trait encore tout nouveau de providence et de miséricorde à l'égard de ses élus, comment Dieu les garantit-il de ce danger? par une pauvreté qui leur sert de préservatif contre la contagion des richesses temporelles; par une obscurité qui leur tient lieu de sauve-garde contre la contagion des grandeurs périssables; par une langueur et une maladie qui les met à couvert de la contagion des plaisirs sensuels et des flatteuses illusions de la chair. Le juste, il est vrai, peut maintenant ne pas voir à quoi il se trouvoit exposé, lui, dis-je, en particulier, plus que bien d'autres, si Dieu n'eût usé pour lui d'une telle précaution. Mais ce qu'il ne voit pas à présent, il le verra à la fin des siècles, et au grand jour de la révélation; car c'est là que Dieu l'attend; c'est là que Dieu se réserve à lui mettre devant les yeux toutes les injustices où l'eût emporté une avare et insatiable convoitise; tous les projets criminels et toutes les intrigues où l'eût engagé une ambition démesurée et sans bornes; tous les excès, toutes les habitudes et les abominations où l'eût plongé une passion aveugle et une brutale volupté, si le frein de l'affliction ne l'eût retenu, et si les disgrâces de la vie n'eussent empêché le feu de s'allumer dans son cœur. Et par une suite immanquable, c'est là qu'éclairé d'une lumière divine, et découvrant les salutaires et favorables secrets de la sagesse éternelle qui l'a conduit, il bénira Dieu mille fois de ce qui sembloit devoir exciter contre Dieu tous ses murmures; il regardera comme

un coup de prédestination de la part de Dieu, comme une grâce de Dieu et une des grâces les plus précieuses, ce que le monde regardoit comme un délaissement total et comme une espèce de réprobation.

Cependant, parce qu'il ne suffit pas de s'éloigner du monde, et de l'occasion du péché, si ce n'est afin de s'attacher à Dieu, je vais plus loin, et peu à peu développant le bienfait du Seigneur, et tout ce que je puis découvrir des desseins de sa providence, j'ajoute, et je prétends qu'il ne fait souffrir ses élus que pour les attirer à lui, que pour les mettre dans une heureuse nécessité de recourir à lui, de se confier en lui, de ne se tourner que vers lui. Car il y a, selon saint Bernard, quatre sortes de prédestinés : les uns emportent le royaume du ciel par violence, et ce sont les pauvres volontaires, qui d'eux-mêmes quittent tout, et renoncent à tout : les autres trafiquent en quelque manière, pour l'acheter, et ce sont ces riches qui, comme parle l'évangile, se font, par leurs aumônes, des intercesseurs auprès de Dieu, et des amis qui les doivent un jour recevoir dans les tabernacles éternels. D'autres, pour ainsi dire, semblent vouloir le dérober ; et qui sont-ils ? ce sont ces humbles de cœur qui fuient la lumière, non par un respect humain, mais par un saint désir de l'abjection, et qui, dans une vie retirée, cachent aux yeux des hommes toutes les bonnes œuvres qu'ils pratiquent. Enfin, plusieurs n'y entrent que parce qu'ils y sont forcés ; et voilà ces justes qui ne se sont déterminés à chercher Dieu, que parce que Dieu n'a pas permis qu'ils trouvassent rien ailleurs qui les arrêtât. Si le monde eût été à leur égard ce qu'il est à l'égard de tant de mondains, c'est-à-dire, si le monde les eût flattés, les eût idolâtrés, n'eût eu pour eux que des distinctions, que des respects, que des agrémens, ah ! Seigneur, auroient-ils jamais pensé à vous ? Comme ce peuple charnel que

vous aviez formé avec tant de soin, et engraissé du
de la terre, ils auroient oublié leur Créateur et l
bienfaiteur; ils ne se seroient plus souvenus que v
étiez leur Dieu, et tout leur encens eût monté vers d
tres autels que les vôtres : *Incrassatus, impinguat*
dilatatus, dereliquit Deum factorem suum (1). M
parce que vous avez appesanti sur eux votre bras, pa
qu'en leur faveur vous avez rempli le monde d'épi
qui les ont piqués, de chagrins qui les ont désolés, d
cidens et de malheurs qui les ont obligés à disparoî
et à ne plus sortir de leur retraite; en leur donnan
mort, vous leur avez donné la vie; et les perdant en
parence, vous les avez sauvés. Ils n'ont point tro
d'autres ressources que vous, et c'est pour cela qu
sont venus à vous. Ils se sont jetés dans votre sein con
dans leur asile, et vous les y avez reçus, vous le
tenez en assurance, et vous les y conservez : *Cùm oc*
deret eos, revertebantur, et diluculò veniebant
eum (2).

Ce n'est pas qu'ils n'aient toujours bien des coml
à soutenir; et c'est aussi ce que Dieu prétend: po
quoi? parce que ce sont ces combats, répond saint A
broise, qui font leur mérite. Sans combat, point
victoire à remporter, et sans victoire, point de c
ronne à espérer. Vous vous étonnez, continue ce P
que Dieu exerce ainsi ses plus fidèles serviteurs, et q
laisse au contraire les plus grands pécheurs dans
paix profonde. Vous voulez savoir la raison de cette
férence; elle est essentielle et très-naturelle : c'est
Dieu ne couronne que les vainqueurs, et qu'il veut c
ronner ses élus; d'où il s'ensuit, par une conséque
nécessaire, qu'il doit donc leur fournir des sujet
triomphe. Mais la couronne n'étant point réservée
pécheurs, il les laisse, par une conduite tout oppo

(1) Deut. 32. — (2) Psal. 77.

sans leur donner ni à combattre, ni à vaincre. Il en use comme les princes de la terre, ou plutôt les princes de la terre en usent eux-mêmes comme lui, et nous n'en sommes point surpris. Nous ne croyons pas qu'ils abandonnent ceux qu'ils destinent à certaines dignités, quand pour les mettre en état de s'avancer, ils les chargent de tant de soins, ou qu'ils les exposent à tant de périls. Ce n'est, dans l'estime du monde, ni indifférence, ni rigueur pour eux; c'est faveur et grâce.

Que dirai-je encore, et supposons même que ce soit à l'égard des justes, rigueur de la part de Dieu, ne sera-ce pas toujours une rigueur paternelle et toute miséricordieuse? Voici ma pensée. Il n'est point d'homme de bien, quelque juste qu'il puisse être, qui n'ait ses chutes à réparer et ses infidélités à expier. Le plus innocent et le plus juste, selon l'idée que nous en devons avoir dans la vie présente, n'est pas celui qui n'a jamais péché, et qui ne péche jamais : où est-il maintenant, et où le trouve-t-on? mais celui qui a moins péché, et qui péche moins; celui qui a plus légèrement péché, et qui péche encore plus rarement; celui qui s'est relevé et qui se relève plus promptement de son péché. Quel qu'il soit, il est comptable à Dieu de bien des dettes, et il faut indispensablement qu'il les acquitte. Mais quand les acquittera-t-il? si c'est après la mort, quel jugement aura-t-il à subir, et quel châtiment! Il vaut donc mieux pour lui que ce soit pendant la vie et par les peines de la vie. Or, voilà le temps en effet que Dieu choisit, voilà le moyen qu'il emploie pour le châtier. C'est ce que saint Jérôme écrivoit à l'illustre Paule, et c'étoit ainsi qu'il la consoloit dans les pertes qu'elle avoit faites, et dans la sensible douleur qu'elles lui causoient. Pourquoi tant de larmes, lui remontroit-il, et tant de regrets? Choisissez, et tenez-vous-en, pour vous soutenir, à l'une de ces deux réflexions. Ou par le

bon témoignage de votre conscience, et sans blesser les sentimens de l'humilité chrétienne, vous vous considérerez comme juste; et alors votre consolation doit être que Dieu perfectionne votre vertu, qu'il la met en œuvre, et lui fait sans cesse acquérir de nouveaux degrés; ou le souvenir de vos chutes, et la connoissance de vos foiblesses vous porte à vous regarder comme criminelle; et dans cette vue vous devez, pour soulager votre peine, et pour vous la rendre non-seulement supportable, mais aimable, penser que Dieu vous corrige, et qu'il vous donne de quoi le satisfaire à peu de frais: *Elige: aut sancta es, et probaris; aut peccatrix, et emendaris* (1). Mais que ne corrige-t-il ce libertin? Ah! mon cher auditeur, contentez-vous que votre Dieu vous aime, et ne l'obligez point à vous rendre compte de la terrible justice qu'il exerce sur les autres. Je vous l'ai déjà dit tant de fois, et je ne puis trop vous le faire entendre. Dieu se venge d'autant plus rigoureusement, qu'il diffère plus ses vengeances; et malheur à ces riches du siècle, à ces puissans du siècle, à ces superbes et à ces orgueilleux du siècle, qu'il engraisse comme des victimes pour le jour de sa colère! c'est l'expression de Tertullien: *Quasi victimæ ad supplicium saginantur* (2).

Arrêtons-nous là; et pour conclusion de cette première partie, raisonnons, s'il vous plaît, un moment ensemble. Voilà donc, par cela seul que je viens de vous présenter, la Providence justifiée sur le partage qu'elle fait des prospérités et des adversités temporelles entre les justes et les pécheurs. Car, cette justification doit se réduire à deux points; l'un, que Dieu dès cette vie prenne soin de ses élus; l'autre, que dès cette vie même, il se tourne contre les pécheurs, et qu'il laisse agir contre eux sa justice. Or, éprouver ses élus, purifier ses élus,

(1) Hieron. — (2) Tertull.

préserver ses élus, se les attacher d'un nœud plus étroit, leur faire amasser mérites sur mérites, pour les faire monter à un plus haut point de gloire, et lever par de légères satisfactions le seul obstacle qui pourroit retarder leur bonheur, ne sont-ce pas là les soins salutaires d'une miséricorde également sage et bienfaisante? Mais par une règle toute contraire, livrer les pécheurs à eux-mêmes et à leurs passions; ne point troubler un repos mortel, où ils demeurent tranquillement endormis; ne répandre jamais l'amertume sur de fausses douceurs qui les corrompent; les laisser dans une élévation qui les enfle, dans un éclat qui les éblouit, dans une abondance qui leur inspire la mollesse, dans une vie voluptueuse qui les entretient en toutes sortes de désordres, dans un oubli du salut, et dans un état d'impénitence qui les conduit à une mort réprouvée, ne sont-ce pas les coups redoutables d'une justice d'autant plus à craindre qu'elle se fait moins connoître? Ce qui nous trompe, c'est que nous ne jugeons des choses que par rapport au temps où nous sommes, et qui passe; mais que Dieu en juge par rapport à l'éternité où nous nous trouverons un jour, et qui ne passera jamais. Or, de ces deux règles, quelle est la plus avantageuse? J'en conviens, dit saint Augustin : selon la première, le pécheur a droit, ce semble, d'insulter au juste, et de lui demander : Où est votre Dieu? *Ubi est Deus tuus?* (1) mais selon l'autre, qui des deux est sans contredit la plus droite et l'unique même qu'il y ait à suivre, le juste peut bien répondre aux insultes du pécheur : Mon heure n'est pas encore venue, ni la vôtre; attendons, l'une et l'autre viendra, et c'est alors que je vous demanderai : Où sont ces dieux que vous adoriez, et en qui vous mettiez toute votre confiance? où est cette félicité dont le goût vous enchantoit, et dont vous étiez idolâtre? que ne la rap-

(1) Ps. 41.

pelez-vous, pour vous retirer de l'éternelle misère où vous êtes tombé? *Ubì sunt Dii eorum, in quibus habebant fiduciam?* (1)

Ainsi, mon cher auditeur, ce qui vous reste, c'est d'entrer dans les vues de votre Dieu qui vous afflige, et de seconder par votre patience ses desseins. Et le regret le plus vif qui doit présentement vous toucher, c'est peut-être de n'avoir point encore profité d'un talent que vous pouviez faire valoir au centuple; c'est d'avoir trop écouté les sentimens d'une défiance toute naturelle, et de les avoir fait éclater par des plaintes si injurieuses à la providence du Maître qui veille sur vous; c'est d'avoir trop prêté l'oreille aux discours séducteurs du monde touchant votre infortune et le malheur apparent de votre condition; c'est d'avoir trop cherché exciter la compassion des hommes, pour en recevoir de vains soulagemens, lorsque vous deviez vous regarder comme un sujet digne d'envie, et ne mettre votre appui que dans la foi; c'est de n'avoir point assez compris la vérité de ces grandes maximes de l'évangile, que bienheureux sont les pauvres, parce que le royaume céleste leur appartient, que bienheureux sont ceux qui souffrent persécution sur la terre et qui pleurent, parce qu'ils seront éternellement consolés dans le ciel. Mais, Seigneur, me voici désormais instruit, et j'en sais plus qu'il ne faut pour éclaircir tous mes doutes et pour arrêter toutes les inquiétudes de mon esprit. De tant de raisons, une seule devoit suffire; et même sans tant de raisons, n'étoit-ce pas assez de savoir que, quoi qu'il m'arrive, c'est vous qui l'avez voulu? Ordonnez, mon Dieu, comme il vous plaira, et faites de moi tout ce qu'il vous plaira. Que l'impie à son gré domine le juste, qu'il le foule sous les pieds, et que je sois le plus maltraité de tous, je ne m'écrierai point comme ces apôtres

(1) Deut. 32.

éperdus:

éperdus : *Domine, salva nos; perimus;* Aidez-nous, Seigneur, nous voilà sur le point de périr. Mais me reposant sur votre infinie sagesse et votre souveraine miséricorde, je vous dirai, avec un de vos plus fidèles prophètes : *In te, Domine, speravi; non confundar* (1); C'est en vous, mon Dieu, que j'espère; mon espérance ne sera point trompée : car je suis certain que tout ira bien pour moi, tant que je me confierai en vous; et que dans cette conduite de votre providence qui paroît si surprenante aux hommes, il n'y a rien, non-seulement qui doive ébranler leur foi, mais qui ne la doive confirmer : c'est la seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE.

Oui, chrétiens, s'il y a un motif capable de me confirmer dans la foi et d'affermir mon espérance, c'est de voir que les impies s'élèvent et qu'ils prospèrent dans le monde, pendant que les justes sont dans l'abaissement et dans l'adversité. Cette proposition vous paroît d'abord un paradoxe; mais je vais l'examiner avec vous, et bientôt vous en découvrirez avec moi l'incontestable vérité. Nous la trouverons fondée sur les principes les plus solides et même les plus évidens de la raison naturelle, de l'expérience, de la religion. Appliquez-vous à ceci : j'ose dire que c'est le point essentiel d'où dépend toute la morale chrétienne. En effet, de voir les calamités des justes sur la terre, et la prospérité des pécheurs (ce qui nous semble un désordre), c'est un des argumens les plus forts et les plus sensibles pour nous convaincre qu'il y a une autre vie que celle-ci, et que nos ames ne meurent point avec nos corps; qu'il y a une récompense, une gloire, un salut à espérer après la mort; que toutes nos prétentions ne sont point bornées à la condition présente où nous sommes, et que Dieu nous

(1) Ps. 30.

réserve à quelque chose de meilleur et de plus grand : voilà le principe de la raison. Je dis plus ; c'est ce qui nous montre que Jésus-Christ notre maître, en qui nous nous confions, est fidèle dans sa parole, que ses prédictions sont vraies, qu'il ne nous a point trompés, et que nous pouvons compter avec assurance sur ses promesses, puisqu'elles ont déjà leur accomplissement : voilà le principe de l'expérience. Enfin, c'est ce qui se justifie, parce que rien n'est plus conforme à l'ordre établi de Dieu dans la prédestination des hommes, que les souffrances des justes et les avantages temporels des pécheurs : voilà le principe de la religion. Or, je vous demande si ce ne sont pas là trois considérations bien puissantes pour soutenir une confiance ? Je sais qu'il y a une vie future où je suis appelé, une vie bienheureuse qui m'est destinée, et ma raison me le fait connoître. Je sais que tout ce que le Fils de Dieu a prédit devoir arriver, soit aux justes, soit aux pécheurs, est certain : par conséquent, je puis faire fonds sur tout ce qu'il m'a promis ; et j'en ai déjà la preuve dans ma propre expérience. Je sais, et je reconnois visiblement, que la prédestination des hommes, de la manière que Dieu l'a conçue et l'a dû concevoir, que tout ce qu'il a réglé et ordonné sur cela, commence à s'exécuter. Dès qu'on est instruit de ces trois choses, y a-t-il une foi assez foible et si chancelante, qui ne se fortifie, qui ne se réveille, qui ne se ranime toute entière ? Or, voilà, je le répète, ce qui s'ensuit évidemment de l'état de peine et d'affliction où nous voyons les justes, tandis que les pécheurs vivent dans l'opulence et dans le plaisir. Reprenons, et mettons dans leur jour ces trois pensées.

Il n'y a point de libertin, soit de mœurs, soit de créance, qui ne cessât de l'être, s'il étoit persuadé qu'il y a une autre vie. Ce qui fait son libertinage, c'est qu'il ne croit pas, ou qu'il ne croit qu'à demi, qu'il y ait

quelque chose de réel et de vrai en tout ce qu'on lui dit de cette vie future, où nous aspirons comme au terme de notre course et à l'objet de notre espérance. Quoi qu'il en puisse penser (car ce n'est point à lui présentement que je m'adresse, ni pour lui que je parle), moi, qui crois un Dieu créateur de l'univers, voici, pour me rassurer et pour entretenir toujours dans mon cœur les sentimens d'une foi vive et d'une ferme confiance, comment je me sers de cette étrange diversité de conditions où se trouvent les gens de bien et les impies. Je dis en moi-même : Le parti de la vertu est communément opprimé dans le monde; celui du vice y est dominant et triomphant; on y voit des justes dépouillés de tout et misérables, des amis de Dieu persécutés, des saints méprisés et abandonnés. Que dois-je conclure de là? qu'il y a donc pour le juste, après la vie présente, d'autres biens à espérer que ces biens visibles et périssables qui lui sont refusés. C'est ce que les Pères de l'Eglise ont toujours conclu, et c'est la grande preuve qu'ils ont toujours employée contre ces hérétiques, qui, prévenus de la connoissance de Dieu, vouloient néanmoins douter de l'immortalité de nos ames. Lisez sur cette matière l'excellent traité de Guillaume de Paris, ou plutôt, écoutez-en le précis que je fais en peu de paroles. Après bien d'autres raisonnemens tirés de la nature de l'homme, il en revient toujours à celui-ci comme au plus pressant et au plus convaincant. Vous convenez avec moi, dit-il, de l'existence d'un premier être, vous reconnoissez un Dieu; mais répondez-moi : ce Dieu aime-t-il ceux qui le servent et qui tâchent à lui plaire? s'il ne les aime pas et qu'il ne s'intéresse point pour eux, où est sa sagesse et sa bonté? s'il les aime, quand le fait-il paroître? ce n'est pas dans cette vie, puisqu'il les y laisse dans l'affliction; ce n'est pas dans l'autre vie, puisque vous prétendez qu'il n'y en a point. Cherchez,

ajoute ce saint évêque, ayez recours à toutes les subtilités que votre esprit peut imaginer, vous ne satisferez jamais à cette difficulté qu'en avouant l'ame immortelle, et confessant avec moi qu'après la mort il y a un état de vie où Dieu doit récompenser chacun selon ses mérites. Car ce Dieu devant être, comme Dieu, parfait dans toutes ses qualités, il doit avoir une parfaite justice. Or, une justice parfaite doit nécessairement porter à un jugement parfait. Ce jugement parfait ne s'accomplit pas en ce monde, puisque les plus impies y sont quelquefois les plus heureux. Il faut donc qu'il s'accomplisse en l'autre, et par conséquent, qu'il y ait un autre siècle à venir, qui est celui que nous attendons. Sans cela, poursuit le même Père, on pourroit dire que les justes seroient des insensés, et que les impies seroient les vrais sages; pourquoi? parce que les impies chercheroient les véritables et solides biens, en s'attachant à la vie présente : au lieu que les justes souffriroient beaucoup et se consumeroient de travaux dans l'attente d'un bien imaginaire. Voyez-vous, chrétiens, comment ce savant évêque tiroit des adversités des justes une raison invincible pour établir la foi d'une vie et d'une béatitude éternelle ?

C'est aussi ce que prétendoit saint Augustin dans l'exposition du pseaume quatre-vingt-onzième, lorsque parlant à un chrétien troublé de la vue de ses misères et du renversement qui paroît dans la conduite du monde, il allègue cette même raison pour lui inspirer une force à l'épreuve des événemens les plus fâcheux. Voulez-vous avoir, dit-il, toute la longanimité des saints, considérez l'éternité de Dieu. Alors les plus tristes accidens, bien loin de vous abattre, seront pour vous autant de motifs d'une foi et d'une espérance plus constante que jamais. Car quand vous vous troublez, parce que la vertu est maltraitée sur la terre, et que le vice y est honoré, vous

raisonnez sur un faux principe, et vous êtes dans l'erreur. Vous n'avez égard qu'à ce petit nombre de jours dont votre vie est composée, comme si dans ce peu de jours tous les desseins de Dieu devoient s'accomplir sur les hommes : *Attendis ad dies tuos paucos, et diebus tuis paucis vis impleri omnia* (1); c'est-à-dire, que vous voudriez voir dès maintenant tous les justes couronnés et récompensés, et les impies frappés de tous les fléaux de la justice divine; que vous voudriez que Dieu ne différât point, et que l'un et l'autre s'exécutât dans la brièveté de vos années. Mais c'est ce que vous ne devez pas demander. Dieu fera l'un et l'autre en son temps, quoiqu'il ne le fasse pas dans le vôtre. Le temps de Dieu, c'est l'éternité, et le vôtre, c'est cette vie mortelle. Votre temps est court, mais le temps de Dieu est infini. Or, Dieu n'est pas obligé de faire toutes choses dans votre temps; c'est assez qu'il les fasse dans le sien : *Implebit Deus in tempore suo* (2); et c'est pourquoi je vous dis que si vous voulez vous affermir dans votre foi et soutenir votre espérance, vous n'avez qu'à vous remettre sans cesse dans l'esprit l'éternité de Dieu. Comment cela? parce que, témoin de l'injustice apparente avec laquelle Dieu semble traiter les hommes sur la terre, se montrant si rigoureux pour ses amis et si favorable à ses ennemis, vous tirerez cette conséquence, qu'il prépare donc aux uns et aux autres une éternité où il leur rendra toute la justice qui leur est due, puisqu'il la leur rend si peu dans le temps. Tout ceci est de saint Augustin, et ce sont ses propres paroles que je rapporte.

C'est cette même vue d'une éternité qui a rendu les saints invincibles dans les plus violentes tentations. Quand est-ce que Job parloit de la vie future et immortelle avec une certitude plus absolue et une foi plus vive? Ce fut lorsqu'il se trouva sans biens, sans maison,

(1) August. — (2) *Idem.*

sans famille, privé de tout secours et réduit sur le fumier. *Scio quòd Redemptor meus vivit* (1) : Oui, je sais, disoit-il, que mon Rédempteur est vivant, et que moi-même je vivrai éternellement avec lui. Je n'en ai pas seulement une révélation obscure, mais une espèce d'évidence : *Scio*. Et d'où l'apprenoit-il, demande saint Grégoire, pape? de ses souffrances mêmes et de toutes les calamités dont il étoit affligé. Quand est-ce que David eut une connoissance plus claire et plus distincte des biens éternels, et qu'il s'en expliqua comme s'il eût eu devant les yeux le ciel ouvert : *Credo videre bona Domini in terrâ viventium?* (2) ce fut dans le temps que Saül le persécutoit avec plus de fureur. Ah! s'écrioit-il, je crois déjà voir la gloire que Dieu destine à ses élus, et il me semble qu'elle se découvre à moi avec tout son éclat. Mais, divin Prophète, comment la voyez-vous? les afflictions, les maux vous assiégent de toutes parts, et vous prétendez apercevoir au milieu de tout cela les biens du Seigneur. Mais c'est en cela même, répond saint Jean Chrysostôme, c'est dans les maux dont il étoit assiégé qu'il trouvoit les gages certains qui l'assuroient, pour une autre vie, de la possession des biens du Seigneur. Car sa raison seule lui dictoit au fond de l'ame, que les maux qu'il avoit à souffrir de la part de Saül étant contre toute justice, il étoit de la providence de Dieu qu'il y eût dans l'avenir un autre état où son innocence fût reconnue et sa patience glorifiée; et voilà ce qu'il entendoit et ce qu'il vouloit faire entendre quand il disoit : *Credo videre bona Domini in terrâ viventium.*

Nous avons encore, chrétiens, quelque chose de plus: ce sont les prédictions de Jésus-Christ dont notre propre expérience nous fait voir l'accomplissement dans les souffrances des justes et dans la prospérité des pécheurs. Ceci n'est pas moins digne de vos réflexions. Si

(1) Job. 19. — (2) Psal. 26.

le Fils de Dieu avoit dit dans l'évangile que ceux qui s'attacheroient à le suivre et qui marcheroient après lui, seroient exempts en ce monde de toute peine, à couvert de toute disgrâce, comblés de richesses, toujours dans le plaisir, et qu'il n'y auroit de chagrins et de traverses que pour les impies, alors, je l'avoue, notre foi pourroit s'affoiblir à la vue de l'homme de bien dans l'indigence, l'humiliation, la douleur, et du libertin dans la fortune, l'autorité, l'élévation. Il me seroit difficile de résister aux sentimens de défiance qui naîtroient dans mon cœur : pourquoi ? parce que je me croirois trompé par Jésus-Christ même, et que j'éprouverois tout le contraire de ce qu'il m'auroit promis. Mais quand je consulte les sacrés oracles sortis de la bouche de ce Dieu Sauveur, et que je les vois accomplis de point en point dans la conduite de la Providence. Quand j'entends ce Sauveur adorable dire clairement et sans équivoque à ses disciples : Le monde se réjouira, et vous serez dans la tristesse : *Mundus gaudebit, vos autem contristabimini* (1) ; quand je l'entends leur déclarer, dans les termes les plus exprès, qu'ils seront en butte aux persécutions des hommes ; leur faire le détail des croix qu'ils auront à porter, des mauvrais traitemens qu'ils auront à essuyer ; leur marquer là-dessus toutes les circonstances, et conclure en les avertissant, que s'il leur annonce par avance toutes ces choses, c'est afin qu'ils n'en soient point surpris ni scandalisés lorsqu'elles arriveront : *Hæc locutus sum vobis ut non scandalizemini* (2) ; et afin qu'ils se souviennent qu'il les leur avoit prédites : *Ut cùm venerit hora, eorum reminiscamini, quia ego dixi vobis* (3). Quand, dis-je, tout cela se présente à mon esprit, et que tout cela s'exécute à mes yeux ; que j'en suis instruit par moi-même, et que j'en ai les exemples les plus sensibles et les plus présens, est-il possible que

(1) Joan. 16. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*

ma confiance ne redouble pas, et qu'elle ne tire pas de là un accroissement tout nouveau ? Si je voyois tous les pécheurs dans l'infortune et tous les justes dans le bonheur humain, c'est ce qui m'étonneroit, parce que je ne verrois pas la parole de Jésus-Christ vérifiée. Mais tandis que les gens de bien souffriront, et que les impies auront tous les avantages du siècle, je ne craindrai rien: je me consolerai, je me soutiendrai dans mon espérance. Car voici comment je pourrai raisonner. Le même Fils de Dieu qui a dit aux justes : Vous serez dans l'affliction, leur a dit aussi : Votre tristesse se changera en joie : *Tristitia vestra vertetur in gaudium* (1) ; le même qui leur a prédit leurs peines et leurs adversités, s'est engagé à leur donner son royaume, et dans ce royaume céleste, une félicité parfaite. Or, il n'est pas moins infaillible dans l'un que dans l'autre; pas moins vrai quand il annonce le bien que lorsqu'il annonce le mal, puisqu'il est toujours la vérité éternelle. Comme donc l'événement a justifié et justifie sans cesse ce qu'il a prévu des afflictions de ses élus, il en sera de même de la gloire qu'il leur fait espérer. De là je prends le sentiment du grand Apôtre, et je dis avec lui : Je souffre, mais je souffre sans me plaindre, et je n'en suis point déconcerté ni inquiet; car je sais en qui je me confie, et sur la parole de qui je me repose. Je le sais, et je suis certain, non-seulement qu'il peut faire pour moi tout ce qu'il m'a promis, mais qu'il le veut et qu'il le fera, puisqu'il me l'a promis et à tous ceux qui se disposent, dans le silence et la soumission, au jour bienheureux où il viendra reconnoître ses prédestinés et remplir leur attente.

Est-ce tout, non? mes chers auditeurs; mais je finis par un point qui me paroît et qui doit vous paroître comme à moi le plus essentiel. Car dans cette assem-

(1) Joan. 16.

blée, je m'adresse à celui de tous que Dieu connoît le plus juste, et que Dieu toutefois a moins pourvu de ses dons temporels. Qu'il m'écoute, et qu'il me comprenne: c'est à lui que je parle. Il est vrai, mon cher frère, et je ne puis l'ignorer, votre sort parmi les hommes est triste et fâcheux : mais par là, si je puis m'exprimer de la sorte, à quel sceau vous trouvez-vous marqué? à celui que doivent porter les élus, à celui qui les distingue comme élus, en un mot, à celui du Fils unique de Dieu, le chef et l'exemplaire des élus. Tellement que vous entrez ainsi dans l'ordre de votre prédestination, et que Dieu commence à exécuter le décret qu'il en a formé. Je m'explique, et je vais mieux vous faire entendre ce mystère de salut. On vous l'a dit cent fois après l'Apôtre, et c'est un principe de notre foi, que Jésus-Christ étant le modèle des prédestinés, il faut, pour être glorifié comme lui, avoir une sainte ressemblance avec lui. Car, selon l'excellente et sublime théologie du docteur des nations, telle est l'indispensable condition que Dieu demande pour faire part de sa gloire à ses élus, et c'est ainsi qu'il les a choisis : *Quos præscivit et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui* (1). Or, il est évident que Jésus-Christ a vécu sur la terre dans le même état où Dieu permet que le juste soit réduit, qu'il a marché dans la même voie, qu'il a été exposé aux mêmes rebuts, aux mêmes mépris, aux mêmes contradictions. O profondeur des conseils de la divine sagesse ! Tibère régnoit en souverain sur le trône, et le Fils de Dieu obéissoit à ses ordres. Pilate étoit revêtu de la suprême autorité, et le Fils de Dieu comparoissoit devant lui. Voilà comment Dieu opéroit par Jésus-Christ le salut des hommes ; et voilà, mon cher auditeur, comment il opère, ou comment il consomme le vôtre par vous-même. Il vous imprime les caractères de son Fils, il

(1) Rom. 8.

grave dans vous ses traits et son image. Sans cela, tou seroit à craindre pour vous : mais avec cela, que n pouvez-vous point espérer, puisque c'est l'exécution de favorables desseins de Dieu sur votre personne? *Quo præscivit et prædestinavit conformes fieri imagini Filii sui*

Vous me direz : On a vu et l'on voit encore des gen de bien, riches et opulens, honorés et distingués dan le monde. J'en conviens : mais sur cela, je réponds tro choses. En effet, s'il n'y avoit de justes et d'élus que le pauvres et les petits, que ceux qui, par l'obscurité de leur condition, ou par le désordre de leurs affaires, oc cupent les derniers rangs, les autres états seroient don exclus du royaume de Dieu; ce seroient donc par eux mêmes des états réprouvés, il y faudroit donc nécessai rement renoncer. Or, il étoit néanmoins de la Providence d'établir dans la société des hommes ces états, et il est toujours de la même Providence de les y maintenir. D'où il s'ensuit que Dieu n'a donc pas dû y attacher une damnation inévitable; et qu'au contraire il devoit y faire paroître des exemples de sainteté, afin de ne pas jeter dans un désespoir absolu tous ceux qui s'y trouveroient engagés. Je vais plus loin, et j'ajoute que si les saints se sont vus quelquefois dans l'état d'une prospérité humaine, c'est ce qui les faisoit trembler, que c'est ce qui les entretenoit dans une défiance continuelle d'eux-mêmes, que c'est ce qui les humilioit, ce qui les confondoit devant Dieu : pourquoi? parce que ne reconnoissant point dans leur prospérité l'image de Jésus-Christ souffrant, ils craignoient que Dieu ne les eût rejetés, et de ne régner jamais avec Jésus-Christ glorieux et triomphant. De là, pour suppléer à ce qui leur manquoit, et pour acquérir cette conformité si nécessaire, que faisoient-ils? observez-le bien : c'est ce qu j'ai en dernier lieu à répondre. Ils ne quittoient pas pour

cela leur condition, parce qu'ils s'y croyoient appelés, et qu'ils vouloient obéir à Dieu; mais sous les dehors spécieux d'une condition aisée et commode, ils conservoient toute l'abnégation chrétienne, et portoient sur leur corps toute la mortification de leur Sauveur. Sans renoncer à leur état, ni à certain extérieur dans leur état, ils renonçoient à ses douceurs, et surtout ils se renonçoient eux-mêmes. Au milieu de l'abondance, ils savoient bien ressentir les incommodités de la pauvreté. Au milieu des honneurs, ils trouvoient bien des moyens pour se contenir dans les sentimens et s'exercer dans les actes d'une profonde humilité. Au milieu des divertissemens mondains, où quelquefois ils sembloient avoir part, ils n'oublioient pas les devoirs de la pénitence, et là même souvent la pratiquoient-ils dans toute son austérité. Tout cela, afin d'être du nombre de ceux dont l'Apôtre a dit : *Quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui.*

Vous me direz encore qu'on a vu des pécheurs et qu'on en voit dans les mêmes adversités que les justes, et aussi affligés qu'eux. Il est vrai : mais sans examiner toutes les raisons pourquoi Dieu ne veut pas, ni ne doit pas vouloir que le vice prospère toujours, je me contenterai d'une réponse que j'ai à vous faire, et qui servira de preuve à l'importante vérité que je vous prêche. C'est que pour ces pécheurs, sujets comme les justes aux revers et aux disgrâces de la vie, une des plus précieuses et des plus sensibles marques, selon la doctrine de tous les Pères, que Dieu ne les a pas entièrement abandonnés, ce sont leurs souffrances mêmes et leurs peines; que le plus grand de tous les malheurs pour eux, ce seroit d'être ménagés, d'être flattés, de n'être jamais traversés dans le crime; que la dernière ressource qui leur reste pour rentrer dans la voie du salut et pour être reçus dans le sein de la miséricorde, est que Dieu à pré-

sent les châtie, qu'en les châtiant il les corrige, qu'en les corrigeant il les réforme, et que ce renouvellement et cette réformation de mœurs retrace dans eux l'image de son Fils qu'ils y avoient effacée. De sorte qu'il en faut toujours revenir à la parole du maître des Gentils: *Quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui.*

Plaise au ciel, mes chers auditeurs, que vous ayez bien compris ce mystère de grâce et de sanctification que j'avois à développer; que dans les coups dont Dieu vous frappe, vous reconnoissiez l'amour qui l'intéresse pour vous; que le juste ranime son espérance, et qu'il se soutienne par sa patience; que le pécheur, ébloui du vain éclat qui l'environne, et enivré d'une trompeuse félicité qui le séduit, se détrompe enfin des idées qu'il en avoit conçues, et que désormais il en détache son cœur pour l'attacher à des biens plus solides. Vous, cependant, ô mon Dieu! ne changez rien à l'ordre des choses que votre providence a réglées. Agissez selon vos vues, et non selon les nôtres. Vos vues sont infinies, et les nôtres sont bornées; vos vues sont toutes pures, et les nôtres sont toutes terrestres; vos vues ne tendent qu'à nous sauver, et les nôtres ne tendent qu'à nous perdre. Si la nature se révolte, si les sens murmurent, ah! Seigneur! n'accordez ni à la nature indocile, ni aux sens aveugles et charnels ce qu'ils demandent. Ne nous livrez pas à nos désirs, et ne nous écoutez pas, comme vous écoutiez autrefois dans votre colère le peuple Juif. Mais suivez toujours vos adorables desseins; et quoi qu'il nous en doive coûter, exécutez-les pour votre gloire et pour notre bonheur éternel, etc.

SERMON

POUR LE

V.E DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

SUR LA SOCIÉTÉ DES JUSTES AVEC LES PÉCHEURS.

Cùm dormirent homines, venit inimicus ejus, et superseminavit zizania in medio tritici.

Tandis que les gens dormoient, l'ennemi vint, et sema de l'ivraie parmi le bon grain. En saint Matthieu, chap. 13.

C'est dans le champ du père de famille que cette ivraie est semée parmi le bon grain, et c'est dans l'Eglise de Dieu que les pécheurs vivent au milieu des justes, et que les uns et les autres sont confondus ensemble. Ce fut durant la nuit, et lorsque les gens étoient endormis, que l'ennemi vint désoler le champ ; et c'est pendant cette vie mortelle, qui est pour nous un temps de ténèbres et comme une nuit obscure, que l'ennemi commun des hommes fait ses ravages et entretient dans le sein de l'Eglise ce triste mélange des impies et des réprouvés avec les élus. Il ne vient pas tandis que nous veillons, tandis que nous avons les yeux ouverts et que nous sommes attentifs sur nous-mêmes; mais il prend les momens où les traits flatteurs du plaisir nous charment, où les fausses douceurs du monde nous endorment, où nos passions nous fermant les yeux, nous empêchent de l'apercevoir et de remarquer le dommage qu'il nous cause : *Cùm dormirent homines*. Voilà comment cet esprit séducteur s'insinue, comment il introduit le péché dans les ames, et une multitude presque infinie de pécheurs dans le christianisme : *Venit inimicus ejus, et*

superseminavit zizania. Dieu, d'un coup de son bras tout-puissant, pourroit, dans un jour, les exterminer tous; mais il attend la saison de la récolte, c'est-à-dire jusqu'à la fin des siècles et à son jugement dernier, lors qu'il enverra ses moissonneurs pour séparer l'ivraie d'avec le bon grain : parlons sans figure; lorsqu'il enverra les anges exécuteurs de ses volontés et ministres de sa justice, pour faire le discernement des justes et des pécheurs; pour mettre à la droite les justes prédestinés, et à la gauche les pécheurs réprouvés; pour rassembler les uns dans son royaume, et pour précipiter les autres dans le feu éternel: *Colligite zizania, et alligate ea in fasciculos ad comburendum : triticum autem congregate in horreum meum* (1). Ce temps n'est pas encore venu, chrétiens; et jusqu'à cette séparation, nous vivons au milieu des impies, et les impies vivent au milieu de nous. Il est donc d'une conséquence extrême que vous sachiez quelle conduite vous devez tenir à leur égard, et quelle société vous pouvez avoir avec eux. Mais, afin de vous en instruire plus solidement, j'ai besoin des lumières du Saint-Esprit, et je les demande par l'intercession de Marie : *Ave.*

De vouloir pénétrer dans les secrets de Dieu, pour savoir à quelle fin Dieu souffre les impies au milieu des élus, ce seroit, dit saint Augustin, vouloir découvrir un mystère qui est au-dessus de nos connoissances, et que nous devons adorer sans entreprendre de l'examiner. Dieu permet que les impies subsistent, et c'est ce que l'expérience nous fait voir; il permet qu'ils subsistent parmi les bons et les prédestinés, et c'est de quoi nous ne pouvons douter : de connoître les raisons pour lesquelles il le veut ainsi, c'est, encore une fois, ce qui n'est pas de notre compétence; mais d'apprendre com-

(1) Matth. 13.

ment nous devons nous comporter avec les impies et les libertins, c'est ce qui nous touche, et ce qui demande toutes nos réflexions. Or, de qui l'apprendrons-nous? de Dieu même, qui en tout, mais particulièrement en ceci, veut être notre exemplaire et le modèle de notre conduite. Dieu, chrétiens, qui est la sainteté même, demeure avec les pécheurs; mais je remarque sur cela deux choses, qui doivent être pour nous deux importantes leçons : car il ne demeure avec les pécheurs que par la nécessité de son être, c'est la première; et en demeurant avec les pécheurs, il sait tout à la fois, et en tirer sa gloire, et procurer leur salut, c'est la seconde. Sur quoi j'établis deux obligations qui nous regardent, et qui vont faire le partage de ce discours. Dieu n'est avec les pécheurs que par la nécessité de son être, et nous ne devons demeurer avec eux que par la nécessité de notre état : ce sera la première partie; Dieu tire sa gloire des pécheurs, et travaille en même temps à leur salut : c'est ainsi que nous devons rendre notre commerce avec eux également profitable et pour nous et pour eux-mêmes : ce sera la seconde partie. Dans la première, je vous montrerai l'obligation générale de fuir le commerce des pécheurs, et nous verrons dans la seconde quel profit il en faut retirer, lorsque nous y sommes nécessairement engagés; en deux mots, le mélange des justes et des pécheurs est communément dangereux pour les justes; mais il peut être quelquefois utile aux uns et aux autres. Autant qu'il est dangereux pour les justes, ils doivent l'éviter; et autant qu'il peut être utile aux justes et aux pécheurs, les justes doivent en profiter : voilà tout le sujet de votre attention.

PREMIÈRE PARTIE.

A entendre parler l'Ecriture, on diroit, chrétiens, que Dieu, par une espèce de contradiction, est tout à

la fois avec les impies, et qu'il n'y est pas, qu'il s'éloigne d'eux et qu'il ne s'en éloigne pas, qu'il les prive de sa présence et qu'il ne les en prive pas : car, voyez comment il s'exprime différemment, selon la différence des caractères qu'il prend, et qu'il veut soutenir à leur égard. C'est moi, dit-il, qui remplis le ciel et la terre; et quoi que fasse le pécheur, il ne peut m'éviter, ni se dérober à mes yeux: voilà Dieu présent au pécheur, pour l'observer et pour l'éclairer. Mais il dit ailleurs : Je me repens d'avoir créé l'homme, et je fais pour toujours divorce avec lui, parce qu'il est tout charnel : voilà Dieu séparé du pécheur, pour se venger et pour le punir. Où irai-je, Seigneur, disoit David, et où fuirai-je de devant votre face? Si je descends dans les enfers, je vous y trouve, et vous y êtes en personne, exerçant les rigueurs de votre justice: Dieu donc, conclut saint Jérôme, habite même avec les réprouvés. Mais j'entends Saül, au contraire, invoquant Samuël, et lui témoignant sa douleur, ou, pour mieux dire, son désespoir de ce que Dieu s'est retiré de lui : *Coarctor nimis, siquidem pugnant Philisthiim adversùm me, et Deus recessit à me* (1) ; il ne faut donc plus chercher Dieu dans la compagnie d'un réprouvé. Comment accorder tout cela? en voici le secret, qui consiste, répond le docteur angélique saint Thomas, en ce que Dieu, qui est le Saint des saints, n'est avec les pécheurs et les impies, que par la nécessité de son être, et qu'il n'y est point par un choix d'affection et d'inclination. Je m'explique.

Il est avec les pécheurs par la nécessité de son être, parce que toutes ses perfections divines l'y engagent; sa sagesse, par laquelle il gouverne et maintient dans l'ordre toutes les créatures, jusqu'aux plus révoltés pécheurs; sa bonté, dont il répand les effets sur toutes les créatures, sans en excepter les pécheurs; sa toute-puis-

(1) 1. Reg. 28.

sance,

sance, qui fait agir toutes les créatures, et conséquemment les pécheurs : tous ces devoirs du créateur, qui lient Dieu, pour ainsi dire, à la créature, sont des devoirs généraux auxquels tous les hommes ont part, les méchans aussi bien que les bons; et c'est par la raison de ces devoirs que Dieu est inséparable des impies; mais, comme j'ai dit, ce sont des devoirs de nécessité dont Dieu, supposé le bienfait de la création, ne peut pas se dispenser lui-même : car, si vous consultez les inclinations de son cœur, ah! chrétiens, les choses se passent bien autrement. A peine l'homme est-il tombé dans le désordre du péché, que Dieu rompt avec lui toutes les alliances, et par conséquent tous les commerces dont sa grâce avoit été le lien ; de sorte qu'il n'est plus avec le pécheur, en aucune de ces manières qui marquent le penchant et le discernement de son amour; c'est-à-dire, qu'il n'est plus avec le pécheur, ni par l'effet d'une protection spéciale, comme il étoit avec son peuple dans le désert; ni par la communication de ses dons, comme il est avec tous les justes; ni par l'union intime et mystérieuse de son adorable sacrement, comme il est singulièrement avec l'ame chrétienne qui le reçoit. A l'égard du pécheur, tout cela cesse ; et c'est ce qui fait dire au Saint-Esprit, que Dieu n'est plus avec les pécheurs; et qui fait ajouter aux théologiens, que si, par une supposition impossible, Dieu pouvoit se dépouiller de son immensité, il demeureroit encore présent à un grand nombre de sujets à qui sa grâce l'attache, mais qu'il cesseroit d'être avec les pécheurs, parce qu'il n'auroit plus cette nécessité d'être partout, et d'agir partout. D'où saint Chrysostôme conclut, et la pensée de ce Père mérite d'être remarquée, que l'immensité, qui est un des plus nobles attributs de Dieu, ne laisse pas, dans un sens, d'être à Dieu comme un attribut onéreux, puisqu'elle l'assujettit à ne pouvoir entièrement se séparer de ce

qui est l'objet de son aversion et de son indignation.

Admirable idée, chrétiens, de la conduite que nous devons observer avec les libertins du siècle. Qu'est-ce que Dieu exige de nous? que nous en usions avec eux comme il en use lui-même : pouvons-nous nous proposer un plus saint modèle? Il veut donc, premièrement, que nous les supportions à son exemple, et il le veut avec raison, dit saint Augustin, puisqu'on nous a bien supportés quand nous étions nous-mêmes dans l'égarement et la corruption du vice. Voilà pourquoi, reprend ce saint docteur, nous ne devons jamais oublier ce que nous avons été, afin de conserver toujours pour les autres une compassion tendre et charitable dans l'état où ils sont : *Cum tolerantiâ vivendum nobis est inter malos, quia cùm mali essemus, cum tolerantiâ vixerunt boni inter nos* (1). Mais prenez garde, s'il vous plaît, à ce terme : *Cum tolerantiâ;* car saint Augustin ne dit pas que la société des méchans nous doit être un sujet de complaisance, mais un exercice de patience, c'est-à-dire, que nous devons la souffrir, et non pas l'aimer, parce que c'est ainsi que nous nous conformons à notre règle, qui est Dieu.

Oui, je l'avoue, il y a des liaisons et des engagemens avec les impies, que la loi divine, non-seulement ne nous commande pas, mais qu'elle ne nous permet pas de rompre, puisqu'elle nous en fait même des devoirs; et c'est ce que j'appelle la nécessité de notre état, qui répond à la nécessité de l'être et de la providence de Dieu; autrement, dit saint Paul, il faudroit sortir hors du monde, si tout commerce avec les pécheurs y étoit généralement interdit : *Alioquin debueratis de hoc mundo exisse* (2). Par exemple, un père doit-il se séparer de ses enfans, parce qu'il les voit dans le désordre; une femme de son mari, parce qu'il mène une vie licen-

(1) August. — (2) 1. Cor. 5.

cieuse; un inférieur de son supérieur, parce que c'est un homme scandaleux? non, sans doute; la loi du devoir, de la dépendance et de la sujétion le défend, et on peut dire alors que le mélange des méchans avec les bons est autorisé de Dieu, puisque Dieu est l'auteur de ces conditions qui engagent nécessairement à cette société. Tout cela est vrai; mais, hors de là, je veux dire, hors des termes de la nécessité et de la justice, quand les choses sont dans la liberté de notre choix, chercher les impies et entretenir avec eux des habitudes volontaires, des amitiés mondaines et profanes, des familiarités dont le prétexte est le seul plaisir, et que nulle raison ne justifie, je dis que c'est aller directement contre les ordres de Dieu, et je le dis après le grand Apôtre, car voilà comment il le déclaroit aux chrétiens de Thessalonique : *Denunciamus vobis, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinatè* (1); Nous vous ordonnons, leur disoit-il, au nom du Seigneur, de vous retirer de tous ceux d'entre vos frères qui tiennent une conduite déréglée, et de garder ce précepte comme l'un des plus importans et des plus essentiels de la loi de Dieu. De là vient que David s'en faisoit un point de conscience et de religion : *Non sedi cum concilio vanitatis, et cum iniqua gerentibus non introibo; odivi Ecclesiam malignantium* (2). Ma maxime a toujours été de n'avoir point d'union avec les partisans du vice, et de ne me point mêler avec ceux qui font gloire de commettre l'iniquité; d'aimer leurs personnes, parce que la charité me le commande, mais de haïr leurs assemblées, de fuir leurs intrigues, d'abhorrer leurs conversations, parce qu'une charité plus haute, qui est celle que je dois à Dieu et que je me dois à moi-même, m'empêche d'y avoir part.

Voilà, dis-je, mes chers auditeurs, ce que nous dicte

(1) 2. Thes. 3. — (2) Psal. 25.

la prudence chrétienne, et à quoi elle nous oblige indis-pensablement, d'éviter, autant que notre condition le peut permettre, les sociétés mauvaises et corrompues. Et voyez aussi comme Dieu nous en a inspiré l'horreur soit par rapport aux païens et aux idolâtres, soit par rapport aux hérétiques et aux schismatiques, soit à l'égard même des catholiques libertins et prévaricateurs. Vous êtes mon peuple, disoit-il aux enfans d'Israël, en les introduisant dans la terre de Chanaan; vous êtes mon peuple, et je vous ai choisis parmi tous les peuples de la terre, afin que vous me soyez spécialement dévoués: mais c'est pour cela même qu'il ne vous sera pas permis de traiter avec les peuples infidèles, que vous n'entrerez point dans leurs alliances, et que nul mariage entre eux et vous ne pourra être contracté légitimement. Pourquoi cela, demande saint Augustin? Ce commerce avec les étrangers ne pouvoit-il pas être avantageux et nécessaire aux Israélites pour leur établissement? Peut-être la politique du monde en auroit-elle ainsi jugé; mais Dieu, dont les vues saintes et adorables sont infiniment élevées au-dessus de celles des hommes, voulut que la politique du monde cédât à l'intérêt de la religion. Non, leur signifia-t-il, quelque avantage que vous puissiez vous en promettre, vous ne rechercherez point ces nations, et vous vous en tiendrez toujours éloignés: *Cave ne unquàm cum habitatoribus terræ illius jungas amicitias* (1). C'est ce que portoit expressément la loi; et vous verrez, chrétiens, si cette défense étoit inutile et sans fondement. Fuyez, nous dit-il ailleurs, par la bouche de saint Paul, fuyez l'hérétique, si vous voulez conserver la pureté de votre foi: *Hæreticum hominem devita* (2). Donnez-vous bien de garde, non-seulement d'entretenir des intelligences dans le parti de l'erreur, non-seulement d'en épouser

(1) Exod. 34. — (2) Tit. 3.

les intérêts, mais d'y avoir même de simples liaisons, hors celles que la piété chrétienne et le devoir de votre condition peuvent justifier. Et si ce sont des orthodoxes, qui, malgré leurs mœurs dissolues, ne laissent pas de vivre avec nous dans la communion d'une même créance, Dieu nous en a-t-il interdit la société? Ecoutez encore l'Apôtre. Je vous en ai déjà avertis, écrivoit aux Corinthiens ce Maître des nations, et je vous ai marqué dans une de mes lettres, de n'avoir jamais nul engagement, ni avec les impudiques et les voluptueux, ni avec les médisans et les calomniateurs, ni avec quelques autres que ce soit de ceux qui peuvent vous corrompre et être pour vous un scandale. Quand ce seroit votre frère par inclination et par liaison d'amitié, si c'est un homme de mauvaise vie, je ne veux pas que vous ayez ensemble la moindre communication, ni que vous puissiez manger avec lui : *Si is qui frater nominatur, est fornicator, aut maledicus, aut rapax, cum ejusmodi nec cibum sumere* (1).

Dieu veut, dit excellemment Guillaume de Paris, et cette pensée est belle, Dieu veut qu'en nous séparant des impies, nous fassions dès à présent ce qu'il fera un jour lui-même, et que nous prévenions ainsi la résurrection générale et le jugement dernier. Quand le Fils de Dieu viendra juger le monde, les réprouvés, il est vrai, ressusciteront en même temps que les justes, mais ils ne ressusciteront pas néanmoins avec les justes, parce qu'au moment même de la résurrection, les justes seront séparés des réprouvés, par ce discernement terrible dont a parlé David, et dont les anges seront les exécuteurs : *Ideò non resurgent impii in judicio, neque peccatores in concilio justorum* (2). Quel est donc le dessein de Dieu, poursuit Guillaume de Paris? c'est que les bons vivent en ce monde, à l'égard des mé-

(1) 1. Cor. 5. — (2) Ps. 1.

chans, dans le même ordre où ils doivent ressusciter et être jugés; c'est-à-dire, qu'ils se discernent eux-mêmes, pour ainsi parler, d'avec les pécheurs, et que dès cette vie ils commencent à prendre leur rang, afin que Dieu ne soit presque pas obligé d'y employer ses anges, ni de faire d'autre choix de ses élus.

Aussi est-ce en cela que consiste la perfection et la gloire des justes sur la terre, et telle est l'idée que l'Ecriture nous en donne. Car, quand Dieu commande à Josué de faire mourir Acham, qui étoit un homme scandaleux au milieu de son peuple, il ne s'en explique point à lui autrement que par ces paroles : *Surge, sanctifica populum* (1); Je veux que demain tu sanctifies mon peuple. Et que ferai-je pour cela, Seigneur, réplique Josué? Tu extermineras Acham, qui est un sacrilége. Tandis qu'il demeurera parmi les tribus, je n'y puis demeurer moi-même; mais retranche cette ame criminelle, et alors tout le peuple sera sanctifié. Vous diriez, chrétiens, que la séparation des méchans est comme un sacrement d'expiation pour les bons. En effet, il ne faudroit rien davantage pour sanctifier des familles, des communautés, des ordres tout entiers. Otez d'une maison un domestique vicieux qui l'infecte, vous en ferez une maison de piété. Otez d'une communauté un esprit brouillon qui la divise, vous en ferez une assemblée de saints. Otez de la cour d'un prince quelques athées qui y dominent, vous en ferez une cour chrétienne. Il y a tel homme dans Paris qui a perdu plus d'ames, que jamais un démon n'en pervertira; et vous connoissez certaines femmes dont la société fait plus de libertins que les plus contagieuses leçons de ceux qui autrefois ont tenu école de libertinage. Otez donc un petit nombre de ces hommes et de ces femmes, et vous rétablirez presque partout le culte de Dieu. Or,

(1) Jos. 7.

ce retranchement ne seroit pas impossible, si les intérêts de Dieu étoient aussi respectés que ceux des hommes. N'avez-vous jamais pris garde, chrétiens, à une chose assez particulière que nous marque l'évangéliste saint Jean, en parlant de la dernière cène que Jésus-Christ fit avec ses apôtres la veille de sa mort? Au même temps que Judas sortit pour aller exécuter son détestable dessein, le Sauveur du monde entra dans une espèce d'extase, et s'écria : *Nunc clarificatus est Filius hominis* (1); C'est maintenant que le Fils de l'homme est glorifié. D'où lui venoit cette gloire, demande saint Augustin ? ce n'étoit pas de la vision bienheureuse de Dieu, car il la posséda dès l'instant même de sa conception ; ce n'étoit pas de la résurrection de son corps; car il n'étoit pas encore ressuscité; mais elle lui vint de la sortie de ce traître, qui avoit été jusque-là présent avec les autres disciples, et c'est la raison qu'en apporte le texe sacré : *cùm ergò exisset, dixit Jesus: Nunc clarificatus est Filius hominis.* Tandis que Judas étoit dans sa compagnie, c'étoit en quelque sorte comme une tache pour lui; mais quand il s'en vit séparé, quoique cette séparation dût être bientôt suivie de tous les opprobres de la croix, il ne laissa pas de s'en faire une gloire : *Nunc clarificatus est Filius hominis.* Or, si la gloire du Fils de Dieu ne pouvoit être complète, tandis qu'il souffroit un réprouvé auprès de lui, jugez, mes chers auditeurs, si vous pouvez être saints et justes devant Dieu, lorsque vous vivez avec les pécheurs, et que vous vous tenez volontairement au milieu d'eux.

Voilà pourquoi l'Eglise, dit saint Thomas, excommunie certains pécheurs. Par cette censure elle partage le bon et le mauvais grain, pour retenir l'un et pour rejeter l'autre. En quoi elle nous apprend notre devoir, et nous donne à connoître ce que nous sommes obligés

(1) Joa. 13.

de faire nous-mêmes. Vous ne voulez pas vous séparer des impies, elle les sépare de vous; car ne pensez pas qu'elle prétende seulement les punir en les privant du bien de la société commune. Il y a deux choses dans l'excommunication : une peine pour le coupable et une loi pour l'innocent. L'Eglise condamne le pécheur à n'avoir plus de communication avec les fidèles, voilà la peine; et en même temps elle ordonne aux fidèles de n'avoir plus de commerce avec le pécheur, voilà la loi. S'ensuit-il de là qu'il n'y ait que ces pécheurs frappés des anathêmes de l'Eglise, dont la compagnie nous soit défendue? non, chrétiens; tout ce qui n'est pas formellement défendu par l'Eglise, n'est pas pour cela permis. Il y a des lois supérieures et plus générales, auxquelles nous devons obéir.* L'Eglise, en vertu de ses censures, ne nous interdit que la société des scandaleux, qui lui sont rebelles; mais sans lui être rebelles, c'est assez qu'ils soient scandaleux, pour nous faire conclure, indépendamment des défenses de l'Eglise, que nous sommes dans l'étroite obligation de les éviter. Ce ne seroit pas même bien raisonner, parce que l'Eglise a révoqué les peines portées contre ceux qui fréquentent les impies excommuniés, de prétendre dès-lors qu'elle approuve une telle fréquentation et de telles habitudes. Je m'explique : et observez ceci, s'il vous plaît; il est bon que vous en soyez instruits. Dans la rigueur du droit ancien, les fidèles ne pouvoient jamais traiter avec un homme retranché de la communion de l'Eglise, sans encourir la même censure. C'étoit la loi universelle : mais par des raisons importantes, vérifiées dans les conciles, l'Eglise a relâché de cette sévérité, et ne nous défend plus que le commerce de ceux qu'elle a publiquement et nommément excommuniés. Est-ce à dire que nous pouvons donc converser indifféremment avec toutes sortes d'hérétiques, avec toutes sortes de gens

corrompus et dangereux, sous prétexte que l'Eglise ne les a pas encore notés et flétris? abus, mon cher auditeur. L'Eglise peut bien révoquer ses lois; elle peut bien changer ses coutumes, mais sans préjudice de la loi de Dieu, qui est irrévocable et invariable. Or, la loi de Dieu est, que hors les engagemens nécessaires de ma condition, je m'éloigne de toutes les compagnies où l'innocence de mon ame peut être en péril. Si je les cherche de moi-même, et par un choix libre, il est vrai, les foudres de l'Eglise ne tomberont pas pour cela sur moi, parce que l'Eglise veut bien user à mon égard de cette indulgence; mais toute son indulgence ne peut faire que par là je ne devienne coupable d'un mépris formel de Dieu, que par là je ne devienne le scandale de mes frères, que par là je ne devienne ennemi de moi-même en me perdant moi-même. Trois grands désordres renfermés dans un même péché. Appliquez-vous.

Oui, mon cher auditeur, se lier avec des libertins et des impies, que vous connoissez pour impies et pour libertins, c'est mépriser Dieu. Et qu'appelez-vous en effet mépris de Dieu, si ce n'est pas de s'unir avec ses ennemis? Et qui sont les ennemis de Dieu, si ce ne sont pas les pécheurs, surtout certains pécheurs déclarés? Que penseroit-on d'un fils lié d'affection et de cœur avec les persécuteurs de son père, avec ceux qui attenteroient aux droits et à l'honneur de son père, avec ceux qui feroient une guerre ouverte à son père? n'en auriez-vous pas horreur comme d'un monstre de la nature? Or, voilà ce que vous faites en vivant avec les impies. Tant qu'ils sont dans le désordre de leur péché, il y a entre Dieu et eux une haine irréconciliable. Consultez les livres sacrés, et lisez le reproche qu'eut à soutenir Josaphat, roi de Juda et prince du reste très-religieux. Il s'étoit allié avec l'impie Achab, roi d'Israël. Il n'avoit pas manqué de raisons d'Etat pour l'engager à cette

alliance, et tout son conseil y avoit passé. Mais son conseil étoit en cela réprouvé de Dieu. Prince, lui dit Jéhu, avec toute la liberté d'un prophète, vous êtes prévaricateur; vous avez donné secours à un roi criminel, et vous avez reçu dans votre amitié ceux qui ont conjuré contre votre Dieu et le mien: vous méritez la mort: *Impio præbes auxilium, et his qui oderunt Dominum amicitiâ jungeris; idcircò iram merebaris* (1). Les bonnes œuvres de Josaphat et sa bonne foi l'excusèrent; mais vous, chrétiens, que pouvez-vous alléguer? Outre l'injure que vous faites à Dieu, comment pouvez-vous justifier le scandale que vous causez dans l'Eglise et parmi le peuple de Dieu? Car n'est-ce pas un scandale de vous voir tous les jours dans les sociétés d'une ville ou d'un quartier les plus suspectes; de vous voir dans des assemblées d'où toute pudeur semble bannie, où se tiennent les discours les plus libres, où se débitent les maximes les plus pernicieuses, où souvent nulles règles de bienséance et de modestie ne sont observées; de vous voir avec des esprits sans religion, avec des femmes sans réputation, dans des lieux où règne la licence, et où se répand la plus mortelle contagion? qu'en peut-on penser? qu'en peut-on dire, et même qu'en a-t-on déjà pensé, et qu'en a-t-on dit?

Et ne me répondez point que vous savez bien vous conserver, et quoi qu'en dise le monde, que vous avez pour vous le témoignage de votre conscience qui vous suffit. Ah! mon cher frère, écoutez ce qu'écrivoit là-dessus saint Jérôme à une dame romaine. Il faut, lui disoit ce Père, quand vous parlez ainsi, que vous soyez bien peu versée dans les devoirs de la vie chrétienne. Et ne savez-vous pas qu'en matière de conduite, vous devez rendre compte à Dieu, non-seulement de ce que vous faites, mais de ce que l'on dit de vous; que ce n'est

(1) 2. Par. 19.

point assez de satisfaire à votre propre conscience, mais que vous êtes encore obligée de satisfaire à celle d'autrui; que saint Paul, qui étoit plus éclairé que vous, avoit égard aux hommes, aussi bien qu'à Dieu, pour régler sa conversation, ne croyant pas qu'elle pût être innocente quand les hommes pourroient prendre sujet de s'en offenser, et sachant que c'est se rendre coupable devant Dieu, que de ne se mettre point en peine de le paroître devant les hommes. Ainsi parloit saint Jérôme : et concluant par l'exemple du même apôtre, qui refusoit de manger des viandes d'ailleurs permises, parce qu'il craignoit de scandaliser les fidèles : Ah! reprend ce saint docteur, les compagnies des hommes ne sont pas plus nécessaires que les alimens; et pourquoi n'éviterons-nous pas ces liaisons scandaleuses qui blessent la pureté de notre christianisme, qui donnent lieu à mille soupçons, et qui servent de matière à la médisance publique, puisque saint Paul s'abstenoit d'une viande, et en avoit même horreur, dès qu'elle pouvoit donner quelque scandale au moindre des chrétiens?

Mais laissons le scandale, et n'insistons maintenant, mon cher auditeur, que sur ce qui nous regarde nous-mêmes. Est-il possible que dans ce commerce familier avec des impudiques et des libertins, vous ayez toujours un cœur pur et chaste? Peut-on raisonnablement espérer que dans un air tout corrompu, vous ne vous ressentiez jamais de sa corruption? Et ne seroit-ce pas au moins pour vous la présomption la plus aveugle et la plus criminelle, de vous y croire exempt d'un danger, qui souvent vous est, selon Dieu, aussi défendu que le mal même? Si cela étoit, jamais les prophètes et les apôtres n'auroient été plus confirmés en grâce que vous, et vous auriez cet avantage sur eux, qu'ils ont fui la société des impies, parce qu'ils la jugeoient dangereuse pour eux-mêmes, ainsi que le témoigne saint Jérôme

du prophète Ezéchiel, qui dans cette vue se sépara de tout le reste du peuple, et se retira à l'écart : au lieu que vous y demeurez volontairement et sans crainte, comme si vous aviez un préservatif infaillible contre le péché. Mais si cela n'est pas, quelle est votre témérité, de hasarder plus que n'ont fait ces hommes de Dieu, et ces saints du premier ordre; de vous exposer à des occasions pour lesquelles ils ne se sont pas cru assez forts; de vivre en assurance, où ils ont tremblé? Pourquoi Dieu faisoit-il aux Hébreux des défenses si rigoureuses de se mêler, et de négocier avec les étrangers? C'est que dans ces négociations et ces alliances, il prévoyoit leur chute et leur ruine presque inévitable. Et en effet, eurent-ils jamais commerce avec une nation, dont ils ne prissent enfin les superstitions et les impiétés? *Commixti sunt inter gentes, et didicerunt opera eorum* (1). Pourquoi l'Eglise dès sa naissance ne vouloit-elle pas que dans le christianisme on contractât aucun mariage avec les infidèles? Car voilà comment saint Jérôme entend cette parole de saint Paul : *Nolite jugum ducere cum infidelibus* (2); C'est qu'elle considéroit le danger où de tels engagemens mettroient la foi des chrétiens. Et pourquoi Jésus-Christ lui a-t-il donné un pouvoir qui semble renverser tout le droit humain? Rendez-vous, s'il vous plaît, attentifs : ceci vous surprendra; mais je n'avance rien qui ne soit fondé sur l'Ecriture et sur les sacrés canons. Pourquoi, dis-je, Jésus-Christ a-t-il donné pouvoir à son Eglise, de rendre nul, du moins quant à ses principales obligations, le plus authentique de tous les contrats qui se célèbrent parmi les hommes, un mariage légitime, un mariage solennellement ratifié entre deux païens, dont l'un vient à recevoir le baptême, et l'autre persiste dans son idolâtrie, si ce n'est parce que dans ce mélange de

(1) Psal. 105. — (2) 2. Cor. 6.

religions, celle du vrai Dieu ne se trouveroit pas en sûreté? *Quis enim nescit,* dit Tertullien, *oblitterari quotidiè fidem commercio infideli?* (1) Qui doute que la foi ne s'efface peu à peu par la fréquente communication d'un esprit infidèle? c'est ce que ce docteur si zélé pour l'étroite discipline de l'Eglise, représentoit quelque temps avant sa mort, à sa propre femme, afin de la détourner, selon ses maximes, d'un second mariage; du moins afin de lui faire entendre l'obligation où elle étoit de ne s'allier jamais avec un païen. Et moi, me servant de la même pensée, et l'appliquant à mon sujet, je dis: *Quis nescit?* Qui doute que la piété de l'ame la plus religieuse ne s'altère par les exemples d'un ami qui vit dans le déréglement, et qu'on a sans cesse devant les yeux? On est dépositaire de ses sentimens, on l'entend parler, on le voit agir, et insensiblement on s'accoutume à penser comme lui, à parler comme lui, à agir comme lui. Ce n'est pas d'abord sans quelques répugnances et quelques combats; mais enfin ce qui faisoit horreur, commence à ne plus déplaire, et ensuite plaît tout à fait, et entraîne: *Quis nescit?* Qui doute que la retenue et la sagesse d'une jeune personne, que sa vertu la plus affermie ne vienne avec le temps à chanceler, et ne reçoive de puissantes atteintes par ces entrevues particulières, et ces privautés où son cœur s'épanche avec un mondain ou une mondaine, qui lui inspirent leurs damnables principes, et qui dans l'espace de quelques mois, détruisent tout le fruit d'une sainte éducation, et le travail de plusieurs années? De là cette maxime si universellement reconnue, confirmée par tant de preuves, et si commune: Dites-moi qui vous fréquentez, et je vous dirai qui vous êtes.

Quoi qu'il en soit, mon cher auditeur, l'Eglise n'a rien épargné pour empêcher que le commerce des impies ne fût préjudiciable à ses enfans; et de votre part,

(1) Tertul.

que faites-vous pour seconder ses soins? peut-être pensez-vous que la société de cet homme plongé dans la débauche, et adonné à son plaisir, est moins à craindre pour vous que celle d'un infidèle, et je prétends au contraire que mille idolâtres conjurés pour vous pervertir et pour vous perdre, ne feront pas la même impression sur vous qu'un libertin, avec qui vous êtes uni de connoissance et de compagnie. Job se conserva au milieu des fausses divinités, et de ceux qui les adoroient; mais Loth eût succombé dans Sodome et parmi ses concitoyens. Je vais plus loin, et je soutiens même que tous les efforts des démons contre vous, ne seroient pas une tentation si dangereuse, que la présence et la vue de ce pécheur scandaleux. Mais je vous entends; et par vos mœurs je juge de votre pensée. Vous ne craignez pas ces partisans du vice, parce que vous en êtes peut-être déjà aussi infecté qu'eux; et ils ne peuvent plus vous nuire, parce que vous en avez reçu tout le dommage dont vous étiez menacé. Il falloit bien que l'oracle du Seigneur se vérifiât ainsi; car il se seroit trompé, si vivant et conversant avec des ames réprouvées, vous vous étiez maintenu dans l'innocence.

Ah! chrétiens, nous nous étonnons de voir aujourd'hui le siècle si corrompu; nous ne comprenons pas d'où vient tant de dissolution dans la jeunesse; nous rougissons pour tant de personnes du sexe qui ne rougissent de rien; nous sommes surpris d'entendre les désordres des mariages, qui éclatent tous les jours; nous apprenons avec indignation combien l'impiété règne dans les cours des princes; le dirai-je? nous voyons avec horreur le vice se glisser jusque dans le sanctuaire, et s'attacher aux ministres des autels. En voici la source la plus ordinaire : ce sont les sociétés et les conversations du monde profane. Voilà ce qui sert d'amorce à la cupidité, ce qui allume la passion, ce qui fait former les

intrigues, ce qui fait réussir les plus abominables entreprises. Voilà ce qui renverse les forts, ce qui infatue les sages, ce qui corrompt les vierges. Réglez les sociétés et les conversations des hommes, dans peu vous réformerez tous les états. Vous, père, éloignez ce jeune homme de tel autre qu'il recherche avec trop d'assiduité, et vous le verrez toujours marcher dans le bon chemin. Vous, mère, ne recevez plus ou ne rendez plus certaines visites, et cette fille qui vous accompagne, deviendra un modèle de vertu. Vous, chrétiens, qui que vous puissiez être, rompez avec cet ami, et j'ose presque vous répondre de votre salut. Mais quoi, dites-vous, abandonner un ami! oui, il faut le quitter : et fût-ce votre œil, il faudroit l'arracher. Pourquoi entretenir un ami contre vous-même, et quel compte devez-vous faire d'une amitié qui aboutit à votre réprobation? Le Fils de Dieu ne vous a-t-il pas expressément enseigné, que quiconque n'auroit pas en haine ses proches parens, son frère et sa sœur, son père même et sa mère, ne seroit pas digne de lui : c'est-à-dire, que quiconque ne seroit pas disposé à se séparer de ses proches, fût-ce un frère ou une sœur, fût-ce un père ou une mère, dès qu'il en pourroit craindre quelque scandale, se rendroit dès-lors coupable aux yeux de Dieu, et n'entreroit jamais dans son royaume. Or, si je dois en user ainsi envers les auteurs de ma vie, quand ce sont des obstacles à mon salut, ces faux amis, complices de mes iniquités, ont-il droit de se plaindre, lorsque pour me sauver de l'abîme où ils me conduisent, je me détache d'eux, et je les renonce? et, s'ils en raisonnent, s'ils en raillent, s'ils me frappent de leurs mépris, dois-je plutôt les écouter que Dieu même? non, non, rien ne me doit être cher au préjudice de mon ame; et dès qu'il s'agit d'un aussi grand intérêt que celui-là, Dieu et moi, voilà ce qui me suffit. Tout le reste me devient indifférent.

Cependant, chrétiens, il y a des sociétés où des engagemens nécessaires nous retiennent; et comme Dieu supposé la nécessité de son être, qui l'oblige à demeurer avec les pécheurs, sait en tirer sa gloire, et emploie leur conversion la présence de sa divinité, ainsi devons nous profiter aux impies qui vivent avec nous, et profiter des impies avec qui nous vivons par la nécessité de notre état: autre obligation qui va faire le sujet de la seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE.

C'est une vérité certaine, chrétiens, quoique le péché, dans le fond de son être, soit essentiellement une injure faite à la majesté de Dieu, il ne laisse pas, néanmoins, de servir à sa grandeur. Dieu ne le souffriroit pas, remarque saint Chrysostôme, s'il n'étoit capable d'y contribuer par sa malice même; et il anéantiroit plutôt tous les pécheurs du monde, que d'en voir un seul dont il ne pût tirer quelque tribut de gloire. De ce que l'homme péche, dit excellemment saint Augustin, il se nuit à soi-même, mais il n'arrête pas l'effet de la bonté divine : *Quod facit malus, sibi nocet; non bonitati Dei contradicit* (1). Car Dieu, qui est un admirable ouvrier, se sert avantageusement des défauts de son ouvrage, et il ne les permet que parce qu'il sait bien s'en prévaloir : *Illo utique peccatore bene utitur, qu. nec eum esse permitteret, si illo uti non posset* (2). C'est en cela, poursuit ce saint docteur, qui développe ce point avec toute la solidité possible, c'est en cela qu'éclate la sagesse du Créateur, et qu'elle paroît même l'emporter sur la toute-puissance; parce que l'effet de la toute-puissance est de créer les biens, et celui de la sagesse de trouver le bien dans les maux, en les rapportant à Dieu. Or, ce rapport du mal au souverain bien

(1) August. — (2) *Idem.*

est quelque chose en Dieu de plus merveilleux que la production des êtres créés, qui lui est comme naturelle. Dieu, ajoute le même Père, prend, ce semble, plaisir à faire tout le contraire des impies dans l'usage des choses : car, comme leur iniquité consiste à abuser de ses créatures qui sont bonnes, aussi sa justice se fait voir à bien user de leurs volontés, qui sont mauvaises: *Quia sicut illorum iniquitas est malè uti bonis operibus ejus, sic illius justitia est benè uti malis operibus eorum* (1). Etrange opposition de Dieu et du pécheur! Dieu même, dit encore saint Augustin, quoiqu'il soit la pureté originaire et primitive, n'est pas pur à l'égard des impies, parce qu'en le blasphémant et en l'outrageant, ils en font tous les jours la matière de l'impureté : *Immundis ne Deus quidem ipse mundus est, quem quotidiè blasphemant* (2); au lieu que le péché, qui est l'impureté substantielle, se purifie, pour ainsi dire, à l'égard de Dieu, parce qu'il devient le sujet de sa gloire. Toutes ces pensées sont belles et dignes de leur auteur.

Mais il n'en demeure pas là : pour en venir à la preuve et pour vérifier dans le détail ces propositions générales ; voyez, continue-t-il, mes frères, comment en effet tout ce qu'il y a sur la terre d'impies, de scandaleux, de réprouvés, concourt admirablement, et malgré les intentions des hommes, à glorifier Dieu. Considérez d'abord tous ceux qui se trouvent privés de la lumière de l'évangile, et destitués du don de la foi. Jetez les yeux sur les païens idolâtres, sur les hérétiques obstinés, sur les schismatiques rebelles et sur les Juifs endurcis. Dieu ne les emploie-t-il pas tous à l'exécution de ses plus grands desseins? *Nonne utitur gentibus* (3), observez ces paroles, chrétiens, elles sont tirées du Livre de la vraie Religion : *nonne utitur gentibus ad materiam operationis suæ, hæreticis ad probationem doc-*

(1) August. — (2) *Idem.* — (3) *Idem.*

trinæ suæ, schismaticis ad documentum stabilitatis suæ, Judæis ad comparationem pulchritudinis suæ. Ne se sert-il pas des infidèles pour opérer les merveilles de sa grâce, et pour les faire connoître? un monde converti par douze pêcheurs, qu'y a-t-il de plus grand et de plus fort pour établir la vérité de notre religion? Ne se sert-il pas des hérétiques pour l'éclaircissement de sa doctrine, et pour nous confirmer dans la vraie créance? jamais la foi n'a été mieux développée que lorsqu'elle a été combattue, et rien n'a plus donné lieu à découvrir la vérité que l'erreur. Ne se sert-il pas des schismatiques comme d'une preuve sensible de la perpétuité et de l'inébranlable fermeté de son Eglise? malgré la division de ses membres, elle se maintient toujours dans l'intégrité d'un corps parfait, tandis que nous voyons périr et se consumer les factions qui se sont élevées contre notre chef. Et les Juifs, ces restes déplorables du peuple de Dieu, malheureuse postérité d'une nation bien aimée, ne semblent-ils pas demeurer sur la terre pour servir de témoins à Jésus-Christ, autorisant sa personne par leurs Ecritures, vérifiant ses mystères par leurs prophéties, et relevant son évangile par la comparaison de la loi? c'est un mauvais grain semé dans le champ de Dieu; mais admirez en combien de manières il est utile à la gloire de Dieu.

Je dis le même de tous les impies en général; Dieu en sait faire mille usages pour la manifestation de ses divins attributs, et pour le bien commun des hommes; ce sont les fléaux de sa justice, pour punir les pécheurs; et ce sont les instrumens de sa miséricorde pour éprouver les saints. Quand Jérusalem fut saccagée, sous l'empire de Tite, c'étoit Dieu qui se servoit de l'ambition des Romains pour exercer ses vengeances sur les Juifs: l'ambition des Romains étoit criminelle, mais les châtimens et les vengeances de Dieu étoient justes. Que

faisoient les tyrans et les persécuteurs du nom chrétien? en voulant détruire les fidèles, ils les multiplioient, ils donnoient des confesseurs à Jésus-Christ, ils remplissoient l'Eglise de martyrs, ils peuploient le ciel de prédestinés.

Mais avançons. Il est donc vrai que Dieu profite ainsi des pécheurs pour l'augmentation de sa gloire et pour notre salut; il est vrai que les moyens ne lui manquent jamais pour se dédommager de l'injure qu'il reçoit de la malice des hommes et du péché, et qu'il la répare par le péché même, et par la malice de ceux qui l'ont commis : or, voilà encore le modèle que nous devons suivre, si la nécessité de notre état nous engage dans le commerce des impies; du moins, à l'exemple de Dieu, devons-nous en tirer avantage pour nous-mêmes : nous le pourrons toujours, quand nous ne les aurons pas recherchés, et que nous n'aurons pas dû les éviter. Car, de même, dit saint Ambroise, que Dieu trouve dans les pécheurs de quoi rehausser l'éclat de ses infinies perfections, nous y trouvons de quoi acquérir et pratiquer les plus éminentes vertus. En effet, quoi que fasse le pécheur avec qui je vis, si j'ai l'esprit de Dieu, c'est une leçon pour moi, et une occasion de me sanctifier; s'il me persécute, il me fournit une matière de patience; s'il se déclare mon ennemi, il purifie ma charité; s'il me fait souffrir, c'est un sujet de mortification; s'élève-t-il au-dessus de moi par orgueil? il m'apprend à me tenir dans la modestie; se laisse-t-il emporter à la colère? il met en œuvre ma douceur; tombe-t-il dans des péchés honteux? il excite ma compassion et mon zèle. Je dis plus, et c'est après saint Grégoire, pape, que je le dis : jamais, dans les règles ordinaires, un juste ne seroit parfait, ni ne pourroit le devenir, si Dieu, par la disposition de sa providence, ne l'obligeoit quelquefois à vivre avec les pécheurs : pourquoi cela? parce que c'est dans cette so-

ciété et dans ce mélange des bons et des méchans, qu'il doit être dégagé des imperfections humaines : *Ipsa quippe malorum societas, purgatio bonorum est* (1). Et comment, demande ce Père, s'exerceroit-il dans les grandes vertus, s'il n'y avoit des pécheurs dans le monde? en quoi pratiqueroit-il cette charité héroïque dont le Fils de Dieu nous a donné l'exemple, et dont il nous a fait un commandement, s'il n'y avoit des offenses et des injustices, des médisances et des calomnies à pardonner? où seroit le mérite de sa persévérance, s'il n'y avoit des contradictions à essuyer, des railleries à supporter, des attaques, de la part des libertins, à soutenir et à repousser?

Rien de plus constant, chrétiens auditeurs; si nous étions aussi zélés que nous le devons être pour notre salut, et si nous voulions faire plus de progrès dans les voies de la piété et de la perfection évangélique, un des plus puissans moyens pour nous porter à Dieu, seroit la présence et la vue de tant de pécheurs que nous avons sans cesse auprès de nous. Quel fonds y trouverions-nous d'une reconnoissance parfaite envers Dieu, puisque c'est par un bienfait spécial de sa grâce que nous avons été préservés des désordres dont nous sommes témoins et dont nous gémissons! Quel motif d'une humilité profonde et d'une continuelle attention sur nous-mêmes, puisqu'à chaque moment nous y pouvons nous-mêmes tomber; d'une charité respectueuse à l'égard du prochain, puisqu'il est, jusque dans son iniquité, l'exécuteur des arrêts de Dieu, le ministre de Dieu, pour nous châtier et nous corriger; d'une pénitence salutaire et d'une pleine soumission, puisque plus nous sommes traversés, plus nous pouvons satisfaire à la justice divine, et nous acquitter? Mais qu'arrive-t-il? c'est que nous renversons tout l'ordre des choses, et que de ces

(1) Gregor.

moyens de salut nous faisons les sujets de notre perte. Le dessein de la Providence est que le commerce des pécheurs nous sanctifie, quand une nécessité indispensable nous y attache, et c'est ce qui nous pervertit. Dieu en tire sa gloire et nous notre ruine. Il en devient plus saint de cette sainteté extérieure et accidentelle que nous lui souhaitons tous les jours, et nous en devenons plus criminels.

Permettez-moi, chrétiens, d'ouvrir ici mon cœur, et de vous faire part de mes plus secrets sentimens. Je gémis, quand au tribunal de la pénitence j'entends un homme du monde se plaindre de sa condition, comme s'il prétendoit justifier les égaremens de sa vie par l'étroite obligation où il se trouve de demeurer au milieu du siècle corrompu, et d'y entretenir des liaisons qu'il ne peut rompre; quand j'entends une femme déplorer la triste situation où elle se voit, et me dire que tout le déréglement de son ame vient d'être engagée par devoir à un mari sans religion, sans frein dans ses passions, sans retenue dans ses débauches : qu'ai-je là-dessus à leur répondre? Je les plains moi-même, non pas de leur état prétendu malheureux, puisque c'est l'état où il a plu à Dieu de les appeler, mais du mauvais usage qu'ils font de leur état contre les desseins de Dieu qui les y a placés. Je plains cette femme, non pas de ce qu'elle souffre, mais de la manière dont elle souffre, ne se souvenant pas, ou ne sachant pas que ce mari vicieux est un moyen choisi dans le conseil de la Sagesse éternelle, pour l'éprouver et pour la sauver. Or si cela est, comme la plus solide théologie l'enseigne, n'est-elle pas en effet bien à plaindre de souffrir toutes les incommodités d'une société pénible et fâcheuse, et de n'en avoir pas le mérite; de convertir le remède en poison, et les grâces de Dieu en de perpétuelles occasions de péché?

Mais si j'étois dans un autre état, je travaillerois sans peine à mon salut. Vous le dites, mon cher auditeur; et moi je vous dis qu'en cela vous vous trompez; car vous ne pourriez travailler à votre salut sans Dieu. Or Dieu ne veut pas que vous y travailliez ailleurs ni autrement. Voilà la voie qu'il vous a marquée; mais il est impossible, ajoutez-vous, de résister à tant de mauvais exemples, et de se garantir de leur contagion. Erreur, chrétiens. Il est impossible, quand c'est contre les ordres de Dieu que vous vous jetez dans le péril, quand c'est de vous-même et contre les obligations de votre état. Mais dès que c'est pour les intérêts de Dieu, par la vocation de Dieu, selon les vues de Dieu; dès que c'est selon les règles de la prudence évangélique, et avec les sages précautions qu'elle demande, ce qui seroit contagieux pour d'autres, ne l'est plus pour vous; et ce qui les précipiteroit dans un abîme de corruption, peut vous élever à la plus sublime sainteté. Car il est alors de la providence du Seigneur de vous aider, de vous éclairer, de vous fortifier, et c'est à quoi il ne manque pas. Or, avec le secours de Dieu, avec ses lumières et la force que sa grâce répand dans une ame chrétienne, si vous tenez ferme au milieu des pécheurs; si vous résistez à leurs sollicitations, si vous ne vous laissez ébranler ni par leurs promesses, ni par leurs menaces, ni par leurs flatteries, ni par leurs rebuts; si malgré le torrent de l'exemple qui entraîne des millions d'autres, vous demeurez inviolablement attachés aux règles du devoir, et à l'observation de la loi; dans les combats que vous avez pour cela à livrer, et par les efforts qu'il vous en coûte, quelles richesses n'amassez-vous pas devant Dieu, et quels progrès ne faites-vous pas dans les voies de la justice? Le comble de l'iniquité pour l'impie, selon le témoignage du Prophète, c'est d'être pécheur parmi les justes : *In terrâ sanctorum*

iniqua gessit (1); Il a commis le péché dans la terre des saints; voilà ce qui redouble sa malice, et ce qui le rend indigne de voir jamais la gloire de Dieu et d'être reçu dans le séjour des bienheureux : *Non videbit gloriam Domini* (2). Ainsi parloit Isaïe, et de là, par une conséquence non moins vraie, je conclus que le comble de la sainteté pour le juste est d'être juste parmi les pécheurs. Moïse, dans la cour d'un prince infidèle, eut toujours, suivant la belle expression de saint Paul, l'Invisible présent à l'esprit, comme s'il l'eût vu des yeux du corps. Saint Louis, sur le trône, ferma les yeux à tout l'éclat des pompes humaines; et dans la licence des armes et le tumulte de la guerre, il n'oublia jamais Dieu, et ne se départit jamais de l'obéissance due à ce premier maître. Cet homme lié d'intérêt avec des gens sans foi, sans équité, avares et usurpateurs, a conservé ses mains nettes de toute injustice, et n'a jamais voulu entrer dans leurs criminelles entreprises. Cette femme dans une famille où Dieu est à peine connu, ne s'est jamais relâchée de ses saintes pratiques; et sans égard à tous les discours qu'on lui a fait entendre, à tous les chagrins qu'elle a eus à dévorer, aux mépris qu'on lui a marqués, elle n'a jamais rien perdu de son zèle, ni rien retranché de ses pieuses observances. Voilà ce qui les distingue tous auprès de Dieu; voilà ce qui donne à leur fidélité un caractère propre et un prix particulier; voilà pourquoi ils recevront cet éloge si glorieux de la bouche de Jésus-Christ, et pourquoi il leur dira ce qu'il a dit à ses apôtres : *Vos estis qui permansistis mecum in tentationibus* (3); Tandis que les autres m'ont abandonné, qu'ils ont trahi ma cause, qu'ils ont outragé mon nom, qu'ils ont violé ma loi, c'est vous, fidèles serviteurs, que j'ai trouvés constans à me suivre. De demeurer avec moi, quand il n'y a rien à souffrir pour moi, quand rien ne porte à s'éloigner de

(1) Isaï. 25. — (2) *Ibid.* — (3) Luc. 22.

moi, quand tout conspire à m'attacher les cœurs et à les attirer à moi, c'est l'effet d'une vertu commune: mais de demeurer avec moi dans la tentation; d'y demeurer lorsqu'il faut remporter pour cela des victoires, et de fréquentes victoires; d'y demeurer malgré les scandales publics, malgré les contradictions et les traverses, malgré la coutume et tous les respects humains, c'est là que je reconnois une foi vive, un attachement solide, un amour pur, une persévérance héroïque; et c'est aussi à quoi je réserve toutes mes récompenses. *Vos estis qui permansistis mecum in tentationibus.*

L'auriez-vous cru, chrétiens, que les pécheurs dussent procurer aux justes de si grands avantages pour le salut? Mais apprenez encore comment les justes doivent, de leur part, contribuer au salut des pécheurs. L'Ecriture, chez le prophète Daniel, nous représente une contestation bien singulière entre deux anges. Ce n'est pas, comme l'a pensé l'abbé Rupert, entre un ange bienheureux et un des esprits réprouvés; mais, selon l'interprétation de tous les Pères, après saint Jérôme, entre deux saints anges, jouissant l'un et l'autre de la même gloire, et assistant auprès du trône de Dieu. Le premier (c'est l'ange tutélaire de la Judée) demande que les Hébreux sortent au plus tôt de la Perse, parce qu'ils sont en danger de se corrompre par le commerce des Babyloniens idolâtres; mais l'ange protecteur de Babylone prie, au contraire, que les Juifs y demeurent, et qu'ils ne quittent point la Perse, parce qu'ils peuvent, par leur conversation et leurs exemples, édifier les peuples et les convertir à la religion du vrai Dieu. En effet, déjà trois rois de ce grand empire avoient renoncé au culte des idoles pour adorer le Dieu d'Israël, ainsi qu'il est rapporté au livre d'Esdras. Or, que signifioit le combat de ces deux anges? deux volontés en Dieu, répond S. Grégoire, pape; mais qui, n'étant que conditionnelles, s'accordent parfaitement ensemble, tout opposées qu'elles

paroissent. L'une, qui oblige les justes à fuir la compagnie des pécheurs, et c'est ce que nous fait entendre la prière de cet ange qui sollicitoit en faveur des Juifs; l'autre, qui ordonne aux justes de coopérer au salut des pécheurs lorsqu'ils se trouvent parmi eux, et que quelque engagement raisonnable les y arrête, et c'est en cette vue que l'ange de Perse agissoit pour les Babyloniens. Car voilà, chrétiens auditeurs, la grande règle que nous devons suivre. Dieu ne veut pas que sa présence, ni la nôtre soient inutiles aux impies; mais il prétend que nous travaillions à leur conversion. On ne peut douter qu'il n'y donne ses soins; et comme il ne peut cesser d'être avec les pécheurs, il ne cesse aussi jamais de s'employer à la réformation de leur vie. Il les y invite par ses promesses, il les y engage par ses bienfaits, il les y pousse par ses menaces, il les y force par ses châtimens; sa sagesse, sa bonté, sa justice, toutes ses perfections divines y sont occupées, et ce qui doit vous surprendre, c'est que connoissant par avance la damnation future et immanquable de plusieurs, il s'applique néanmoins à ceux-là avec la même assiduité que s'il ne prévoyoit pas leur malheur. Admirable conduite qui nous sert d'exemple et qui nous représente une des obligations du christianisme les plus essentielles, et toutefois la moins connue.

Car comme nous devons, chrétiens, profiter des pécheurs pour nous-mêmes, nous devons aussi nous-mêmes, selon qu'il dépend de nous, et autant qu'il dépend de nous, profiter aux pécheurs. Devoir général et devoir particulier. Prenez garde : devoir général, qui regarde sans distinction tous les hommes, et que nous impose la loi de la charité. Il n'y a point d'homme, dit le Saint-Esprit, que Dieu n'ait chargé du salut de son prochain : *Unicuique mandavit de proximo suo* (1) : comment cela? parce qu'il n'y a point d'homme à qui Dieu n'ait ordonné d'exercer la charité envers son prochain, selon

(1) Eccles. 17.

les nécessités et les occasions. De là cette obligation rigoureuse de soulager le pauvre dans sa misère. Or, si la charité nous oblige de compatir aux misères temporelles du pauvre, combien doit-elle nous engager encore plus fortement à compatir aux misères spirituelles du pécheur? Si dans des besoins où il ne s'agit que du corps et d'une vie mortelle, nous ne pouvons néanmoins manquer à notre frère, et l'abandonner, sans perdre la charité de Dieu en perdant la charité du prochain, pouvons-nous conserver l'une et l'autre, et satisfaire à l'une et l'autre, en laissant, par notre faute, périr des ames rachetées du sang de Jésus-Christ; en leur refusant des secours qu'il ne tient qu'à nous de leur procurer, et qui pourroient les garantir d'une mort et d'une damnation éternelle; en négligeant de leur donner des conseils, des avis, des instructions, des exemples qui les retireroient de leurs égaremens et les remettroient dans les voies d'une bienheureuse immortalité? Car entre ces pécheurs, remarque saint Augustin, il y en a que Dieu a prédestinés pour être un jour au nombre de ses amis et de ses saints. Nous ne les connoissons pas, et ils ne se connoissent pas eux-mêmes; parce que ces deux cités, du ciel et de l'enfer, des réprouvés et des élus, sont maintenant dans un mélange qui nous empêche de les distinguer; mais c'est par cette raison que notre charité doit être universelle, et que nos soins doivent s'étendre à tous, afin d'accomplir les desseins de Dieu, et que ceux en qui il veut opérer par notre ministère les merveilles de sa grâce, ne demeurent pas sans assistance, et dépourvus des moyens de salut qu'il leur avoit préparés. C'est pourquoi les apôtres exhortoient tant les fidèles à édifier par leur conduite les idolâtres et les païens. C'est pourquoi saint Pierre recommandoit si expressément aux gens de bien de se comporter toujours de telle manière, que les pécheurs, témoins de leur vie, se sentissent animés à les imiter, et à servir et glorifier Dieu:

Ut ex bonis operibus vos considerantes, glorificent Deum (1). Mais quelle est la fausse maxime dont on se laisse là-dessus prévenir? c'est qu'on se persuade en être quitte pour penser à soi. On dit, comme Caïn, lorsque Dieu lui demanda compte d'Abel : *Num custos fratris mei sum ego?* (2) Suis-je le gardien de mon frère? Est-ce à moi de veiller sur celui-ci, ou sur celle-là? De quelle autorité suis-je revêtu, et qu'ai-je autre chose à faire que de bien vivre et de ne point examiner, du reste, comment chacun vit? Il est vrai qu'il y a des règles de prudence à observer, et qu'il n'est pas toujours à propos de vouloir, comme les serviteurs de ce maître de l'évangile, arracher l'ivraie, dès qu'on l'aperçoit, et de suivre les mouvemens impétueux d'un zèle précipité qui n'a égard ni aux temps, ni aux conjonctures; mais cette prudence, louable lorsqu'elle est bien employée, ne dégénère que trop souvent dans une fausse sagesse, dans une timidité lâche, dans un respect tout humain, dans une indifférence paresseuse, dans une criminelle prévarication.

Devoir particulier, et spécialement propre de certains états. Car dites-moi, à qui est-ce de corriger un enfant vicieux et emporté par le feu de ses passions, si ce n'est à un père sage et vigilant; de corriger une fille attachée au monde, et malheureusement engagée dans les intrigues du monde, si ce n'est à une mère soigneuse et régulière; de corriger des domestiques sujets aux blasphêmes et adonnés à la débauche, si ce n'est à un maître dont ils dépendent, et qui a le pouvoir en main pour réprimer leur libertinage? A qui est-ce de réformer les abus qui s'introduisent jusque dans l'Eglise de Dieu et parmi le peuple chrétien, si ce n'est à un ministre de Jésus-Christ; de purger une ville des désordres qui y règnent, si ce n'est au magistrat; de régler et de sanctifier une cour, si ce n'est au prince? Mais où voyons-nous ce zèle, et comment l'aurions-nous pour les autres,

(1) 1. Petr. 2. — (2) Genes. 4.

puisque souvent nous ne l'avons pas pour nous-mêmes. Ce qu'il y a de plus étrange et ce qui doit plus nous confondre, c'est qu'en toute autre chose, et sur tout autre sujet que celui dont je parle, ce zèle de la correction du prochain ne nous manque pas. Il ne faut que la moindre occasion pour l'exciter jusqu'à la violence. Que ce jeune homme ne prenne pas une certaine éducation selon l'esprit et les manières du siècle ; que cette jeune personne ne soit pas assez attentive sur sa démarche, son air, ses ajustemens ; qu'il y ait eu le plus léger oubli et quelque dérangement dans le service de ce domestique, c'est assez pour faire éclater en reproches les plus aigres et les plus piquans ; mais dès qu'il n'y va que de l'intérêt de leur salut, on n'en est point ému, et à peine y daigne-t-on quelquefois penser.

Devoir encore plus particulier pour les libertins eux-mêmes et pour les pécheurs, lorsqu'ils ont eu le bonheur de se reconnoître, et de rentrer dans une vie nouvelle et pénitente. Car de quoi ils doivent toujours conserver le souvenir, c'est de l'injure qu'ils ont faite à Dieu, en le déshonorant par leur péché, et du tort qu'ils ont causé au prochain en le scandalisant. Double vue qui allumoit tout le zèle de David ; et qu'y a-t-il, mon cher auditeur, de plus efficace et de plus puissant pour réveiller le vôtre et pour l'animer ? Si j'avois enlevé à un homme le bien qu'il possédoit et qui lui appartenoit, je me condamnerois moi-même à réparer le dommage qu'il auroit reçu. Si je lui avois ravi l'honneur, rien ne me dispenseroit de lui en faire la satisfaction convenable. J'ai blessé la majesté de mon Dieu, je l'ai offensé : que dois-je donc épargner désormais pour rétablir sa gloire et pour la lui rendre toute entière ? J'ai, par mes exemples, entraîné mon frère dans le plus grand de tous les malheurs, qui est le péché ; je lui ai fait perdre le plus précieux de tous les biens, qui étoit l'innocence de son ame et la pureté de sa conscience ; que ne dois-je

donc pas mettre en œuvre pour le retirer de l'abîme où je l'ai conduit, et pour guérir les plaies de son cœur? Que si mes soins ne peuvent plus être utiles à tels et tels que j'ai égarés, et s'ils ne sont plus en état d'en profiter, quel motif pour compenser au moins la perte de ceux-là par la conquête d'autant d'autres que l'occasion m'en peut présenter? Or, en voici le moyen exprimé dans ces paroles du Prophète royal, où il nous donne à connoître ce qu'il faisoit lui-même, et ce que nous devons faire comme lui : *Docebo iniquos vias tuas, et impii ad te convertentur* (1). Non, Seigneur, s'écrioit ce roi pénitent, ce n'est point assez que je revienne à vous : je veux encore y ramener avec moi les pécheurs. Je leur enseignerai vos voies, et je tâcherai de les gagner, soit par mes paroles, soit par ma bonne vie. Je ne vous ai pas seulement déshonoré par moi-même, ô mon Dieu! mais par tous ceux que mon exemple a engagés ou confirmés dans leur iniquité. Ce ne sera donc point seulement par moi-même, mais par leur instruction, mais par leur correction, mais par leur conversion, que je travaillerai à vous glorifier. Pour cela, Seigneur, il y aura des précautions à prendre, des momens à étudier, des obstacles à vaincre; mais de tout ce qu'il pourra y avoir de difficultés, rien ne me rebutera, ni rien ne ralentira mon ardeur, parce que je sais que c'est une réparation que je vous dois, et pour la gloire que je vous ai ravie, et pour tant d'ames que j'ai perverties : *Docebo iniquos vias tuas, et impii ad te convertentur*. Entrez, chrétiens, dans ce sentiment. L'ivraie alors se changera pour vous en bon grain ; le commerce que vous aurez avec les pécheurs, en leur profitant, vous profitera à vous-mêmes. Vous sauverez vos frères et vous vous sauverez avec eux. Vous amasserez des trésors de grâce pour cette vie, et vous mériterez le bonheur éternel de l'autre, que je vous souhaite, etc.

(1) Psalm. 50.

SERMON

POUR LE

VI.^E DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

SUR LA SAINTETÉ ET LA FORCE DE LA LOI CHRÉTIENNE.

Simile est regnum cœlorum grano sinapis, quod accipi homo seminavit in agro suo : quod minimum quidem est om bus seminibus; cùm autem creverit, majus est omnibus ole bus, et fit arbor.

Le royaume des cieux est semblable à un grain de sénev qu'un homme prend, et sème dans son champ. C'est le p petit grain de toutes les semences; mais lorsque ce grain poussé, il s'élève au-dessus de toutes les plantes, et il devi arbre. **En saint Matthieu, chap. 13.**

Ce royaume des cieux, dans le langage de l'Écriture et selon la pensée des Pères et des interprètes, qu'est ce autre chose, chrétiens, que l'évangile? Et en effet c'est par cette divine loi que Dieu règne en nous, e c'est encore cette loi qui nous dispose à régner un jou nous-mêmes avec Dieu dans le ciel. Doublement do royaume des cieux, soit parce qu'elle établit dans no cœurs un empire tout céleste, qui est l'empire de Dieu soit parce qu'elle nous donne droit à un royaume to céleste, qui est l'héritage des enfans de Dieu. Or, c royaume des cieux, cette loi évangélique, dit le Sa veur du monde, est semblable à un grain de sénevé : cela comment? en deux manières, que le même F de Dieu nous a expressément marquées dans les parol de mon texte; savoir : par sa petitesse et par son éte due; par sa petitesse dans son origine : *Quod minim quidem est omnibus seminibus*; et par son étendue da

ses accroissemens et ses progrés : *Cùm autem creverit, majus est omnibus oleribus.* C'est-à-dire, suivant l'application que fait saint Jérôme de cette parabole à la loi chrétienne, que comme, entre toutes les graines, une des plus petites, avant qu'on l'ait semée, est le sénevé, ainsi, de toutes les religions du monde, il n'y en a point eu, à la considérer dans sa naissance, de plus obscure que la loi de Jésus-Christ, ni en apparence de plus foible. Mais, ajoute aussi ce saint docteur pour achever la comparaison, de même que le grain de sénevé, dès qu'on l'a jeté dans la terre, y prend racine, croît ensuite, se fortifie, pousse des branches, produit des feuilles, porte des fruits, monte enfin jusqu'à la hauteur d'un arbre, et sert de retraite aux oiseaux du ciel : *Et fit arbor, ita ut volucres cœli habitent in eâ ;* de même a-t-on vu l'évangile prêché par Jésus-Christ dans la Judée, passer de là, par le ministère des apôtres, aux nations, ranger tous les peuples sous sa domination spirituelle, abolir le culte des faux dieux, et devenir de l'un à l'autre pole la loi dominante. Loi perpétuelle, qu'une heureuse succession de siècles, malgré toutes les révolutions humaines a conservée jusqu'à nous, et que la même tradition doit maintenir jusqu'à la fin des temps. Loi que nous avons reçue, mes chers auditeurs, que nous professons, où sont renfermées nos plus grandes espérances, et qui seule est la règle que nous devons nous proposer dans tout le plan de notre vie. Il est donc important, afin de nous attacher toujours davantage à cette loi, que nous en connoissions les glorieuses prérogatives, et c'est de quoi j'entreprends aujourd'hui de vous entretenir. De les vouloir parcourir toutes, ce seroit une matière infinie, et bien au-delà des bornes qui me sont prescrites. Arrêtons-nous à notre parabole : nous y trouverons également de quoi relever l'honneur de l'évangile, et de quoi servir à notre ins-

C'est Jésus-Christ, ce Messie envoyé de Dieu, qui sans parler de l'onction de sa divinité, a passé pour le plus juste et le plus saint des hommes, dont la vie a été si pure, qu'il voulut bien la soumettre à la critique de ses plus cruels ennemis : *Quis ex vobis arguet me de peccato*? (1) contre qui toute la synagogue conjurée ne put jamais produire deux témoignages conformes : *Et non erant convenientia testimonia* (2) ; qui reçut une déclaration authentique de son innocence de la bouche même du juge, lequel porta l'arrêt de sa condamnation : *Nullam invenio in eo causam* (3) ; enfin dont les vertus plus qu'humaines ont été publiées par ceux qui étoient les plus intéressés à en ternir la gloire *Verè Filius Dei erat iste* (4). Voilà celui qui nous a donné la loi que nous professons. Les autres lois qui partagent aujourd'hui le monde, ont eu pour auteurs des impies transfigurés en prophètes : des dieux, comme le paganisme, plus corrompus que les hommes mêmes qui les adoroient; un Mahomet, souillé de toute sorte d'impuretés, comme la secte qui porte son nom ; et pour ne pas oublier les hérétiques qui, par leurs hérésies, ont altéré la pureté de la loi, des apostats de profession, un Luther, infâme par ses incestes, qui même en faisoit trophée, et qui s'est vanté de ce que ses plus zélés partisans avoient honte de ne pouvoir désavouer pour lui. Voilà celui que Calvin appeloit l'apôtre de l'Allemagne: et que ne pourrois-je point dire de Calvin lui-même ?

A Dieu ne plaise, chrétiens, que j'en veuille à leurs personnes ni à leur mémoire! Si c'étoient des particuliers qui eussent été emportés par le torrent de l'hérésie, je sais les règles de discrétion et de bienséance que j'aurois à garder. Mais puisqu'on a prétendu que c'étoient des hommes que Dieu avoit remplis de son esprit pour les employer à la réformation de l'Eglise, en-

(1) Joan. 8. — (2) Marc. 14. — (3) Joan. 19. — (4) Matth. 26.

core est-il juste que nous les connoissions, les Pères en ayant toujours ainsi usé, quand il a été question des hérésiarques. Or, est-il croyable que Dieu, pour réformer son Eglise, ait choisi des hommes de ce caractère?

Mais passons outre; et pour tirer d'un si grand sujet toute l'édification et tout le fruit que Dieu prétend que nous en tirions, voyons quelles sont les maximes de la loi que nous avons reçue de Jésus-Christ. Il est vrai que les ennemis de ce divin Sauveur firent tous leurs efforts pour le décrier comme un homme qui pervertissoit le peuple, et dont la doctrine alloit à corrompre les mœurs; mais il est vrai aussi que ce fut la plus grossière et la plus vaine de toutes les calomnies. J'ai prêché publiquement, dit-il à Caïphe qui l'interrogeoit sur ce point, et je n'ai jamais dogmatisé en secret: adressez-vous à ceux qui m'ont entendu; ils savent ce que j'ai dit. Nous le savons, chrétiens, puisqu'il nous a fait les dépositaires de ses sacrés oracles, et que nous avons encore entre les mains le précieux monument de sa loi. Trois chapitres de saint Matthieu en font le précis et l'abrégé: il n'y a qu'à les comparer avec tout ce que la morale païenne a jamais produit, pour voir la différence sensible de l'esprit de Dieu et de celui de l'homme. Que la loi chrétienne est admirable, disoit autrefois Lactance! C'est elle qui a éclairci toutes les lois de la nature, qui a mis la dernière perfection à toutes les lois divines, qui autorise toutes les lois humaines, et qui a détruit sans exception toutes les lois du vice et du péché. Quatre chefs qui sont pour elle autant d'éloges, et qui mériteroient autant de discours. C'est elle qui a éclairci les lois de la nature, les interprétant selon toute leur pureté, et renversant toutes les erreurs dont l'ignorance ou le libertinage des hommes les avoient obscurcies. On a dit à vos pères (c'est ainsi que Jésus-Christ instruisoit les Juifs), on a dit à vos pères: Vous ne serez point homi-

cides; et moi, je vous annonce que quiconque dira à son frère une parole, ou de colère, ou de mépris, sera condamné au jugement de Dieu. Vos pères ont cru que la haine d'un ennemi et la vengeance étoient permises, et moi je vous le défends. On leur a fait entendre que le parjure étoit un crime, et moi je veux que toutes sortes de juremens vous soient interdits. Etoit-ce de nouveaux préceptes qu'établissoit le Fils de Dieu? Non, dit saint Augustin: car, de tout temps, jurer sans nécessité avoit blessé le respect qui est dû à Dieu; se faire raison de ses propres injures, avoit toujours été contre la raison, et jamais il n'avoit été permis de désirer un plaisir qu'il n'est pas permis de se procurer. Mais ces lois que Dieu avoit gravées dans le cœur de l'homme avec des caractères de lumière, comme parle le Prophète royal, s'y étoient insensiblement effacées, et la loi chrétienne est venue les renouveler. C'est elle qui a mis la dernière perfection à toutes les lois divines, changeant la circoncision de la chair en celle de l'esprit; faisant succéder les effets de la pénitence aux cérémonies de la pénitence; sanctifiant le sacerdoce par la continence, pour le rendre plus digne des autels; érigeant le mariage en sacrement, afin qu'il ne pût être violé que par une espèce de sacrilége; le réduisant à cette sévérité de discipline, c'est-à-dire, à cette unité et à cette indissolubilité à laquelle il étoit réduit dans sa première institution, et en retranchant tout ce que Dieu, dans la loi ancienne, avoit accordé à la dureté du cœur des Juifs. C'est cette même loi de Jésus-Christ qui a autorisé toutes les lois humaines, puisqu'outre l'obligation civile et politique de les garder, elle y en ajoute une de conscience qui est inviolable, et qui subsiste toujours, puisqu'elle fait respecter les supérieurs légitimes, non pas en qualité d'hommes, mais comme les lieutenans et les ministres de Dieu; puisqu'elle maintient leur auto-

rité, non-seulement quand ils sont chrétiens et fidèles, mais quand ils seroient païens et idolâtres; non-seulement, dit S. Pierre, quand ils sont vertueux et parfaits, mais quand ils seroient remplis même de vices; non-seulement quand ils sont doux et favorables, mais quand ils seroient emportés et fâcheux, puisque hors ce qui est positivement et évidemment contre Dieu, elle veut qu'ils soient obéis comme Dieu même, ne séparant point ces deux préceptes : *Regem honorificate, Deum timete* (1); Craignez Dieu, et honorez les puissances : et nous avertissant sans cesse que l'un est essentiellement fondé sur l'autre. Enfin, c'est elle qui a détruit généralement toutes les lois du péché, dont le nombre étant infini, sa gloire particulière est qu'il n'y en a pas une qu'elle ne réprouve et qu'elle ne condamne, frappant d'anathême l'injustice, en quelque sujet qu'elle paroisse; ne respectant en cela ni rang, ni qualité; n'ayant égard ni à coutume, ni à possession; ne s'accommodant ni à foiblesse, ni à intérêt; ne cédant pas même à la plus pressante de toutes les nécessités, qui seroit celle de mourir : *Ne moriendi quidem necessitati disciplina nostra connivet* (2).

Les religions païennes ont-elles pu se glorifier du même avantage? Vous le savez, chrétiens, et vous ne pouvez ignorer que le caractère par où elles se sont distinguées a été de tolérer et de permettre tous les crimes : non-seulement de les permettre et de les tolérer, mais de les approuver, mais de les canoniser, mais, si j'ose me servir de ce terme, de les diviniser; n'ayant reconnu, dit excellemment saint Augustin, des dieux vicieux et lascifs, que dans cette vue, afin que quand leurs adorateurs se trouveroient excités au mal, ils considérassent plutôt ce que leur Jupiter auroit fait, que ce que Caton leur avoit enseigné : *Ut magìs intuerentur*

(1) 1. Petr. 2. — (2) Tertull.

quid fecisset Jupiter, quàm quid censuisset Cato (1); chose dont les païens eux-mêmes avoient horreur : ne pouvant souffrir, c'est la remarque d'Arnobe, quelque déterminés qu'ils fussent à être méchans, qu'on le fût par profession de religion ; et la plupart, au moins de ceux qui passoient pour sages, ayant mieux aimé vivre sans religion, que d'en reconnoître une pour bonne qui ne les obligeât pas à être meilleurs.

Il en est de même des hérésies : car Dieu, dit saint Epiphane, a toujours permis que les erreurs dans la foi aient été suivies de la corruption et de la dépravation des maximes qui regardoient la conduite des mœurs, afin que cela même servît à les distinguer. L'hérésie du siècle passé semble avoir été en cela plus circonspecte et plus prudente, puisqu'elle affecta d'abord le nom de réforme : mais si elle en affecta le nom, peut-être ne lui faisons-nous point de tort, en disant que c'est une de celles qui en négligèrent plus la vérité ; et peut-être pourrions-nous, sans lui faire insulte et sans lui imputer que ses propres maximes, la détromper par elle-même et la convaincre. Car nous n'aurions qu'à lui opposer le langage de ses premiers pasteurs pour lui montrer l'illusion de la vaine réforme qu'elle s'est attribuée, et elle ne désavoueroit pas que ces faux ministres, prêchant aux peuples, ne leur fissent souvent ces leçons. Prenez garde, mes frères, leur disoient-ils : on vous a fait entendre que c'étoit par les bonnes œuvres qu'il se falloit sauver ; on vous a trompés : elles sont inutiles pour le salut. On vous a dit que le juste devoit veiller continuellement sur soi-même pour ne pas déchoir de la grâce : abus ; quand on a une fois la grâce, quelque crime que l'on commette, on ne la perd jamais. On vous a fait accroire que vous aviez une liberté pour résister aux tentations : erreur ; il n'y a plus de liberté dans

(1) August.

nous, et c'est un terme qui ne signifie rien. On vous a nourris dans la crainte des jugemens de Dieu : cette crainte est criminelle et réprouvée. On vous a prêché la pénitence comme nécessaire; et moi, je vous déclare, disoit Calvin, que, par la grâce du baptême, tous vos péchés commis et à commettre sont déjà remis. On vous a persuadé qu'il y avoit beaucoup à faire pour gagner le ciel : rien du tout; croyez, et vous voilà justifiés : cela suffit. Au reste, défaites-vous de mille superstitions importunes qui vous gênent. Etes-vous prêtres? renoncez au célibat, nous vous en donnons le pouvoir. Etes-vous religieux? abandonnez votre profession, et nous vous recevrons parmi nous. Mais j'ai promis à Dieu la continence : cette promesse est folle et impie, répondoit Luther. Le joug de la confession vous pèse-t-il? secouez-le hardiment, et sortez de cet esclavage. Etes-vous assujettis au jeûne du carême? c'est une invention des hommes. Mais l'Eglise le commande; laissez parler l'Eglise, elle n'a nulle autorité pour lier vos consciences. Mais il lui faut obéir comme à notre mère : oui, par cérémonie et par police, mais non pas sous peine de péché. Car, encore une fois, ce sont là les dogmes de créance et de pratique qu'ils débitoient, et je me croirois coupable d'y rien ajouter. Or, dites-moi, mes chers auditeurs, si la vérité et la pureté de la loi chrétienne pouvoient s'accommoder de tout cela?

Non sans doute; et si nous voulons encore mieux connoître cette loi sainte, voyons jusqu'où elle a porté la perfection de ses conseils. Qu'est-ce que cette pauvreté évangélique qu'elle nous propose, et qui, non-seulement nous dégage de toute affection aux biens de la terre, mais nous dépouille de toute possession? Si vous voulez être parfait, dit le Fils de Dieu à ce jeune homme de l'évangile, allez, vendez tout ce que vous avez; donnez-en le prix aux pauvres, et vous serez en état de me

suivre, et de parvenir à la plus haute sainteté de ma loi. Qu'est-ce que ce renoncement volontaire à tous les plaisirs des sens; que cette mortification et cet amour de la croix qui nous rend en quelque façon ennemis de nous-mêmes, jusqu'à nous refuser à nous-mêmes toutes les douceurs et tous les soulagemens de la vie, jusqu'à nous persécuter nous-mêmes sans relâche, jusqu'à nous faire mourir nous-mêmes, non point de cette mort naturelle que Dieu n'a pas fait dépendre de nous, mais d'une mort intérieure et spirituelle? Qu'est-ce que cette humilité héroïque, qui nous fait fuir l'éclat et les honneurs du siècle, avec autant de soin et autant d'ardeur que le monde nous les fait rechercher; qui nous fait aimer l'abjection, l'obscurité, les mépris, les outrages; qui remplissoit de joie les Apôtres, lorsque dans les prisons, que dans les places publiques, qu'en présence des magistrats on les couvroit d'ignominies et d'opprobres? Qu'est-ce que cette abnégation entière de ce que nous avons de plus cher, qui est notre volonté propre et notre liberté, tellement que nous ne sommes plus maîtres de nos désirs, plus maîtres de nos résolutions, mais dans une dépendance totale, et sous le joug de l'obéissance la plus universelle et la plus étroite? Quels miracles de vertus! et une vie ainsi sanctifiée, n'est-ce pas, selon la belle parole de saint Ambroise, un évident témoignage de la divinité? *Testimonium divinitatis vita Christiani* (1).

Voilà, mes chers auditeurs, ce qu'on appelle la morale chrétienne, où les infidèles, suivant le rapport de saint Augustin, n'avoient rien davantage à reprendre, sinon qu'elle étoit trop sainte et trop parfaite : *Videmur iis Christiani res humanas paulò plus quàm oportet deserere* (2). Reproche mille fois plus avantageux et plus glorieux pour elle, que tous les éloges qu'ils lui eussent

(1) Ambr. — (2) August.

u donner. Mais cette loi si droite dans ses maximes et ɛs préceptes, si pure et si relevée dans ses conseils, ı sainte dans son auteur, l'est-elle autant à proportion ans ses sectateurs? ah! chrétiens, instruisez-vous ici le ce que vous devez être, ou plutôt confondez-vous le ce que vous n'êtes pas. Etre chrétien, c'est être saint. l n'y a qu'à lire dans saint Luc quelle étoit la vie des ›remiers fidèles, lorsqu'ils ne faisoient encore qu'une :spèce de communauté à Jérusalem. Il n'y a qu'à voir :hez Tertullien quelles étoient leurs assemblées, quand ls commencèrent à se multiplier dans le monde. Il n'y ı qu'à considérer leurs mœurs et leurs pratiques dans l'excellent ouvrage que saint Augustin en a composé. Diriez-vous que ce fussent des hommes mortels, et non pas de purs esprits et des anges dont il trace le caractère? Il n'y a qu'à entendre ce qu'Eusèbe témoigne, que les idolâtres eux-mêmes se trouvoient obligés de reconnoître qu'il n'y avoit de véritable sainteté que parmi les chrétiens. Témoignage, ajoute-t-il, qu'ils leur rendirent, surtout après avoir éprouvé leur charité dans une peste qui ravagea toute l'armée romaine sous l'empereur Valérien, et où ils virent les fidèles s'employer au soulagement de leurs propres ennemis, avec autant de zèle, que s'ils eussent été leurs frères, ou selon la chair, ou selon la foi. Quel esprit les animoit alors? Etoit-ce un esprit particulier à quelques-uns d'entre eux? non : mais c'étoit l'esprit universel de la loi chrétienne. Ils étoient tels par engagement de religion : et c'est ce qui convertit ce brave et généreux soldat, qui fut ensuite l'ornement du désert, l'illustre Pacôme; et ce qui attiroit tous les jours un nombre presque infini de dignes sujets à l'évangile, lorsqu'ils faisoient attention aux fruits merveilleux de sainteté que produisoit le christianisme. Tant il est vrai, comme Tertullien le disoit en traitant la même matière que moi, qu'on peut juger d'une créance par

la conduite de ceux qui la professent : *De genere conversationis qualitas fidei æstimari potest* (1) ; et qu'un des grands motifs en faveur d'une doctrine, est la vie irréprochable de ceux qui la suivent : *Doctrinæ judex disciplina* (2) ; c'est-à-dire, quand la vie et la créance sont conformes, et que l'une est la règle de l'autre. Car c'eût été mal raisonner, remarque saint Augustin, que de conclure à l'avantage du paganisme, par la raison que quelques sages païens vivoient dans l'exercice et l'habitude des vertus morales, puisqu'en les pratiquant ils ne se conformoient en aucune sorte à leur religion ; et ce ne seroit pas une moindre injustice de se prévenir contre la religion de Jésus-Christ, sous prétexte qu'il y a des chrétiens dont la vie est déréglée, puisqu'en cela ce n'est point selon les principes de leur foi, ni comme chrétiens, qu'ils agissent. Nous ne désavouons pas, dit Salvien, qu'il n'y en ait parmi nous de très-libertins et très-corrompus, mais nous prétendons que la loi chrétienne n'est point responsable de leur libertinage et de leur corruption : car elle est la première à les accuser comme des prévaricateurs, la première et la plus zélée à les condamner et à les rejeter.

Mais au contraire, quand je vois dans le corps de l'Eglise tant de vertus et tant de sainteté ; quand je remonte à ces heureux temps où la loi évangélique étoit encore dans toute sa vigueur, et que je vois quelles ames alors elle a formées, quels sentimens elle leur inspiroit, de quelle ferveur elle les animoit, à quelle perfection elle les élevoit ; quand de siècle en siècle depuis Jésus-Christ, je descends jusqu'à nous, et que je vois cette multitude innombrable de parfaits chrétiens, c'est-à-dire, d'hommes irrépréhensibles, qui ont sanctifié les déserts, sanctifié les cloîtres, sanctifié les cours des princes, sanctifié le monde et tous les états du monde,

(1) Tertul. — (2) *Idem.*

quand, tout perverti qu'est le siècle où nous vivons, je vois les mêmes exemples en tous ceux qui veulent se rendre fidèles à la même loi; car, il y en a, et pour peu qu'il y en ait, c'est assez pour nous faire connoître l'esprit de la loi qui les gouverne; quand je vois dans les prélatures de l'Eglise des pasteurs vraiment apostoliques, dans le sacerdoce de dignes ministres du Dieu vivant, dans le célibat des vierges consacrées à la pureté, dans le mariage des pères et des mères pieux, qui inspirent la piété à leurs familles; dans toutes les professions des ames régulières, zélées, charitables, patientes, désintéressées, ennemies de tout désordre, de toute injustice; disposées à tout entreprendre pour l'honneur de Dieu, à tout faire pour le service du prochain, à tout souffrir, et à tout pardonner pour le bien de la paix; tenant en toutes choses une conduite sage, droite, équitable, parce qu'elles se conduisent en toutes choses par les vues de la foi; quand je vois tant de florissans ordres, et leur discipline d'autant plus exacte et plus sévère, leurs observances d'autant plus rigoureuses et plus saintes, qu'elles approchent plus de la sainteté de l'évangile; quand, dis-je, j'ai tout cela devant les yeux, n'ai-je pas droit de faire le même raisonnement que Tertullien, et d'en tirer la même conséquence : *De genere conversationis qualitas fidei æstimari potest; doctrinæ judex disciplinâ?* Car, une loi toute sanctifiante ne doit-elle pas être elle-même toute sainte?

Il faut néanmoins avouer, chrétiens, que cette loi, d'une perfection si sublime dans sa moralé, est en même temps d'une créance bien difficile dans ses mystères. Une Trinité, un homme-Dieu, cent autres articles de notre foi, c'est où l'esprit se perd, et ce qui demande la soumission la plus aveugle. Mais prenez garde à la belle réflexion de Guillaume de Paris, qui

convient admirablement à mon sujet. Si notre raison est droite, dit ce grand évêque, et si elle cherche véritablement le bien, elle ne laisse pas de trouver dans tous ces mystères un avantage inestimable; c'est qu'autant qu'ils sont relevés au-dessus d'elle, autant sont-ils capables de l'élever à Dieu: c'est qu'ils ont cela de propre et de merveilleux, qu'en captivant nos esprits sous l'obéissance de la foi, ils perfectionnent nos cœurs par les devoirs de la sainteté qu'ils nous imposent: c'est que s'ils sont obscurs dans leurs principes, du moins dans leurs conséquences sont-ils remplis des plus pures lumières de la grâce. En effet, si je crois l'incarnation divine, quoique je ne la comprenne pas, ne m'est-il pas ensuite évident que le salut est donc de toutes les affaires la plus importante, puisque, par son importance même, il a pu faire descendre du ciel un Dieu, et l'attirer sur la terre; que je ne dois donc rien épargner pour ce salut, après qu'un Dieu qui n'y étoit pas intéressé comme moi, s'est toutefois si peu épargné lui-même pour me l'assurer; qu'il n'est pas juste que ce salut ait tant coûté à un Dieu qui, par son infinie miséricorde, a bien voulu s'en charger, et qu'il ne me coûtât rien, à moi que ce grand ouvrage regarde personnellement; que le meilleur, et même le seul modèle que je me puisse proposer en y travaillant, c'est ce Sauveur qui m'en a enseigné les moyens, et qui m'en a tracé la voie, encore plus par ses exemples que par ses paroles: par conséquent, que je dois le suivre en tout, l'imiter en tout, exprimer en moi toutes ses vertus; qu'indépendamment de mon intérêt, la seule reconnoissance suffiroit pour m'attacher à un Dieu qui m'a aimé jusqu'à prendre sur lui toutes mes misères, et que par la seule raison de lui marquer mon amour, je devrois me rendre fidèle à ses ordres, me soumettre à toutes ses volontés,

accomplir sa loi dans toute son étendue et dans toute sa perfection. Remarquez-vous, chrétiens, quelles leçons nous fait un seul mystère? Que sera-ce de tous les autres pris ensemble, et saint Pierre, dans sa seconde épître, n'avoit-il pas bien sujet de dire que nos mystères ne sont point de ces fables étudiées et inventées par des esprits profanes, tels qu'étoient les mystères de la gentilité : *Non enim doctas fabulas secuti* (1); mais que ce sont des mystères-pratiques qui nous portent à la sanctification de nos mœurs, à la fuite du péché, à l'accomplissement de toute justice?

Ainsi concluons avec le Prophète : *Lex Domini immaculata;* La loi du Seigneur est pure et sans tache : c'est une loi sainte; et de quelle sainteté? suivez ceci. D'une sainteté solide qui attaque le vice jusque dans ses racines, jusque dans ses principes les plus éloignés, et qui établit la vertu sur des fondemens stables et inébranlables. D'une sainteté agissante, qui ne s'en tient ni aux sentimens, ni aux paroles, mais qui demande des œuvres. D'une sainteté universelle, qui ne laisse pas échapper un point de la loi, parce qu'il ne faut, selon la loi, que la transgression d'un seul point pour nous rendre criminels et dignes d'une éternelle réprobation. D'une sainteté sage, qui n'exige rien que d'équitable, que de raisonnable, que de praticable. D'une sainteté courageuse, que les difficultés n'arrêtent point, que les contradictions n'ébranlent point, que les plus grands sacrifices n'étonnent point. D'une sainteté patiente, qui, dans les douleurs les plus sensibles, dans les injures les plus piquantes, dans les accidens les plus fâcheux, dans les disgrâces et les adversités de la vie, se soutient contre les murmures des sens, contre les saillies de la colère, contre les emportemens de la vengeance, contre l'affliction du cœur et l'abattement de l'esprit.

(1) 2. Petr. 1.

D'une sainteté religieuse envers Dieu, soumise à Dieu, zélée pour la gloire de Dieu; douce et affable à l'égard du prochain, prévenante et bienfaisante, toujours attentive sur elle-même, et sévère pour elle-même; dégagée de toutes les vues de la chair; au-dessus de tout intérêt, de toute fortune; au-dessus de toute ambition, de toute réputation, de toute considération humaine; indépendante des caprices et des humeurs, des aridités et des sécheresses, des ennuis et des dégoûts; fixe et immobile dans le devoir, parce que c'est le devoir; et invariablement adonnée au bien, parce que c'est le bien, et qu'on le doit en tout chercher. Telle est, dis-je, mes frères, la sainteté du christianisme, où par la grâce du Seigneur nous sommes nés, et où nous avons été élevés. Tels en sont les caractères; et si cette peinture vous éblouit, croyez néanmoins, car il est vrai, que bien loin d'y ajouter un seul trait, il y en a mille que je suis obligé de supprimer, pour ne pas lasser votre attention.

Or, j'avoue, chrétiens, que de tous les motifs qui nous font reconnoître la vérité de notre religion, il n'y en a point qui me touche plus que celui-ci. Saint Augustin disoit que plusieurs choses le retenoient dans l'Eglise de Dieu: *Multa me in Ecclesiâ justissimè retinent.* (1) Le consentement des nations à recevoir la foi, l'autorité des miracles, l'antiquité de la tradition, cette succession d'évêques depuis saint Pierre, le nom de catholique qu'a toujours porté l'Eglise parmi tant de schismes et d'hérésies, tout cela le fortifioit puissamment dans la créance qu'il avoit embrassée; et ce n'étoit pas, certes, un esprit frivole, qui se laissât prendre à de légères apparences, et qui se rendît sans avoir fait auparavant un sérieux examen. Mais j'ajoute que la sainteté de la loi de Jésus-Christ a encore quelque chose

(1) August.

de plus particulier qui me gagne le cœur. Car je dis, avec l'abbé Rupert : Puisqu'il faut professer une religion, en puis-je choisir une plus sûre que celle que je trouve si bien établie sur le fondement des vertus, si saintement ordonnée par l'exercice des bonnes œuvres, si parfaitement dégagée de toutes les impuretés du vice? Une loi comme celle-là, est sans doute l'ouvrage de Dieu, et le démon ne peut rien suggérer de semblable; car il a beau se déguiser, remarque Cassien dans la troisième de ses conférences : cet esprit de ténèbres contrefait bien quelquefois la puissance et la force de Dieu par des miracles apparens, la sagesse de Dieu par de fausses révélations, la justice de Dieu par les maux qu'il a causés dans le monde, et par les effets de sa malignité; mais il ne peut contrefaire la sainteté et la pureté des mœurs, ou du moins il ne le peut constamment. Voilà le trait inimitable pour lui dans la loi de Jésus-Christ; voilà par où elle a toujours été reconnue.

C'est vous-même, ô mon Dieu! qui nous l'avez donnée; c'est votre Fils unique qui nous l'a enseignée, et c'est avec une obéissance fidèle que nous nous soumettons à ce divin législateur, puisque vous l'autorisez. Il nous propose une loi si pure et si exempte de reproche, que nous ne pouvons la rejeter. Toute parfaite qu'elle est, nous aurions tort de nous en plaindre; car elle ne le peut être assez pour honorer un Dieu aussi grand que vous, aussi saint que vous, aussi parfait que vous. Ce qui nous confond, Seigneur, c'est que reconnoissant tant de sainteté dans cette loi, nous en voyons si peu dans nous-mêmes : de quoi nous rougissons, c'est d'y être soumis selon l'esprit, et de la professer si mal dans la pratique; c'est de n'oser presque nous dire ses sectateurs et ses disciples, de peur d'en être démentis par nos actions. Ses maximes nous paroissent terribles, parce qu'elles condamnent toute notre vie; et en effet,

nous n'ignorons pas que c'est selon cette loi que nous serons jugés, qu'il ne nous est plus désormais possible de la récuser, et qu'il ne sera jamais vrai de dire de nous ce que saint Paul disoit des infidèles : *Quicumque enim sine lege peccaverunt, sine lege peribunt* (1). Ce n'est plus comme eux sans loi que nous péchons; nous en avons une, et le même Sauveur qui nous l'a apportée du ciel dans la plénitude des temps, et qui, pour cela est venu parmi nous, et s'est abaissé jusqu'à nous, reviendra à la fin des siècles dans tout l'appareil de sa justice et dans tout l'éclat de sa majesté pour nous en demander compte. Voilà, mon Dieu, ce qui nous rend cette loi d'autant plus redoutable, qu'elle est plus sainte. Mais quelque redoutable qu'elle soit pour nous, nous ne laissons pas de conclure qu'elle est digne de vous; et nous le concluons par la raison même qui nous la fait craindre; car étant pleins d'iniquité, comme nous le sommes, il faut, pour être sainte, qu'elle nous soit directement opposée; et dès qu'elle s'accommoderoit avec nous, ce ne seroit plus qu'une loi de désordre et de corruption. Si là-dessus nous sommes trompés, ô mon Dieu! permettez-moi de vous le dire après un de vos plus zélés serviteurs, ce seroit vous qui nous auriez jeté dans l'erreur; vous seriez responsable de nos égaremens, et c'est à vous que nous aurions droit de nous en prendre, parce que dès-là qu'une religion est toute sainte, elle porte le caractère de votre divinité. Oui, je le dis, mon Dieu, quand ma créance ne seroit pas aussi constamment vraie qu'elle l'est, j'aurois toujours de quoi me consoler sur ce qu'elle est sainte; et je me flatterois toujours d'avoir pris le parti de la vérité, en prenant celui de la sainteté. Je me reposerois toujours sur ce que votre providence, à qui il appartient de me conduire, ne m'auroit rien fait paroître de meilleur; et

(1) Rom. 2.

sur

sur ce que toutes les autres voies conduisant au libertinage, celle-là seule que j'ai suivie me retiendroit dans le devoir et me porteroit à la pratique de toutes les vertus. Non-seulement je ne craindrois pas que votre justice me punît pour avoir embrassé une profession si sainte, mais j'espérerois que s'il y a des récompenses à attendre, elles seroient pour moi, parce qu'il n'y a que l'innocence du cœur et l'exercice de la vertu qui puissent nous approcher de vous, et qui doivent être couronnés de votre gloire. Or, je les trouve parfaitement dans la religion de mon Sauveur. Goûtons, chrétiens, cet avantage, et entrons dans le sentiment de saint Pierre: *Etiamsi oportuerit me mori, non te negabo* (1); Non, Seigneur, fallût-il endurer la mort, je n'abandonnerai jamais votre loi; car c'est là, et nulle part ailleurs, qu'est mon repos, ma perfection, ma félicité: hors de là, mon esprit seroit toujours flottant, ma vie toujours déréglée; je n'aurois point de fin qui terminât mes espérances, ni rien de solide pour arrêter mes désirs. C'est donc à la sainte loi de Jésus-Christ que je dois et que je veux inviolablement m'attacher. J'y reconnois l'œuvre de Dieu, non-seulement par sa sainteté: *Lex Domini immaculata*, mais par la force surnaturelle et toute divine qu'elle a fait voir dans son établissement et dans la conversion du monde: *Convertens animas*. Nouvelle attention, s'il vous plaît, à cette troisième partie.

DEUXIÈME PARTIE.

Le plus sage des hommes, Salomon, estima autrefois que trois choses dans le monde étoient d'une recherche très-difficile, mais qu'il y en avoit une quatrième absolument impénétrable à l'esprit humain; savoir: la route d'un vaisseau voguant sur la mer: *Tria sunt difficilia mihi, et quartum penitùs ignoro, viam navis in ma-*

(1) Matth. 26.

ri(1). Vous serez étonnés, chrétiens, de l'interprétation que donne saint Ambroise à ce passage : mais autant qu'elle lui est particulière, autant est-elle ingénieuse et solide. Ce vaisseau, dit-il, c'est l'Eglise, dont la barque de saint Pierre a été la figure ; et la route de ce vaisseau voguant sur la mer, c'est le chemin qu'a tenu l'Eglise pour s'établir au milieu des orages et des persécutions. En effet, ajoute ce saint docteur, je ne vois rien qui me surprenne davantage ; et quand je considère toutes les circonstances, tous les principes, tous les moyens, tous les obstacles, tous les succès de cet établissement, je découvre d'une manière si sensible la force èt la vertu de Dieu, que je ne puis m'empêcher de la publier et de m'écrier : *Et quartum penitùs ignoro, viam navis in mari.*

Tous les Pères ont été éloquens sur ce point, et ils ont employé leurs plus belles lumières pour nous en donner quelques idées ; mais, du reste, ils ont reconnu que cette matière étoit au-dessus d'eux. Ne laissons pas néanmoins de recueillir quelques-uns de leurs raisonnemens : et pour entrer d'abord dans un si grand sujet, de quoi s'agissoit-il, mes chers auditeurs, quand Jésus-Christ, à l'âge de trente ans, après une vie obscure et cachée, voulut enfin se manifester au monde, et y vint prêcher une loi toute nouvelle ? Que prétendoit-il ? La chose étonnante ! il ne s'agissoit pas moins que de faire un monde tout nouveau ; que d'abolir des superstitions plus anciennes que la mémoire des hommes, à qui les peuples tenoient tout leur bonheur attaché, qu'ils conservoient comme l'héritage de leurs pères, pour lesquelles ils combattoient avec plus d'ardeur que pour leur propre vie, dont ils faisoient les fondemens de leurs républiques et de leurs Etats. Il falloit les faire renoncer à des erreurs que l'usage presque de tous les siècles avoit

(1) Prov. 30.

isées, qui se trouvoient appuyées de l'exemple de
les nations, qui favorisoient tous les intérêts de la
e, et dont la possession ne pouvoit être troublée,
roubler presque l'univers. Voilà ce qu'il falloit
:. Mais qu'étoit-il question d'établir? une loi aus-
t incommode, une foi aveugle, une religion con-
à toutes les inclinations de la chair. Quelle entre-
et que falloit-il pour en venir à bout? il falloit
ser à avoir toutes les puissances de la terre pour
nies, la sagesse des politiques, l'autorité des sou-
is, la cruauté des tyrans, le zèle des idolâtres,
été des athées.

donc, demande là-dessus saint Augustin, Jésus-
:, avant que de faire la première démarche et d'en
à l'exécution de cette grande affaire, en eût com-
qué avec un des philosophes de ce temps-là, homme
s et de conseil, et qu'il se fût ouvert à lui de cette
Je veux, malgré toutes ces contradictions, intro-
ma doctrine dans le monde; je veux qu'elle y soit
, qu'elle y fleurisse, qu'elle y règne, qu'elle se
de partout. Et parce que Rome est la maîtresse
nivers, c'est là particulièrement que je me suis
sé de l'établir. C'est cette fameuse et superbe ville
choisis dès à présent pour en faire le centre de
ligion; et du siége qu'elle est de l'empire, le siége
pal de mon Eglise. Toutes sortes de divinités y
nt comme dans leur domicile et dans leur tem-
prétends les en chasser et y dominer seul. Qu'eût
du à ce langage, et qu'eût pensé de ce projet un
u siècle? Mais si le même Jésus-Christ lui eût
, que pour accomplir tout cela, il ne vouloit user
in des moyens que la prudence humaine a cou-
le fournir pour ces grands et importans desseins;
e faisoit aucun fonds, ni sur le crédit, ni sur les
ses, ni sur la doctrine, ni sur l'éloquence, et que,

pour tout secours, il destinoit à la publication de sa loi douze pauvres pêcheurs, sans lettres, sans science, sans appui : encore une fois, dit saint Augustin, ce philosophe n'eût-il pas traité cette entreprise de chimère et de folie? Voilà cependant ce qui s'est fait, chrétiens, et c'est la merveille que nous voyons. C'est ce qu'ont admiré tous les grands hommes du monde, lorsqu'ils se sont appliqués à le considérer bien attentivement et sans préoccupation. C'est ce qui faisoit dire à Pic de la Mirande, que c'étoit une insigne folie de ne pas croire à l'évangile : *Magna insania est Evangelio non credere* (1); et c'est encore par la même raison que saint Augustin, avec une subtilité admirable, réfutoit certains hérétiques qui doutoient de la résurrection des morts. Le Fils de Dieu, leur disoit-il, a prédit que les corps devoient ressusciter; cela vous paroît incroyable mais en même temps il a prédit une autre chose qui semble encore moins croyable, qui est que ce mystère incroyable de la résurrection seroit cru par tout le monde. De ces deux choses incroyables, selon les apparences, celle qui devoit être la moins crue, est déjà arrivée; car on croit par toute la terre que les hommes ressusciteront un jour. Pourquoi donc, concluoit-il, ne croiriez-vous pas l'autre, que vous jugez être moins incroyable que celle-là, savoir, la résurrection même?

Il n'y a que la loi de Jésus-Christ qui se soit établie par des principes où toute la raison de l'homme se perd, et où il faut nécessairement avoir recours à une vertu supérieure. C'est elle seule, dit saint Jérôme, qui s'est maintenue dans les persécutions : *Sola in persecutionibus stetit Ecclesia* (2); elle seule, pour qui le sang de ses sectateurs ait été, selon le mot de Tertullien, comme une semence féconde : *Sanguis martyrum semen Christianorum* (3). Dieu nous avoit lui-même représenté

(1) Pic. Mirand. — (2) Hier. — (3) Tertul.

ce miracle de la propagation du christianisme dans les Hébreux esclaves, dont l'Ecriture a marqué, que plus les Egyptiens s'efforçoient de les opprimer afin d'éteindre leur race, et plus ils croissoient en forces et en nombre, sans faire autre chose que de souffrir : *Quantò opprimebant eos, tantò magìs multiplicabantur et crescebant* (1). Quel souvenir, chrétiens, je me rappelle, et quelle scène, pour ainsi parler, s'ouvre devant mes yeux! Je vois tout l'univers conjuré contre Jésus-Christ et contre sa loi; l'enfer lui suscite de toutes parts des ennemis pour la détruire, les empereurs donnent des édits, les magistrats prononcent des arrêts, les bourreaux dressent des échafauds et des bûchers: et que fera, pour résister à de si violens efforts, et pour soutenir de si affreuses tempêtes, une petite troupe de gens livrés comme des victimes au pouvoir de leurs persécuteurs? Ah! Seigneur! s'ils ne peuvent rien faire par eux-mêmes, vous ferez tout pour eux; et c'est là que vous emploierez cette force divine, qui ne paroît jamais avec plus d'éclat que dans notre infirmité. Si votre loi étoit moins violemment attaquée, ou si elle avoit de plus puissans défenseurs, il y auroit moins lieu de croire que vous en avez été le soutien, et de conclure que vous en êtes l'auteur. Il faut que tous les grands de la terre conspirent contre elle; il faut que ceux qui la défendent, bien loin de prendre le glaive pour frapper, n'aient pas même, selon l'ordre que vous avez porté, un bâton à la main; il faut enfin que, destituée de toute assistance de la part des hommes, abandonnée en quelque sorte à elle-même et à toute sa foiblesse, elle triomphe néanmoins, et qu'elle fasse tout plier sous son obéissance. Il le faut, afin que tous les peuples connoissent que c'est votre loi, et qu'ils l'embrassent. Or, qui peut en effet ne le pas reconnoître à ce prodigieux événement? Tout

(1) Exod. 1.

se déchaîne contre les prédicateurs de la foi et contr leurs disciples : on les lie, on les charge de chaînes, o: les enferme dans des cachots, on les attache à des croix on les étend sur des roues, on les fait périr par la faiı et par la soif, par le fer et par le feu, par tous les tou mens ; et toutefois la loi qu'ils professent subsiste, se r pand, fait tous les jours de nouvelles conquêtes, pass jusques aux extrémités du monde, entraîne tout, sou met tout, se fait recevoir et respecter partout : *Quant opprimebant eos, tantò magìs multiplicabantur et cre: cebant.* Que dis-je? de ses ennemis mêmes, elle fait s propres sujets. Ceux qui la poursuivoient avec plus d'a deur pour l'anéantir deviennent les plus zélés à main tenir ses intérêts, à se déclarer pour elle et à lui obéi Elle gagne jusqu'aux bourreaux, jusqu'aux tyrans, ju qu'aux têtes couronnées : *Tantò magìs multiplicaba: tur et crescebant.*

De quoi parlons-nous, mes chers auditeurs? est- des succès de l'Eglise naissante, lorsqu'elle étoit enco: dans sa force et dans toute la vigueur de son premi esprit? Faut-il remonter si haut, et ne sommes-nou pas encore aujourd'hui témoins de ce miracle? Tous le autres ont cessé, parce que la foi, dit saint Grégoire, pris d'assez fortes racines pour n'avoir plus besoin d ces secours extraordinaires; mais la Providence a voul conserver le miracle de la propagation de l'évangile parce qu'il devoit être le caractère de la vraie religioı Nous le voyons; et comme saint Jérôme se conjouisso: autrefois avec une dame romaine de ce que le Sérap: de l'Egypte étoit devenu chrétien, de ce que les froi de la Scytie brûloient des ardeurs de la foi, de ce qu les Huns avoient appris à chanter les louanges de Die *Huni psalterium canere nôrunt* (1), ainsi, pour pe que l'esprit de notre religion nous anime, et que no

(1) Hieron.

y prenions autant d'intérêt que le devoir et le zèle nous y engagent, nous pouvons bénir le ciel de ce que, dans ces derniers temps, l'Eglise a fait peut-être de plus grands progrès qu'elle n'en fit jamais depuis sa fondation; de ce qu'elle s'est rendue maîtresse de tout un nouveau monde; de ce que les barbares du Septentrion, quittant leurs superstitions brutales, ont reçu sa sainte police; de ce que les peuples les mieux civilisés de l'Orient et les plus attachés à leurs lois, s'offrent tous les jours en foule pour se soumettre aux siennes; de ce que les idolâtres sont venus des régions les plus éloignées reconnoître jusque dans Rome sa monarchie universelle; de ce que le plus grand empire de l'univers, contre ses maximes fondamentales, lui a enfin ouvert ses portes; de ce que sans cesse on y voit naître des Eglises florissantes en vertus et en mérites.

Et comment tout cela se fait-il? c'est le prodige, chrétiens, que l'on vous a cent fois représenté, que vous avez cent fois admiré, et dont la sagesse humaine doit nécessairement convenir : par les moyens en apparence les plus foibles; par des moyens qui, non-seulement semblent n'avoir nulle proportion avec les succès que nous admirons, mais qui y paroissent tout opposés; par les mêmes moyens que Jésus-Christ a employés, et qu'il nous a laissés en héritage; je veux dire par les croix, les souffrances, les affronts, les emprisonnemens, la mort; par tout ce qu'ont enduré et tout ce qu'endurent actuellement tant d'hommes apostoliques. Avec de telles armes, ils ont surmonté toute la résistance de l'enfer, ils ont triomphé de l'idolâtrie, détruit les temples des faux dieux, dompté l'orgueil des nations, converti des millions d'infidèles. Ou plutôt, est-ce à eux qu'on doit attribuer de pareils changemens? n'est-ce pas à la loi même qu'ils annoncent; et d'où lui peut venir cette force, que de Dieu?

C'est sur cela que le Prophète éclairé d'en-haut et inspiré de Dieu, s'adressoit à l'Eglise sous le nom de Jérusalem, et qu'il la félicitoit en des termes si magnifiques: *Surge, illuminare, Jerusalem, quia gloria Domini super te orta est* (1); Levez-vous, et montrez-vous à toute la terre, heureuse Jérusalem; car le Seigneur vous a couronnée de sa gloire et revêtue de sa force toute-puissante: *Leva in circuitu oculos tuos, et vide* (2); jetez les yeux autour de vous, et voyez tous les peuples assemblés auprès de vous et humiliés devant vous. Ils sont venus de toutes les parties du monde pour se soumettre à votre empire. En voilà de l'Orient, et en voilà de l'Occident; en voilà du Septentrion, et en voilà du Midi. Il n'y a point de région si éloignée, point de contrée qui ne reconnoisse votre suprême domination: *Omnes isti congregati sunt, venerunt tibi* (3). Ah! glorieuse mère, ce ne sont point seulement des sujets qui viennent vous rendre hommage; ce sont vos enfans, ce sont les fruits de votre fécondité miraculeuse: ouvrez votre sein pour les recevoir: *Filii tui de longè venient, et filiæ tuæ de latere surgent* (4). Quelle multitude, quelle affluence! que de triomphes et que de conquêtes! que de consolations pour votre cœur! Jouissez de vos succès, et glorifiez le souverain Maître dont la grâce victorieuse s'est fait sentir au-delà des mers, et a opéré en votre faveur toutes ces merveilles: *Tunc videbis et afflues, et mirabitur et dilatabitur cor tuum, quandò conversa fuerit ad te multitudo maris, fortitudo gentium venerit tibi* (5).

Je le répète, mes chers auditeurs, il n'y a que la religion de Jésus-Christ qui porte avec soi ce caractère de vérité. Car, qui ne sait pas comment les hérésies se sont répandues dans le monde; que ç'a presque toujours été par la violence, par le fer et par le feu, secouant le

(1) Isaï. 60. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.* — (5) *Ibid.*

joug d'une obéissance légitime, et portant de toutes parts la désolation? qui ne sait pas comment se sont établies les religions païennes; que ç'a été par la licence des mœurs qu'elles fomentoient, accordant tout à la nature corrompue, et consacrant jusques aux plus honteux désordres? En voulez-vous la preuve? observez ceci : c'est que les sectes des philosophes qui s'élevèrent contre les vices et qui se proposèrent de les corriger, échouèrent toutes dans un semblable dessein. Elles ont fait un peu de bruit, et rien de plus : pourquoi? parce que, d'un côté, ces sages du siècle ne s'accommodoient pas aux inclinations vicieuses et naturelles des hommes, et que de l'autre, ils n'avoient rien au-dessus de l'homme. C'est pour cela, dit le cardinal Pierre Damien, que toute leur suffisance s'est évanouie en présence de Jésus-Christ, dont la sagesse a été comme la verge d'Aaron, qui a dévoré toutes celles des magiciens d'Egypte. Ces grands génies, ajoute saint Augustin, qui furent les maîtres de la philosophie, sitôt qu'ils se sont approchés de Jésus-Christ, ont disparu. Aristote a dit ceci, Pythagore a dit cela, Zénon a été de ce sentiment; mais mettons-les en parallèle avec l'homme-Dieu; comparez leur autorité avec celle de l'évangile, et cette comparaison les effacera tous. Tandis que vous les considérez seuls, ce qu'ils disent vous paroît quelque chose; mais lorsque vous leur opposerez la doctrine évangélique, vous ne trouverez plus que vanité dans leur morale. Aussi, disoit saint Jérôme, qui est-ce qui lit aujourd'hui les livres de ces philosophes? A peine voyons-nous les plus oisifs s'y arrêter; au lieu que la doctrine de Jésus-Christ est prêchée par tout le monde, et que tout le monde parle de la loi que de pauvres pêcheurs ont publiée : *Rusticanos verò piscatores miseros, totus orbis loquitur, universus mundus sonat* (1).

(1) Hieron.

Quelle conclusion, chrétiens? car il est temps de fini et mon sujet me conduiroit trop loin si j'entrepreno de le développer dans toute son étendue. Mais en fini sant, je ne dois pas omettre quelques conséquences qu je vous prie de ne pas perdre, et qui seront autant d'in tructions pour vous et pour moi. Je les réduis à quatr et je les comprends en quatre mots; reconnoissance étonnement, réflexion, résolution. Appliquez-vou Reconnoissance : et envers qui? pouvons-nous l'igno rer, Seigneur, et ne seroit-ce pas la plus monstrueu ingratitude, si jamais nous venions à méconnoître plus grand de vos bienfaits? Soyez-en donc éternell ment béni, ô mon Dieu! c'est vous et vous seul qui av formé cette Eglise où nous devons trouver le salut; vo qui l'avez enrichie de vos dons, vous qui l'avez anim de votre esprit, vous qui lui avez révélé vos vérités vous qui lui avez confié votre loi : tout cela pour nou retirer des ombres de la mort où le monde étoit ense veli, et pour nous conduire à la vie bienheureuse où i vous a plu, par une bonté inestimable, de nous appe ler. Grâce générale; mais ce que nous regardons encor comme une grâce beaucoup plus particulière et plu précieuse, c'est vous-même, mon Dieu, qui, dans c christianisme où nous avons eu le bonheur de naître nous avez choisis, nous avez spécialement éclairés, nou avez enseigné vos voies, nous avez pourvus des secour les plus abondans pour y marcher. Sans ce choix d votre part et sans cette prédilection toute gratuite, qu serions-nous devenus, et en quelles ténèbres serions nous plongés? Nul autre que vous, Seigneur, n'a p faire de nous ce discernement favorable qui nous dis tingue de tant de nations infidèles; et prévenus du sen timent de notre indignité, nous ne nous tenons rede vables d'un tel avantage qu'à votre infinie miséricorde

Etonnement : de quoi? ne le voyez-vous pas, me

chers auditeurs, et n'est-il pas en effet bien étonnant que la foi, dès la naissance du christianisme, ait converti le monde entier, et que maintenant, avec la même vertu, elle ne nous convertisse pas? c'est-à-dire, qu'elle ait fait passer le monde entier de l'idolâtrie au culte du vrai Dieu, et que, jusque dans le sein de l'Eglise, elle ne ramène pas tant de pécheurs à Dieu, elle ne les fasse pas revenir de l'état du péché au service de Dieu, elle ne les rende pas pénitens devant Dieu, et plus fidèles, plus zélés dans l'observation de la loi de Dieu? Voilà sur quoi Dieu veut que nous soyons nous-mêmes nos prédicateurs, et que nous nous parlions à nous-mêmes. N'est-il pas étonnant qu'une loi si efficace pour tant d'autres, le soit si peu pour moi? Car, quel changement, quel retour, quelle réformation de vie a-t-elle opéré dans toute ma conduite? et quand j'aurois le malheur d'être né dans les ténèbres du paganisme, serois-je plus mondain, plus voluptueux que je ne le suis? me porterois-je à de plus honteux excès, et vivrois-je dans un plus grand déréglement de mœurs? N'est-il pas étonnant qu'une loi qui a humilié les monarques et les potentats du siècle, qui leur a inspiré le mépris de toutes les pompes humaines, n'ait pas encore modéré cette ambition démesurée qui me consume, ni effacé de mon cœur ces vaines idées de gloire, de fortune, d'agrandissement, qui m'occupent sans relâche, et à quoi je sacrifie si souvent ma conscience et mon salut? N'est-il pas étonnant qu'une loi qui a fait embrasser la pauvreté évangélique à tant de riches, et qui, par un renoncement parfait aux biens temporels, les a dépouillés de tout ce qu'ils possédoient, n'ait pas encore éteint jusqu'à présent cette ardente cupidité qui me brûle, et ce désir insatiable d'amasser, d'accumuler, d'avoir? Que dirai-je de plus, et cesserois-je de trouver des reproches à me faire si j'en voulois parcourir tous les sujets? N'est-il pas éton-

nant qu'une loi qui a donné à tant de généreux chrétiens assez d'assurance et de fermeté pour se déclarer en présence des magistrats, et pour paroître devant leurs tribunaux, ne m'ait point encore affranchi de l'esclavage où me tient une honte lâche et criminelle lorsqu'il faut faire une profession ouverte d'être à Dieu, et m'élever au-dessus des discours du monde? Il s'agissoit pour ceux-là, en se faisant connoître, de perdre la vie, et ce danger ne les arrêtoit pas : il n'est question pour moi que de quelques paroles que j'aurai à essuyer, et je demeure? N'est-il pas étonnant qu'une loi qui a soutenu tant de martyrs dans les ennuis de l'exil, dans les rigueurs de la captivité, dans l'horreur des plus cruels supplices, ne m'ait pas encore formé à supporter quelques adversités avec patience, ne m'ait pas encore appris à pratiquer quelques exercices de la pénitence, ne m'ait pas encore fait observer les devoirs de ma religion avec plus de fidélité et plus de constance? Voilà, dis-je, ce qui nous doit jeter dans l'étonnement; et n'est-il pas bien fondé? Ah! chrétiens, que pouvons-nous là-dessus nous dire à nous-mêmes pour notre justification, et que dirons-nous à Dieu? mais ce n'est pas tout.

Réflexion. Que nous sert-il de professer une loi dont la vertu est toute-puissante, lorsqu'à notre égard elle se trouve inutile et sans effet? De quel avantage est-il pour nous que cette loi ait triomphé de toutes les puissances du siècle et de l'enfer, si elle ne triomphe pas de nos foiblesses? Ces miracles, ces prodiges, ces conversions, qu'est-ce que tout cela, que notre confusion, que notre conviction, que notre condamnation? Hé! mes chers auditeurs, ne comprendrons-nous jamais de si importantes vérités? La loi chrétienne a le pouvoir de nous convertir et de nous sanctifier; c'est un point de foi : si donc elle ne le fait pas, ce n'est point à elle que

nous pouvons l'imputer, puisqu'elle a fait quelque chose de plus grand. Non-seulement la loi chrétienne peut nous convertir et nous sanctifier, mais il est nécessaire qu'elle nous convertisse en effet et nous sanctifie. Je dis doublement nécessaire : en premier lieu, parce que nous ne pouvons être vraiment convertis et sanctifiés que par elle ; en second lieu, parce que sans conversion et sans la sanctification de notre vie, nous ne pouvons être sauvés. Enfin, la loi chrétienne ne nous convertira et ne nous sanctifiera jamais, tandis qu'une autre loi nous gouvernera, parce qu'étant une loi divine, elle veut être seule et absolue dans les sujets qui la reconnoissent et qu'elle conduit. Par conséquent, nous aurons beau prétendre accorder cette loi de Dieu avec les lois du monde, son esprit avec l'esprit du monde, ses maximes avec les maximes du monde : c'est un mystère que les saints n'ont jamais compris, c'est un secret que l'évangile ne nous enseigne point, c'est une illusion qui perd une infinité de demi-chrétiens, et qui nous perdra. Non, nous n'avons qu'un maître à écouter, qui est Jésus-Christ. Si nous en écoutons d'autres avec lui ; si nous voulons, après avoir senti les mouvemens de sa grâce dans le fond du cœur, après avoir entendu sa doctrine par la bouche des prédicateurs, après avoir reçu ses conseils par la voix des directeurs, prêter encore l'oreille au monde qui veut avoir part à toutes nos actions, et qui voudroit même régler jusqu'à nos plus saintes pratiques et à nos dévotions, dès-là nous détruisons d'une main ce que nous bâtissons de l'autre, et nous faisons un partage que Dieu réprouve.

Résolution. Puisque la loi chrétienne a tant d'efficace et tant de force, laissons-là désormais agir, et n'arrêtons plus sa vertu ; secondons-la par une pleine correspondance, et déterminons-nous à vivre comme elle nous le prescrit. Bientôt nous éprouverons ce qu'elle peut,

et nous verrons où elle nous conduira. Quel progrè
n'aurions-nous point fait jusqu'à présent, si nous l'a
vions suivie, et où ne nous auroit-elle pas élevés! C
qui nous paroît impossible, parce que nous le mesuron
par nos propres forces, nous l'aurions généreusemen
entrepris et heureusement exécuté, parce qu'elle nou
auroit soutenus. C'est, mon Dieu, ce que vous me faite
aujourd'hui connoître, et ce qui m'inspire la résolutio
que je forme de m'abandonner sans retour à votre loi
Qu'elle ordonne, j'obéirai; qu'elle m'intime vos volon
tés, je les accomplirai; qu'elle me trace la voie, j'y mar
cherai. Elle est étroite, il est vrai, cette voie, elle es
semée d'épines; mais par la force de la loi que j'aur
pour guide et pour soutien, je surmonterai toutes le
difficultés. Les épines, dès cette vie, se changeront e
fleurs, ou du moins, après les travaux de cette vie, j'ar
riverai au bienheureux terme du repos éternel. Ains
soit-il.

SERMON

POUR

LE DIMANCHE DE LA SEPTUAGÉSIME.

SUR L'OISIVETÉ.

Circa undecimam verò diei invenit alios stantes, et dixit illis : Quid hìc statis totâ die otiosi?

Étant sorti vers l'onzième heure du jour, il en trouva encore d'autres qui étoient là, et il leur dit : Comment demeurez-vous ici tout le jour sans rien faire? En saint Matthieu, chap. 20.

Est-ce un reproche, est-ce une invitation que le père de famille fait à ces ouvriers de notre évangile? c'est l'un et l'autre. Il leur reproche leur oisiveté, et il les invite au travail : *Quid statis totâ die otiosi?* Pourquoi vous tenez-vous là sans rien faire? voilà le reproche. *Ite et vos in vineam meam* : Allez-vous-en travailler en ma vigne ; voilà l'invitation. Mais dans le sens littéral, à qui est-ce que cette invitation et ce reproche s'adressent? à moi-même qui vous parle, mes chers auditeurs, et à vous qui m'écoutez. Car, selon la remarque des interprètes, les paraboles, telles que celles-ci, n'ont jamais d'autre sens littéral que celui-même de l'application qui en est faite; et il est vrai que Jésus-Christ, en prononçant ces paroles de mon texte : *Quid hìc statis totâ die otiosi*, a voulu nous les rendre propres, puisqu'autrement il les auroit dites sans aucune fin : ce qui répugne à sa sagesse. Ne cherchons donc point d'autre matière de ce discours. Le Fils de Dieu nous parle en maître, écoutons-le avec respect. Il nous reproche le désordre de notre oisiveté : reconnoissons-le, et nous en corrigeons. Il nous invite au travail; ne refusons pas

les conditions avantageuses qu'il nous offre, et regardons ce sujet comme un des plus importans que j'aie eu lieu jusqu'ici de traiter. L'oisiveté ne passe pas dans le monde pour un péché bien grief; mais il l'est devant Dieu, et c'est de quoi j'entreprends de vous convaincre aujourd'hui, après que nous aurons imploré le secours du ciel, et salué Marie, en lui disant : *Ave.*

Outre cette justice rigoureuse que les théologiens appellent commutative, et qu'ils ne reconnoissent point en Dieu à l'égard des hommes, parce que Dieu ne doit rien aux hommes, ni ne peut rien leur devoir; il y a trois autres espèces de justice dont Dieu est capable par rapport à nous, et qui, bien loin de préjudicier à sa grandeur, sont autant de perfections de son être : justice vindicative, justice légale, et justice distributive. Justice vindicative, qui punit le péché; justice légale, qui n'est point distinguée de sa providence, à qui il appartient de gouverner les Etats du monde; enfin, justice distributive, qui partage les récompenses selon les mérites. Je ne dis rien de cette troisième justice, pour ne pas embrasser trop de matière; et je m'arrête aux deux autres, qui imposent à l'homme une obligation indispensable de travailler. Car la justice de Dieu vindicative répare le péché de l'homme par le travail; et c'est par le travail que la justice légale, qui est en Dieu, entretient tous les états et toutes les conditions du monde. L'oisiveté donc qui s'oppose directement à cette double justice, est un désordre : voilà tout mon dessein. Je prétends que deux choses nous obligent au travail, et condamnent notre oisiveté comme un des plus grands obstacles du salut; le péché, et notre condition particulière. Nous naissons tous dans le péché, et nous vivons tous dans une certaine condition : d'où je conclus que nous sommes tous sujets au travail, et en qualité de

de pécheurs, c'est le premier point; et en qualité d'hommes attachés par état à une condition de vie, c'est le second point. L'un et l'autre vous découvrira des vérités que vous avez peut-être ignorées jusqu'à présent, et dont la connoissance vous est absolument nécessaire. Commençons.

PREMIÈRE PARTIE.

Il n'en faut pas davantage, chrétiens, pour conclure que l'oisiveté est un désordre qui nous rend criminels devant Dieu, que de considérer ce que nous sommes, et quel est le principe de notre origine. Nous sommes pécheurs, et, comme dit l'Ecriture, nous avons tous été conçus dans l'iniquité : il est donc vrai que nous avons tous contracté en naissant une obligation particulière qui nous assujettit au travail. Cette conséquence est évidente dans les règles de la foi : pourquoi cela? parce que la foi nous apprend que Dieu a ordonné le travail à l'homme comme une peine de sa désobéissance et de sa rebellion. Peine, disent les théologiens, qui, par rapport à nous, est en même temps satisfactoire et préservative. Satisfactoire, pour expier le péché commis; et préservative, pour nous empêcher de le commettre. Satisfactoire, parce que nous avons été prévaricateurs; et préservative, afin que nous cessions de l'être. Satisfactoire, pour être un moyen de réparation envers la justice de Dieu; et préservative, pour servir de remède à notre foiblesse. Tu as violé mon commandement, dit Dieu au premier homme; et moi je te condamne à porter le joug d'une vie servile et laborieuse. La terre ne produira plus pour toi, qu'à force de travail. Au lieu qu'elle te fournissoit d'elle-même des fruits délicieux, tu ne mangeras qu'un pain de douleur, c'est-à-dire, un pain que tes sueurs auront détrempé avant qu'il puisse être employé à ta nourriture : *In sudore vultûs tui vescêris*

pane tuo (1). Voilà, chrétienne compagnie, la première loi que Dieu a établie dans le monde, du moment que l'homme a été pécheur, et c'est cette loi qui fait un crime de notre oisiveté.

Où je vous prie d'admirer en passant, la différence que saint Augustin a remarquée entre trois sortes de travaux : celui de Dieu dans la nature, celui d'Adam dans l'état de la grâce et de l'innocence, et celui de tous les hommes dans la corruption du péché : ceci est digne de votre attention. Dieu, dit saint Augustin, agit incessamment, et en lui-même, et hors de lui-même : *Pater meus usque modò operatur* (2). Adam s'occupoit dans le paradis terrestre, puisque nous lisons qu'il y fut mis pour le cultiver de ses mains : *Posuit eum in paradiso, ut operaretur* (3); et l'homme pécheur, dès les premières années de sa vie, se trouve réduit à essuyer mille fatigues : *Pauper sum et in laboribus à juventute meâ* (4). Voilà trois espèces de travaux, mais dont les qualités sont bien contraires. Car, prenez garde, s'il vous plaît : de ce que Dieu agit dans l'univers, ce n'est point par un engagement de nécessité, mais par un mouvement de sa bonté, pour se communiquer, et pour donner l'être aux créatures. De ce qu'Adam cultivoit le paradis terrestre, ce n'étoit point par punition, mais par choix, pour occuper son esprit, en exerçant son corps. Mais lorsque l'homme, selon l'expression du Roi prophète, est aujourd'hui dans le travail, c'est par un ordre rigoureux qu'il est obligé de subir, et dont il ne lui est pas permis de se dispenser. L'action de Dieu dans la nature, est une preuve de sa puissance : l'occupation d'Adam dans le paradis terrestre, étoit une marque de sa vertu; mais l'assujettissement du pécheur à un travail réglé, est, pour parler avec l'Apôtre, le paiement et la solde de son péché : *Stipendium peccati* (5). D'où

(1) Genes. 3. — (2) Joan. 5. — (3) Genes. 2. — (4) Psal. 87. — (5) Rom. 6.

il arrive, par une suite d'effets proportionnés à cette diversité de principes, qu'au lieu que Dieu en produisant et créant le monde, se fait honneur de son ouvrage, qu'Adam trouvoit dans le sien, de la douceur et du plaisir, l'homme pécheur se sent humilié et mortifié de son travail : et tout cela, conclut ce grand docteur, parce que Dieu dans la création a travaillé en souverain et en maître; qu'Adam dans le paradis où Dieu le plaça, travailloit en serviteur et en affranchi, mais que l'homme, dans l'état de sa disgrâce, ne travaille plus qu'en criminel et en esclave. C'est l'excellente idée de saint Augustin, pour nous développer la vérité que je vous prêche, et pour nous faire comprendre l'importance de ce devoir.

Mais revenons. Il s'agit donc de savoir si, lorsque Dieu prononça cette malédiction contre le premier homme : *In sudore vultus tui vescêris pane;* Tu ne vivras désormais que du fruit de tes peines; si, dis-je, par ces paroles, Dieu prétendit faire une loi générale qui comprît toute la postérité d'Adam, ou s'il en excepta certaines conditions et certains états du monde; s'il usa de grâce envers les uns, pendant qu'il procédoit rigoureusement contre les autres; s'il destina les grands et les riches à la douceur du repos, et les pauvres à la misère et à la servitude; s'il dit à ceux-ci : Vous arroserez la terre de vos sueurs; et à ceux-là : Vous n'en goûterez que les délices; je vous demande, chrétiens, Dieu fit-il alors cette distinction? Ah! mes frères, répond saint Chrysostôme, il n'y pensa jamais, et sa justice, qui est incapable de faire entre les hommes d'autre discernement que celui de l'innocence et du péché, fut bien éloignée d'avoir quelque égard à la naissance et à la fortune, pour régler sur cela leur destinée et leur sort. Non, chrétiens, Dieu ne donna aux riches nul privilége pour les décharger de cette obligation.

Comme le péché étoit commun à tous, il voulut que tous participassent à cette malédiction; et c'est ce que le Saint-Esprit nous dit clairement dans le chapitre quarantième de l'Ecclésiastique : *Occupatio magna creata est omnibus hominibus* (1); Cette loi de travail a été faite pour tous les hommes; et cette loi, ajoute le texte sacré, est un joug pesant et humiliant pour les enfans d'Adam : *Et jugum grave super filios Adæ.* Mais pour quels enfans d'Adam? ne perdez pas ceci : *à residente super sedem gloriosam, usque ad humiliatum in terrâ et in cinere* (2); depuis celui qui est assis sur le trône, jusqu'à celui qui rampe dans la poussière; *et ab eo qui portat coronam, usque ad eum qui operitur lino crudo* (3); et depuis ceux qui portent la couronne et la pourpre, jusqu'à ceux que leur pauvreté réduit à être le plus grossièrement vêtus. Voilà l'étendue de l'arrêt, ou, si vous voulez, de l'anathême que Dieu fulmina, en conséquence duquel il n'y a point d'homme chrétien qui ne doive se résoudre à consommer sa vie dans le travail. Fût-il prince ou monarque, il est pécheur; donc il doit se soumettre à la peine que le créateur de l'univers lui a imposée. Et c'est pour cela, dit Tertullien (cette réflexion est belle), qu'immédiatement après que l'homme eut péché, Dieu lui fit un habit de peaux : *Fecit quoque Dominus Adæ tunicas pelliceas* (4). Pourquoi cet habit? pour lui signifier qu'en péchant il s'étoit dégradé lui-même, et qu'il étoit déchu de la liberté des enfans de Dieu, dans un esclavage honteux et pénible. Car l'habit de peaux, poursuit Tertullien, étoit affecté à ceux que l'on condamnoit à travailler aux mines; et Dieu le donna à Adam, afin qu'il ne considérât plus sa vie que comme un continuel travail.

Voilà, dis-je, mes chers auditeurs, le parti que doit

(1) Eccles. 40. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) Genes. 3.

prendre tout chrétien : travailler en esclave de Dieu, c'est-à-dire, non point par caprice et par humeur, comme ce philosophe dont parle Minutius Félix, qui n'avoit point d'autre règle de ses occupations et de son repos, que le génie ou la passion qui le dominoit : *Qui ad nutum assidentis sibi dæmonis, vel declinabat negotia, vel appetebat* (1); c'étoit Socrate. Car le chrétien agissant par un principe tout contraire, prend le travail par esprit de pénitence, et dans la vue de satisfaire à Dieu, parce qu'il sait bien que c'est la première peine de son péché. Que faisons-nous donc, quand, au préjudice de ce devoir, nous nous abandonnons à une vie lâche et oisive? Le voulez-vous savoir? nous nous révoltons contre Dieu, nous tâchons de secouer le joug que sa justice et sa providence nous ont donné à porter; nous faisons comme ces orgueilleux dont le Prophète royal exprime si bien le caractère, quand il dit que quoiqu'ils soient engagés dans toutes les injustices et tous les crimes des hommes, ils ne veulent pas pour cela avoir part aux travaux des hommes; et qu'étant les plus hardis à s'émanciper de l'obéissance qu'ils doivent à Dieu, ils ne laissent pas d'être les plus fiers et les plus indociles, quand il est question de se soumettre aux châtimens de Dieu : *In labore hominum non sunt, et cum hominibus non flagellabuntur; ideò tenuit eos superbia* (2). Car remarquez, je vous prie, une chose bien singulière dans la conduite de Dieu : cet assujettissement au travail est tellement la peine de notre péché, qu'il faut, pour appaiser Dieu, que nous soyons nous-mêmes les exécuteurs de cette peine. Dans la justice des hommes, il n'en est pas ainsi : on n'oblige jamais un criminel d'exécuter lui-même son arrêt; pourvu qu'il le subisse, il est censé être dans l'ordre et dans la disposition qu'on exige de lui; mais Dieu

(1) Minut. Felix. — (2) Psalm. 72.

qui a un domaine supérieur et absolu sur nous, pour une réparation plus exacte et plus entière du péché, veut que nous nous chargions volontairement de la commission de le punir, et que nous lui servions de ministres pour accomplir dans nous-mêmes et contre nous-mêmes, ses jugemens les plus sévères; et c'est ce qui se fait par la pénitence, dont saint Grégoire, pape, ne craint pas de dire que l'assiduité au travail est la plus indispensable et la plus raisonnable partie.

Qu'est-ce donc, encore une fois, que le désordre d'une vie oisive? C'est, répond saint Ambroise, à le bien prendre, une seconde révolte de la créature contre son Dieu. La première a été la transgression et le violement de la loi, et la seconde est la fuite du travail. Par la première, l'homme a dit: *Non serviam* (1); Non, je n'obéirai pas; et par la seconde, il ajoute: Non, je ne subirai pas la peine de ma désobéissance. En succombant à son appétit déréglé, il a méprisé Dieu comme souverain, et en passant sa vie dans l'oisiveté, il le méprise comme juge. Auriez-vous cru, mes chers auditeurs, que ce péché allât jusque-là? Voilà cependant ce que l'on peut bien aujourd'hui appeler le péché du monde, puisque c'est le péché d'un nombre infini de personnes, qui ne sont sur la terre (voyez si j'en conçois une idée juste), qui ne sont, à ce qu'il paroît, sur la terre, que pour y recevoir les tributs du travail d'autrui, sans jamais payer du leur; qui n'ont point d'autre emploi dans leur condition, que de jouir des commodités, des aises et des douceurs de la vie dont le plus grand soin et la plus importante affaire est de couler le temps; qui se divertissent toujours, ou plutôt qui, à force de se divertir, ne se divertissent plus, puisque, selon la maxime de Cassiodore, le divertissement suppose une application honnête, ce que

(1) Jerem. 2.

ceux-ci ne connoissent point; enfin, de qui l'on peut dire : *In labore hominum non sunt;* parce qu'il semble, à les voir, que la loi ne soit pas pour eux, et qu'ils ne soient pas compris dans la masse commune du genre humain.

Ne parlons point seulement en général, mais pour l'édification de vos mœurs : et pour vous rendre ce discours utile, entrons dans le détail. Un homme du monde, tel qu'à la confusion de notre siècle nous en voyons tous les jours; un homme du monde dont, par une habitude pitoyable, la sphère est bornée au plaisir ou à l'ennui; qui passe sa vie à de frivoles amusemens, à s'informer de ce qui se dit, à contrôler ce qui se fait, à courir après les spectacles, à se réjouir dans les compagnies, à se vanter de ce qu'il n'est pas, à railler sans cesse, sans jamais rien faire ni rien dire de sérieux : un chrétien réduit à n'avoir point de plus ordinaire ni de plus constante occupation que le jeu, c'est-à-dire, qui n'use plus du jeu comme d'un relâchement d'esprit dont il avoit besoin pour se distraire, mais comme d'un emploi auquel il s'attache, et qui est le charme de son oisiveté; un chrétien déconcerté et embarrassé de lui-même quand il ne joue pas; qui ne sait ce qu'il fera, ni ce qu'il deviendra, quand une assemblée ou une partie de jeu lui manque; et s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, qui ne joue pas pour vivre, mais qui ne vit que pour jouer : une femme professant la religion de Jésus-Christ, toute appliquée à l'extérieur de sa personne, qui n'a point d'autre exercice que de consulter un miroir, que d'étudier les nouvelles modes, que de parer son corps; qui, négligeant ses propres devoirs, est toujours prête à s'ingérer dans les affaires d'autrui, ne sachant rien, et parlant de tout; ne s'instruisant pas où il le faut, et faisant la suffisante où il ne le faut pas; qui croit qu'elle accomplit toute justice, quand

elle va inutilement de visite en visite, qu'elle en reçoit aujourd'hui, qu'elle en rend demain; qui se fait un devoir prétendu d'entretenir par de vaines lettres mille commerces superflus, et même suspects et dangereux, et qui, à l'heure de la mort, ne peut rendre à Dieu d'autre compte de ses actions, que celui-ci: J'ai vu le monde, j'ai pratiqué le monde; encore une fois, un homme, une femme peuvent-ils se persuader que tout cela soit conforme à cet ordre de justice que Dieu a établi sur nous en qualité de pécheurs? Cette continuité de jeu, cette vie de plaisir, est-il rien de plus opposé aux idées que Jésus-Christ nous donne de notre condition? Quand il n'y auroit point de christianisme, l'homme en jugeant de tout cela selon la raison, le pourroit-il approuver; et si au tribunal de sa raison seule, il est obligé de le condamner, quel jugement croyez-vous que Dieu en portera lui-même? On demande si le salut y peut être véritablement intéressé? Et qui en doute, chrétiens? où seroit-il intéressé, s'il ne l'est pas dans la profanation de la chose du monde la plus précieuse, qui est le temps, et le temps de la pénitence? Or, quelle plus grande profanation en peut-on concevoir, que la manière dont vivent aujourd'hui ceux de qui je parle? Si, en conséquence de ces principes, une parole oiseuse doit être condamnée, que sera-ce d'une vie toute entière, où Dieu ne trouvera rien que d'inutile? Mais le monde n'en juge pas de la sorte, et ce désordre de l'oisiveté que je combats, n'y est pas compté pour une chose dont on doive se faire un scrupule devant Dieu. Il est vrai, chrétiens, et je ne le sais que trop; mais il importe peu ce que le monde en pense et en juge, quand le Fils de Dieu nous a appris ce que nous en devons juger. Il y a bien d'autres articles qui ne passent pour rien dans le monde, et dont la discussion n'en sera pas moins terrible au jugement

de Dieu. Je sais même qu'il y a des ames assez aveugles, qui prétendent accorder cette vie oisive avec la dévotion et la piété; et je sais aussi que Dieu, dont le discernement est infaillible, saura bien confondre cette fausse dévotion, en lui opposant les règles de la solide et de la vraie.

Mais je suis riche, dites-vous; et pourquoi m'obliger au travail, lorsque j'ai du bien plus que suffisamment pour vivre? Pourquoi, mon cher auditeur? parce que tous les biens du monde ne peuvent vous soustraire à la malédiction du péché; parce que, dans le partage favorable qui vous est échu des biens de cette vie par les ordres de la Providence, Dieu a toujours supposé l'exécution des arrêts de sa justice; parce que Dieu, en vous donnant ces biens, n'a jamais eu intention de déroger à ses droits; et lorsque vous dites: J'ai du bien, donc je ne dois point travailler, vous raisonnez aussi mal que si vous disiez: Donc je ne dois point mourir: car l'obligation du travail, et la nécessité de la mort, tiennent le même rang dans les divins décrets. Ne savez-vous pas ce qui fut répondu à ce riche de l'évangile? Il avoit beaucoup travaillé pour se mettre dans l'abondance de toutes choses: et se voyant enfin comblé de richesses: Reposons-nous maintenant, disoit-il, me voilà à mon aise pour bien des années: *Anima, habes multa bona posita in annos plurimos; requiesce* (1). Mais comment Dieu le traita-t-il? d'insensé: *Stulte*; lui faisant entendre que pour l'homme sur la terre il n'y avoit que deux partis à prendre, ou le travail, ou la mort; et que, puisqu'il renonçoit au premier, il falloit se résoudre au second, et mourir dès la nuit prochaine: *Hâc nocte animam tuam repetent à te* (2).

Mais je suis d'une qualité et dans une élévation où le travail ne me convient pas. Quelle conséquence! Parce

(1) Luc. 12. — (2) *Ibid.*

que vous êtes grand selon le monde, en êtes-vous moins pécheur, et l'éclat de votre dignité efface-t-il la tache de votre origine? Cette dignité est-elle au-dessus des pontifes et des souverains? Or, écoutez comment saint Bernard parloit autrefois à un grand pape, l'instruisant sur cette matière. Saint Père, lui disoit-il avec un zèle respectueux, je vous conjure de considérer souvent qui vous êtes, et de voir, non pas ce que vous avez été fait, mais ce que vous êtes né : *Non quòd factus, sed quod natus es* (1). Vous avez été fait évêque, mais vous êtes né pécheur; lequel des deux doit vous toucher davantage? N'est-ce pas ce que vous êtes par la condition de votre naissance? Otez-moi donc cet appareil de majesté qui vous environne; détournez les yeux de cette pourpre qui couvre votre bassesse et qui ne guérit pas vos plaies : *Tolle velamen foliorum celantium ignominiam tuam, non plagas curantium* (2). Contemplez-vous vous-même, et pensez que vous êtes sorti nu du sein de votre mère. Car si vous éloignez de votre vue tous ces faux brillans de gloire qui éblouissent les hommes, que trouverez-vous dans vous-même, sinon un homme pauvre et misérable, souffrant de ce qu'il est homme, parce qu'il est en même temps pécheur; et pleurant de ce qu'il vient au monde, parce qu'il y vient comme un rebelle réduit dans une dure servitude : *Occurret tibi homo pauper et miserabilis, dolens quòd homo sit, plorans quòd natus sit* (3); enfin un homme né pour le travail, et non pour l'honneur : *Homo deniquè natus ad laborem, non ad honorem.* Voilà, saint Père, ce que vous êtes; ce que vous êtes, dis-je, par-dessus tout: *Hoc est certè quod maximè es* (4). Car tout le reste n'est qu'accessoire, et il faut que l'accessoire se conforme au principal. C'est donc, chrétiens, sur ce principal, je veux dire, sur la qualité de pécheur qu'est fondée, pour

(1) Bernard. — (2) *Idem.* — (3) *Idem.* — (4) *Idem.*

les plus grands comme pour les autres, l'indispensable obligation d'une vie agissante et laborieuse.

Mais une telle vie est ennuyeuse : hé quoi ! mon cher auditeur, est-ce donc là une raison que vous puissiez alléguer contre un devoir aussi essentiel que celui-ci? Si je traitois la chose en philosophe, je pourrois vous répondre qu'un travail convenable, et où par l'habitude vous prendrez goût, vous préservera plutôt de l'ennui qu'il ne vous y fera tomber. Mais je parle en prédicateur chrétien ; et, supposant cet ennui que vous craignez, je vous dis que ce sera une pénitence pour vous, et que cette pénitence vous doit être d'autant plus chère, que vous n'en faites point d'autre dans votre état. Vous vous ennuierez pour Dieu, pour satisfaire à Dieu, pour réparer tous les plaisirs criminels que vous avez recherchés contre la loi de Dieu. Précieux ennui, puisque Dieu l'agréera, et que Dieu même, en l'agréant, saura bien d'ailleurs vous en dédommager ! Cependant, chrétiens, admirez encore la bonté de notre Dieu, qui éclate jusque dans la punition de l'homme. Cet engagement au travail que je vous ai représenté comme une satisfaction du péché, en est, selon la théologie de tous les Pères, le préservatif et le remède. Quelle miséricorde de Dieu sur nous, de nous faire trouver dans les châtimens de sa justice notre avantage et notre sûreté ! Oui, mes frères, le grand préservatif contre le déréglement de nos passions et les désordres du péché, c'est l'application à un travail constant et assidu : et en vain m'efforcerois-je de vous persuader cette vérité, puisqu'elle est évidente par elle-même. Quand le Saint-Esprit ne l'auroit pas dit, l'expérience seule ne le justifieroit que trop, que l'oisiveté est la maîtresse de tous les crimes, que c'est elle qui les enseigne aux hommes, qui leur en fait des leçons, qui leur en suggère les desseins, qui leur ouvre l'esprit pour en inventer les moyens : tout cela

renfermé dans ce beau mot de l'Ecclésiastique: *Multam enim malitiam docuit otiositas* (1).

En effet, dit saint Augustin paraphrasant ce passage dans l'excellent sermon qu'il adresse aux religieux de son ordre pour leur inspirer l'amour du travail et pour leur faire appréhender les conséquences funestes de la vie oisive; prenez-y garde, mes frères; et pour en être convaincus, parcourez les exemples touchans que l'Ecriture nous en fournit. De qui est-ce que les Israélites, si attachés d'ailleurs à leur loi et si zélés pour la vraie religion, apprirent à être idolâtres? L'auroit-on cru, si saint Paul ne le disoit en propres termes, que ce fut une suite malheureuse de cette oisiveté qui les porta à s'abandonner à des fêtes profanes et à des jeux excessifs, pendant que leur législateur Moïse étoit en conférence avec Dieu : *Sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere* (2). Demandez au Prophète comment Sodome devint si savante dans les abominations jusqu'alors inconnues et inouies; ne vous répondra-t-il pas que l'oisiveté de cette ville réprouvée fut la source de son iniquité? Mais dites-moi, ajoute saint Augustin, tandis que David fut occupé aux exercices de la guerre, sentoit-il les attaques de la concupiscence et de la chair; et quand est-ce qu'il conçut dans son cœur les adultères et les homicides? ne fut-ce pas, selon le texte sacré, lorsqu'il resta oisif à Jérusalem, dans un temps où les autres marchoient en campagne? Qui causa la ruine de Samson? procédoit-elle d'un autre principe que de la vie languissante et efféminée où il demeura pour complaire à une étrangère; et ce héros du peuple de Dieu put-il jamais être surpris pendant qu'il étoit aux prises avec ses ennemis? Salomon, le plus sage des princes, succomba-t-il dans les premières années de son règne, tandis qu'il travailloit avec un zèle infatigable, et qu'il

(1) Eccles. 33. — (2) 1. Cor. 10.

ppliquoit tous ses soins à bâtir le temple? succomba-t-il, dis-je, à cette aveugle passion qui l'infatua dans la suite jusqu'à lui faire adorer les dieux de ses concubines? Et ne commença-t-il pas, au contraire, à se laisser corrompre par la volupté, du moment qu'il eut mis fin à son entreprise, et qu'il se vit dans un profond repos? Ah! mes frères, conclut saint Augustin, nous n'avons pas une vertu plus assurée, ni plus solide que ces grands hommes : nous ne sommes ni plus saints que David, ni plus éclairés que Salomon, ni plus forts que Samson; et pour vivre dans la retraite, nous n'avons pas moins à craindre les désordres de l'oisiveté. C'est ainsi qu'il s'en expliquoit aux solitaires de sa règle.

Mais à propos de solitaires (cette réflexion est du saint évêque de Genève, François de Sales), pourquoi pensez-vous, chrétiens, que dans ces monastères d'Egypte, où les hommes vivoient comme des anges, et où le don de contemplation étoit une des grâces les plus ordinaires, on maintenoit cependant le travail des mains avec une discipline si exacte, comme nous l'apprenons de Cassien et de saint Jérôme? Est-ce que le travail des mains étoit attaché à la profession de ces hommes de Dieu? ce seroit la dégrader que d'en juger de la sorte. Leur étoit-il nécessaire pour leur subsistance? non : la charité des fidèles, qui étoit encore dans sa ferveur, y avoit abondamment suppléé. Pourquoi donc travailloient-ils? ils le faisoient, répond saint Jérôme, non pour les besoins du corps, mais pour le salut de l'ame : *Non propter corporis necessitatem, sed propter animæ salutem* (1); parce qu'ils savoient que, quelque perfection qu'ils eussent acquise, il leur étoit impossible de contempler sans cesse les choses divines; et parce qu'ils étoient d'ailleurs persuadés que, de demeurer un moment sans contemplation ou sans action, c'eût été s'ex-

(1) Hieron.

poser à la tentation. Voilà pourquoi, dit Cassien, l grande maxime reçue parmi eux, étoit qu'un solitair occupé devoit être toujours le plus innocent, parce qu'il n'étoit tenté que d'un seul démon; au lieu qu'un solitaire paresseux et sans emploi se trouvoit souvent, comme ce misérable de l'évangile, possédé d'une légion entière : *Operatorem monachum dæmone uno pulsari, otiosum spiritibus innumeris devastari* (1). Sur quoi, mes chers auditeurs, vous devez, ce me semble, raisonner ainsi avec vous-mêmes : Ces hommes, si détachés de la terre et si élevés au-dessus des foiblesses de la nature, croyoient qu'un travail réglé leur étoit nécessaire pour persévérer dans l'état de la grâce ; et moi qui suis un pécheur rempli de misères, vivant dans la dissipation et l'oisiveté, je m'assurerai de mon salut; quel orgueil et quelle présomption! C'étoient des chrétiens parfaits, d'une conversation toute céleste, qui avoient pour triompher des vices, des secours infinis que je n'ai pas : car la solitude leur servoit de retranchement, la religion leur donnoit des armes, le jeûne les fortifioit, l'austérité les rendoit terribles aux puissances de l'enfer; et néanmoins ils se regardoient déjà comme vaincus dès qu'ils venoient à se relâcher dans leurs observance laborieuses : tant ils étoient sûrs que l'oisiveté étoit infailliblement suivie d'une multitude innombrable de péchés. Que dois-je espérer, moi qui n'ai aucun de ces avantages, moi qui vis au milieu du monde comme dans un pays découvert à toutes les attaques du démon, moi qui veille si peu sur mes sens : que puis-je me promettre, si, avec tout cela, j'ouvre encore à mon ennemi la plus large porte du péché, qui est l'oisiveté volontaire? n'est-ce pas agir de concert avec lui, et lui livrer mon ame?

Voilà, mes frères, disoit saint Ambroise, ce qu

(1) Cassia.

énerve aujourd'hui dans nous la force et la vigueur de l'esprit chrétien. Au milieu des persécutions, le christianisme s'est soutenu, et il n'est pas croyable combien les travaux et les fatigues qu'il a eu alors à essuyer ont contribué à son accroissement et à son affermissement. Mais maintenant, ajoutoit ce grand évêque, c'est la paix qui nous corrompt, c'est la douceur du repos qui rend notre foi languissante, c'est le relâchement d'une vie inutile qui cause tous nos scandales; et il arrive, par un effet aussi surprenant que déplorable, que ceux qui n'ont pu être domptés par la violence des supplices, le sont honteusement par le désordre de l'oisiveté : *Nunc tentant otia, quos bella non fregerunt* (1). Paroles, chrétiens, qui conviendroient encore bien mieux à notre siècle qu'à celui de saint Ambroise. Car, disons la vérité, s'il y a de l'innocence dans le monde, où est-elle, sinon dans les conditions et dans les états où la loi du travail est inviolablement observée? Parmi les grands, les nobles, les riches, c'est-à-dire, parmi ceux dont la vie n'est qu'amusement et que mollesse, ne cherchez point la vraie piété, et ne vous attendez point à y trouver la pureté des mœurs; ce n'est plus là qu'elle habite, dit le patriarche Job : *Non invenitur in terrâ suaviter viventium* (2). Où est-ce donc qu'elle peut se rencontrer? dans les cabanes d'une pauvreté fainéante, qui n'a point d'autre occupation que la mendicité? non, chrétiens; l'oisiveté perd aussi bien ceux-là que les riches; et ce genre de pauvres, que Jésus-Christ ne reconnoît point, est également sujet au libertinage. Où est-ce donc enfin que l'innocence est réduite? je vous l'ai dit : à ces médiocres états de vie qui subsistent par le travail; à ces conditions moins éclatantes, mais plus assurées pour le salut, de marchands engagés dans les soins d'un légitime négoce, d'artisans qui mesurent les

(1) Ambr. — (2) Job. 28.

jours par l'ouvrage de leurs mains, de serviteurs q accomplissent à la lettre ce précepte divin : Vous m gerez selon que vous travaillerez : *In laboribus con des* : c'est là encore une fois qu'est l'innocence, pa que c'est là qu'il n'y a point d'oisiveté.

Concluons, mes chers auditeurs, cette première pa tie par l'important avis que donnoit saint Jérôme à de ses disciples : *Facito semper aliquid operis, ut Deus aut diabolus inveniat occupatum* (1); Faites to jours quelque chose, afin que Dieu ou le démon vo trouve toujours occupé. Si le démon vous voit occup il n'entreprendra point de vous tenter; et si Dieu vo trouve appliqué au travail, il n'aura point de quoi vo punir. Sans cela vous vous rendez criminel, parce q vous manquez à un devoir que vous impose non-se lement la qualité de pécheur, mais encore la quali d'homme attaché dans le monde à une condition par culière, comme vous l'allez voir dans la seconde parti

DEUXIÈME PARTIE.

C'est une vérité incontestable, chrétiens, que tout condition dans le monde est sujette à certains devoi dont l'accomplissement demande du travail et de peine : et c'est une autre vérité, qui, pour être pe reconnue, n'en est pas moins solidement établie, qu plus une condition est relevée dans le monde, plus el a de ces engagemens, auxquels il est impossible de sa tisfaire sans une application constante et assidue. Com prenez, s'il vous plaît, cette morale, qui vous paro tra, de la manière que je vous la ferai concevoir, trè conforme à la sainteté et à la sagesse du christianism Je soutiens que toute condition dans le monde est su jette à des devoirs pénibles, et le docteur angéliqu saint Thomas, en apporte la raison : parce qu'il n'y e

(1) Hieron.

a aucune, dit-il, dont la perfection ne soit attachée à une règle qui ne peut changer, à une conduite égale qu'il faut observer, à des actions faites dans l'ordre, dont il n'est pas permis de se dispenser. Or, tout ce qui porte ce caractère, est un travail pour l'homme; et les mêmes choses qui lui seroient d'ailleurs agréables, le fatiguent, du moment qu'on lui en fait une loi, et qu'elles lui tiennent lieu de devoir.

Voyez, ajoute saint Thomas, la preuve de cette maxime dans une induction particulière. Si vous considérez la différence des âges, comme les vieillards, dans la société civile, sont ordinairement chargés du poids des affaires pour en avoir la direction, c'est aux jeunes gens un partage naturel d'en soutenir l'exécution. Comme il appartient à ceux-là de conduire et de gouverner, l'obligation de ceux-ci est de se former et de s'instruire; et saint Augustin avoit de la peine à conclure lequel des deux étoit d'un plus fâcheux assujettissement. Si vous avez égard à la diversité des sexes, comme l'administration de la justice et des offices militaires est du ressort de l'homme, les soins domestiques, par une disposition de Dieu, sont réservés pour la femme; et si vous méprisez cet emploi, c'est que vous n'en connoissez ni l'importance, ni la difficulté; car Salomon, qui étoit plus éclairé que nous, et le Saint-Esprit même, qui n'use point d'exagération, cherchoit, pour l'exercer dignement, une femme forte : *Mulierem fortem quis inveniet?* (1) et la louoit de l'assiduité avec laquelle elle s'en étoit acquittée, comme d'une chose héroïque : *Manum suam misit ad fortia et digiti ejus apprehenderunt fusum* (2). Si vous vous arrêtez aux distinctions de la naissance et de la fortune, comme les petits, par nécessité, doivent s'employer pour les grands, les grands, par justice et par charité, doivent s'em-

(1) Prov. 31. — (2) *Ibid.*

ployer pour les petits ; comme les riches sont en possession de jouir du travail des pauvres, les pauvres sont en droit de profiter du travail des riches. Voilà donc, pour tous les états du monde, une loi universelle, et néanmoins proportionnée à la nature d'un chacun; car de tous ceux que je viens de marquer, chacun a ses engagemens particuliers. Les rois sont obligés à une espèce de travail, et non pas à une autre; l'occupation d'un juge est différente de celle d'un artisan : mais la loi de s'occuper et de travailler est commune à tous, et il n'y en a pas un seul que le devoir de sa condition n'y assujettisse.

Je dis plus; car je prétends qu'à mesure qu'une condition est plus élevée, elle est plus sujette à ces devoirs qu'on ne peut accomplir sans une action assidue et constante; et c'est ici qu'il faut encore une fois que vous vous détrompiez des fausses idées que vous avez des choses, et d'une erreur pernicieuse où le monde vous a peut-être jusqu'à présent entretenus. Car la grande erreur du monde est de croire que l'élévation, le rang, la dignité, sont autant de droits acquis pour le repos et pour la douceur de la vie. Mais la foi nous dit tout le contraire; et la raison est, que plus une condition est élevée, plus elle a de grandes obligations à remplir. Tellement qu'il en va dans l'ordre politique et dans la religion, comme dans l'ordre de la nature : plus les causes sont universelles, plus ont-elles d'action, et en doivent-elles avoir pour le bien des causes particulières qui leur sont subordonnées. Ainsi voyons-nous les cieux et les astres qui sont sur nos têtes dans un mouvement perpétuel, sans s'arrêter une fois, et sans cesser de répandre leurs influences. Qu'est-ce qu'une dignité, j'entends surtout dans les principes du christianisme, sinon une spécieuse servitude, dit saint Basile de Séleucie, laquelle oblige un homme, sous peine

de la damnation, de s'intéresser pour tout un peuple, comme tout un peuple est obligé de s'intéresser pour lui? Or, il est infiniment plus onéreux à un seul de travailler pour tous, qu'à tous de travailler pour un seul.

Dieu l'a ainsi ordonné, chrétiens, pour deux raisons qui font admirablement paroître le soin qu'il a de notre salut. La première est, selon la remarque de saint Bernard, afin que les dignités et les conditions honorables, qui sont des expressions de sa gloire, ne devinssent pas les sujets de notre vanité. Car si je suis sage et si je raisonne bien, la grandeur et l'élévation de mon état, au lieu de flatter mon orgueil, sera pour moi un fonds d'humilité et de crainte, dans la pensée que plus je suis grand, plus j'ai d'obligations devant Dieu, dont je ne puis m'acquitter que par mon travail. Ah! s'écrie saint Bernard, écrivant au même pontife dont j'ai déjà parlé, ne vous laissez pas enfler de la pompe qui vous environne, puisque le travail qu'on vous a imposé est encore plus grand que votre dignité. Vous êtes successeur des prophètes et des apôtres, et j'ai de la vénération pour votre qualité; mais que s'ensuit-il de là? que vous devez donc vivre comme les prophètes et les apôtres. Or écoutez comment Dieu parloit à son prophète : Je t'ai établi, lui disoit-il, pour arracher et pour détruire, pour planter et pour édifier; et qu'y a-t-il en tout cela qui ressente le faste? Imaginez-vous, poursuit le même Père, que vous êtes aussi grand que Jérémie : mais apprenez donc en même temps, que vous occupez la place où vous êtes, non pour vous élever, mais pour travailler. De plus, ajoute encore ce saint docteur, les apôtres vos prédécesseurs, à quoi ont-ils été destinés? à recueillir une moisson cultivée par leurs soins, et arrosée de leurs sueurs. Maintenez-vous dans l'héritage qu'ils vous ont transmis, car vous êtes en effet leur héritier : mais pour faire voir que vous l'êtes, il faut que

vous succédiez à leur vigilance et à leurs fatigues : *Sed ut probes hæredem, vigilare debes ad curam* (1). Car si vous vous relâchez dans les délices et les vanités du siècle, ce n'est point là le partage qui vous est échu par le testament de ces hommes apostoliques. Mais quel est-il? le travail et les souffrances: *In laboribus plurimis , in carceribus abundantiùs.* Comment donc penserez-vous à vous glorifier, lorsque vous n'avez pas même le loisir de vous reposer ; et le moyen d'être oisif et tranquille, quand on est chargé de toutes les églises du monde?

La seconde raison qui suit de la première, c'est pour empêcher que les grandes fortunes et les états de la vie plus relevés ne servissent à exciter l'ambition des hommes et à l'entretenir. Car c'est bien notre faute, chrétiens, quand nous sommes, après cela, si passionnés pour les grandeurs et les dignités, soit du siècle, soit de l'Eglise, puisque les charges qu'elles portent avec elles devroient plutôt nous les faire appréhender. Il est donc indubitable que plus un état est distingué selon le monde, plus il est onéreux et pénible selon Dieu.

Mais que faut-il conclure de là ? deux choses que j'ai déjà proposées, et où j'en veux revenir ; savoir, qu'il n'y a point d'état et de profession où l'oisiveté ne soit un crime, et qu'elle l'est encore plus dans les états supérieurs aux autres. Dites-moi un genre de vie où l'homme puisse être oisif sans manquer aux devoirs essentiels de sa conscience ; et pour ne point sortir des exemples que je viens de marquer; si ce jeune homme de qualité passe ses premières années dans les divertissemens et les plaisirs, comment acquerra-t-il les connoissances qui sont le fondement nécessaire sur lequel il doit bâtir tout ce qu'il sera un jour? N'ayant pas ces connoissances, comment sera-t-il capable d'exercer les

(1) Bern.

emplois où l'on le destinera; et s'engageant dans ces emplois avec une incapacité absolue, comment pourra-t-il s'y sauver? Quoi donc! Dieu lui donnera-t-il une science infuse, au moment qu'il entrera en possession de cette dignité? Commencera-t-il à s'instruire lorsqu'il sera question de juger et de décider? Fera-t-il l'apprentissage de son ignorance aux dépens d'autrui? justifiera-t-il ses fautes et ses erreurs par l'oisiveté de sa jeunesse? Dira-t-il qu'il est excusable parce qu'il a prodigué son temps, qui lui devoit être d'autant plus précieux qu'il ne pouvoit plus être réparé? Cependant, chrétiens, rien de plus commun : car si le monde est aujourd'hui plein de sujets indignes et incapables de ce qu'ils sont, ils n'en faut point chercher d'autre principe. La vie paresseuse et inutile des jeunes gens est la cause principale de ce désordre, et ce désordre la source funeste de leur réprobation. Ah! mes chers auditeurs, n'est-il pas honteux de voir la sévérité de discipline avec laquelle les païens élevoient leurs enfans dans tous les exercices laborieux que leur âge pouvoit soutenir (si nous en croyons les historiens profanes, cette rigueur alloit à l'excès), et de considérer d'ailleurs la molle condescendance d'un père chrétien, à souffrir les siens dans une oisiveté licencieuse? N'accusons point absolument tous les pères chrétiens : il y en a là-dessus de plus raisonnables, et plût à Dieu qu'ils le fussent dans les vues de leur religion! Les princes et les grands du monde tiennent leurs enfans sujets, parce qu'ils font consister leur gloire à les perfectionner selon le monde; les pauvres et les petits ont soin de les mettre en œuvre pour en tirer des services : mais vous, chrétiens, que Dieu, pour la plupart, a placés entre ces deux extrémités, permettez-moi de vous le dire, vous n'avez souvent sur cela nul zèle. Si vous remarquez dans vos maisons un domestique oisif, vous savez bien le relever du désordre de la paresse : mais qu'un enfant ne s'ap-

plique à rien, qu'il se relâche dans ses exercices; qu'il néglige ses devoirs, c'est à quoi vous n'êtes guère attentifs. Lequel des deux est le plus coupable, ou le fils dans son oisiveté, ou le père dans son indulgence? je ne dis pas coupable devant les hommes, mais coupable devant Dieu. C'est un point qu'il importe peu maintenant de résoudre. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'un et l'autre est criminel et sans excuse.

Disons le même des autres exemples. Je serois infini, si j'entreprenois de les parcourir tous: si je voulois vous mettre devant les yeux tout ce que l'ignorance d'un juge peut produire de maux dans l'administration de la justice; tout ce que la négligence d'un prêtre chargé de la direction des ames, peut causer de désordre dans les fonctions de son ministère: désordres d'autant plus grands en toutes les conditions, que l'état est plus éminent. Car il ne faut pas seulement traiter alors de crime l'oisiveté: c'est comme un renversement général de la société des hommes; et pour le comprendre, nous n'avons qu'à nous servir de la comparaison de saint Chrysostôme; elle est tout à fait naturelle. Car s'il arrivoit, dit ce Père, qu'une étoile de la dernière grandeur interrompît son cours et qu'elle perdît toute sa vertu, ce seroit un défaut dans le monde, qui néanmoins n'y feroit pas une grande altération. Mais si le soleil venoit à s'obscurcir tout à coup, et que toute son action fût suspendue, quel trouble et quelle confusion dans l'univers! Il en est de même des états de la vie. Que dans une condition médiocre un homme oublie et néglige ses devoirs, le préjudice qu'en reçoit le public ne s'étend pas toujours fort loin, et souvent cet homme ne fait tort qu'à lui-même: mais qu'un grand, mais qu'un prince, mais qu'un roi, si vous le voulez, abandonne la conduite des affaires, c'est comme l'éclipse du premier astre, qui fait souffrir toute la nature. Il me semble que cette vérité n'a pas besoin d'autre preuve.

Cependant, pour conclusion de ce discours, vous voulez savoir encore plus précisément, mes chers auditeurs, quel est ce péché de l'oisiveté que je combats, et en quoi consiste sa malice. Je n'ai plus que deux mots à vous dire, mais qui demandent toutes vos réflexions. Qu'est-ce donc que de se relâcher dans sa profession, et d'y vivre sans le travail qui lui est propre? Ah! chrétiens, concevez-le une fois, le voici : c'est pervertir l'ordre des choses, c'est être infidèle à la Providence, c'est déshonorer son état; et par une suite nécessaire, mais bien terrible, c'est engager sa conscience, et s'exposer à une éternelle réprobation. Prenez garde. Je dis que c'est pervertir l'ordre des choses : pourquoi? parce que dans l'ordre des choses, le repos n'est pas pour lui-même, mais pour le travail; et que c'est de la nature du travail et de sa qualité, que dépend la mesure du repos. Il faut, disoit Cassiodore, ce grand ministre d'Etat, que la république profite même de nos divertissemens, et que nous ne cherchions ce qui est agréable, que pour accomplir ce qui est laborieux : *Sit etiam pro republicâ, cùm ludere videmur; nam ideò voluptuosa quærimus, ut seria compleamus* (1). Mais vous, vous aimez le repos même, et vous ne cherchez dans le plaisir que le plaisir. Je dis que c'est être infidèle à la Providence. Car Dieu, en vous appelant à cet état, a fait comme un pacte avec vous. Il vous a dit : Prenez cette condition, mais prenez-la avec toutes ses charges. Il y a des profits et des honneurs; mais il y a aussi des travaux et des soins : je veux que vous en ayez l'utile et l'honorable; mais je veux en même temps que vous en portiez la peine et le fardeau. Et c'est pour cela, remarque l'abbé Rupert, que Dieu, qui est infiniment juste, a proportionné les douceurs de la vie aux devoirs onéreux de chaque état. Il a attaché à la royauté l'indépendance, la magnificence, les plus grands honneurs,

(1) Cassiod.

parce qu'il y a du reste attaché les plus grands travaux. Mais que faites-vous, chrétiens ? Vous séparez ces douceurs du travail, qui y doit être joint, et dont elles ne sont que le soulagement. Vous cherchez les unes dans votre condition, et pour l'autre, vous le fuyez et vous vous en dispensez. Je dis que c'est déshonorervotre état, parce que c'est l'exposer au mépris, à la censure, à la haine, à l'envie publique. Car qu'y-t-il de plus méprisable, qu'un grand du monde, qu'un ministre des autels, qu'un magistrat, dont les journées et toute la vie se consument en de frivoles amusemens, lorsqu'elles pourroient être employées aux soins les plus importans ? Le bel exemple que celui du saint empereur Valentinien le Jeune ! Ecoutez-le, chrétiens, tel que saint Ambroise le rapporte dans l'éloge funèbre de ce prince. Entre mille autres qualités qui le distinguèrent, il eut surtout ce zèle, de ne pas avilir son rang par une oisiveté qui n'est que trop ordinaire à la cour ; et il n'oublia rien pour satisfaire son peuple, sur quelques bruits qui s'étoient répandus contre sa personne. On disoit qu'il se plaisoit trop aux jeux et aux exercices du cirque : il y renonça tellement, qu'il ne voulut pas même les permettre dans les fêtes les plus solennelles : *Ferebatur circensibus delectari ; sic illud abstulit, ut ne solemnibus quidem principum natalibus putaverit celebrandos* (1). Quelques-uns trouvoient qu'il donnoit trop de temps à la chasse : il fit tuer dans un jour toutes les bêtes réservées pour ses divertissemens : *Credebant aliqui nimium venabulis ocupari ; omnes feras uno momento jussit interfici* (2). J'omets le reste qui suit, et qui devroit couvrir de confusion je ne sais combien de gens, sortis de la poussière où ils étoient nés, et placés dans des postes honorables, où ils ne voudroient pas perdre un moment de leur repos pour toutes les affaires du monde, si ce n'est que leur intérêt s'y trouve mêlé.

(1) Ambr. — (2) *Ibid.*

Quoi qu'il en soit de tout autre intérêt, je dis que celui de la conscience et du salut y est engagé. Car renverser ainsi l'ordre des choses, aller ainsi contre les vues de la Providence, manquer ainsi aux obligations de son état, tout cela peut-il s'accorder avec la conscience et avec le salut? Pourquoi y êtes-vous dans cet état, si vous n'en voulez pas remplir les devoirs; et pourquoi êtes-vous dans la vie, si vous n'y faites rien? Qu'est-ce aux yeux même du monde, qu'un homme inutile? A quoi parvient-il? et si dans le monde même on ne peut parvenir à rien sans travail, espérons-nous obtenir plus aisément les récompenses du ciel? Quand au moment de la mort nous serons obligés de dire à Dieu: Seigneur, je n'ai rien fait; que nous répondra-t-il, sinon: Je n'ai rien à vous donner? Souvenons-nous sans cesse du serviteur paresseux de l'évangile, et n'oublions jamais l'arrêt que son maître prononça contre lui, en le faisant jeter, pieds et mains liés, dans une obscure prison; car voilà comment nous avons à craindre d'être précipités dans les ténèbres de l'enfer, parce que de n'avoir rien fait, lorsqu'on pouvoit et qu'on devoit agir, c'est un grand mal. De là, mes chers auditeurs, que chacun de nous étudiant sa condition et l'état où il est appelé, s'applique sérieusement et régulièrement à un exercice honnête qui lui puisse convenir, à un travail assidu, surtout à un travail chrétien. Ne dites point que vous ne savez à quoi vous occuper : vous l'aurez bientôt appris, dès que vous voudrez de bonne foi vous tirer de l'oisiveté criminelle où vous demeurez endormis. Et c'est par votre vigilance et par vos œuvres que vous mériterez de recevoir le salaire que le père de famille donne aux ouvriers qui ont travaillé dans sa vigne; ou, pour parler sans figure, c'est par là que vous mériterez d'avoir un jour part à cette gloire immortelle que Dieu vous a promise, et que je vous souhaite, etc.

SERMON

POUR

LE DIMANCHE DE LA SEXAGÉSIME.

SUR LA PAROLE DE DIEU.

Semen est verbum Dei.

Le bon grain, c'est la parole de Dieu. En saint Luc, chap. 8.

PUISQUE Jésus-Christ, la sagesse et la vérité éternelle, a lui-même pris soin de nous expliquer la parabole de notre évangile, il ne nous est point permis, mes frères, d'y donner un autre sens, et nous n'en pouvons faire une plus juste ni une plus solide application. Il est seulement question de savoir si vous êtes de cette terre où le bon grain de la parole de Dieu, ayant jeté de fortes racines, germe en son temps, croît et s'élève, et par une heureuse fécondité, rend une abondante récolte. C'est-à-dire, pour nous en tenir toujours à la pensée et à l'interprétation de notre adorable Maître, qu'il s'agit de savoir si vous êtes de ces cœurs vraiment chrétiens, de ces cœurs droits, de ces cœurs parfaits, qui, saintement disposés à écouter la divine parole, la retiennent, la méditent, s'en font une nourriture ordinaire, et par une persévérance invariable dans les voies de la piété, par un exercice constant de toutes les œuvres d'une vie agissante et fervente, lui laissent déployer toute sa vertu, et rapporter tous les fruits de sainteté qu'elle peut produire. Car voilà en termes formels comment le Sauveur du monde nous les a marqués : *Quod autem in bonam terram, hi sunt qui in corde bono et optimo, audientes verbum, retinent, et fructum afferunt in patientiâ* (1).

(1) Luc. 8.

Depuis tant d'années, mes chers auditeurs, que dans cette chaire on vous parle au nom du Seigneur, quels miracles sa parole n'auroit-elle pas opérés pour l'édification de vos ames, si elle y eût trouvé de semblables dispositions? Mais de quoi nous ne pouvons assez gémir, c'est de la triste décadence où est tombé le ministère évangélique, et où il tombe encore tous les jours. Car, quoiqu'il y ait plus de prédicateurs que jamais pour l'exercer, quels succès voyons-nous de leurs prédications? quels abus ont-ils corrigés? quels scandales ont-ils retranchés? quelles victoires vous ont-ils fait remporter sur l'enfer, sur le monde, sur vous-mêmes, et à quel degré de perfection vous ont-ils élevés? est-ce que votre grâce, ô mon Dieu! n'accompagne plus votre parole? est-ce que vous nous laissez, selon l'expression de votre Apôtre, planter et arroser, mais qu'il ne vous plaît plus de donner, comme autrefois, l'accroissement? *Deus incrementum dedit* (1). Ne nous en prenons point à Dieu, chrétiens, ni à sa providence. Ne remontons point si haut pour aller jusqu'à la source d'un mal qui ne vient que de vous et qui ne doit être imputé qu'à vous. Puissiez-vous, après en avoir connu le principe que je vais vous découvrir, y appliquer le remède? C'est pourquoi je demande le secours du ciel par l'intercession de Marie. *Ave.*

C'est une belle pensée de saint Bernard, et qui renferme pour nous un grand fonds de moralité, que trois principes ont concouru à nous donner, quoique diversement, la divine parole; savoir : la Vierge, l'Eglise et la grâce. La Vierge nous l'a donnée revêtue d'une chair semblable à la nôtre pour nous la faire voir. L'Eglise nous la donne sous des sons qui frappent nos oreilles, et par le ministère de la voix, pour nous la faire enten-

(1) 1. Cor. 3.

dre. Enfin la grâce, par l'infusion du Saint-Esprit, nous l'insinue dans le cœur pour nous en faire profiter : *Verbum Maria vestitum carne, Ecclesia vestitum sermone, gratia tradit amplexandum Spiritus Sancti infusione* (1). Si Marie ne l'avoit pas reçue dans son sein, elle n'auroit pu nous la donner visible et palpable ; si l'Eglise ne la faisoit pas retentir aux oreilles du corps, nous ne pourrions l'entendre sensiblement, ni la recevoir de la bouche des prédicateurs ; et si par l'onction de la grâce elle ne pénétroit jusque dans nos ames, elle n'y feroit nulle impression, et n'y produiroit aucun fruit. Mais, ajoute le même saint Bernard, cette parole indivisible et une en elle-même, se communique à chacun selon la diversité des sujets et leurs différentes dispositions. De sorte qu'elle nous devient ou utile, ou inutile, à proportion qu'elle trouve nos cœurs ou bien ou mal préparés. De là vous voyez, chrétiens, de quelle importance il est pour vous d'apprendre à la bien recevoir, et de connoître ce qui en arrête tous les jours les salutaires effets. Mais parce que vous pourriez être peu touchés de cette stérilité de la divine parole, si vous en ignoriez les terribles conséquences, il faut en même temps vous faire voir à quoi vous-vous exposez en ne profitant pas d'un don si précieux ; et voici deux propositions que j'avance. La parole de Dieu vous est inutile, parce que vous ne la recevez pas comme parole de Dieu : c'est la première partie. Et dès que par votre faute cette sainte parole vous est inutile, elle devient le sujet de votre condamnation devant Dieu : c'est la seconde partie. En deux mots, j'ai à vous montrer pourquoi vous profitez si peu de la parole que nous vous prêchons ; et comment dès-lors cette parole de salut, par le plus funeste renversement, doit servir de matière à votre réprobation : voilà tout mon dessein.

(1) Bern.

PREMIÈRE PARTIE.

Pour entrer dans la preuve de la première proposition que j'ai avancée, il faut, s'il vous plaît, que nous établissions d'abord ce principe fondamental, savoir, que Dieu vous parle par la bouche des prédicateurs, que c'est la parole de Dieu qu'ils vous annoncent, et que dès-là qu'ils ont une mission légitime de l'Eglise, vous ne devez plus les écouter comme des hommes, mais qu'ils sont à votre égard les organes et les interprètes de Dieu même et de son Saint-Esprit. Ainsi le Sauveur du monde le faisoit-il entendre à ses apôtres, lorsqu'il leur disoit : Quand vous prêchez mon évangile, ce n'est point vous proprement qui parlez, mais c'est l'esprit de votre Père céleste qui s'explique par vous : *Non estis vos qui loquimini, sed spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis* (1). Les apôtres étoient envoyés pour cela, et c'est pour cela même que nous avons été choisis. C'est, dis-je, par l'ordre même de Dieu et de son Eglise que nous montons, mes chers auditeurs, dans la chaire de vérité pour vous instruire. Sans cette mission de Dieu et de Jésus-Christ son Fils unique, et l'homme-Dieu, vous ne seriez plus obligés de recevoir nos instructions, ni d'écouter nos prédications comme la parole de Dieu, parce qu'elles ne seroient plus alors, pour m'exprimer de la sorte, marquées du sceau de Dieu.

Et voilà (souffrez, mes frères, que j'en fasse ici la remarque : c'est le lieu de la faire, et il est important que vous la fassiez avec moi, vous que l'erreur a tenus si long-temps séparés de nous, mais que la grâce d'en-haut, par le plus heureux retour, ramène tous les jours dans le sein de la vraie Eglise, notre commune et seule mère), voilà l'une des plus essentielles différences qui se rencontrent entre nous et les ministres de cette Eglise

(1) Matth. 10.

protestante où vous eûtes le malheur de naître. Il avoient tout le reste, si vous voulez; mais cette mission leur manquoit. C'étoient des hommes savans et éloquens tant qu'il vous plaira; mais ils n'avoient pas ce caractère d'hommes envoyés de Dieu, et l'on pouvoit toujours dire d'eux : *Quomodò prædicabunt, nisi mittantur?* (1) Comment prêchent-ils, puisqu'ils n'ont point été députés pour cela? Car, qui les envoyoit? étoit-ce l'Eglise romaine, ou étoit-ce une autre Eglise? étoit-ce Dieu immédiatement? ou de leur autorité particulière, et d'eux-mêmes s'étoient-ils constitués pour enseigner? Vous savez, mes frères, l'embarras où cette difficulté les jetoit; et ceux d'entre vous qui furent de meilleure foi et plus intelligens dans leur religion, n'ont pu disconvenir que c'étoit-là un des articles qui leur causoit le plus de trouble, un des points où ils sentoient plus le foible de leur créance, un des chefs sur quoi ils avoient plus de peine à se satisfaire.

Votre confession de foi portoit que ces réformateurs avoient été suscités, et par conséquent envoyés d'une façon extraordinaire; mais vous aviez trop de lumières et trop de sens pour ne pas voir que cela se disoit sans preuve. Car vous n'ignoriez pas que Luther et Calvin n'étoient venus, ni comme Moïse dans l'ancienne loi, ni comme Jésus-Christ dans la nouvelle, ou comme les apôtres, guérissant les malades, rendant la vue aux aveugles-nés, ressuscitant les morts de quatre jours, confirmant leur apostolat par des signes visibles, éclatans, incontestables; et qu'ainsi, cette mission extraordinaire dont ils se flattoient, ne pouvoit leur convenir. Après avoir reconnu, parce que vous étiez forcés de le reconnoître, que, selon la parole de Dieu, nul ne se doit ingérer dans le gouvernement de l'Eglise, mais qu'il y faut être appelé par une voie canonique, vous y

(1) Rom. 10.

mettiez cette exception, *autant qu'il est possible*. Clause que vous ajoutiez, comme porte expressément l'article. Or, en disant *ce que nous ajoutons*, pouviez-vous avoir oublié que, par un autre article, il vous étoit défendu de rien ajouter à la parole de Dieu, que vous tombiez, selon vos principes mêmes, dans une contradiction insoutenable ?

Vous apportiez pour motif, et en même temps pour preuve de cette mission extraordinaire, qu'il avoit fallu relever l'Eglise désolée et tombée en ruine : mais, instruits comme vous l'étiez, et comme vous l'êtes par la parole même de Dieu, des promesses que Jésus-Christ a faites à son Eglise, vous saviez assez qu'elle ne pouvoit jamais manquer, parce qu'elle est la colonne de la vérité, et que les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir contre elle. Ainsi, le fondement sur lequel vous vouliez en quelque sorte établir la mission extraordinaire de vos prétendus prophètes, étoit encore plus ruineux que leur mission même.

Pressés de cet argument si solide et si convaincant, vous aviez quelquefois recours à la mission ordinaire, et vous prétendiez que les auteurs de la réforme l'avoient reçue de l'Eglise, comme nous, dans leur ordination.

Car, dans la diversité des sentimens qui vous partageoient sur ce sujet, on en venoit là. Mais par là, mes frères, vous confessiez donc, malgré vous-mêmes et sans y penser, que cette Eglise romaine étoit alors la vraie Eglise, puisqu'il n'y a que la vraie Eglise qui puisse envoyer des hommes en qualité de pasteurs et de ministres de l'évangile. Par là, vous reconnoissiez donc que les auteurs de la réforme s'étoient séparés de la vraie Eglise. Et par là, enfin, vous conveniez donc de l'obligation où ils étoient d'y rentrer.

Or, qu'a fait Dieu, mes frères, en vous y réunissant? Adorez le conseil de sa providence, et voyez l'avantage

qui vous en revient. Il vous a tirés de la confusion et du trouble où il étoit impossible que vos consciences, pour peu qu'elles fussent droites et timorées, ne se trouvassent sur cela. Il vous a inspiré et fait prendre la résolution de renoncer au schisme. Au lieu de pasteurs sans autorité, il vous en a donné dont la mission est certaine, est sensible, est infaillible. C'est en cette qualité, mes frères, que je parois aujourd'hui devant vous. Je ne suis ni Elie, ni prophète; je suis un pécheur comme vous : mais, quoique pécheur, je ne laisse pas d'être le ministre légitime de la parole de Dieu. C'est un honneur pour moi de vous l'annoncer, et un honneur dont je sais faire toute l'estime qu'il mérite : mais aussi, est-ce un honneur que je ne me suis point attribué, où je ne me suis point ingéré, que je n'ai ni ambitionné, ni recherché : un honneur où j'ai la consolation d'avoir été légitimement appelé : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo* (1). Je ne suis point en peine de justifier ma mission. En voici la source immédiate : celui que Dieu vous a donné pour évêque et pour pasteur de vos ames. C'est de lui que je tiens mon pouvoir; c'est lui qui m'autorise et qui m'envoie, comme il est envoyé lui-même de plus haut. Ma subordination à son égard, et l'obéissance que je lui rends, est le titre de mon ministère. Je ne prétends point être extraordinairement suscité pour instruire ceux dont je dois être instruit, ni pour donner la loi à ceux de qui je la dois recevoir. Je prétends, en prêchant aux autres, être moi-même dans la soumission due à l'Eglise et à ses pasteurs. S'il m'arrivoit de mêler mes erreurs particulières avec les vérités que je vous annonce, je prétends être redressé par eux, et je vous donne cette marque de ma mission, parce que, sans cela, vous ne devriez pas m'écouter, et que je ne serois plus un mi-

(1) Hebr. 10.

de Jésus-Christ, mais un séducteur dont vous
: vous préserver. Ma mission même est si claire
thentique, que l'Eglise protestante ne me la dis-
as ; car elle la reconnoît si bien, que, quoique
:s principes, le baptême, pour être valide, doive
nféré par un ministre légitime, si, dans une ren-
, j'étois employé à conférer ce sacrement, elle le
oit, et n'en contesteroit pas la validité.

voilà, mes frères, l'avantage dont je viens vous
r. Vous avez, et dans ma personne, tout indigne
suis, et dans ceux qui sont revêtus du même ca-
: que je porte, autant de vrais ministres pour vous
ser les mystères de Dieu : *Sic nos existimet ho-
ministros Christi, et dispensatores mysteriorum*
). Adressez-vous à eux, et vous éprouverez leur
é; confiez-leur vos ames, et Dieu, par leur zèle,
anctifiera. Ils ne soupirent qu'après votre réu-
ne les privez pas de la joie qu'ils auront en la
; entière et complète. Je suis ici comme le pré-
r Jean-Baptiste, la voix de celui qui crie : *Parate
Domini* (2); Préparez le chemin au Seigneur. Ou-
ui vos cœurs pour recevoir sa parole. Car, puis-
est de sa part et en son nom que je vous parle,
ı parole que je vous apporte.

, chrétiens auditeurs, c'est la parole de Dieu; et
aint Chrysostôme tire trois grandes conséquences
pratiques et pleines d'instruction pour vous.
èrement, dit ce saint docteur, il s'ensuit de ce
pe, que nous devons donc écouter les prédica-
le l'évangile comme Dieu même, parce que Dieu
t en Dieu, veut être écouté en Dieu; et puisqu'il
par l'organe et le ministère des hommes, il veut
:outé comme tel en leurs personnes : *Audi, Is-*
lisoit-il à son peuple; *et observa ut facias quæ*

Cor. 4. — (2) Luc. 3.

præcepit tibi Dominus (1); Ecoute, Israël, voici un commandement que je te fais, moi qui suis ton Seigneur et ton Dieu. Cependant, remarquent les interprètes, ce n'étoit pas Dieu lui-même qui parloit; c'étoit un ange qui formoit ces paroles dans un corps emprunté mais il les prononçoit de la part de Dieu; et voilà pourquoi il vouloit être entendu avec le même respect que Dieu. Secondement, poursuit saint Chrysostôme, il faut encore inférer de là que, si je reçois la parole de Dieu comme parole des hommes, je ne satisfais pas au précepte positif que ma religion m'impose, d'écouter la parole de Dieu, parce qu'en vertu de ce commandement, il n'y a point d'homme, quelque autorité qu'il ait d'ailleurs, dont je sois obligé d'entendre la parole. C'est uniquement à celle de Dieu que je dois cette déférence. Si donc, au lieu d'écouter Dieu qui me parle dans la prédication de l'évangile, je m'arrête seulement à l'homme, qui n'est que son ministre, je n'accomplis pas ce devoir essentiel qui m'engage comme chrétien, par une nécessité indispensable, à entendre la parole de Dieu, puisque je fais abstraction de Dieu, et que je n'ai plus d'égard à sa parole.

Mais la troisième et dernière conséquence à laquelle nous devons particulièrement nous arrêter, est que Dieu nous parlant par ses prédicateurs, et que les prédicateurs étant, pour user des termes de l'Ecriture, la bouche de Dieu : *Quasi os meum eris*, les entendre comme hommes simplement, c'est se rendre inutile la parole qu'ils prêchent, et renoncer à tous les fruits de grâce que cette parole est capable de produire : pourquoi cela, chrétiens? la preuve en est évidente, et je la fonde sur deux principes indubitables. Le premier est, que cette force toute-puissante de la parole de Dieu, si hautement louée par le Saint-Esprit, ne lui convient pas en tant

(1) Deut. 6.

qu'elle procède de l'homme, mais en tant qu'elle est de Dieu : de même, observe saint Hilaire, que le Verbe incréé n'a point de vertu divine qu'en tant qu'il la reçoit de Dieu son Père, et qu'il procède de lui : *Omnia mihi tradita sunt à Patre meo* (1), rien de plus foible que la parole des prédicateurs, prise selon le rapport qu'elle a seulement à leurs personnes. Elle n'a point de corps, dit saint Bernard, point de substance ni de solidité ; elle frappe l'air, et rien davantage : *Aerem verberat, undè et verbum dicitur* (2). Ah ! mes frères, continue-t-il, ne jugez point par là de la parole de Dieu, et ne la méprisez pas jusqu'à la confondre avec la parole de l'homme : *Nemo vestrûm, fratres, sic accipiat, imò sic despiciat Verbum Dei* (3). Car cette même parole, qui n'est rien en tant qu'elle part de ma bouche, si vous la considérez en tant qu'elle vient de Dieu, a les qualités les plus agissantes. C'est un feu qui dévore et qui consume tout: *Numquid verba mea quasi ignis?* c'est un marteau à qui les pierres les plus dures ne peuvent résister : *Et quasi malleus conterens petram* (4) ; c'est un glaive à deux tranchans, qui sépare l'ame d'elle-même, toute indivisible qu'elle est : *Penetrabilior omni gladio ancipiti, pertingens usque ad divisionem animæ* (5). Mais elle n'a toutes ces propriétés que comme parole de Dieu, et autant qu'elle tire de lui son origine.

L'autre principe non moins certain, c'est que la parole de Dieu, ainsi que je l'ai déjà observé, n'opère en nous que selon la manière dont elle y est reçue : semblable en ceci aux causes naturelles, qui ne produisent leurs effets qu'à proportion qu'elles sont appliquées à leur sujet. Vous recevez la parole de Dieu comme venant de Dieu, elle opérera dans vous comme parole de Dieu : mais vous l'entendez comme une production de l'esprit de l'homme, elle n'agira en vous que comme

(1) Matth. 11. — (2) Bern. — (3) *Ibid.* — (4) Jerem. 23. — (5) Hebr. 4.

parole de l'homme. Et parce qu'il n'est rien de plus inutile au salut que la parole de l'homme, voilà pourquoi, en l'écoutant de la sorte, nous lui faisons perdre à notre égard toute sa vertu, et nous la rendons si stérile. C'est ce qui arriva aux Juifs. Jésus-Christ leur annonçoit des vérités toutes divines, il leur expliquoit les plus hauts mystères, et leur enseignoit les voies du salut. Il avoit été envoyé pour cela; c'étoit le Messie, c'étoit le Fils unique de Dieu. Mais comment le regardoient-ils? Cet homme, disoient-ils, n'est-il pas le fils d'un artisan? *Nonne hic est filius fabri?* (1) N'est-ce pas le fils de Joseph, et ne connoissons-nous pas son père et sa mère? *Nonne hic est filius Joseph, cujus novimus patrem et matrem?* (2). Or, parce qu'ils ne s'élevoient point au-dessus de ce qui paroissoit en lui d'humain, parce qu'ils ne le considéroient qu'en qualité d'homme, de là vient que la parole de Dieu, sortant même de la bouche d'un Dieu, ne faisoit nulle impression sur eux, et que leurs cœurs demeuroient toujours endurcis. Mais quand, au contraire, après la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, ils commencèrent à prendre des idées plus sublimes, et que les envisageant comme députés de Dieu, ils se rendirent attentifs à leurs prédications, saint Luc nous apprend quels fruits merveilleux et abondans produisit tout à coup la parole de Dieu, prêchée même par des hommes, et les plus simples d'entre les hommes. Saint Pierre, au milieu de Jérusalem, convertit dans un seul discours jusques à trois mille de ses auditeurs. Le même prince des apôtres, dans un autre discours, en gagna à Jésus-Christ jusques à cinq mille. Les Eglises de toutes parts se formèrent, l'évangile se répandit, la foi passa jusqu'aux extrémités de la terre: tout cela par où? par la parole de Dieu, entendue comme parole de Dieu.

(1) Matth. 13. — (2) Joan. 6.

Vous reconnoissez donc, mes frères, pourquoi la plupart des chrétiens profitent si peu de la sainte parole que nous leur annonçons. N'est-il pas évident que le principe d'un mal si déplorable et si pernicieux dans le christianisme, est qu'on ne la reçoit plus cette parole, que comme parole des hommes, sans penser qu'elle part de plus haut et de Dieu même? voulez-vous que je vous en convainque par les différentes intentions des auditeurs qui l'écoutent? Venons au détail. Car, on nous écoute, il est vrai; on assiste à nos prédications, et sur cela, mes frères, je vous rends aisément toute la justice qui vous est due. Mais du reste, on vient nous entendre, comment? pouvons-nous l'ignorer, et pouvons-nous voir sans une amère douleur de pareilles profanations dans la maison de Dieu, et en la présence de Jésus-Christ? On vient, dis-je, nous entendre, mais par coutume et par une espèce de passe-temps, mais souvent par un esprit de malignité et de censure, mais par une curiosité vaine et toute humaine : ni vue de Dieu, ni préparation de l'ame, ni désir de s'édifier, et de recueillir les fruits de salut qu'une si sainte parole doit produire. Expliquons-nous, et suivez-moi.

C'est par coutume et par une espèce de passe-temps qu'on vient nous entendre. Demandez à la plupart de ceux qui se rendent les plus assidus à nos assemblées et à nos instructions publiques, ce qui les y amène : s'ils sont de bonne foi, ils vous répondront qu'ils n'ont communément en cela nulle autre vue que de suivre une certaine habitude qui les conduit. Il y a pour les gens du siècle des passe-temps, et si je l'ose dire, des amusemens de toutes les sortes : parlons plus juste, et disons que les gens du siècle se font des passe-temps et des amusemens de toutes les manières, et que par l'abus le plus contraire à l'esprit chrétien, ils en cherchent jusque dans les plus saints exercices de la religion. Je ne parle pas des im-

pies et des libertins, je ne parle pas de ces mondains tout occupés des plaisirs et des engagemens du monde; la parole de Dieu n'est pour eux ni passe-temps, ni amusement, puisqu'ils font profession de n'y assister jamais. Je parle du commun des chrétiens, qui conservent toujours dans le cœur un fonds de piété, mais d'une piété lâche et indifférente. A ces fêtes solennelles que nous célébrons, et à ces jours que l'Eglise a spécialement consacrés au culte de Dieu, ils veulent bien s'interdire tout soin et toute affaire profane. Mais du reste, que feront-ils alors, et que pourront-ils substituer à ces occupations qu'ils sont obligés et en effet résolus d'interrompre? De quoi rempliront-ils ce temps qu'ils refusent aux fonctions d'une charge, à la conduite d'un négoce, aux travaux ordinaires et aux usages de la vie? De le perdre au jeu, et de ne l'employer qu'en de vaines conversations et des divertissemens mondains, c'est ce que plusieurs se reprocheroient devant Dieu, et ce que leur conscience auroit peine à soutenir. Que leur faut-il donc, et à quoi ont-ils recours? à nos cérémonies religieuses, à nos pieuses assemblées, et en particulier à nos prédications. Les heures s'y écoulent, et cela leur suffit.

De là nulle disposition intérieure pour recueillir cette manne divine que les ministres du Seigneur leur distribuent, et qui doit être la nourriture de leurs ames et leur entretien. Le Saint-Esprit ne veut pas que nous nous présentions à l'autel du Dieu vivant pour le prier, sans nous y être préparés : et l'on se présente à la chaire de Jésus-Christ pour l'écouter, sans être rentré en soi-même, ni s'être éprouvé soi-même. Comme si la chaire où Dieu nous fait annoncer ses ordres, ne nous devoit pas être, selon la belle remarque de saint Athanase, aussi vénérable que l'autel où il nous dispense ses grâces; et comme si la parole que nous lui adressons dans

l'oraison, étoit plus respectable pour nous, que celle qu'il nous adresse lui-même en nous instruisant, ou qu'on nous adresse en son nom. De là même, nulle réflexion de l'esprit, nulle attention à des vérités qu'on ne peut trop méditer, ni trop pénétrer. Le prédicateur, après s'être consumé de veilles et d'études pour se les rendre plus présentes et se les bien imprimer, épuise encore ses forces à les développer telles qu'il les a conçues, et à les proposer dans tout leur jour, mais l'auditeur, ou plongé dans une lente paresse qui l'assoupit; ou dissipé par de volages idées qui tour à tour se succèdent et qui l'égarent, n'entend rien, pour ainsi parler, de tout ce qu'il entend, n'en prend rien, ou n'en conserve rien.

Or, si l'on regardoit la parole de Dieu comme parole de Dieu, on y apporteroit tout un autre esprit, et tout un autre cœur. Je veux dire qu'on y apporteroit un saint recueillement de l'ame, un humble sentiment de sa propre bassesse et de la grandeur souveraine du maître dont on va recevoir les salutaires leçons, une intention actuelle d'en profiter et de les pratiquer : qu'on y apporteroit la docilité des enfans, pour apprendre ses devoirs et pour les connoître; une soumission, une fidélité prête à tout entreprendre; un plein abandon de soi-même à tous les mouvemens qu'il plairoit à Dieu d'inspirer, et à toutes les grâces dont il voudroit nous éclairer et nous toucher. Cette seule pensée : Dieu m'appelle, et par la bouche de son ministre c'est lui-même qui me va donner ses divins enseignemens, lui-même qui me va révéler ses mystères, qui me va découvrir ses voies, qui me va déclarer ses volontés, qui va m'expliquer son évangile et ses sacrés oracles : ce seul souvenir, mes frères, exciteroit tout votre zèle et réveilleroit toute votre ardeur. On vous verroit au pied de cette chaire, aussi respectueux et aussi appliqués que

si Dieu avec tout l'éclat de sa majesté paroissoit à vos yeux, et qu'il se montrât à vous dans son temple comme à Moïse sur la montagne. Bien loin d'être obligés de précipiter, pour ainsi dire, nos discours et de les resserrer, nous pourrions, sans lasser votre patience, leur donner la plus longue étendue; et si vous aviez à vous plaindre, ce ne seroit que de notre briéveté. Avides du précieux aliment que votre Dieu vous a destiné, et de cette pâture spirituelle dont nous sommes les économes, nous aurions peine à vous rassasier. Pas une parole ne vous échapperoit, et pas une qui demeurât sans fruit. Vous trouveriez en nous des guides, des maîtres, des pères; des guides pour vous conduire à Dieu, des maîtres pour vous élever dans la connoissance de Dieu, des pères pour vous former selon Dieu : au lieu que nous ne sommes plus pour vous, comme s'exprimoit le grand Apôtre, que des cymbales retentissantes. Pourquoi cela? ah! mes chers auditeurs, je ne puis trop vous le redire, parce que vous ne reconnoissez point Dieu dans nos personnes, quoique nous tenions la place de Dieu; parce que vous ne nous comptez que pour des hommes semblables à vous, quoique nous ayons, quelque foibles et quelque imparfaits que nous soyons d'ailleurs, cet avantage au-dessus de vous, d'être les ambassadeurs de Dieu; parce que jugeant ainsi de nous par des vues tout humaines, sans en juger par les vues de la foi, vous ne mettez presque nulle différence entre nos plus solides entretiens et ces vides conversations où la coutume dans le monde vous engage, et qui ne vous sont de nul profit ni de nul mérite devant Dieu.

Mais le désordre va encore plus loin; et si les uns sont coupables parce qu'ils viennent entendre indifféremment la parole de Dieu et sans nulle intention directe et expresse, les autres le sont encore plus parce qu'ils la viennent entendre malignement et pour en

faire le sujet de leur censure. Car, combien y a-t-il de ces auditeurs qui, par une vaine présomption, s'érigeant en juges de l'éloquence chrétienne, ne se rendent attentifs à tout ce que nous leur disons, que pour critiquer la manière dont nous le concevons, dont nous l'arrangeons, dont nous le proposons, dont nous l'exprimons, dont nous le débitons? Et de là, comment sortent-ils des prédications où ils ont assisté, et comment en parlent-ils? comme des philosophes et des païens. S'ils ont des éloges à donner au prédicateur évangélique, c'est sur la sublimité de ses pensées, c'est sur la nouveauté de ses tours, c'est sur la politesse et la fleur de son langage, c'est sur la grâce ou le feu de son action. Mais parce qu'on est toujours beaucoup plus enclin à reprendre, et qu'on n'approuve qu'avec peine, c'est sur tous ces points et sur bien d'autres de même nature, qu'on ne pardonne rien, et qu'on porte les jugemens les plus sévères. Combien de ces auditeurs frivoles et mondains, toujours prêts à se divertir et à railler? Qu'ils entendent de notre bouche une de ces paroles que le libertinage a profanées et corrompues par de fausses interprétations, voilà à quoi la légèreté de leur esprit s'attachera, voilà ce qui les détournera des plus sérieuses matières, voilà ce qu'ils remporteront avec eux, et ce qui leur servira de fonds pour les plus subtiles ou les plus grossières plaisanteries. Etrange renversement, chrétiens, et où en sommes-nous réduits par la perversité du siècle? Ne nous sera-t-il donc plus permis d'user des plus innocentes et même des plus saintes expressions? Sera-ce un crime pour nous de nous énoncer comme les Pères de l'Eglise, comme les Apôtres, et en particulier comme saint Paul? Le monde est-il donc devenu par ses vains et ridicules raffinemens, plus délicat, plus honnête, plus pur que ne l'a été jus-

qu'à présent la sage simplicité des fidèles? Disons mieux: faudra-t-il que nous fassions céder la liberté de la chaire au goût dépravé du monde et à son sens réprouvé? non, mes frères, non : nous parlerons comme l'esprit de Dieu nous l'inspirera; et si le monde en tire un scandale dont nous ne sommes point les auteurs, sans abandonner des termes consacrés, nous nous contenterons pour notre consolation, d'opposer au mépris du monde ce que notre divin Maître nous a dit : Celui qui vous méprise, me méprise: *Qui vos spernit, me spernit* (1). Car c'est en effet s'attaquer à Dieu même et l'outrager, que de s'attaquer à sa parole et d'en faire un si criminel abus.

Tous néanmoins ne le font pas; à Dieu ne plaise; mais un dernier désordre plus commun, c'est d'entendre la parole de Dieu par une pure curiosité. Qu'un ministre de l'évangile ait quelque avantage qui le distingue et qui lui ait acquis un certain nom, on le veut connoître par soi-même: et peu en peine d'en profiter, on veut en pouvoir parler. Malgré la droiture de ses intentions, dont Dieu est témoin, il sert de spectacle à toute une multitude, composée de qui? est-ce de chrétiens qui viennent s'édifier? je ne prétends pas qu'il n'y en ait point de ce caractère, et je ne ferai pas, contre les règles de la charité et de la justice, à un si nombreux auditoire, cette injure; mais du reste, je ne craindrai point de le dire, et sans me borner à la curiosité trop naturelle des uns, je marquerai en même temps les motifs encore plus criminels que bien d'autres y joignent. Car je ne le puis ignorer, mes frères; et l'ignorez-vous vous-mêmes? quoi? que pour quelques ames pieuses qui cherchent à s'instruire dans une prédication, cent autres s'y trouvent, parce qu'ils y doivent rencontrer tels ou telles, et que c'est là à cer-

(1) Luc. 10.

ins jours et à certains temps, comme le rendez-vous ablic. Qu'ils s'y trouvent, parce qu'ils peuvent y paître et y briller, y voir et s'y faire voir, comme si c'éit une de ces assemblées où la vanité du monde étale vec plus d'éclat et avec plus d'art toutes ses pompes : tout son luxe. Qu'ils s'y trouvent comme à une acon de théâtre; je ne m'explique pas davantage, et je raindrois, en vous révélant tous ces mystères d'iniuité, d'entrer dans un détail plus propre à vous scanaliser qu'à vous corriger. Or, n'est-il pas évident que e principe de tant de scandales, c'est que dans la paole de Dieu et dans l'attention qu'on y donne, on ne e propose rien moins que cette divine parole?

Mais, me direz-vous, il ne nous est pas défendu de nous attacher à un prédicateur plutôt qu'à l'autre, et de distinguer entre les ministres de la parole de Dieu, ceux qui ont le don de la mieux annoncer. Non, mes frères, cela ne vous est point absolument défendu, pourvu que vous preniez dans le sens qu'il doit être pris, ce que vous appelez mieux annoncer la parole de Dieu. Car qu'est-ce que ce mieux, et que doit-il être par rapport à vous? Si ce mieux ne va qu'à vous flatter agréablement l'oreille sans vous toucher le cœur; s'il ne va qu'à vous récréer vainement l'esprit de peintures vives, de tours nouveaux et ingénieux, d'expressions polies et arrangées avec étude; s'il ne va qu'à vous repaître inutilement, et peut-être trop humainement les yeux, par je ne sais quelle grâce et quelle représentation qui leur plaise; si, dis-je, c'est là qu'il se réduit, quoi qu'il en puisse être de ce mieux considéré en lui-même, je prétends qu'à votre égard ce n'est nullement ce qui vous convient, parce que ce n'est point ce qui vous conduit à l'unique fin que vous devez avoir en vue, qui est votre conversion et votre sanctification. Mais quand ce mieux consistera à vous convaincre soli-

dement des vérités éternelles, et à vous les représenter dans toute leur force, à vous faire connoître vos devoirs et à vous y affectionner; à vous faire sentir l'importance, la nécessité du salut, et à vous mettre dans une disposition efficace et prochaine d'y travailler; quand ce mieux consistera à vous inspirer la crainte de Dieu, l'horreur du péché, l'amour de la vertu, à vous en tracer de grandes images, et à vous en imprimer fortement dans l'ame les sentimens; quand ce mieux consistera à vous retirer de vos désordres, et à vous détacher du monde et de vos habitudes vicieuses, à vous exciter aux larmes et à la pénitence; de sorte que ce soient, selon le beau mot de saint Jérôme, vos gémissemens et non vos applaudissemens, qui fassent l'éloge du prédicateur, et que vous vous en retourniez vous frappant la poitrine et formant de saintes résolutions pour l'avenir : *Percutientes pectora sua revertebantur* (1), alors je reconnoîtrai que c'est là le mieux que vous devez préférer à tout le reste. Bien loin de condamner votre choix, je l'approuverai, je le louerai, je vous y confirmerai, parce que tout cela ne peut venir que de la parole de Dieu, dispensée et reçue comme parole de Dieu. Mais cette pure parole de Dieu vous paroît trop austère, et vous en craignez les conséquences : il vous faut donc quelque chose d'humain qui l'adoucisse et qui l'accommode à votre goût. Or, voilà pourquoi elle vous devient inutile; car c'est à cet humain que vous vous en tenez; et comme rien d'humain ne peut opérer les œuvres de la grâce, qui sont d'un ordre infiniment supérieur, c'est pour cela que tout ce que vous entendez de la bouche des prédicateurs vous profite si peu ou ne vous profite point du tout. Cependant vous vous flattez vous-mêmes, et parce que vous ne manquez pas peut-être une prédication, vous vous faites de cette assiduité

(1) Luc. 23.

un prétendu mérite. Mais vous vous trompez, mon cher auditeur, et votre erreur est d'autant plus pernicieuse, que la parole de Dieu ne servant pas, par votre faute, à votre salut, elle doit servir, par un juste jugement, à votre condamnation. Vous l'allez voir dans la seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE.

Quand l'Ecriture fait mention de la parole de Dieu t de ses merveilleux effets, elle nous la représente omme une parole toute sainte et toute sanctifiante, omme une parole de vie et d'une vie éternelle. Seineur, s'écrioit le Prophète royal, animez-moi et resuscitez-moi par votre parole : *Vivifica me secundùm erbum tuum* (1). Car c'est, ô mon Dieu! reprenoit le aint roi, c'est dans la vertu de cette adorable parole ue j'ai mis toute ma confiance : *Quia in verbâ tuâ superesperavi* (2). Où irons-nous, Seigneur, disoit saint Pierre au Fils de Dieu; et à quel autre nous adresserons-nous qu'à vous-même, puisque vous avez les paroles de la vie éternelle? *Domine, ad quem ibimus? verba vitæ æternæ habes* (3). Et le Sauveur lui-même n'a-t-il pas dit que toutes ses paroles étoient esprit et vie : *Verba quæ locutus sum vobis, spiritus et vita sunt?* (4) Il est donc certain que le vrai caractère de la parole de Dieu est de nous conduire dans les voies de la justice et de la sainteté, de nous porter à Dieu, et de nous faire heureusement parvenir au terme où nous sommes appelés de Dieu. Mais si cela est, comment se vérifie d'ailleurs l'autre proposition que j'ai avancée, que la parole de Dieu doit servir à notre condamnation, dès qu'elle ne sert pas à notre justification? La réponse est facile et prompte ; et c'est de ces avantages mêmes attachés à la parole de Dieu prise en soi, que je tire l'in-

(1) Psal. 118. — (2) *Ibid.* — (3) Joan. 6. — (4) *Ibid.*

contestable preuve de la triste vérité que j'ai maintenant à vous expliquer. Car se rendre inutile une parole si efficace en elle-même, c'est un péché; et de plus, par ce péché particulier, c'est s'ôter toute excuse dans tous les autres péchés. Vous comprendrez mieux ces deux pensées par l'éclaircissement que je leur vais donner.

En effet, tout moyen de salut que Dieu nous fournit, en justifiant à notre égard sa providence, nous impose en même temps l'obligation de mettre en œuvre ce secours et d'en profiter. Autant que nous sommes obligés de travailler au salut de notre ame, autant le sommes-nous d'user pour cela des moyens que nous avons en main, puisqu'il y a une dépendance et une connexion nécessaire entre l'un et l'autre. De là vient ce reproche si juste et si bien fondé, que Dieu fera aux pécheurs, comme il est écrit dans la sagesse : *Vocavi et renuistis* (1); J'ai fait toutes les avances convenables pour vous attirer à moi, et vous avez négligé d'y répondre. Voilà pourquoi je me tournerai contre vous, et je vous frapperai des plus rudes coups de ma justice. De là vient cette terrible menace de Jésus-Christ, lorsque voyant Jérusalem et parlant à cette ville infidèle, il lui disoit : *Quoties volui et noluisti?* (2) Combien de fois ai-je voulu dissiper les ténèbres de ton incrédulité et vaincre ton obstination; et combien de fois par ton opiniâtre résistance as-tu fait évanouir mes plus favorables desseins, et arrêté tous mes efforts? c'est pourquoi tu seras livrée à l'ennemi, et ruinée de fond en comble. De là vient ce funeste arrêt prononcé dans l'évangile contre le serviteur paresseux : Méchant serviteur, je vous avois confié ce talent, et je m'attendois que vous le feriez valoir; mais vous n'en avez rien retiré. Allez dans une obscure prison et dans des ombres éternelles recevoir le châtiment de votre infructueuse

(1) Prov. 1. — (2) Matth. 23.

et stérile oisiveté. De tout ceci et de mille autres témoignages, nous devons conclure, avec saint Augustin, que les grâces de Dieu ne sont donc pas seulement pour nous des dons de Dieu, ni des bienfaits de sa miséricorde; mais de grandes charges devant Dieu : *Pondus oneris* (1), et la matière aussi bien que la mesure de ses vengeances, quand par une résistance expresse, ou du moins par une négligence volontaire de notre part, elles n'opèrent rien en nous, et qu'elles y demeurent sans fruit.

Surtout si ce sont de ces grâces plus ordinaires, de ces premières grâces, et pour m'exprimer de la sorte, de ces grâces fondamentales que Dieu emploie dans l'ouvrage du salut de l'homme : si ce sont de ces moyens que sa sagesse a spécialement choisis pour y réussir, et qu'elle y a plus directement et plus formellement destinés. Car laisser de tels moyens sans en faire nul usage, c'est renverser toutes les vues de Dieu, c'est déconcerter tout l'ordre de sa prédestination éternelle, c'est ou renoncer à la fin qu'il nous a marquée, ou prétendre changer les voies par où il avoit résolu de nous y conduire. Or, voilà, chrétiens, le péché que vous commettez quand vous vous rendez inutile la parole de Dieu : c'est un moyen de salut, puisque c'est par la prédication de l'évangile, ainsi que nous l'enseigne l'Apôtre, qu'il a plu à Dieu de sauver le monde : *Placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes* (2). A la tête de tous les autres moyens que sa divine providence lui suggéroit, il a mis celui-là, parce que c'étoit en effet le plus propre et le plus nécessaire. Car comment les hommes croiront-ils en Jésus-Christ, ajoutoit le même docteur des nations, et comment par la foi en Jésus-Christ et par l'observation de sa loi, seront-ils

(1) August. — (2) 1. Cor. 1.

sauvés, s'ils n'en entendent point parler? et commen
pourront-ils en entendre parler, s'il n'y a des prédica
teurs suscités et envoyés pour les instruire? C'est à quo
Dieu a voulu pourvoir par le ministère de sa parole. I
a pris soin qu'elle fût publiée dans le monde; mais pou
quoi? pour réformer le monde. Elle vous est annoncé
chrétiens auditeurs, et c'est au nom de Dieu qu'actue
lement je vous l'annonce moi-même; mais à quelle fin
quelle que puisse être mon intention, dont Dieu est l
juge et dont j'ai à lui rendre compte, voici toujour
quel est le dessein du maître qui me députe vers vous e
de qui je ne suis que le foible organe : c'est afin que,
recevant sa parole dans votre cœur comme dans une
bonne terre, elle s'y enracine, elle y fructifie et y rapporte au centuple. C'est afin qu'elle vous guérisse de vos
erreurs, qu'elle vous relève de vos chutes, qu'elle vous
fortifie dans vos foiblesses, qu'elle vous soutienne dans
vos tentations, qu'elle vous dirige dans toutes vos voies,
et qu'elle vous mène jusqu'au royaume céleste, qui est
le terme où vous devez aspirer. Car voilà comment Dieu,
dans son conseil souverain, l'a arrêté : *Placuit Deo.*

Si donc, parce que vous manquez, ou d'assiduité
pour entendre cette sainte parole, ou de préparation
pour la bien entendre, vous vivez toujours dans les mêmes illusions, toujours dans les mêmes déréglemens,
toujours dans les mêmes distractions et les mêmes mondanités; si la parole de Dieu ne sert, ni à vous retirer
de vos engagemens criminels, ni à vous réveiller de votre assoupissement et de vos langueurs, ni à vous donner
une connoissance plus exacte de vos obligations, ni à
vous inspirer plus de zèle et plus de ferveur dans la pratique du christianisme, cette inutilité ne procédant de
nul autre que de vous, vous en croyez-vous quitte
pour la perte que vous avez faite, et vous tenez-vou
exempt

exempts de péché et d'un péché très-grief, quand vous dissipez un si riche trésor et que vous troublez toute l'économie de votre salut ?

Quel fut le péché des Juifs ? je vous l'ai dit, de ne s'être pas soumis à la parole du Fils de Dieu, que son Père avoit établi leur législateur et leur docteur. Or, sans être comme lui venus du ciel, nous sommes les dispensateurs de la même parole; et par conséquent, lorsque nous voyons qu'elle vous profite si peu, nous avons droit de vous adresser la même menace que Jésus-Christ faisoit à ce peuple incrédule, lorsqu'il leur disoit : La lumière a paru dans le monde, elle s'est présentée à vous, et vous ne l'avez pas aperçue, parce que vous avez fermé les yeux pour ne la pas apercevoir. Mais prenez-y garde, et ne vous y trompez pas : quiconque refuse de suivre cette lumière, quiconque est sourd à ma parole, ou demeure insensible à ses traits en l'écoutant, celui-là, dès-lors, quel qu'il soit, a un juge, mais un juge sévère pour le juger. Et quel est-il ce juge qui doit le juger avec tant de rigueur et le condamner sans rémission ? c'est ma parole même, envers qui il devient prévaricateur et pécheur : *Qui non accipit verba mea, habet qui judicet eum. Sermo quem locutus sum, illic judicabit* (1). Car, comme ajoutoit ce divin Sauveur, et comme nous pouvons l'ajouter après lui, puisque nous sommes employés à la même fonction que lui, ma doctrine n'est pas proprement ma doctrine; et les vérités que je vous prêche, sont toutes émanées du Père céleste qui m'en a fait part pour vous les communiquer : *Quæ ego loquor, sicut dixit mihi Pater, sic loquor* (2). Je m'acquitte là-dessus de ma mission, et j'exécute l'ordre qui m'a été donné. Je n'y épargne rien, et je ne refuse à personne mes soins et mes enseignemens. Du reste, c'est à vous de les recueillir, à vous de vous les

(1) Joan. 12. — (2) *Ibid.*

appliquer, à vous de les conserver dans votre cœur e
de les faire ensuite passer dans vos mains par une pra
tique fidèle et constante. En conséquence de cet impoı
tant ministère qui m'a été confié, et que j'ai accept
pour vous, je vous suis redevable de mon travail, c'est
à-dire, de mes veilles, de mes fatigues, de mes aver
tissemens, de mes instructions, de tout ce qu'il m'e
coûte pour accomplir l'œuvre dont je me trouve charg
en votre faveur. Mais aussi, en conséquence de tout cel
vous m'êtes redevables de tout le bien qui en doit réus
sir à la gloire du Seigneur et à votre propre avantage
ou plutôt, vous en êtes redevables à celui qui m'a envoyé, et qui vous le demandera selon toute la sévérité
de sa justice : *Qui non accipit verba mea, habet qui judicet eum.*

Cependant, chrétiens, de tous les péchés dont nous
avons à nous préserver, en est-il un que l'on craigne
moins et sur lequel on entre moins en scrupule? On ne
se fait sur ce point nul reproche devant Dieu, on n
s'en accuse pas une fois au tribunal de la pénitence : de
gens font profession de n'entendre jamais les prédica
teurs de l'évangile, et ils s'en déclarent ouvertement
d'autres les entendent assez régulièrement, à ce qu'il ı
roît, mais comme s'ils ne les entendoient pas, et sa
autre effet que de les avoir entendus. Demandez-l
s'ils se croient responsables à Dieu de sa parole a
abandonnée, ou dissipée après l'avoir reçue. Deman
dis-je, à cette femme mondaine si elle compte cor
un péché de ne vouloir jamais ménager quelques
mens pour écouter la parole de Dieu et pour y as
avec le commun des fidèles, tandis qu'elle perd les
res qui y sont destinées, et qu'elle les emploie, à
le matin, dans un repos lent et plein de mollesse
soir, dans un soin frivole de ses ajustemens et de
rures. Demandez à cet homme du siècle s'il tr

éché le peu de réflexion qu'il fait à la parole de Dieu, ›rs même qu'il l'entend ou qu'il est présent pour l'entendre, et le peu de fruit qu'il en remporte, lui qui se end si attentif à des affaires humaines, et qui sait si ›ien raisonner sur tout ce qui concerne ses intérêts tem›orels et l'avancement de sa fortune. Demandez-leur, encore une fois, si là-dessus ils s'estiment coupables, et s'ils jugent que la conscience y puisse être quelquefois engagée : ils seront surpris d'une telle proposition, et ils trouveront étrange que vous entrepreniez de leur imposer une obligation qu'ils n'ont jamais connue et dont ils ne sauroient convenir.

Que seroit-ce si je leur faisois cette étonnante comparaison de saint Augustin, lequel n'a pas cru exagérer de mettre en parallèle un chrétien qui résiste à la parole de Jésus-Christ, et qui, de la sorte, anéantit toute la vertu de cette divine parole par rapport à lui, avec les Juifs qui versèrent le sang de ce Sauveur, et attachèrent à une croix son sacré corps? Il est vrai, dit ce saint docteur, vous ne portez pas comme eux sur sa chair innocente des mains sacriléges, parce que vous ne le voyez pas sensiblement comme eux; mais quand je suis témoin de l'outrage que vous faites à sa parole, tout adorable qu'elle est, en la profanant, en la déshonorant par une vie toute contraire aux grands mystères qu'elle vous révèle et aux excellentes leçons qu'elle vous trace, que puis-je conclure autre chose, sinon que vous seriez disposé vous-même à le crucifier, s'il se montroit encore à vous comme il se fit voir à cette nation ingrate et déicide? *Judæi, quia viderunt Christum, crucifixerunt. Numquid ergò qui verbo resistis, carnem crucifigeres, si videres?* Ainsi parloit saint Augustin; mais je ne vais ›as si loin, chrétiens auditeurs. Je veux seulement vous ›aire comprendre qu'il n'est pas si indifférent que vous › pensiez peut-être, de profiter ou de ne profiter pas

de la parole de Dieu. Que ce n'est pas là un de ces art cles sur quoi vous pouvez passer superficiellement dai la recherche de vous-mêmes, ni un point que vous d viez mettre au nombre des fautes légères et sans coi séquence ; qu'il y a de quoi vous inspirer une jus crainte, parce qu'il y a de quoi vous rendre aux yei de Dieu très-criminels ; que comme le Fils de Dieu, da son évangile, a béatifié ceux qui entendent la divi parole et qui la mettent en pratique, il semble, p une règle toute contraire, avoir réprouvé ceux qui n l'entendent point, ou qui n'en tirent nulle utilité pou la réformation et la conduite de leur vie. Mais on n péche, me direz-vous, que par l'infraction de la loi ; e quelle loi nous ordonne d'entendre les prédicateurs, e de faire de leurs prédications l'usage que l'on nous de mande ? Ah ! mes frères, qu'il n'y ait point sur cela dans l'Eglise, de loi particulière, j'en conviendrai vous le voulez ; mais n'y a-t-il pas une loi générale qu vous ordonne de prendre les moyens dont Dieu a fa choix, et dont il s'est servi dans tous les temps pou l'ouvrage de votre salut ? Comment pouvez-vous vou persuader qu'il ait établi le ministère évangélique, qu' y ait attaché des grâces spéciales, qu'il y ait consacr des hommes uniquement occupés de ce pénible emploi qu'il leur en ait fait un devoir, une vocation, un éta si laborieux, sans vous faire pareillement et conséquen ment à vous-mêmes un devoir, non-seulement de l révérer comme vos maîtres, mais de les suivre comm vos conducteurs, et de marcher dans les routes qu'i vous montrent ?

Ce n'est pas tout ; mais si c'est un crime devant Die de ne profiter pas de sa parole, je prétends encore qu ce seul péché vous rend inexcusables dans tous les au tres péchés que vous commettez. Car à quoi se rédu sent toutes vos excuses ? ou à l'ignorance, ou à la foibless

A l'ignorance, quand vous dites en tant d'occasions et sur tant de matières importantes : Je ne le savois pas, je n'y pensois pas, je ne me le figurois pas ; à la foiblesse, quand vous ajoutez en tant d'autres rencontres et sur tant d'autres sujets : Je ne le pouvois, c'étoit trop pour moi, le fardeau étoit trop pesant, et l'entreprise trop difficile. Voilà vos discours ordinaires et les prétextes dont vous voulez couvrir les désordres de votre conduite. Mais voici ce que Dieu aura de sa part à y répondre, et comment il se servira, pour vous condamner, du don même qu'il vous aura fait de sa parole pour vous sanctifier. Car, il est vrai, vous ne saviez pas ceci, vous ne pensiez pas à cela, vous ne vous étiez jamais mis dans l'esprit ni l'un, ni l'autre, et vous ne l'aviez jamais compris. Mais parmi le peuple fidèle où vous avez vécu, il y avoit des ministres dont la principale fonction étoit de vous ouvrir les yeux, de vous révéler ce que vous ignoriez, de vous en retracer le souvenir, de vous en expliquer les raisons, de vous en faire voir les conséquences. Ils étoient inspirés pour vous ; ils étoient éclairés des lumières d'en-haut, afin de vous les communiquer. Il ne tenoit donc qu'à vous d'être instruits. Or, avoir pu l'être, et ne l'avoir point été, parce que vous avez négligé de l'être, c'est ce qui doit porter contre vous un témoignage irréprochable, et vous attirer ce juste reproche qui sera la conviction sensible de votre malice : *Noluit intelligere, ut benè ageret* (1). Il est vrai, la loi étoit difficile, et pour la garder, vous aviez bien des obstacles à vaincre : il vous falloit un courage et une résolution qui vous manquoient. Mais vous deviez donc pour cela même avoir recours à la parole de votre Dieu. Elle eût excité votre cœur froid et languissant, elle l'eût enflammé et embrasé. Votre foi étoit assoupie, et elle l'eût réveillée ; votre espérance étoit chancelante, et

(1) Psal. 35.

elle l'eût fortifiée; votre charité étoit éteinte, et elle l'eû rallumée. Alors rien ne vous eût étonnés ni arrêtés; et c que vous aviez cru ne pas pouvoir, sans changer de na ture, vous eût paru, non-seulement possible et pra ticable, mais doux et facile : car telle est la force et l'on tion de la grâce que porte avec soi cette sainte parol Or, pourquoi ne vous aidiez-vous pas de ce secours; e êtes-vous recevables à dire : J'étois foible lorsque vous avez eu de quoi vous soutenir, et qu'il n'a dépendu que de vous d'en éprouver toute la vertu ?

D'autant moins excusables, chrétiens, que la parole de Dieu est pour vous un moyen plus puissant, un moyen plus présent, un moyen plus gratuit et d'une préférence plus marquée : trois circonstances qui doivent former contre vous autant de preuves toutes nouvelles. Car, de tous les moyens de salut et de sanctification, le plus puissant, ou du moins un des plus puissans, c'est sans contredit la parole de Dieu. Elle a converti le monde entier; c'est-à-dire, qu'elle a converti les royaumes et les empires, qu'elle a retiré les peuples les plus idolâtres des épaisses ténèbres de leur infidélité, qu'elle les a fait sortir de l'abîme le plus profond des vices, qu'elle les a engagés à la pratique des plus héroïques vertus, qu'elle a produit dans le christianisme ces ordres si célèbres de pénitens, de solitaires, de religieux. Et que seroit-ce, si je vous racontois tant d'autres effets miraculeux et plus particuliers dont elle a été le principe? vous en seriez étonnés. A la vue de tant de merveilles, vous vous écrieriez comme le Sage : *Omnipotens sermo tuus* (1) : Seigneur, qu'y a-t-il de si difficile dans l'ordre de la grâce, aussi bien que dans l'ordre de la nature, qui ne cède à la toute-puissance de votre parole et qu'elle ne surmonte? Vous le diriez, mon cher auditeur; et moi, sans en demeurer là, je vous dirois

(1) Sap. 18.

ce que peut-être vous craindriez d'ajouter à votre confusion, et pour votre instruction : mais ce qui n'est que trop réel et que trop vrai, et ce que je ne pourrois dissimuler sans une lâche prévarication. Car il est bien étrange, répondrois-je dans une surprise encore plus juste que la vôtre, qu'une parole qui a pu opérer de si prodigieux changemens en des ames plus éloignées de Dieu que vous ne l'êtes, qui a pu toucher tant de pécheurs et en faire autant de saints, ne vous ait pas fait renoncer jusques à présent à un seul péché, ni pratiquer une seule vertu. Hé quoi! je vois dans toutes les parties de l'univers les superstitions abolies, les abus réformés, l'évangile établi, et sa plus haute perfection soutenue par une éminente sainteté : voilà d'une part ce que j'ai devant les yeux, et en quoi je ne puis assez admirer le triomphe de la divine parole, qui seule, par le ministère des hommes apostoliques, a remporté de si éclatantes victoires et fait de si belles et de si heureuses conquêtes. Mais voici d'ailleurs ce que je puis encore moins comprendre : c'est que cette parole n'ait, ce semble, nul pouvoir sur vous; que vous soyez insensibles à toutes ses impressions; qu'elle n'ait jusques à présent ni guéri les erreurs de votre esprit, ni amolli la dureté de votre cœur; que, malgré toutes les vérités qu'elle vous annonce, et qui ont suffi pour réduire sous le joug de la loi de Dieu, tous les peuples de la terre, vous demeuriez toujours dans le même endurcissement et la même obstination, toujours esclave des mêmes passions et plongé dans les mêmes désordres. Ce n'est pas à la parole de Dieu qu'il faut s'en prendre : car, puisqu'elle est toujours et partout la même, elle peut toujours et partout agir avec la même efficace. Ce n'est pas aux ministres qui la dispensent : car, pour user de cette comparaison, de même que la valeur du sacrifice de nos autels est indépendante du mérite et de la sainteté du prêtre qui consacre le corps et le sang de Jésus-

Christ, ainsi la parole de Jésus-Christ ne dépend ni des bonnes, ni des mauvaises dispositions de ses ministres. Si ce ne sont pas des apôtres par leurs qualités personnelles, et par le caractère de leur vie, ils le sont par la vocation de Dieu, ils le sont par la commission qu'ils ont reçue de Dieu, et c'est assez. Que reste-t-il donc, chrétiens, sinon de chercher dans vous-mêmes le principe malheureux qui, par rapport à vous, énerve toute la vertu de la parole du Seigneur, et de conclure qu'autant qu'elle étoit capable de vous relever de vos chutes, et de cet abîme de corruption où vous vivez, autant êtes-vous inexcusables de vous y être laissés entraîner, et d'y vivre sans faire nul effort pour en sortir?

Car vous a-t-elle manqué cette parole de grâce, et si c'est de tous les moyens de conversion et de sanctification un des plus puissans, n'est-ce pas encore le plus présent? Combien de prédicateurs pour la publier? Faut-il entreprendre de longs voyages pour les chercher? faut-il passer au-delà des mers, pour les trouver? Ils sont au milieu de vous; et bien loin qu'il soit nécessaire de leur faire de fortes instances pour les engager à vous parler, peut-être ne montrent-ils que trop d'empressement et d'ardeur pour vous engager vous-mêmes à les écouter. Oui, mes frères, vous le voyez : les temples du Dieu vivant vous sont ouverts, et sans cesse ils retentissent des divines leçons que l'esprit de votre Père céleste nous met dans la bouche, et dont il veut que vous fassiez la règle de votre vie. Ni riches, ni pauvres, ni grands, ni petits, ni jeunes, ni âgés, personne n'est exclus de ces entretiens publics et salutaires où nous vous expliquons la loi que vous devez observer; où nous vous découvrons le chemin que vous devez prendre, et celui que vous devez éviter; où nous vous proposons tout ce que la doctrine évangélique nous fournit de plus convaincant pour vous persuader, et de plus fort pour vous engager. Nous nou-

proportionnons à tous les états, à tous les esprits, à toutes les dispositions, afin que chacun trouve dans nos discours ce qui lui convient. Or, plus le remède est à votre usage et près de vous, plus il vous est aisé de l'employer à la guérison des infirmités spirituelles de vos ames; et si vous êtes toujours sujets aux mêmes maladies, vous n'en êtes que plus condamnables. Plus la grâce est abondante et fréquente, plus elle vous met en état de combattre l'iniquité, et de la détruire dans vous; et si le vice conserve toujours dans vos cœurs le même empire, s'il y est toujours dominant, ce n'est pas pour vous attirer un plus rigoureux jugement.

Je dis jugement plus rigoureux pour vous, mes chers auditeurs, parce que le don que Dieu vous fait de sa parole, est a votre égard un don plus gratuit et d'une préférence plus marquée. Ainsi le Sauveur du monde le donnoit-il à entendre aux Juifs, quand il leur disoit avec un serment si solennel: *Amen dico vobis, tolerabilius erit terræ Sodomorum in die judicii* (1); Prenez-y garde, et concevez-le bien : car c'est moi-même qui vous l'annonce, et c'est avec une assurance entière que je vous l'annonce, et dans une connoissance certaine de ce qui vous doit arriver : *Amen dico vobis*. Au tribunal souverain où vous comparoîtrez un jour devant votre Dieu et votre juge, vous serez plus sévèrement traités que ceux même de Sodome, ce peuple si corrompu et si abominable. Quoi donc, demandent les interprètes, ne pas profiter de la parole de Dieu, est-ce un plus grand crime que celui de cette ville prostituée et abandonnée à de si honteux déréglemens? Les Pères s'expliquent différemment sur cette question : mais quoi qu'ils en disent, l'oracle de Jésus-Christ est tel que je le rapporte, et en voici, selon l'interprétation de saint Grégoire, pape, le sens le plus naturel. C'est que les habitans de Sodome ayant péché contre Dieu avec

(1) Matth. 10.

moins de lumière, ils seront jugés avec moins de rigueur. Car c'étoient des hommes dominés par leurs brutales passions, et peu cultivés par la divine parole, qu'ils avoient à peine quelquefois entendue. Il est vrai que Loth leur avoit fait quelques menaces de la colère du ciel : mais ils ne savoient pas qu'il leur parlât de la part de Dieu, et même ne pouvoient-ils croire que ce fussent de sérieux avis qu'il leur donnoit : *Visus est eis quasi ludens loqui* (1). Au lieu que vous, mes chers auditeurs, dans le sein de l'Eglise, et par une distinction refusée à tant de nations infidèles, vous avez eu mille prédicateurs pour vous former, et pour vous inspirer tous les principes d'une éducation chrétienne. D'où il s'ensuit que vous êtes par là plus criminels dans vos désordres, et que vous devez pour cela vous attendre à de plus rudes coups de la main de Dieu, et à de plus terribles châtimens de sa justice.

Prévenons-les, mes frères, et ne changeons pas les bénédictions dont le ciel nous comble avec tant de profusion et avec un discernement si favorable, en autant de malédictions. Ne tenons pas nos oreilles fermées à la parole de notre Dieu; mais surtout ouvrons-lui nos cœurs (car c'est surtout au cœur que Dieu parle), et préparons-les pour en faire une bonne terre où cette précieuse semence rapporte au centuple. Ce centuple de saintes œuvres que nous pratiquerons en ce monde, et de mérites que nous amasserons, nous produira dans l'autre un centuple de félicité et de gloire. Voilà le sujet de mes vœux pour vous, et de mes vœux les plus ardens; voilà ce que je dois me proposer dans l'exercice de mon ministère, et à quoi vous devez contribuer; voilà ce que saint Augustin souhaitoit lui-même à ses auditeurs, et ce qu'il attendoit d'eux comme le fruit de son travail. Je finis par le sentiment de ce Père, et j'en fais une conclusion bien juste et bien naturelle de tout ce discours.

(1) Genes. 19.

Vous êtes chrétiens, disoit ce saint docteur à une foule de peuple qu'il voyoit assemblée autour de lui, et comme chrétiens, vous venez entendre la parole de Jésus-Christ, votre législateur et votre maître. C'est en son nom que je vous la prêche, et je suis le dispensateur de cette parole de vérité. Mais que faites-vous en l'écoutant? vous donnez au prédicateur de vains éloges, et ce n'est point ce qu'il demande. Pratiquez ce qu'il enseigne, et il consent que vous ne pensiez plus à la manière dont il le traite et dont il l'enseigne : *Laudas tractantem, quæro facientem* (1). Ainsi, mes frères, il y a encore maintenant de ces prédicateurs de l'évangile dont l'éloquence vous plaît, et que vous favorisez d'une attention particulière. Soit de leur part, et toujours avec la grâce d'en-haut, mérite réel; soit de votre part heureux préjugé, et je ne sais quelle opinion; soit de la part de Dieu assistance spéciale et secrète disposition : quoi que ce soit qui vous attire, vous paroissez en foule à leurs prédications, vous exaltez leurs talens, vous admirez la force de leurs raisonnemens, vous vous laissez éblouir à l'éclat brillant de leurs pensées, de leurs expressions, de leurs traits. C'est la matière de vos entretiens; et à force de les vanter, vous les rendez célèbres et leur faites un nom dans le monde. Mais sur cela que doivent-ils vous dire? *Laudas tractantem, quæro facientem.* Hé! chrétiens auditeurs, donnez toute gloire à Dieu, car c'est à lui seul que la gloire est due, et tout notre ministère ne tend qu'à le glorifier; mais pour nous et pour notre consolation, l'unique chose que nous y avons en vue, ou que nous y devons avoir, c'est que la saine morale et les règles de conduite que nous vous traçons, soient exactement et constamment suivies. Quand on nous dira que le monde parle de nous, pour peu que nous ayons de force dans l'esprit et de solidité dans l'ame, nous re-

(1) August.

garderons cette frivole réputation comme une récompense bien légère de nos veilles et de nos sueurs. Nous la craindrons même, et autant qu'il nous est possible, nous la fuirons, parce qu'elle pourroit, en nous flattant, nous exposer encore plus que saint Paul au funeste péril de nous damner nous-mêmes, tandis que nous travaillons au salut des autres. Mais qu'on nous dise que par une bénédiction divine répandue sur notre zèle, Dieu, dans une ville, est servi, et le prochain édifié: qu'on nous dise que ce libertin a ouvert les yeux et renoncé à son impiété; que ce mondain a quitté les voies corrompues où il marchoit, et dégagé son cœur de ses criminels attachemens; que ce pécheur invétéré et si long-temps rebelle à la grâce, y est enfin devenu sensible, et qu'il s'est retiré de ses honteuses débauches; que cette femme idolâtre d'elle-même, et toute occupée des vanités du siècle, a pris le parti d'une retraite chrétienne, que ces personnes divisées entre elles, se sont revues et réconciliées de bonne foi: qu'on nous dise tout cela, et qu'on nous produise encore d'autres semblables effets de la parole qui nous a été confiée, c'est de quoi nous nous réjouirons avec les anges du ciel, et par où nous nous tiendrons abondamment payés de nos peines: *Laudas tractantem, quœro facientem.* Nous avons pour cela besoin, ô mon Dieu! de l'assistance de votre esprit, et c'est pour cela même que nous l'implorons. Répandez-le, Seigneur, et sur les prédicateurs de l'évangile, et sur les auditeurs. Donnez aux prédicateurs un zèle ardent, un zèle pur et désintéressé; mais donnez en même temps aux auditeurs une docilité humble, souple et agissante. Ainsi, par le ministère de votre parole, nous nous sauverons: les prédicateurs en l'annonçant, et les auditeurs en la recevant. Après nous avoir sanctifiés sur la terre, elle nous fera parvenir au terme de la bienheureuse éternité où nous conduise, etc.

SERMON
POUR LE
DIMANCHE DE LA QUINQUAGÉSIME.

SUR LE SCANDALE DE LA CROIX ET DES HUMILIATIONS DE JÉSUS-CHRIST.

Assumpsit Jesus duodecim, et ait illis : Ecce ascendimus Jerosolymam, et consummabuntur omnia quæ scripta sunt per prophetas de Filio hominis. Tradetur enim gentibus, et illudetur, et flagellabitur, et conspuetur; et postquàm flagellaverint, occident eum. Et ipsi nihil horum intellexerunt, et erat verbum istud absconditum ab eis.

***Jésus prit avec lui ses douze Apôtres, et leur dit : Voici que nous allons à Jérusalem, et tout ce que les prophètes ont écrit du Fils de l'homme, s'accomplira. Car il sera livré aux Gentils, moqué, flagellé, couvert de crachats. Et après qu'on l'aura flagellé, on le mettra à mort. Mais les Apôtres n'entendirent rien à tout cela, et c'étoit une chose cachée pour eux.* En saint Luc, chap. 18.**

VOILA, chrétiens, ce qui a soulevé tant d'esprits, ce qui a même révolté toute la terre, et de quoi le monde entier s'est scandalisé : Jésus-Christ couvert d'ignominies et d'opprobres, Jésus-Christ souffrant et mourant sur une croix. Scandale de la croix où sont compris tous les autres. Car, qui dit un Dieu crucifié, dit un Dieu anéanti, un Dieu méprisé, un Dieu persécuté. Et parce que tout cela est venu de son choix, dire tout cela, c'est dire un Dieu qui a aimé les mépris, les abaissemens, les persécutions, les souffrances. Et comme le choix de Dieu fait le prix et la valeur des choses, dire un Dieu qui a aimé tout cela, c'est dire un Dieu qui nous a rendu tout cela recommandable, qui l'a estimé, qui l'a con-

seillé, qui l'a établi pour fondement de la perfection des hommes; et qui, par conséquent, nous a imposé une obligation indispensable d'estimer tout cela nous-mêmes, et de le respecter, puisqu'il est bien juste que la créature conforme ses sentimens à ceux de son souverain auteur et de son Dieu. C'est toutefois, mes chers auditeurs, de ces humiliations et de cette croix, que les hommes se sont laissé rebuter : jusque-là que les apôtres mêmes, élevés à l'école du Fils de Dieu, n'entendirent rien à ce qu'il leur disoit des outrages qu'il devoit bientôt recevoir en Jérusalem, et de la mort qu'il y alloit souffrir: *Et ipsi nihil horum intellexerunt; et erat verbum istud absconditum ab eis*. Ne tombons-nous pas tous les jours dans le même scandale? Qu'on nous propose un Dieu tout-puissant et brillant dans l'éclat de sa gloire, notre esprit reçoit aisément les grandes idées qu'on nous en donne. Mais qu'on nous fasse voir ce même Dieu dans l'obscurité et dans les douleurs d'un supplice également rigoureux et honteux, c'est à quoi notre cœur sent une résistance naturelle; et de cette résistance dont on ne suit que trop le mouvement, naît, jusques au milieu du christianisme, le libertinage. Il est donc, chrétiens, du devoir de mon ministère, que je travaille, ou à vous préserver, ou à vous retirer d'un scandale qui se répand sans cesse, et qui infecte les ames de son venin. Il est important d'exciter votre foi, de la soutenir, et de vous mettre dans les mains des armes pour la défendre. Il s'agit des points fondamentaux de notre religion, puisqu'elle est fondée sur la croix et sur les humiliations de Jésus-Christ. La conséquence infinie de mon sujet demande toute la force de mon zèle et toute la réflexion de vos esprits, après que nous aurons imploré le secours du ciel par l'intercession de Marie, en lui disant : *Ave*.

Qui l'eût cru que Jésus-Christ, prédestiné de Dieu omme le Rédempteur du monde, dût être un scanale pour le monde même? Il n'est néanmoins que trop rai, chrétiens, et c'est le désordre que j'ai présenteent à combattre. Or, pour vous expliquer d'abord on dessein, j'avance deux propositions qui vont parger ce discours, et qui vous feront voir tout ensemble e crime et le malheur de ce scandale que nous tirons les humiliations d'un Dieu sauveur et de sa croix. Car e prétends, qu'à considérer ce scandale dans son objet t par rapport à Dieu, il n'est rien de plus criminel ni le plus injurieux; et j'ajoute qu'à le regarder dans ses uites, et par rapport à l'homme, il n'est rien de plus uneste ni de plus pernicieux. Deux vérités, mes chers uditeurs, que j'entreprends de traiter aujourd'hui, et ont il ne me sera pas difficile de vous convaincre. Deux érités capables de faire sur vos cœurs les plus fortes npressions. Pour peu que vous compreniez ce que c'est ue Dieu et ce qui lui est dû, vous comprendrez aiséent quelle est l'injustice de l'homme, qui, par une téérité insoutenable, veut entrer dans les conseils de la agesse divine; et qui, trouvant dans les humiliations t dans la croix de son Sauveur le plus puissant motif our s'attacher inviolablement à lui, s'en fait, au conraire, une raison de se séparer de lui et de l'abandoner. Ce n'est pas assez; mais pour peu que vous soyez encore sensibles à votre plus solide intérêt, qui est celui de votre salut, vous le serez au danger affreux où vous expose le scandale que j'attaque, et vous apprendrez à vous en garantir. Je sais que je parle dans un auditoire chrétien : mais dans l'auditoire le plus chrétien, il y en a dont la foi est foible et chancelante; il y en a qui aiment à raisonner sur ces points de religion, et dont tous les raisonnemens n'ont d'autre effet que de les jeter dans le trouble; il y en a même qui, chrétiens en appa-

rence, sont incrédules et libertins dans le cœur. Or, vous voyez combien cette matière leur convient à tous. Ainsi je reprends, et je dis en deux mots : Dieu offensé par le scandale de l'homme touchant les humiliations et la croix de Jésus-Christ, c'est la première partie. L'homme perdu par ce même scandale des humiliations et de la croix de Jésus-Christ, c'est la seconde partie. Appliquez-vous, s'il vous plaît, à l'une et à l'autre. Ce sujet convient d'autant plus au temps où je parle, que c'est un temps de plaisir où le monde semble insulter à l'évangile, et où le libertinage traite avec plus de mépris les mystères de Dieu pour être en droit de rejeter l'étroite et sainte morale dont ces divins mystères sont les solides fondemens. Commençons.

PREMIÈRE PARTIE.

Je l'ai dit, et c'est ma première proposition, dont vous connoîtrez aisément la vérité : se scandaliser de la religion chrétienne, et s'en rebuter, parce qu'elle est fondée sur les humiliations de la croix, et sur les abaissemens de Jésus-Christ, c'est le scandale le plus injurieux à Dieu, pourquoi? parce que ce scandale choque directement la grandeur de Dieu, parce qu'il blesse la bonté de Dieu, parce qu'il fait outrage à la sagesse de Dieu. Voilà les trois preuves auxquelles je m'arrête, et que j'ai présentement à développer.

Parlant en général, chrétiens, c'est attaquer Dieu dans la souveraineté de son être, que de prétendre en quoi que ce soit, censurer sa conduite et sa providence. Quand Dieu auroit fait des choses dont notre raison sembleroit offensée, dès-là que la foi se présente avec tous ses motifs, pour nous déclarer que cela est, ce seroit à nous de condamner notre raison comme aveugle et téméraire, et non pas à notre raison de trouver à redire aux œuvres de Dieu. Hé, mes frères! disoit saint

Augustin, donnons pour le moins à Dieu cet avantage, qu'il puisse faire quelque chose que nous ne puissions pas comprendre : *Demus Deum aliquid posse, quod nos fateamur investigare non posse* (1). Ce n'est pas trop demander pour lui, et cependant c'est ce que nous lui refusons tous les jours. Car nous censurons tout ce que Dieu fait, qui n'est pas conforme à notre sens ; et toute la raison que nous avons de le censurer, c'est que nous ne le comprenons pas : *Et ipsi nihil horum intellexerunt.* Mais si cela est vrai généralement de tous les ouvrages de Dieu, beaucoup plus l'est-il du grand ouvrage de la rédemption divine : de cet ouvrage de Dieu par excellence, selon la parole du Prophète ; de cet ouvrage qui est l'abrégé de toutes ses merveilles, qui est la fin de tous ses conseils, qui est le chef-d'œuvre de sa grâce ; de cet ouvrage où, dans ses abaissemens et ses plus profondes humiliations, il a fait éclater toute sa gloire ; de cet ouvrage, enfin, dont il n'a pas seulement été l'auteur, mais dont il fut lui-même sur la croix le sujet et la principale partie. Car n'est-il pas indigne que l'homme entreprenne de raisonner à son gré sur un semblable mystère ; et qu'en se choquant de ce mystère, il se choque et se scandalise de Dieu même ?

Tel est néanmoins, mes chers auditeurs, le désordre où nous tombons, et qui me paroît à peu près le même que les Pères de l'Eglise reprochoient aux païens. Savez-vous en quoi consistoit le désordre des païens de Rome à l'égard de leur religion ? Tertullien l'a remarqué dans son apologétique, et le voici. C'est, dit-il, que les Romains par un orgueil insupportable, au lieu de se soumettre à leurs dieux, se faisoient les juges et les censeurs de leurs dieux. On délibéroit en plein sénat s'il falloit admettre un dieu dans le Capitole, ou non ; et selon les goûts et les avis différens, ce dieu étoit ex-

(1) August.

clus, ou étoit reçu. S'il agréoit aux juges qui en devoient décider, il passoit au nombre des dieux; mais si cette approbation juridique venoit à lui manquer, on le rejetoit avec mépris : de sorte, ajoute Tertullien, que si ces prétendus dieux ne plaisoient pas aux hommes, ce n'étoient plus des dieux : *Nisi homini deus placuerit, deus non erit* (1). N'est-ce pas là le dernier aveuglement de l'esprit humain ?

Or, chrétiens, permettez-moi de le dire ici : cet aveuglement règne encore aujourd'hui dans le monde; et ce qu'il y a de bien déplorable, c'est qu'il ne règne plus parmi les païens, mais au milieu du christianisme. On voit dans le christianisme des hommes à qui leur Dieu, si je puis ainsi parler, ne plaît pas. Ils ne trouvent pas bon qu'il se soit fait ce qu'il est, ni qu'il ait été ce qu'il a voulu être. Il s'est fait homme, cela les révolte. En qualité d'homme il a voulu s'anéantir et souffrir : mais ils le voudroient dans l'éclat et dans la grandeur; et s'ils pouvoient le réformer, ils feroient tout un autre Dieu. Car voilà l'idée, ou plutôt la présomption de tout ce qu'on appelle esprits forts du monde, c'est-à-dire, des libertins du monde, des sensuels du monde, des ambitieux du monde, et même des femmes du monde. Combien en voyons-nous, jusqu'entre les personnes du sexe, corrompues par la mollesse des sens, et emportées par la vanité de leur esprit, en venir là ? En vérité, mes frères, conclut saint Hilaire, s'adressant à ces faux sages, il faut que nous ayons porté notre orgueil au dernier excès; et s'il nous étoit permis, je pense que nous irions jusque dans le ciel corriger le mouvement des astres, que nous donnerions un autre cours au soleil, et qu'il n'y auroit rien dans la nature que nous n'entreprissions de changer : *Si liceret, et corpora et manus in Cœlum levaremus* (2). Ainsi s'expliquoit ce grand évêque. Mais ce

(1) Tertull. — (2) Hilar.

qui n'est pas possible à nos corps, parce que leur poids les tient attachés à la terre, notre esprit le fait. Car il s'élève non-seulement jusque dans le ciel, mais au-dessus du ciel : et non content d'attenter sur les œuvres du Seigneur, il attente sur le Seigneur même, en raisonnant sur ses mystères, et en s'offensant de l'état humble et obscur où il s'est réduit pour nous.

Je dois après tout convenir, chrétiens, que Marcion, sur cela l'un des hérésiarques les plus déclarés contre les abaissemens du Fils de Dieu, répliquoit une chose assez apparente et assez spécieuse. Car si je me scandalise des humiliations et des souffrances d'un homme-Dieu, c'est, disoit-il, pour l'intérêt même et pour l'honneur de Dieu, dont je ne puis supporter que la majesté se soit ainsi avilie jusques à la croix; et mon scandale ne peut être criminel, puisqu'il ne part que d'un bon zèle. Zèle trompeur et faux, lui répondoit Tertullien. Hé quoi! Dieu vous a-t-il fait le tuteur de sa divinité? Ne se passera-t-il pas bien de votre zèle, et de l'intérêt que vous prenez à sa gloire? Non, non, poursuivoit cet ardent défenseur de la passion et des anéantissemens du Verbe de Dieu, ce n'est point à vous, Marcion, d'entrer en de tels raisonnemens : mais c'est à vous de reconnoître votre Dieu dans tous les états où il a voulu se faire voir; dans la crèche comme sur le Thabor, et dans les opprobres de sa mort comme sur le trône de sa gloire. Car il est aussi parfaitement Dieu dans l'un que dans l'autre; par conséquent aussi grand dans l'un que dans l'autre : et c'est une erreur de prétendre, ainsi que vous le dites, qu'en souffrant il eût cessé d'être Dieu, puisque Dieu ne court jamais le moindre risque de déchoir en quelque manière de sa grandeur, et de dégénérer de son état : *Nec potes dicere, si passus esset, Deus esse desiisset : Deo enim nul-*

lum est periculum statûs sui (1). Or, je vous dis le même, chrétiens : ce n'est point à vous de philosopher sur les abaissemens et la croix de votre Sauveur : c'est à vous d'adorer votre Sauveur jusque dans ses abaissemens et sur sa croix, parce qu'en effet ses abaissemens mêmes sont adorables, et que bien loin que la croix ait avili sa personne divine, elle a tiré de sa personne divine de quoi devenir elle-même digne de tous nos respects. C'est à vous, dis-je, de lui rendre ce culte, et de faire hommage à la révélation que nous en avons reçue. Car, comme disoit saint Ambroise, écrivant à l'empereur Valentinien, à qui est-ce que je croirai dans les choses qui regardent mon Dieu, sinon à mon Dieu? *Cui enim magìs de Deo, quàm Deo credam?* (2) Mon Dieu me dit qu'il est né enfant, je l'adorerai enfant : mon Dieu m'apprend qu'il a souffert sur la croix, je l'adorerai sur la croix; et quoiqu'il me paroisse moins Dieu sur la croix que dans le ciel, sa croix ne me sera pas moins vénérable que le ciel. Au contraire, je prendrai plus de plaisir à l'adorer crucifié, qu'à l'adorer glorifié, parce qu'en l'adorant crucifié, je lui ferai un plus grand sacrifice de ma raison, que lorsque je l'adore à la droite du Père, et dans les splendeurs des saints.

Voilà comment doit parler un chrétien; et si nous ne parlons pas de la sorte, je dis que c'est un scandale qui offense directement la grandeur de Dieu; mais j'ajoute qu'il blesse encore bien plus sa miséricorde. Autre outrage que j'y découvre, et dont l'injustice se fait d'abord sentir par elle-même : car n'est-il pas étonnant que nous nous scandalisions des propres bienfaits de notre Dieu, et que ce soit son infinie et incompréhensible bonté pour nous qui nous révolte contre lui? Qu'est-ce

(1) Tertull. — (2) Ambr.

qui nous rebute dans la religion que nous professons, ou que nous devons professer? cela même où Dieu nous a fait paroître plus sensiblement son amour. En effet, tous ces mystères d'un Dieu fait homme, d'un Dieu humilié, d'un Dieu persécuté, d'un Dieu mourant, se rapportent à cette grande parole de l'évangile : *Sic Deus dilexit mundum;* C'est ainsi que Dieu a aimé le monde. Si l'homme étoit tant soit peu raisonnable, trouvant ces mystères si avantageux pour lui, et si pleins de charité, il embrasseroit avec joie tout ce qui lui en persuade la vérité; et comme la foi lui en fournit des témoignages convaincans, il goûteroit cette foi, et n'auroit point de plus douce consolation que de s'établir solidement dans cette foi. Mais que fait-il? tout le contraire. Par une préoccupation extravagante de son libertinage, il s'élève contre cette foi; et sans examiner sérieusement si ce qu'elle lui propose est vrai, ou ne l'est pas, il se scandalise d'abord, et ne veut rien entendre. Au lieu de dire : Voilà de grandes choses dont je suis redevable à mon Dieu, il dit : Il n'est pas croyable que Dieu se soit tant intéressé pour moi; et au lieu de vivre ensuite dans la juste correspondance d'un amour réciproque, et dans une fidélité respectable envers Jésus-Christ son Rédempteur, il vit dans une insensibilité de cœur et dans une monstrueuse ingratitude à l'égard de tout ce qui concerne sa rédemption : pourquoi cela? parce que le moyen dont Jésus-Christ s'est servi pour le sauver, ne lui revient pas, et qu'il n'entre pas dans son sens.

Désordre que déploroit saint Grégoire, pape, dans ces belles paroles de l'homélie sixième sur les évangiles : *Indè homo adversùs Salvatorem scandalum sumpsit, undè ei magìs debitor esse debuit* (1). Ah! mes frères, quel renversement! L'homme a pris sujet de scandale contre son Dieu de la même chose qui devoit l'attacher

(1) Gregor.

inviolablement à son Dieu. Car il est évident, que s'il n'eut jamais rien qui fût capable de m'attacher fortement à Dieu, de m'inspirer du zèle pour Dieu, de me faire tout entreprendre et tout souffrir pour Dieu, c'étoit cette pensée : Dieu est mort pour moi; il s'est anéanti pour moi. Voyez les fruits merveilleux de grâce que cette pensée a produits dans les saints, les miracles de vertu, les conversions héroïques, les renoncemens au monde, les ferveurs de pénitence, les dispositions généreuses au martyre. Qui faisoit tout cela ? la vue d'un Dieu-homme et d'un Dieu sacrifié pour le salut de l'homme. Voilà ce qui gagnoit leurs cœurs, ce qui les ravissoit, ce qui les transportoit; et il se trouve, chrétiens, que c'est ce qui cause notre scandale, et que notre scandale nous entretient dans une vie lâche, impure, déréglée; c'est-à-dire, dans une vie où nous ne faisons rien pour Dieu, et où nous nous tenons constamment éloignés de Dieu. Or, en faudroit-il davantage pour détruire en nous ce scandale, et pour nous justifier à nous-mêmes la foi qui lui est opposée, que de penser : C'est cette foi qui me sanctifie, et c'est ce scandale qui me pervertit; c'est la foi de la mort d'un Dieu qui m'engage à la pratique de toutes les vertus, et c'est le scandale de la mort d'un Dieu qui me plonge dans la corruption du péché ? Cela seul ne devroit-il pas réprimer tous les scandales de notre esprit en matière de religion ?

Hé ! mon frère, encore une fois, s'écrioit Tertullien, je vous conjure de ne vous pas scandaliser de ce qui a été la cause essentielle de votre bonheur. Voici, chrétiens, des sentimens et des expressions propres de ce grand génie. Scandalisez-vous, si vous le voulez, de tout le reste, mais épargnez au moins la personne de votre Sauveur; épargnez sa croix, puisqu'elle vous a donné la vie; épargnez-la, puisqu'elle est l'espérance de tout le monde : *Parce, obsecro, parce huic spei*

totius orbis (1). Si c'étoit les anges qui s'en offensassent et qui s'en scandalisassent, cela seroit, en quelque sorte, plus supportable : Jésus-Christ n'a pas souffert pour eux. Mais que ce soit vous pour qui ce Sauveur est venu et pour qui il a voulu mourir, c'est un scandale qui doit soulever contre vous toutes les créatures. Et ne me dites point, poursuivoit Tertullien, que l'humilité de la croix étoit indigne de Dieu : car elle a été utile à votre salut; or, dès qu'elle a été utile à votre salut, elle a commencé à être digne de Dieu, puisqu'il n'y a rien qui soit plus digne de Dieu que le salut de l'homme : *Nihil tam dignum Deo quàm hominis salus* (2). Ne me dites point que la mort est un opprobre, dont un Dieu ne devoit pas être susceptible; car ce que vous appelez l'opprobre de mon Dieu, c'est ce qui a été la guérison de mes maux et le sacrement de ma réconciliation : *Totum Dei mei dedecus, sacramentum fuit meæ salutis* (3). Or, il faudroit que je fusse bien méconnoissant et bien insensible, si je venois à concevoir du mépris pour cet opprobre si salutaire, et par conséquent, si respectable et si aimable pour moi. Cependant il y a des hommes ainsi faits. Toute la bonté de Dieu ne suffit pas pour les toucher, si sa sagesse, selon leurs idées, ne s'y trouve jointe. Ils ne se contentent pas que Dieu les ait aimés : ils veulent qu'il les ait aimés sagement, je dis sagement selon leurs vues; et s'il les a aimés d'une autre manière, ils sont déterminés à se scandaliser de son amour même. Or, suivant leurs vues et leurs idées, tout ce mystère d'humiliation et d'anéantissement, sur quoi le christianisme est établi, leur paroît une folie. Et moi, je prétends enfin que c'est le mystère de la sagesse même de Dieu; et que, par un dernier caractère, le scandale qu'ils en tirent, est d'autant plus outrageux à Dieu, qu'il

(1) Tertull. — (2) *Idem.* — (3) *Idem.*

va contre tous les ordres et les plus admirables conseils de cette divine sagesse.

Car à quoi se réduit le scandale des prétendus esprits forts du monde, sur le sujet de Jésus-Christ et de la rédemption de l'homme ? Ils ne peuvent se persuader qu'un Dieu se soit abaissé et humilié de la sorte; mais je soutiens, moi, qu'il n'y avoit rien de plus convenable à son office de Sauveur : pourquoi ? parce qu'il n'étoit sur la terre qu'afin de satisfaire à Dieu pour les hommes. Or, la satisfaction d'une offense porte avec soi l'humiliation et l'abaissement de celui qui satisfait. Cela n'est-il pas dans l'ordre naturel ? Ils ne goûtent pas que le Fils de Dieu ait publié dans sa religion des maximes si rigoureuses, la haine de soi-même, l'abnégation de soi-même, la sévérité envers soi-même : mais devoit-il en publier d'autres, dit saint Jérôme, établissant une religion d'hommes qui devoient se reconnoître pécheurs et criminels ? Car, qu'y a-t-il de plus sortable au péché que la pénitence, et qu'y a-t-il de plus conforme à la pénitence que la rigueur pour soi-même et l'austérité ? La raison seule n'autorise-t-elle pas cette conduite ? Ils s'étonnent que Jésus-Christ ait canonisé la pauvreté comme une béatitude, qu'il ait proposé la croix aux hommes comme un attrait pour le suivre, qu'il ait relevé l'amour du mépris au-dessus de tous les honneurs du siècle; et moi, j'admire la profondeur de son conseil en tout cela. Car, que pouvoit-il faire de mieux, puisqu'il étoit question de sauver le monde en le réformant, que de combattre pour le réformer, la cupidité du monde, la sensualité du monde, l'orgueil du monde ?

Mais qu'étoit-il besoin que ce médecin des ames prît lui-même les remèdes nécessaires pour guérir nos maladies; qu'étoit-il besoin qu'il souffrît, et qu'il s'anéantît ? Il le falloit, chrétiens, afin que son exemple nous

portât à user nous-mêmes de ces remèdes. Sans cela, sans cet exemple qui les adoucit, aurions-nous pu en soutenir l'amertume? S'il avoit pris pour lui les douceurs, et qu'il ne nous eût laissé que la croix, qu'aurions-nous pensé de ce partage? Dans le dessein où il étoit de donner du crédit à la pauvreté et à l'humilité, dont le monde avoit tant d'horreur, de quelle invention plus efficace pouvoit-il se servir, que de les consacrer dans sa personne, afin, comme dit excellemment saint Augustin, que l'humilité de l'homme, qui est foible par elle-même, trouvât dans l'humilité de Dieu de quoi s'appuyer et de quoi se défendre contre les attaques de l'orgueil : *Ut saluberrima humilitas humana, contra insultantem sibi superbiam, divinæ humilitatis patrocinio fulciretur* (1). Mais après tout cela, me direz-vous, il y en a bien peu encore qui goûtent ces maximes. Il ne s'agit pas s'il y en a peu ou beaucoup : il s'agit du dessein qu'a eu Jésus-Christ en les proposant au monde. S'il y en a peu qui les goûtent, on peut dire aussi qu'il y a peu d'élus et de prédestinés, et qu'il n'est point nécessaire qu'il y en ait plus des uns que des autres, puisque, pour faire subsister les décrets de Dieu, il suffit qu'il y ait autant de sectateurs de ces maximes, qu'il doit y avoir d'hommes choisis et destinés pour le ciel.

Quoi qu'il en soit, reprend saint Augustin, telle est la conduite qu'a tenue le Fils de Dieu. Il a fait de sa croix un moyen pour corriger nos mœurs dépravées et corrompues; et parce que ce moyen étoit inouï, et que le monde s'en scandalisoit, il l'a soutenu à force de miracles. Par l'autorité de ses miracles, il s'est acquis la foi des peuples; par cette foi des peuples, il a formé une Eglise nombreuse; par la propagation de cette Eglise, il a eu le témoignage de la tradition et de l'antiquité. Et par là enfin, il a fortifié sa religion; mais en sorte que

(1) August.

ni le paganisme, ni les hérésies ne l'ébranlassent jamais: *Miraculis conciliavit auctoritatem, auctoritate meruit fidem, fide enutrivit multitudinem, multitudine obtinuit vetustatem, vetustate roboravit religionem* (1). C'est dans le livre de l'Utilité de la foi que parle ainsi ce saint docteur. Mais savez-vous, mes chers auditeurs, pourquoi nous nous scandalisons de la croix de notre Dieu? c'est justement parce qu'elle est un remède contre nos désordres. Voilà ce qui nous blesse; car nous ne voulions point de ce remède : nous nous trouvions bien de nos maladies; et bien loin d'en souhaiter la guérison, nous ne cherchions qu'à les entretenir et qu'à les accroître. Le Fils de Dieu est venu nous dire qu'il en falloit sortir, et c'est ce qui nous a déplu. S'il nous avoit dit toute autre chose, nous l'aurions écouté; s'il nous avoit proposé les fables du paganisme, nous les aurions reçues. Mais parce qu'il nous a révélé des mystères qui tendent tous à la réformation de notre vie, et à la destruction de nos passions, voilà pourquoi nous nous sommes révoltés : semblables à ces frénétiques qui se tournent avec fureur contre ceux mêmes que la charité emploie auprès d'eux pour les soulager. C'est ainsi, continue saint Augustin, que notre Dieu, tout adorable qu'il est, est devenu un sujet de contradiction pour les superbes, parce qu'en s'humiliant, il a prétendu rabattre leur orgueil. Comme si c'étoit peu à l'homme d'être malade, s'il n'y ajoutoit encore de se glorifier dans son propre mal, et de trouver mauvais qu'on entreprenne de l'en délivrer. Que je parle à un grand du monde d'un Dieu enfant, d'un Dieu couché dans une crèche, cela le trouble, non pas à cause de la difficulté qui paroît dans ce mystère; car souvent il ne pense pas à cette difficulté, et peut-être ne l'a-t-il jamais examinée; mais parce que ce mystère condamne tous les projets de son

(1) August.

ambition, et tous les desseins injustes et criminels qu'il a conçus d'agrandir sa fortune à quelque prix que ce soit ; que je mette devant les yeux à une femme du monde, un Dieu souffrant et couvert de plaies, son cœur se soulevera : non pas pour l'impossibilité qu'elle y voit, car elle n'y en voit point ; mais parce qu'un Dieu, dans cet état, est un reproche sensible de ses délicatesses, de son amour-propre, du soin qu'elle prend de son corps. Et pour preuve de ce que je dis, que je propose à l'un et à l'autre le mystère d'un Dieu en trois personnes, qui est encore bien plus incompréhensible que celui d'un Dieu humilié, ni l'un ni l'autre ne s'en offensera : pourquoi ? parce que le mystère d'un Dieu en trois personnes ne porte point de conséquence immédiatement contraire à l'ambition de l'un, ni au luxe et aux mondanités de l'autre.

Ne cherchons donc point la véritable source de nos scandales ailleurs que dans nous-mêmes, que dans nos vices, dans nos inclinations criminelles, dans nos déréglemens ; et c'est par là que nous devrions encore juger de la qualité de ce scandale, puisqu'il ne procède que de notre iniquité, et qu'il ne se forme dans nous qu'à proportion que nos mœurs se pervertissent. Ah ! Seigneur, je ne m'étonne plus que le monde ait tant combattu votre loi, et tant contredit votre adorable personne. Le monde étant au point de libertinage où il est, il falloit, par une suite infaillible, qu'il vous traitât de la sorte ; et je serois surpris s'il ne se scandalisoit pas de vos maximes en suivant des principes tout opposés. Ce scandale, Seigneur, n'est qu'une marque de sa corruption et de votre sainteté. Si vous étiez moins saint, ou s'il étoit moins vicieux, il ne se scandaliseroit pas de vous ; mais supposé votre sainteté et ses désordres, son scandale est nécessaire. Ainsi vous voyez, mes chers auditeurs, combien le scandale des humiliations et de la

croix de Jésus-Christ est injurieux à Dieu, et je vais vous montrer qu'il n'est pas moins pernicieux à l'homme, surtout à l'homme chrétien : c'est la seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE.

A prendre les choses dans l'ordre de la Providence et selon la conduite ordinaire de Dieu, soit pour la disposition, soit pour l'accomplissement et l'exécution du salut de l'homme, on peut dire, et il est vrai, que ce qui a fait presque tous les réprouvés, ç'a été le scandale des humiliations et de la croix du Fils de Dieu. Voilà, si nous en croyons saint Chrysostôme, l'origine de l'apostasie même des anges. Il dit qu'au moment que Dieu créa ces esprits célestes, il leur proposa le grand mystère de la rédemption et du salut qui se devoit un jour accomplir dans la personne de son Fils, et qu'il les obligea d'adorer ce Rédempteur : *Et adorent eum omnes angeli Dei;* que les uns s'y soumirent respectueusement, et que ce furent les anges prédestinés; mais que les autres, par orgueil, s'en scandalisèrent, et qu'en punition de leur désobéissance, Dieu les précipita dans l'abîme éternel. Voilà, selon la pensée de tous les Pères, la source funeste de la réprobation des Juifs. Les Juifs attendoient un Messie riche, puissant, magnifique, envoyé de Dieu pour rétablir, par ses conquêtes, le royaume d'Israël, et dont ils se promettoient toute sorte de prospérités. Mais quand ils virent Jésus-Christ dans une disette extrême de toutes choses, foible, petit, inconnu, condamné à la mort et à la mort de la croix, ils le méprisèrent, et ce scandale les fit tomber dans l'infidélité; leur infidélité les jeta dans l'endurcissement, leur endurcissement irrita Dieu, qui les abandonna; et les effets de cet abandon de Dieu furent la destruction de leur ville, la profanation de leur temple, la ruine de toute leur nation. Voilà, disoit saint Jérôme, et l'expérience

nous l'apprend, ce qui rend les païens indociles et rebelles à la lumière de l'évangile, quand nous leur annonçons notre sainte loi. S'ils pouvoient vaincre ce scandale d'un Dieu crucifié, ils seroient fidèles comme nous. Mais parce que leur raison est préoccupée, ils demeurent malheureusement dans les ténèbres de l'idolâtrie et dans l'esclavage de l'enfer.

Mais laissons les Juifs et les païens : parlons de nous-mêmes. Voilà, mes frères, la tentation la plus subtile dont un chrétien du siècle ait à se défendre, et dont il se défend communément le moins. Voilà ce qui l'expose à un danger plus évident de se perdre : pourquoi ? j'en donne trois grandes raisons que je vous prie de méditer et de graver bien avant dans vos cœurs. Parce que ce scandale des humiliations et de la croix d'un Dieu est essentiellement opposé à la profession de foi que doit faire tout homme chrétien : c'est la première ; parce que ce scandale est un obstacle continuel à tous les devoirs et à toutes les pratiques de la religion d'un chrétien : c'est la seconde ; parce que ce scandale est le principe général, mais immanquable, de tous les désordres particuliers de la vie d'un chrétien : c'est la troisième. Que n'ai-je, ô mon Dieu ! le zèle de votre Apôtre, pour traiter aussi dignement et aussi fortement que lui ces importantes vérités !

Je dis que cette tentation ou ce scandale est essentiellement opposé à la profession de foi que doit faire tout homme chrétien ; et en voici la preuve, qui est sans réplique. C'est que la foi d'un chrétien et la profession qu'il en fait, doit aller jusqu'à se glorifier des humiliations et des souffrances de Jésus-Christ. Ce n'est point assez pour moi que je les croie ; il faut que je dise comme saint Paul, et que je dise sincèrement : *Absit mihi gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi* (1) ; Sans

(1) Galat. 6.

cela il n'y a point de salut pour moi. Car Dieu, dit saint Augustin, a attaché mon salut à la croix de son Fils: non pas à la croix méprisée, rejetée, envisagée avec horreur, mais à la croix respectée avec toute la soumission de la foi, et embrassée avec toute l'ardeur d'une sainte piété et d'une fervente charité. En effet, ajoute ce saint docteur, il est bien juste, puisque c'est la croix qui me doit sauver, qu'il m'en coûte au moins d'espérer en elle et de m'en glorifier. Or, le moyen que je me glorifie de la croix, si j'en suis intérieurement scandalisé? Et quand je dis la croix du Sauveur, je n'entends pas seulement cette croix extérieure et matérielle qui fut l'instrument de son supplice, et dont nous voyons la représentation sur nos autels, parce qu'il se peut faire que, par une habitude de religion et une certaine coutume, nous honorions celle-là sans en recevoir nulle atteinte de scandale: mais j'entends cette croix intérieure dont le Fils de Dieu fut affligé dans le secret de son ame, et à laquelle nous participons tous les jours par les injures, par les adversités, par les disgrâces de la vie, par la perte de nos biens, par le mépris de nos personnes, par les persécutions qu'on nous suscite. Car dans le langage de l'évangile et celui de saint Paul, c'est précisément tout cela que signifie la croix; et si notre profession de foi est pleine et entière, il faut, par une indispensable nécessité, qu'elle s'étende jusqu'à l'estime et à l'amour, je ne dis pas l'amour sensible et affectueux, mais l'amour solide et raisonnable de tout cela. Or, encore une fois, chrétiens, comment accorder l'amour et l'estime de tout cela avec le scandale que je combats?

De là vient, mes chers auditeurs, que quand je vois les chrétiens se prosterner devant la figure de la croix, sans juger témérairement, je suis persuadé que la plupart ne font cette action que par une cérémonie pure; et Dieu veuille que ce soit sans hypocrisie! Car au même

ps qu'ils adorent la croix en figure, ils ont pour la x en elle-même, un éloignement et un mépris ca- qui détruit ce culte d'adoration et qui l'anéantit. effet, l'adoration de la croix n'est un acte de religion ıne profession de notre foi, qu'autant qu'elle est ac- ıpagnée d'une vénération intérieure; et ce que saint gustin disoit si magnifiquement à l'avantage de la ix, qu'elle a eu la force de s'élever du lieu infâme supplices jusque sur le front des empereurs : *A locis pliciorum ad frontes imperatorum* (1), n'est qu'une ression pompeuse, et rien de plus, si du front des pereurs où la croix est imprimée, elle ne passe jus- dans le cœur des fidèles. Or, il est impossible que ıpression s'en fasse dans notre cœur, tandis que l'hor- r des souffrances et des humiliations y régnera, puis- il n'y a rien de plus incompatible avec le respect et ıour de la croix, que cette opposition aux véritables ix que Dieu nous envoie. D'où je conclus que c'est scandale qui va jusqu'à la destruction de notre foi.

De là même (et c'est la seconde vérité, qui n'est qu'une te de la première, et qui lui donnera un nouveau r), de là scandale, qui, exposé de la manière que ıs venez de le concevoir, est un continuel obstacle à s les devoirs et à toutes les obligations d'un chrétien : ıi me paroît encore incontestable. Car toutes les pra- ues de la vie chrétienne, selon le plan que nous en a cé l'évangile, tendent à la haine de soi-même, au ıcifiement de la chair, à l'anéantissement de l'orgueil, retranchement des plaisirs, au renoncement à l'in- êt; et sans cela nous ne pouvons satisfaire même en ueur aux préceptes de la religion.

Or, voilà ce qui se trouve combattu par le scandale la croix du Fils de Dieu. Ainsi, faut-il étouffer le sentiment d'une injure reçue, et en sacrifier la ven-

(1) August.

geance à Dieu? ce scandale de la croix s'empare de no
tre esprit, et nous persuade que ce devoir de charit
est dans la pratique du monde une folie qui ne se peu
soutenir; qu'il est juste de défendre ses droits, qu'
faut maintenir son rang, que l'honneur est un bien in
liénable dont chacun se doit répondre à soi-même,
qu'on n'y peut renoncer sans se perdre. Si j'honoro
sincèrement la patience de mon Sauveur dans les per
sécutions et sur la croix, je raisonnerois tout autremen
je recevrois les injures sans émotion, je les oubliero
sans peine, je les pardonnerois avec plaisir, je rendro
le bien pour le mal, je me tiendrois heureux de céde
aux autres : pourquoi? parce que je serois prévenu d
cette pensée que tout cela m'est honorable depuis l'exem
ple de mon Dieu. Mais quand le scandale de l'exempl
de mon Dieu vient à agir sur moi, dès-là je suis sensi
ble à l'offense, je suis inflexible au pardon, je prend
un cœur dur et impitoyable pour mes ennemis, je n
puis les aimer, je ne puis les voir, parce que je n'ai plu
rien qui me porte à me réunir avec eux, ni qui me faci
lite ce retour.

De même est-il question de surmonter un respec
humain, lequel nous empêche de rendre à Dieu le cult
qui lui est dû? ce scandale de la croix et des humilia
tions de la croix ne manque pas de nous suggérer mill
prétextes qui nous arrêtent, et de nous dicter intérieu
rement qu'il faut vivre dans le monde comme vit l
monde, qu'il faut accommoder sa religion à sa condi
tion, qu'il faut éviter toute distinction et toute singu
larité; que Dieu sait les intentions du cœur, mais qu'i
ne demande pas qu'on fasse parler de soi, ni qu'on de
vienne un sujet de risée. Si je ne me scandalisois pa
de Jésus-Christ, je ne me scandaliserois pas de ses op
probres et de ses abaissemens; et ne me scandalisan
pas de ses abaissemens, je ne me scandaliserois pas de
miens

miens. Je les souffrirois tranquillement, et même avec joie. Et qui me pourroit troubler, lorsque je me dirois à moi-même : On me raillera, on se formalisera de me voir pratiquer cet exercice de piété, de me voir assister régulièrement au sacrifice de nos autels, de me voir approcher de la sainte table; mais si l'on me raille, j'en bénirai Dieu, et je me ferai un mérite et une gloire d'essuyer pour lui quelques railleries après qu'il a été couvert pour moi de confusion. Voilà ce que je dirois, et c'est ainsi que je me conduirois dans toutes les rencontres, et à l'égard de toutes les obligations du christianisme. Mais au contraire, parce que je me fais de Jésus-Christ et de sa croix un scandale, dès-là je ne veux plus rien souffrir, dès-là je me rends aux moindres attaques qu'il y a à soutenir, dès-là je rougis de mon devoir, et je laisse toute ma fidélité se démentir. Il n'y a point d'excès où je ne sois dans la malheureuse disposition de m'abandonner, ni de désordres où je ne puisse tomber.

Car ce scandale, mes chers auditeurs, dont je vous représente ici les suites funestes, est en effet le principe universel de tous les désordres particuliers qui règnent dans le christianisme : troisième et dernière vérité. S'il y a des chrétiens intéressés, c'est parce qu'il y a des chrétiens scandalisés de la pauvreté de Jésus-Christ. S'il y a des chrétiens ambitieux, c'est parce qu'il y a des chrétiens scandalisés de l'humilité de Jésus-Christ. S'il y a des chrétiens sensuels et voluptueux, c'est parce qu'il y a des chrétiens scandalisés de la vie austère et de la mortification de Jésus-Christ. Ainsi des autres. Otons ce scandale, et bannissons-le du christianisme, nous en bannirons tous les vices, et nous y donnerons entrée à toutes les vertus. Je sais qu'un chrétien peut quelquefois, et en certaines occasions, se livrer à une passion d'intérêt, d'ambition, de plaisir, et néanmoins honorer dans la personne du Sauveur les vertus opposées : ce

n'est alors qu'un mouvement imprévu et qu'une saillie passagère. Mais qu'un chrétien persévère dans le désordre de cette passion, et qu'il s'en fasse une habitude sans être scandalisé des maximes et des exemples de Jésus-Christ; c'est-à-dire, qu'il soit sensuel par état, sans être scandalisé de la croix de Jésus-Christ; qu'il soit superbe et mondain par profession, sans être scandalisé des abaissemens de Jésus-Christ, c'est ce qui n'arrive point. Il faut pour cela qu'il y ait un principe habituel dans ce chrétien, qui pervertisse sa foi et qui corrompe ses mœurs; et ce principe ne peut être que le scandale dont j'ai parlé.

Concluons donc avec le Fils de Dieu : Bienheureux celui pour qui l'auteur de son salut ne sera point un sujet de scandale; et par une règle toute contraire, malheur à quiconque se scandalisera de la vie et des actions de son Sauveur. Car ce scandale que nous nous formons contre notre Dieu ne lui peut nuire, et n'est pernicieux qu'à nous-mêmes. Il est trop indépendant, ce Dieu de gloire, et trop élevé, pour recevoir de nos scandales quelque dommage. Scandalisons-nous tant que nous le voudrons de sa doctrine et de sa religion : sa doctrine, malgré nous, subsistera, et sa religion triomphera. Elle a triomphé du scandale des Juifs et de celui des nations idolâtres; elle a triomphé du scandale des sages selon la chair, et de celui des simples, du scandale des savans et de celui des ignorans, du scandale des rois et de celui des peuples, du scandale de toute la terre : lui sera-t-il plus difficile de triompher du nôtre? Si donc ce scandale est funeste, il ne le peut être que pour nous; et il ne l'est pour nous, que parce qu'il nous attire celui de Dieu. Car voici, mon cher auditeur, comment la chose se passe. Un scandale en fait naître un autre. Nous nous scandalisons de notre Dieu, notre Dieu se scandalise de nous. Avec cette différence essentielle, que notre scan-

dale est injuste, et que celui de notre Dieu est plein d'équité. Car nous ne trouvons rien en lui qui puisse justement nous rebuter ; et quand nous venons à nous scandaliser de lui, quels sujets ne trouve-t-il point en nous qui doivent allumer toute sa colère, et l'irriter? Or, ce scandale de Dieu envers nous, est le plus grand de tous les malheurs, parce que c'est le caractère de réprobation le plus positif et le plus marqué.

Sur cela, mon Dieu, je m'adresse à vous, et permettez-moi de vous faire ici une prière au nom de toutes les personnes qui m'écoutent. C'est une grâce bien commune que je vous demande; mais si vous nous l'accordez, j'espère tout pour cet auditoire chrétien. Ne nous abandonnez jamais, Seigneur, jusques à ce point, que nous nous scandalisions de ce que vous avez fait pour nous, et des divins enseignemens que vous nous avez donnés. Nous savons que le libertinage du siècle nous porte là, et que si vous ne nous en préserviez, il nous conduiroit insensiblement dans cette espèce d'infidélité. Mais, mon Dieu, c'est pour cela même que nous implorons le secours de votre grâce. Imprimez dans nos esprits une haute estime de vos humiliations et de vos souffrances, telle que l'avoit saint Paul lorsqu'il en parloit dans des termes si magnifiques, et qu'il en faisoit toute sa gloire. C'étoit vous, Seigneur, qui agissiez immédiatement dans le cœur de cet apôtre, pour y produire ces grands sentimens. Il étoit, si j'ose m'exprimer de la sorte, le persécuteur de votre humilité et de votre croix; mais dans un moment il en devint l'adorateur et le prédicateur. Faites-nous part et accordez-nous quelque portion de cet esprit apostolique, afin que nous honorions jusqu'à vos ignominies. Ah! que sera-ce, Seigneur, de votre magnificence et de votre splendeur dans le céleste séjour, puisque vos opprobres mêmes sur la terre ont été si glorieux? et que sera-ce de nous, divin Sauveur,

quand vous ferez un jour éclater sur nous votre gloire, puisque dès maintenant nous devons nous glorifier de vos abaissemens? *Si opprobrium tuum gloria est, Domine Jesu, quid erit gloria tua?* (1) Belles paroles de saint Ambroise, mes chers auditeurs! Ce sont les sentimens où je vous laisse. Il ne faut qu'être chrétien pour les avoir, et il faut les avoir pour être chrétien. Plus vous entrerez dans ces sentimens, plus vous participerez à la grâce et à l'esprit du christianisme; et à mesure que ces sentimens s'affoibliront en vous, la grâce du christianisme s'y affoiblira. Laissons, mes frères, laissons les mondains courir après le monde et toutes les vanités du monde; mais attachons-nous à la personne de notre aimable Rédempteur. Marquons-lui plus que jamais, en ces jours que le monde profane, notre fidélité. Il n'y a de salut que par lui, toute notre espérance est fondée sur lui; et Dieu nous regarde comme des anathêmes, si nous nous séparons de lui. Attachons-nous à sa morale, attachons-nous à ses exemples, attachons-nous à sa religion. Ayons en horreur tout ce qui nous en peut détourner. Ne soyons pas de ces esprits inquiets qui donnent à tout, et que rien n'arrête. Servons Dieu avec constance et avec fermeté; et pour l'acquérir, cette sainte fermeté, établissons-nous sur la pierre qui est Jésus-Christ. Ne nous faisons point de cette pierre une pierre de scandale; mais faisons-en le principe et le fondement de notre perfection. C'est ainsi que nous parviendrons au comble de la béatitude, où nous conduise, etc.

(1) Ambr.

SERMONS
POUR LES DIMANCHES
DEPUIS PAQUES
JUSQUES A LA PENTECOTE.

SERMON

POUR

LE II.[E] DIMANCHE APRÈS PAQUES (1).

SUR LE SOIN DES DOMESTIQUES.

Dicebat Jesus Pharisæis : ego sum Pastor bonus.

Jésus dit aux Pharisiens : Je suis le bon Pasteur. En saint Jean, chap. 10.

Dieu, chrétiens, n'a point de qualité, pour honorable qu'elle soit, qu'il ne communique aux hommes. Celle de pasteur et de bon pasteur, étoit sans doute une des plus glorieuses que Jésus-Christ se fût attribuée dans l'évangile; et nous voyons qu'il en a fait part à tous les prélats de son Eglise, qui sont, comme dit saint Paul, autant de pasteurs établis pour la conduite des fidèles, et pour veiller sur ce cher troupeau que le Sauveur du monde a lui-même racheté de son sang. Mais ne pensons pas qu'il n'y ait que les évêques et les supérieurs ecclésiastiques, qui entrent avec Jésus-Christ en communication de cette excellente qualité de pasteurs des ames. Je prétends que dans un sens, moins propre, si vous le voulez, et moins étroit, mais réel, après tout, et véritable, elle convient à tout ce qu'il y a de maîtres que la Providence, par une sage disposition, a constitués sur les familles, pour y commander et pour les gouverner. Car ce sont des pasteurs, puisqu'ils sont chargés de conduire et qu'ils ont pouvoir d'ordonner; des pasteurs, puisque sans parler du reste, ils ont sous eux des domestiques qui exécutent leurs ordres, et dont

(1) Le sermon pour le dimanche de Quasimodo est à la fin du Carême.

le soin leur est confié. Je dis plus, et ce ne sont pas seulement des pasteurs, mais des pasteurs des ames, puisque s'ils doivent pourvoir aux besoins temporels de ceux qui vivent dans leur dépendance, je vais vous faire voir qu'ils sont encore plus obligés de penser à leurs besoins spirituels et de s'y intéresser. Que manque-t-il donc à la plupart des maîtres pour avoir droit de dire, par proportion, comme Jésus-Christ: *Ego sum pastor bonus?* c'est d'être en effet de bons pasteurs, c'est de contribuer à la sanctification de leurs domestiques, et de s'appliquer à leur salut. Devoir dont j'ai à vous entretenir, après que nous aurons imploré l'assistance et les lumières du Saint-Esprit par l'intercession de Marie. *Ave, Maria.*

Qu'un maître, selon les règles ordinaires, doive à ses domestiques l'aliment et la demeure; que selon l'esprit de la charité et par une compassion même naturelle, il se trouve engagé à ne les pas abandonner dans leurs infirmités et à leur procurer les secours nécessaires; enfin, que par la loi d'une justice rigoureuse, il soit indispensablement obligé de leur tenir compte de leurs services, et de leur donner une récompense proportionnée à leurs peines, c'est ce que l'usage du monde nous apprend assez, et ce que je suppose comme autant de maximes incontestables et universellement reconnues. Mais l'auriez-vous cru, mes chers auditeurs, et jusqu'à présent l'auriez-vous compris, qu'en qualité de maîtres, j'entends de maîtres chrétiens, vous avez été choisis pour être les apôtres de vos maisons; que vous y devez faire en quelque manière, à l'égard de vos domestiques, l'office de prédicateurs et de directeurs; que vous aurez à répondre de leurs ames, et que vous ne pouvez négliger leur salut sans vous rendre coupables devant Dieu, et dignes de ses châtimens? C'est

néanmoins une vérité dont il est aisé de vous convaincre, et c'est une des obligations les plus justes et les plus essentielles de votre état. Pour vous en faire convenir avec moi, et pour vous expliquer d'abord tout mon dessein, je considère cette importante obligation sous trois rapports : par rapport aux domestiques dont vous êtes chargés, par rapport à Dieu qui vous en a chargés, et par rapport à vous-mêmes qui en êtes chargés. Or, sur cela, je soutiens trois choses qui vont partager ce discours ; et je dis que trois grands intérêts vous imposent une loi étroite et inviolable de vous employer, selon toute l'étendue de votre pouvoir, au salut de ceux que le ciel vous a soumis pour vous servir : savoir, l'intérêt de vos domestiques mêmes, vous le verrez dans la première partie ; l'intérêt de Dieu, je vous le montrerai dans la seconde partie ; et votre propre intérêt, ce sera le sujet de la troisième partie. Voilà en peu de paroles tout mon dessein, et ce qui contient des instructions d'autant plus nécessaires, qu'elles sont moins connues et moins pratiquées.

PREMIÈRE PARTIE.

Il faut l'avouer, chrétiens, c'est une charge pesante pour les maîtres et les pères de famille, d'être responsables du salut de leurs domestiques, et d'avoir un compte exact à rendre de ceux qui, par une vocation particulière du ciel, se trouvent soumis à leur autorité. Ne dissimulons ni la peine, ni les conséquences de cette obligation : elle est grande, elle est sujette à des soins pénibles et onéreux. Mais à considérer d'abord le seul intérêt de ces domestiques dont vous êtes chargés, elle est juste ; et rien n'étoit plus conforme à la raison, ni par conséquent aux principes de la religion, que d'exiger d'un maître ce zèle tout évangélique, et de lui en faire un devoir étroit et rigoureux. Appliquez-vous,

je vous prie, aux preuves que j'en vais donner, et jugez vous-mêmes si j'outre en quelque point la morale que je vous prêche, et si je vous prescris rien qui ne soit solidement établi.

Car je prétends que l'ordre des choses le demande ainsi : qu'il est de la justice due à tous ceux qui vivent dans la dépendance d'un maître, que comme il a droit sur leurs personnes, il veille sur leur conduite, et particulièrement sur leur salut : pourquoi cela ? parce que tout gouvernement, même temporel, n'est institué de Dieu sur la terre, que pour conduire les hommes à leur fin dernière et à leur souveraine félicité. Or, cette félicité souveraine et cette dernière fin n'est autre chose que le salut éternel. D'où il s'ensuit que ces maîtres à qui Dieu dans le monde a donné le pouvoir de commander, sont réciproquement et indispensablement obligés de s'employer au salut de ceux qui leur doivent obéir.

Loi commune aux rois, aux princes, aux magistrats, à toutes les puissances ordonnées de Dieu pour le bien de leurs sujets. Mais entre les autres, loi spéciale pour les chefs de famille. Le paganisme même a reconnu, autant qu'il la pouvoit reconnoître, cette vérité ; et serons-nous après cela surpris que les Pères de l'Eglise en aient fait un des articles de la morale chrétienne, et qu'ajoutant aux lumières de la sagesse du siècle celle de l'évangile et de la foi, ils nous aient laissé pour règle inviolable cette conclusion, que tout homme qui, dans le christianisme, a autorité sur un autre, doit répondre de son ame selon la mesure de cette autorité ? Or cette autorité, disent-ils, n'est jamais plus efficace ni plus immédiate que dans un maître, que dans un père de famille, à l'égard de ceux qui le servent. Il ne peut donc oublier le soin de leur salut, et les livrer à eux-mêmes sans s'attirer la haine de Dieu, en renversant ses

esseins, et sans s'exposer au péril évident de se perre. Développons ce raisonnement, et mettons-le dans out son jour et toute sa force.

Quand saint Ambroise parle des souverains et des monarques, il dit qu'à le bien prendre, ce ne sont pas les peuples qui ont été faits pour les rois, mais plutôt les rois qui ont été faits pour les peuples; et que dans le dessein de Dieu, les princes sont bien plus aux sujets, que les sujets ne sont aux princes. Maxime, remarque très-judicieusement ce Père, qui, bien loin de déroger à la grandeur des souverains de la terre, ne sert au contraire qu'à la relever, et à lui donner plus d'éclat : car qu'y a-t-il de plus grand et de plus approchant de Dieu, que d'être destiné pour la félicité publique et pour le bonheur de tout un empire? Or, ce que saint Ambroise disoit des monarques et des rois, nous devons le dire de tous les maîtres revêtus d'une puissance légitime, et préposés pour la conduite de leurs maisons et de leurs familles. Car qu'est-ce, à proprement parler, qu'une famille, sinon une forme de royaume, où l'on commande, et où l'on obéit : comme un royaume n'est que comme une grande famille, dont les membres sont liés au chef et en dépendent. Si donc un homme ayant sous soi des domestiques, ne les regardoit que par rapport à soi-même, que par rapport aux divers ministères de sa maison, que par rapport à la commodité de sa personne, que par rapport à la splendeur et à la magnificence de son train; et que du reste il fût peu en peine de la manière dont ils se comportent à l'égard de Dieu et des devoirs de la religion, je soutiens, sans parler de tout autre désordre, que dès-là il seroit dans une disposition criminelle et qu'il abuseroit de son pouvoir : pourquoi? parce que Dieu ne l'a point mis dans le rang qu'il tient, et ne lui a point

donné l'autorité supérieure pour un tel usage. Il e
maître, non pas pour lui-même, mais pour ceux q
lui sont soumis. Il a droit d'exiger leurs services, ma
à condition de pourvoir non-seulement à l'entretien d
leur vie, mais au réglement de leurs mœurs.

Ah! chrétiens, la grande vérité! C'est saint Grégoi
qui me l'apprend dans l'excellent traité qu'il a compo
des instructions pastorales, et il ne se peut rien di
de plus fort, ni de plus sensé sur cette matière. E
effet, demandez à ce saint docteur ce que c'est que l
pouvoir d'un père de famille sur ses domestiques; c
n'est, répond ce grand homme, selon la belle et divin
théologie des apôtres, qu'une émanation et une partic
pation du pouvoir de Dieu. D'où il tire cette cons
quence, qu'un maître doit donc user de son pouvoir
peu près comme Dieu use du sien; de sorte qu'il n'e
use pas plus absolument, ni plus impérieusement qu
Dieu: cette règle est bien raisonnable. Or, prenez garde
quelque pouvoir que Dieu ait sur nous, il n'en use ja
mais que pour notre sanctification et pour notre salut
Il en pourroit user pour lui-même, et sans avoir égard
à nous, parce qu'il ne nous doit rien: mais il ne le veut
pas; et par une condescendance digne de sa grandeur,
il s'est tellement accommodé à nos intérêts, que jamai
il ne nous impose une loi, que jamais il ne nous fai
une défense, que jamais il ne dispose de nous, que ja
mais il ne nous emploie à ce qui est de son service, s
ce n'est dans la vue de notre avancement spirituel e
des mérites qu'il nous donne lieu d'acquérir pour l'éter
nité. Jusque-là, poursuit saint Grégoire, que par la
raison même qu'il est le Seigneur et le maître de tous
les hommes, il daigne bien se tenir en quelque sorte
obligé par sa providence d'appeler tous les hommes au
salut; et que parce qu'il domine sur chacun des hom-

es en particulier, il veut bien se rendre responsable à
i-même, ou plutôt se rendre compte à soi-même du
lut en particulier de chacun des hommes.

L'entendez-vous, chrétiens? voilà le fondement de
ette obligation si indispensable et si juste dont je vous
rle. Voilà ce qui doit tous vous engager à ce zèle de
arité pour le salut de ceux que Dieu confie à votre
gilance, en les assujettissant à vos volontés. Et en cela
el tort Dieu vous fait-il, quand il vous communique
n pouvoir à des conditions auxquelles, si j'ose le dire,
a bien voulu s'astreindre lui-même? Vos serviteurs
vos domestiques dépendent de vous; mais ils n'en
nt pas plus dépendans que vous ne l'êtes de Dieu.
, parce que vous dépendez de Dieu, il s'est chargé
soin de votre salut; et c'est pour cela qu'il s'occupe
ntinuellement et sans relâche à y veiller par sa sa-
se, à vous y aider par les secours de sa miséricorde,
qu'il s'en fait même un point de fidélité: *Fidelis
eus per quem vocati estis* (1). Pourquoi vous seroit-il
rmis de traiter autrement ceux qui relèvent de vous,
qui vous appartiennent? Car, encore une fois, ce pou-
ir que vous avez dans vos familles et dans vos mai-
ns, ne seroit pas légitime, s'il ne venoit de Dieu, et
e viendroit pas de Dieu, s'il n'étoit réglé et ordonné;
pour être ordonné et réglé, il doit avoir de la con-
mité avec celui de Dieu même. Or, celui que Dieu
erce sur les hommes, se rapporte tout à leur perfec-
n et à leur salut. N'est-il donc pas convenable et
ême nécessaire, que le vôtre ait la même fin?

Mais que fais-je, et pourquoi tant raisonner dans une
tière où nous avons la parole de Dieu si expresse, et
r laquelle le Saint-Esprit s'est expliqué si clairement?
r c'est pour cela même, dit saint Paul, c'est parce
e les maîtres doivent être garans de leurs domesti-
es, qu'ils ont droit de leur commander, et que ces

1) 1. Cor. 1.

domestiques doivent leur rendre une obéissance fidèle. Sans cela il n'y auroit ni serviteur, ni maître, ni dépendance, ni autorité, ni commandement, ni sujétion. Tous les hommes seroient égaux. Ecoutez l'Apôtre, et voyez en quels termes il le déclare, écrivant aux Hébreux: *Obedite præpositis vestris et subjacete eis ; ipsi enim pervigilant, quaſi rationem pro animabus vestris reddituri* (1); Mes frères, si votre condition vous réduit à vivre dans la servitude des hommes, ne refusez point de vous soumettre à eux, et soyez prompts à exécuter leurs ordres. En voici la raison, ajoute ce docteur des nations: c'est que vos maîtres veillent sur vous. Ils veillent comme devant un jour paroître au saint tribunal de Dieu. Ils veillent comme devant être examinés à ce redoutable tribunal sur le soin qu'ils auront pris du salut de vos ames. Ils veillent, et s'ils ne le font pas, Dieu saura bien en avoir raison dans le terrible compte qu'il leur en demandera.

Il est donc certain, mes chers auditeurs, que c'est un devoir attaché au caractère de maître : et pour vous en donner une plus juste idée et une connoissance plus particulière, il est certain qu'un maître, dès qu'il est maître, et parce qu'il est maître, doit à ses domestiques surtout trois choses : l'exemple, l'instruction, et dans les rencontres une charitable correction. L'exemple, pour les édifier, et pour les préserver de la plus dangereuse de toutes les tentations, qui est le scandale. L'instruction, pour ne les pas laisser, comme on les voit souvent, dans une ignorance grossière des plus essentielles obligations du christianisme, mais pour les leur faire connoître, autant qu'il est possible, et pour les porter à les remplir. Une charitable correction, pour maintenir l'innocence parmi eux, et pour y réprimer le vice. Tout cela, dis-je, est certain : mais voici en même temps sur quoi nous

(1) Hebr. 13.

pouvons assez gémir dans le siècle où nous vivons. Permettez-moi de vous en faire aujourd'hui ma plainte : peut-être y aura-t-il quelqu'un dans cet auditoire à qui elle profitera. C'est que bien loin de contribuer au salut de ceux qu'il a plu à Dieu de commettre à votre vigilance, vous contribuez souvent à leur perte et à eur réprobation ; c'est que bien loin de les ramener de eurs égaremens pour les conduire dans le droit chemin, vous les retirez du droit chemin où ils marchoient, pour les égarer ; c'est que bien loin d'être les tuteurs et les pasteurs de leurs ames, vous en êtes les séducteurs et les corrupteurs. Je dis les corrupteurs, et je ne sais en combien de manières différentes : par les engagemens et les occasions de péché où vous les jetez, en les rendant complices de vos désordres ; par les exemples pernicieux que vous leur donnez, et qui sont pour eux une tentation d'autant plus à craindre, qu'elle est plus présente et plus fréquente ; par une ignorance criminelle de leurs déportemens où vous demeurez, et dont ils savent se prévaloir pour mener une vie licencieuse et libertine ; par une indulgence molle et une lâche tolérance, qui les autorise dans tous leurs vices. Quatre articles sur lesquels il seroit à propos que vous fissiez tous les jours dans vos familles un sérieux examen devant Dieu, et qui demandent au moins présentement toute votre réflexion.

Oui, je prétends, et les preuves n'en sont que trop sensibles, l'expérience ne nous le fait que trop voir, je prétends que vous contribuez à la damnation de vos domestiques par les occasions de péché, et les occasions quelquefois continuelles où vous les mettez, puisqu'il ne se peut faire que vous viviez dans le libertinage sans les y engager avec vous. Car cet homme que vous avez à votre service et qui se soucie peu de déplaire à Dieu, pourvu qu'il vous plaise, à quoi l'employez-vous ? à

être l'instrument de vos débauches, le confident de
desseins, l'exécuteur de vos injustices et de vos v
geances. C'est lui qui prépare les voies, lui qui fou
les moyens, lui qui conduit les intrigues, lui qui p
et qui rapporte les paroles, lui qui ménage les ent
vues, lui qui sert de lien pour entretenir le plus h
teux et le plus détestable commerce. Cette fille que v
tenez auprès de vous, femme mondaine, et qui se
un point capital de s'insinuer dans vos bonnes grâce
de s'y conserver, à quel ministère la destinez-vous
faut qu'elle seconde la passion de votre cœur; je
m'explique pas davantage : il le faut; et que pour c
elle apprenne mille ruses et mille artifices qui la c
rompent; et que pour cela elle se fasse un front qui
rougisse de rien, lorsqu'il s'agit d'avancer le menson
et de le soutenir; et que pour cela elle oublie tout
qu'elle doit à Dieu et tout ce qu'elle doit à son pro
honneur. Car c'est à ces conditions qu'elle vous devi
chère; et dès qu'elle commenceroit à prendre d'aut
sentimens, elle cesseroit d'avoir auprès de vous l'ac
favorable que vous lui donnez.

Ce n'est pas assez : en pervertissant ces domestiq
par les occasions de péché où vos habitudes vicieuses
exposent, vous les pervertissez par vos exemples. (
sait quel est le pouvoir de l'exemple, et particuliè
ment du mauvais exemple, parce qu'il se trouve p
conforme au penchant de notre nature. Mais de tous
exemples, ne peut-on pas dire qu'il n'en est point
plus contagieux, que celui d'un maître vivant sous l
yeux d'un domestique qui l'accompagne partout et q
remarque tout? Et de bonne foi, chrétiens, quand d
ames serviles et mercenaires, des ames foibles et sa
éducation, tels que sont la plupart de ces gens q
remplissent vos maisons, et qui forment votre trai
quand, dis-je, témoins oculaires, témoins assidus et pe

pétu

pétuels de tout ce que vous faites, et de tout ce que vous dites, ils vous voient fréquenter des lieux suspects; vous trouver à des rendez-vous dont ils ont le secret et dont ils connoissent l'abominable mystère; vous porter à des libertés qui les étonnent d'abord, mais auxquelles ils se familiarisent; quand ils entendent les discours dissolus que vous tenez, les maximes impies que vous débitez, les médisances dont vous déchirez le prochain, les blasphêmes que l'emportement de la colère vous fait prononcer, je vous le demande, quelles impressions doivent-ils recevoir de tout cela? Avec cette inclination que nous avons au mal, et qu'ils ont encore plus que les autres, n'est-il pas naturel qu'ils s'accoutument bientôt à agir, à parler comme vous; qu'ils deviennent impudiques, voluptueux comme vous, libertins et impies comme vous, colères et emportés, médisans et blasphémateurs comme vous? Peut-être étoient-ils entrés dans votre maison exempts de tous ces vices; mais je puis presque assurer qu'en se séparant de vous, ils les emporteront tous avec eux.

Je vais encore plus loin; et supposons qu'on ne voit chez vous, ni de votre part nul de ces scandales, j'ajoute que souvent vous n'êtes pas moins cause de la perte de vos domestiques par une ignorance volontaire de leurs actions. On ne veut point s'engager là-dessus en de chagrinantes recherches; et des domestiques qui s'en aperçoivent, et qui se croient à couvert des yeux du maître, ne gardent aucunes mesures. Ils abandonnent tous les devoirs de la religion; ils violent impunément tous les préceptes de l'Eglise: ni prières, ni messes, ni jeûnes, ni sacremens. De là ils se portent à tous les excès, jusqu'à ce qu'ils en viennent à quelque éclat, que le maître enfin ne puisse ignorer. Si je l'avois su, dit-on alors, si j'avois été instruit de ces violences ou de

ces débauches, j'y aurois apporté remède. Si vous l'aviez su, reprend saint Bernard, mais pourquoi ne le saviez-vous pas? mais ne deviez-vous pas le savoir? mais n'étiez-vous pas obligé de vous en informer? et quelle diligence avez-vous faite pour l'apprendre? Chose étrange que tout se soit passé dans l'enceinte de votre maison autour de vous et presque sous vos yeux, et que vous soyez le dernier qui en entendiez parler et qui en ayez connoissance! *Ut vitia domûs tuæ ultimus rescias* (1)

Ce qui est encore plus criminel et aussi ordinaire, le voici. On sait de quelle manière se comportent des domestiques; on en reçoit tous les jours des plaintes, et on l'observe bien par soi-même. Toutefois on ne dit rien, et on les tolère. Parce qu'un domestique est habile du reste, et qu'à l'égard du maître il a toute l'assiduité et toute l'adresse nécessaire, on craindroit de le rebuter et qu'il ne prît parti ailleurs. Parce qu'un domestique est indocile, et qu'en le reprenant il en faudroit essuyer des brusqueries, on le ménage, afin d'éviter le trouble que ses répliques audacieuses pourroient exciter. Parce qu'un domestique est recommandé, on lui permet tout et on l'excuse en tout, pour complaire au patron qui le soutient. Ah! mes frères, faut-il donc que ces aveugles demeurent sans guide qui les redresse? faut-il que ces pécheurs vivent sans frein qui les arrête, sans inspection qui les éclaire, sans avertissement qui les corrige? La seule charité, sans autre motif que la liaison commune et la ressemblance qu'il y a entre tous les hommes, la charité seule vous obligeroit à ne leur pas refuser ces secours et cette assistance spirituelle. Vous sera-t-il pardonnable avec le rapport mutuel et plus intime qui vous les attache, de les laisser malheureusement périr, et de ne prendre point de part au plus grand de leurs inté-

(1) Bern.

rêts, qui est celui de leurs ames? Qui s'en chargera, si vous le négligez; et si personne n'en a soin, en quel abîme iront-ils se précipiter?

Mais, dites-vous, je leur donne exactement leur salaire; et que leur dois-je davantage? Apprenez-le de saint Jean-Chrysostôme. Car dans un domestique, répond ce Père, vous devez bien distinguer deux choses: son travail et sa personne. Son travail qu'il emploie pour vous, et sa personne qui dépend de vous. Que son travail soit abondamment payé par la récompense qu'il reçoit de votre main, je le veux; mais sa personne qu'il vous a assujettie, mais sa liberté qu'il vous a engagée, cette liberté si précieuse, dont il a disposé en votre faveur, l'estimez-vous si peu, et la mettez-vous à un si vil prix? Non, non, poursuit saint Chrysostôme, ce n'est point là précisément ce qu'elle vous doit coûter. Ce salaire n'est que la juste rétribution des services que vos domestiques vous rendent: il faut donc que pour la sujétion et la dépendance de leurs personnes, vous leur deviez autre chose: et quoi? c'est d'être comme leurs gardiens et leurs anges tutélaires. Telle est la principale dette que vous avez contractée, et, pour ainsi parler, le premier pacte que vous avez fait avec eux. En conséquence de leur engagement, vous prétendez qu'ils sont à vous: c'est donc à vous d'en répondre, puisque vous êtes responsables de tout ce qui vous appartient: et si le moindre d'entre eux vient à se perdre, ce sera, selon saint Paul, à votre péril et sur votre compte: *Servus Domino suo stat, aut cadit* (1). Mais en prenant cet homme chez moi, je n'ai point eu en vue de faire ce pacte avec lui: il est vrai, vous n'y pensiez pas; mais Dieu l'a fait pour vous; et comme il est le maître de vos droits aussi bien que de votre volonté, ce qui vous reste, c'est de ratifier le pacte qu'il a fait en votre nom. Au-

(1) Rom. 14.

trement, mon cher auditeur, n'attendez à son jugement éternel qu'une affreuse condamnation, lorsqu'il vous demandera, non plus sang pour sang, ni vie pour vie, mais ame pour ame. Combien de maîtres à ce dernier jour seront réprouvés de Dieu et frappés de ses anathêmes, autant pour les péchés de leurs domestiques, que pour leurs propres crimes ! En quoi ce formidable et souverain juge vengera, non-seulement les intérêts des domestiques, mais encore ses intérêts particuliers, comme je vais vous le montrer dans la seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE.

Tout péché contre la charité du prochain est une offense de Dieu, et toute offense de Dieu blesse la gloire de Dieu, et dès-là même est contre les intérêts de Dieu. Mais outre cet intérêt général, qui, par un saint zèle pour Dieu, nous engage à éviter toute offense de Dieu, je prétends, chrétiens, qu'il y en a un encore plus particulier, qui, pour l'honneur de Dieu, vous oblige à tenir vos domestiques dans la règle, et à les faire marcher dans la voie du salut autant que vos soins y peuvent être utiles, et que votre vigilance y peut contribuer. Pour établir cette seconde vérité, reprenons la grande maxime que j'ai posée d'abord, et qui est comme un premier principe dans la morale chrétienne, savoir, qu'il n'y a point de puissance sur la terre qui ne vienne de Dieu, et qui ne soit une participation de celle de Dieu : *Non est potestas nisi à Deo* (1). De là saint Paul concluoit que quelque liberté que nous ayons acquise en Jésus-Christ, nous devons avoir un profond respect pour toutes les puissances supérieures ; et que dès qu'elles sont de Dieu, nous devons être prêts à leur obéir comme à Dieu même. Conséquence indubitable ; mais moi, chrétiens, j'en tire aujourd'hui une autre qui n'est pas moins

(1) Rom. 13.

certaine, non point pour les sujets qui obéissent, mais pour les maîtres mêmes qui commandent; et je dis que toutes ces puissances étant de Dieu, il n'y en a pas une qui, par une obligation indispensable et essentielle, ne doive être employée pour Dieu et pour les intérêts de Dieu. Or, quel est l'intérêt de Dieu dans une famille chrétienne? c'est d'y être honoré, d'y être glorifié par la bonne vie de ceux qui la composent. Il faut donc que le maître, qui en est le chef, n'ait point d'autre vue que celle-là, et qu'il se considère toujours comme l'exécuteur des ordres de Dieu, comme le vengeur de la cause de Dieu, en un mot, comme l'homme de Dieu dans sa maison. Car être maître et être tout cela, c'est la même chose, et je soutiens que tout cela est de droit naturel et de droit divin.

Et en effet, qu'y a-t-il de plus juste et de plus conforme à la loi naturelle, que d'obliger un homme qui a en main le pouvoir de Dieu, d'en user premièrement pour Dieu, avant que de l'employer pour lui-même? Dieu dit au Père de famille : Je t'ai fait ce que tu es; tu n'as point d'autre puissance que la mienne, et j'ai bien voulu la partager avec toi; mais j'ai prétendu et je prétends encore que dans l'exercice que tu en feras, je sois le premier à qui tu aies égard. Il y a deux intérêts à ménager : le tien et le mien; le tien, c'est le service que tes domestiques doivent te rendre; le mien, ce sont les devoirs de religion qu'ils me rendront comme chrétiens. Sers-toi de ton autorité pour exiger d'eux ce qui t'est dû, je ne m'y oppose pas; mais n'oublie jamais qu'ils me doivent plus qu'à toi; et que c'est à toi, pendant qu'ils sont soumis à tes ordres, de m'en faire raison. Toute la justice qui est entre moi et eux, se réduit à l'accomplissement de ces devoirs auxquels sont attachés et leur salut, et ma gloire. Souviens-toi que ce doit être là ton premier zèle : de leur faire observer ma loi,

de les maintenir dans la vraie piété, de corriger dans leurs personnes tout ce qui me blesse, de les relever de leurs chutes, et de mettre un frein à leur licence. Souviens-toi que tous les commandemens que tu pourrois leur faire pour ton intérêt particulier, ne sont rien au prix d'un seul que tu leur feras pour l'avancement de ma gloire et pour la sanctification de leurs ames. Souviens-toi qu'il vaudroit mieux, et mieux pour toi-même, qu'ils fussent réfractaires à toutes tes volontés, que de manquer à la moindre des miennes, parce que tu peux bien absolument te passer de leurs services, et que tu ne saurois te passer, ni te dispenser de les tenir dans mon obéissance.

Voilà, mes chers auditeurs, comment Dieu parle; et qu'y a-t-il, encore une fois, de plus raisonnable? Mais voyez sur cela même l'injustice de l'homme. Que fait-il cet homme revêtu de la puissance et de l'autorité de son souverain Seigneur? par un abus insupportable et par une monstrueuse ingratitude, il la rapporte toute à soi. Ce droit de commander, de gouverner, lui avoit été donné pour l'intérêt de Dieu : il met à part l'intérêt de Dieu, et ne pense qu'au sien propre. Que ce domestique soit emporté et blasphémateur, si du reste il paroît fidèle et attentif, on en est content; qu'il y ait dans une maison des scandales et de honteux commerces, si d'ailleurs on y est ponctuellement servi, les choses, dit-on, vont le mieux du monde, et jamais il n'y a eu de maison mieux réglée. Mais que par inadvertance, un serviteur ne se soit pas trouvé au temps qui lui étoit prescrit; mais que par oubli, il ait omis une légère commission qu'il avoit reçue; mais que par surprise, il ait laissé échapper une parole inconsidérée, c'est assez pour exciter tout le feu de la colère et toute la chaleur de la passion. Or, n'est-ce pas là, mes frères, une profanation des intérêts de Dieu? Voilà néanmoins ce qui se passe

tous les jours parmi les hommes et parmi les chrétiens, ce qui les rend coupables d'une espèce d'infidélité pareille à celle que saint Augustin reprochoit autrefois si éloquemment aux magistrats de Rome. Appliquez-vous à ceci; c'est un des plus beaux traits de ce saint docteur, et je le tire du second livre de la Cité de Dieu.

Il parle d'une ordonnance que firent les Césars et les magistrats de ce temps-là, contre certains auteurs dont les poésies satiriques et remplies de médisances, déchiroient sans ménagement et sans égard la réputation des plus honnêtes citoyens : ce qui leur fut défendu sous les plus grièves peines. Cependant, ajoute saint Augustin, on leur permettoit de publier contre les dieux que les Romains adoroient ce qu'il y a de plus abominable et de plus infâme. En quoi, reprend ce Père, il faut confesser qu'ils tenoient une conduite assez juste pour eux-mêmes, mais bien indigne par rapport à leurs dieux : *Quod erga se quidem satis honestè constituerunt, sed erga deos superbè et irreligiosè* (1). Car comment est-ce, dit-il, raisonnant avec un sage romain, comment est-ce, ô Scipion! que vous pouvez justifier et approuver cette loi qui ôte à vos poètes la liberté d'écrire et de parler contre vous, tandis qu'ils n'épargnent aucune de vos divinités? Est-ce que vous estimez plus la dignité de votre sénat que celle de votre Capitole? ou plutôt, est-ce que l'honneur de votre ville vous est plus cher que celui du ciel même : en sorte qu'un poète, dans ses écrits, n'ose attaquer les habitans de Rome, et qu'il puisse proférer impunément contre les dieux de Rome mille blasphêmes? Quoi! ce sera un crime que Plaute ait mal parlé des Scipions qui sont de votre maison, et vous souffrirez que Térence ait déshonoré votre Jupiter en le diffamant comme un adultère? Or, ce reproche que saint Augustin faisoit à des païens, ne nous

(1) August.

peut-il pas bien convenir dans le christianisme, lorsqu'un père de famille, zélé pour soi et indifférent pour Dieu, punit dans ses domestiques tout ce qui intéresse sa personne, et ferme les yeux sur tout ce qui outrage la majesté divine; lorsqu'il est insensible aux sales discours, aux impiétés, aux imprécations qu'ils prononcent, et qu'il se montre délicat jusqu'à l'excès sur un terme peu respectueux qui s'adresse à lui et qui le pique?

C'est cela même que saint Bernard déploroit amèrement; c'est ce qui faisoit le sujet de sa douleur quand il considéroit ce que l'expérience lui avoit appris, et ce qu'elle lui apprendroit encore plus aujourd'hui : que dans des familles chrétiennes nous supportons bien plus patiemment les pertes de Jésus-Christ que les nôtres : *Quòd patientiùs jacturam ferimus Christi, quàm nostram* (1); qu'on veut avoir un compte exact des moindres dépenses que font les domestiques, et qu'on ne prend nullement garde au déchet de leur piété et à la ruine entière de leur religion : *Quòd quotidianas expensas quotidiano reciprocamus scrutinio, et continua dominici gregis detrimenta nescimus* (2); qu'on est instruit à fond et qu'on veut l'être, du juste prix et de la quantité de tout ce qui s'emploie par les officiers d'une maison pour son entretien, mais qu'on ne pense guère à découvrir les désordres auxquels ils sont sujets, et qu'on en est peu touché : *Quòd de pretio escarum et numero quotidiano cum ministris discussio est, et nulla de peccatis eorum inquisitio* (3). Voilà, dis-je, sur quoi ce grand saint ne pouvoit assez exprimer sa peine et son indignation; voilà ce qui allumoit tout son zèle, parce qu'il y voyoit les intérêts de Dieu abandonnés.

Zèle qui a été de tout temps le caractère des serviteurs de Dieu et des véritables chrétiens; zèle qui a paru dès la naissance de l'Eglise, où l'on voyoit parmi le peuple

(1) Bern. — (2) *Idem.* — (3) *Idem.*

fidèle autant de pasteurs des ames, autant de prédicateurs, autant d'apôtres qu'il y avoit de maîtres. A peine un chrétien avoit-il reçu la grâce et la lumière de la foi, qu'il cherchoit à la répandre dans tous les esprits et dans tous les cœurs; à peine avoit-il connu le vrai Dieu, qu'il se croyoit obligé de travailler à le faire connoître; et le premier sentiment que lui inspiroit le christianisme, étoit de soumettre ceux qui vivoient sous son obéissance, à l'obéissance du Seigneur dont il embrassoit la loi. Ainsi ce maître dont il est parlé dans l'évangile de saint Jean, témoin de la guérison miraculeuse de son fils, opérée par le Sauveur du monde, ne se contenta pas de croire, mais engagea toute sa maison à croire comme lui en Jésus-Christ, à se convertir comme lui, à reconnoître comme lui la vérité qui leur étoit sensiblement révélée : *Credidit ipse et domus ejus tota* (1). S'il n'eût pas eu ce zèle, il eût laissé ses domestiques dans leur incrédulité; mais sa foi les sanctifia, et ce nouveau chrétien usa si avantageusement de son pouvoir pour les intérêts de Dieu, qu'étant devenu lui-même disciple de Jésus-Christ, il persuada, par son exemple et par ses remontrances, à tous ceux qui lui appartenoient, de se faire instruire à la même école, et de recevoir la même doctrine. Ainsi, dans la suite des siècles, le grand Constantin, subitement éclairé du ciel, et comprenant ce que demandoit de lui le titre glorieux de premier empereur chrétien, n'eut plus désormais de plus ardent désir, ni d'autre soin que de réduire tous ses Etats sous le même culte dont il avoit fait une profession si authentique et si éclatante. Il avoit, en livrant des combats, en remportant des victoires, en domptant de fières nations, étendu les limites de son empire, et rendu son nom également célèbre et redoutable; mais cette souveraine puissance que tant de conquêtes avoient affermie, il ne

(1) Joan. 4.

crut pas pouvoir mieux l'employer qu'à la conve
de ses sujets, qu'à déraciner de leurs cœurs l'idol
et à y graver profondément le nom de Jésus-Cl
qu'à les ranger tous sous l'étendard de Jésus-Cl
qu'à leur faire adorer la croix de Jésus-Christ. Fa
conquérant, mais plus recommandable, si j'ose le
par son zèle et par le saint usage qu'il fit d'une si
domination, que par les plus hauts faits et les a
les plus mémorables qui la lui avoient acquise. A
dans le même esprit et avec le même zèle, saint L
au milieu d'une cour nombreuse et à la tête d'u
plus florissans royaumes, n'eut rien plus à cœur q
faire honorer et servir Dieu. Il n'y a qu'à voir ces
sévères, mais si sages et si chrétiennes, qu'il port
tre les impies et les profanateurs. Non-seulement
porta, mais avec quelle rigueur les fit-il exécut
relâchant volontiers sur les injures qui n'attaq
que sa personne royale, mais ne pouvant pardon
même tolérer, tout ce qui s'attaquoit à l'honne
Dieu, et ne comptant pour quelque chose la dign
roi, qu'autant qu'elle le mettoit en état de défen
droits du maître qui l'avoit placé sur le trône. C
là des exemples au-dessus de vous, sans être inimi
pour vous. Dès que vous serez remplis de l'esp
christianisme, vous ferez chacun dans vos famill
que ces pieux monarques ont fait dans les villes e
les provinces. Car d'où leur venoit ce zèle, si c
de la foi qu'ils professoient, et de l'esprit de re
dont ils étoient animés? Au moment que vous sere
duits par le même esprit, et que vous en suivrez
vines impressions, vous vous regarderez parmi v
mestiques, non plus précisément comme des ma
mais comme les ministres de Dieu, chargés de s
dres et destinés à lui faire rendre les hommages q
sont dus.

Et voilà, mes chers auditeurs, en quel sens nous pouvons entendre une parole bien terrible de l'Apôtre. Si je ne savois pas que c'est le Saint-Esprit même qui la lui a dictée, elle me paroîtroit incroyable, et je la prendrois pour une exagération. Mais elle n'exprime que la vérité pure, et une vérité dont vous ne pouvez être trop instruits. Car, dit ce docteur des nations, écrivant à son disciple Timothée, quiconque néglige le soin de ses domestiques, et surtout quiconque ne s'applique pas à les former selon Dieu, à les élever dans la crainte de Dieu, à les maintenir dans la pratique et l'observation de leurs devoirs envers Dieu, doit être regardé comme un homme qui a renoncé à la foi, et est même pire qu'un infidèle : *Si quis suorum, maximè domesticorum curam non habent, fidem negavit, et est infideli deterior* (1). Quoi de plus exprès que ce témoignage, et à qui nous en rapporterons-nous si nous n'en croyons pas saint Paul? Mais encore, que veut-il dire, et comment cet homme dont il parle a-t-il renoncé la foi? Ah! mes frères, répond saint Chrysostôme, c'est que dès qu'un chrétien ne travaille pas à entretenir dans sa maison la piété et le culte de Dieu, il faut qu'il ait dégénéré de ce zèle évangélique, qui, dans les premiers siècles de l'Eglise, fut une des marques les plus certaines de la foi, et qui a servi plus que tout autre à la répandre dans le monde. Or, n'ayant pas cette marque, il donne en quelque sorte à douter si la foi n'est point éteinte dans son cœur ; ou s'il est encore chrétien dans le cœur, du moins ne l'est-il plus dans la pratique et dans les œuvres, puisqu'il ne se comporte plus en chrétien. Or, sans la foi des œuvres, celle de l'esprit et du cœur est une foi morte : *Fidem negavit*. Mais de plus, comment est-il pire qu'un infidèle? parce que les païens et les infidèles sont communément très-zélés pour leurs superstitions, et très-

(1) 1. Tim. 5.

exacts à faire adorer dans l'intérieur de leurs familles les fausses divinités en qui ils se confient. Et en effet, n'est-il pas étonnant de voir le zèle que témoigna un Dioclétien pour ses idoles, n'ayant pu souffrir personne dans sa maison qui ne leur offrît comme lui de l'encens, et pour cela même, ayant abandonné ses plus proches et ce qu'il avoit de plus cher à toute la rigueur des supplices les plus cruels? N'est-il pas étonnant de voir le zèle que font paroître les sectateurs et les disciples d'un Mahomet sur les moindres observances de leur loi, ne permettant pas qu'on les viole impunément en leur présence, et faisant un point capital de la plus légère transgression? Que dirai-je de nos hérétiques, et quelle leçon, ou plutôt quel sujet de confusion a-ce été si longtemps pour nous, de voir parmi eux et par le zèle des maîtres, des domestiques plus réglés dans toute leur vie, plus adonnés aux exercices ordinaires de leur créance, plus assidus à leurs prières, plus respectueux dans leurs temples que parmi des catholiques et dans le troupeau de Jésus-Christ? C'est de quoi nous avons été témoins à notre honte et pour notre condamnation; et c'est ce qui n'a que trop vérifié et ce qui ne vérifie encore que trop tous les jours la proposition de l'Apôtre, qu'en cela, comme peut-être en bien d'autres points, nous sommes plus coupables que des infidèles : *Et est infideli deterior.*

Vous me direz que dans une maison on a bien de la peine à réduire des esprits difficiles et portés au libertinage; que vous leur parlerez, et qu'ils ne vous écouteront pas; que vous les avertirez, et qu'ils ne feront nulle attention à tous vos avis; que vous établirez des règles, et qu'ils refuseront de s'y soumettre, ou que pour les y assujettir, il faudra sans cesse user de répréhensions et de menaces. Il est vrai, chrétiens; quand vos impatiences naturelles et des ordres mille fois réitérés sans né-

cessité, et même sans utilité, fatigueront indiscrètement et perpétuellement des domestiques; quand il ne s'agira que de vous-mêmes, et que, par un intérêt sordide, vous les surchargerez de travail; que par une humeur dure et mille chagrins bizarres et capricieux, vous les accablerez de réprimandes; que par une espèce d'inhumanité, vous ne saurez jamais compatir à leurs foiblesses et à leurs peines; que par une délicatesse infinie, vous n'approuverez jamais rien, vous ne louerez jamais rien, vous ne serez jamais contens de rien; que par des hauteurs insoutenables et un empire tyrannique, vous les traiterez comme des esclaves, vous ne leur ferez entendre que des paroles aigres, vous ne leur témoignerez que des mépris et des dédains; quand, au lieu de leur fournir les moyens et de leur laisser le temps convenable pour s'acquitter de leurs obligations envers Dieu, vous ne leur accorderez pas un moment de toute la journée; que ne distinguant ni jours consacrés, ni autres, vous les emploierez sans relâche à des soins tout profanes; que ne leur donnant jamais l'exemple, ni de la prière, ni de l'usage des sacremens, ni de toutes les pratiques de la piété chrétienne, vous vivrez au milieu d'eux, et vous leur permettrez de vivre auprès de vous comme des gens sans foi et sans divinité. Que dirai-je encore? quand, par une conduite indigne de votre caractère et au-dessous de votre rang, vous vous familiariserez avec eux, que vous ne garderez en leur présence nulle mesure, que vous les admettrez dans vos criminelles confidences, et leur communiquerez inconsidérément tous vos secrets; que vous les autoriserez à dire et à faire tout ce qu'il leur plaît : alors, je l'avoue, vous serez plus exposés à leur grossièreté naturelle, et vous les trouverez moins souples et moins soumis dans les rencontres. Mais quand vous leur parlerez de Dieu, quand, avec une charité soutenue de l'autorité, ou avec une autorité tem-

pérée par la charité, vous leur représenterez les droits du souverain Seigneur que nous avons à servir; que vous leur remettrez devant les yeux l'injustice et la griéveté de leurs offenses contre le premier de tous les maîtres, et que vous les exhorterez à lui être fidèles; quand il sera question des préceptes de l'Eglise qu'ils doivent observer, des fêtes qu'ils doivent sanctifier, du sacrifice de la messe où ils doivent assister, des vices et des désordres dont ils doivent, ou se préserver, ou se corriger; quand ils verront que dans vos remontrances vous n'avez en vue que Dieu et qu'eux-mêmes, et que vous ne cherchez que sa gloire et que leur bien, et que c'est un zèle sincère et pur qui vous inspire, je prétends, mes chers auditeurs, qu'ils vous prêteront beaucoup plus volontiers l'oreille, que vous les trouverez beaucoup plus dociles, et qu'ils feront beaucoup plus de réflexion à vos paroles : soit parce que la sainteté du sujet les leur rendra plus vénérables, soit parce qu'elles leur paroîtront plus désintéressées de votre part, et qu'elles ne tendront qu'à l'honneur de Dieu et à leur salut. Faites-en l'épreuve, et vous pourrez par vous-mêmes vous en convaincre. Mais disons la vérité, et remontons à la source du mal : c'est que le zèle des intérêts de Dieu n'est guère allumé dans vos cœurs, et que vous ne vous inquiétez point qu'il soit servi dans vos maisons, ou qu'il ne le soit pas. Du moins ayez égard à votre propre intérêt, dont il me reste à vous parler dans la troisième partie.

TROISIÈME PARTIE.

C'est un langage bien ancien et bien ordinaire dans le monde, que celui de ces prêtres de Jérusalem, à qui le lâche et perfide Judas, après leur avoir vendu Jésus-Christ, s'adressa, et pour leur témoigner son repentir, et pour leur remettre l'argent qu'il avoit reçu : Qu'est-ce que cela nous importe, lui disent-ils? c'est votre affaire

t non pas la nôtre : *Quid ad nos ?* (1) Voilà comment parlent encore tous les jours tant de pères de famille et de maîtres. Pourquoi Dieu, dit-on, m'a-t-il chargé du soin de mes domestiques, et de quelle conséquence est-il pour moi qu'ils vivent bien ou qu'ils vivent mal? S'ils sont gens de bien et qu'ils se sauvent, à la bonne heure : mais s'ils veulent se perdre, qu'ils s'en prennent à eux-mêmes; c'est leur intérêt et non le mien : *Quid ad nos?* Je prétends, chrétiens, que votre intérêt particulier y est mêlé; que Dieu, en vous imposant l'obligation de veiller sur la conduite de vos domestiques, a eu en vue votre utilité propre, et qu'il s'y trouve pour vous un double avantage : l'un spirituel, l'autre temporel. Comment cela? encore quelque attention, s'il vous plaît, tandis que je vais m'expliquer et vous développer ces deux pensées.

Car, vous le savez, et l'usage de la vie ne vous permet pas de l'ignorer, que le danger le plus commun et l'effet le plus pernicieux de la condition des maîtres, est de les enorgueillir, de les enfler et de leur faire prendre ces sentimens et cet ascendant impérieux qui rendent quelquefois la grandeur humaine si odieuse aux hommes et si criminelle devant Dieu. Or, un des remèdes les plus efficaces, et un contrepoids bien puissant pour réprimer cet orgueil et pour rabaisser cette enflure de cœur, c'est cette loi que Dieu a faite pour les maîtres à l'égard de ceux qu'ils ont dans leur dépendance. Et en effet, supposé cet ordre, quels sentimens peut avoir un maître, que des sentimens de modestie et d'humilité? Car pourquoi me glorifierois-je, peut-il se dire à lui-même, d'avoir sur cet homme quelque pouvoir, puisque c'est ce pouvoir même qui m'assujettit à de très-pénibles obligations? Ce domestique m'est redevable de son travail, mais je lui suis redevable de mon zèle; il me doit une

(1) Matth. 27.

espèce de service, et moi je lui en dois une autre; il e
chargé de certains emplois dans ma maison, et moi
suis responsable de ses actions; il est mon serviteur po
ce qui regarde le corps, et je suis le sien pour ce qui co
cerne l'ame. Ainsi la servitude est mutuelle, et la dépe
dance réciproque entre lui et moi; et bien loin que j'a
droit de m'élever au-dessus de lui et de le mépriser
j'ai tout lieu de me confondre et de trembler, en cons
dérant que ma dépendance est incomparablement plu
onéreuse que la sienne, et qu'en qualité de maître,
lui dois beaucoup plus qu'il ne me doit en qualité d
serviteur.

C'est la belle remarque de saint Augustin, lorsqu
dans cet excellent chapitre de la Cité de Dieu, qui rou
tout entier sur la matière que je traite, il fait consiste
le secret de la Providence, et le bonheur d'une famil
réglée selon les lois de la sagesse de Dieu, en ce qu
ceux qui commandent sont obligés de pourvoir à ceu
qui exécutent leurs ordres : *Imperant qui consulunt,*
obediunt iis quibus consulitur (1). Tellement, dit c
saint docteur, que dans la maison d'un juste qui v
par l'esprit de la foi, commander, c'est obéir; et qu
ceux qui tiennent le rang de maîtres, servent par néces
sité et par devoir, ceux-là même qui les servent merce
nairement et par intérêt. Car ils ne commandent pas
ajoute ce Père, par un désir de dominer, mais dans un
vue sincère de faire du bien; et le nom de maîtres qu'il
portent, ne produit pas en eux l'orgueil d'une autorit
fastueuse, mais le zèle d'une charité chrétienne et affec
tueuse : *Neque enim dominandi cupiditate imperant*
sed officio consulendi; nec principandi superbiâ, se
providendi misericordiâ (2). Après cela, chrétiens,
n'est plus, ce semble, besoin de faire aux maîtres de
leçons d'humilité, de condescendance et de douceu

(1) August. — (2) *Ibid.*

envo

envers leurs domestiques. Il n'y a, en un mot, qu'à leur donner l'important avis dont S. Grégoire, pape, vouloit que les prédicateurs leur rafraîchissent souvent la mémoire, savoir, que comme les serviteurs doivent se souvenir qu'ils sont dépendans de leurs maîtres, aussi les maîtres ne doivent jamais oublier qu'ils sont, pour ainsi dire, les conserviteurs de leurs serviteurs mêmes : *Illi admonendi sunt, ut sciant se servos esse dominorum; isti ut intelligant se conservos esse servorum.* Il n'y a qu'à leur faire entendre ce que saint Bernard écrivoit à un souverain pontife : Vous commandez, lui disoit-il, à une multitude presque infinie d'officiers et de domestiques, et je veux croire que votre état porte tout cela; mais savez-vous que l'intention de Dieu n'est pas que vous en soyez plus grand pour avoir plus de sujets, mais seulement qu'il y ait plus de sujets à qui vous soyez utile; que vous ne devez pas croître en puissance par eux, mais qu'ils doivent croître en sainteté par vous; qu'ils n'ont pas été placés au-dessous de vous pour vous élever dans le monde, mais que vous êtes placé au-dessus d'eux pour les élever à Dieu? Si vous le comprenez bien, et si, conformément à cette maxime, vous exercez votre pouvoir, vous seconderez les vues de Dieu et les desseins de son adorable providence. Car il s'ensuit de là que vous commanderez modestement et humblement, et qu'on vous obéira fidèlement et promptement; que votre domination ne sera point impérieuse et fière, et que la soumission qu'on vous rendra ne sera point forcée et contrainte; que vos sujets ne se plaindront point de dépendre de vous, parce qu'ils verront que vous vous intéressez pour leur salut, et que vous n'abuserez point de votre autorité de maître, parce que vous ne l'emploierez que pour le bon gouvernement et pour la sanctification de vos sujets. Il n'y a, dis-je, qu'à retracer ces idées dans l'esprit d'un maître, pour lui apprendre

à ne laisser point son cœur s'évanouir en de vaines complaisances, et pour le préserver ainsi de la plus dangereuse tentation.

Mais allons plus avant, chrétiens auditeurs, et prenons même seulement la chose par rapport à vos avantages temporels. Je soutiens qu'il y va du bonheur de vos familles; que de régler les mœurs de vos domestiques, et de les sanctifier, c'est établir dans vos maisons la subordination, la paix, la concorde, la sûreté; que c'est couper court à mille maux dont vous vous plaignez sans cesse dans le monde, et à quoi vous n'apportez jamais le vrai remède; enfin, que c'est le moyen le plus infaillible pour être servis comme vous le devez être, et comme vous le demandez. Souffrez que je m'explique sur ce point selon toutes les connoissances que j'en puis avoir, et que pour vous faire ouvrir les yeux et remarquer votre aveuglement, je produise contre vous-mêmes votre propre témoignage : ceci est plus sensible, et peut-être vous touchera plus que tout le reste.

Car il n'est pas possible d'avoir quelque usage du monde, et de n'être point instruit des plaintes que vous formez contre toutes les personnes engagées à votre service. Je ne veux pas vous dire que ce sont des plaintes mal fondées; je ne contesterai point là-dessus avec vous, et je conviendrai de tout ce qu'il vous plaira. L'un, je l'avoue, est un emporté, qui, comme ce mauvais serviteur de l'évangile, met le trouble dans votre maison, et y excite sans cesse des dissentions et des querelles; l'autre est lent et paresseux, sans attention et sans soin; il ne s'affectionne à rien, et tout ce que vous lui ordonnez ne se trouve jamais fait au temps marqué, ni de la manière qu'il faut. Celui-là dissipe tout ce qu'on lui confie; et dans le maniement dont vous vous reposez sur lui, il n'a nulle vigilance ou nulle

habileté pour ménager vos intérêts. Celui-ci n'est pas fidèle, et en bien des rencontres vous vous apercevez qu'il vous trompe, ou plutôt qu'il cherche à vous tromper. Je ne finirois point si j'entreprenois d'exposer ici tous leurs désordres, et ce détail seroit assez inutile, puisque je ne ferois que vous redire ce que vous avez dit vous-mêmes cent fois, et ce que vous dites encore tous les jours. Mais à cela, quel remède et quel parti y auroit-il à prendre? de changer trop aisément et trop souvent de domestiques, comme on le voit en certaines maisons; de les recevoir aujourd'hui pour les renvoyer demain; de faire un flux et un reflux continuel de gens qui entrent et qui sortent, qui viennent et qui s'en retournent, c'est donner une scène au monde, qui le remarque et qui en raisonne; c'est se donner à soi-même un air d'inconstance et de légèreté; c'est avoir des gens à soi, et n'en avoir point; c'est se délivrer d'un mal pour s'en attirer un autre pire encore peut-être que le premier. Ah! mes chers auditeurs, le grand secret et le moyen sûr, ce seroit de vous appliquer à rendre vos domestiques plus chrétiens. Dès qu'ils seront chrétiens, ils sauront se modérer, et ils apprendront à se supporter les uns les autres : plus de divisions entre eux, plus de contestations et de disputes; ils se prêteront mutuellement la main, et, de concert, ils s'uniront pour exécuter toutes vos volontés. Dès qu'ils seront chrétiens, ils deviendront vigilans et soigneux : ils prendront vos ordres comme les ordres de Dieu même, parce qu'ils envisageront Dieu même dans vos personnes; et par conséquent, la même promptitude qu'ils auront à servir ce premier maître, ils la feront voir à vous servir vous-mêmes. Dès qu'ils seront chrétiens, ils conserveront pour vous tout le respect qu'ils vous doivent, et ils vous le marqueront dans toutes les rencontres; ils se tairont quand il faudra se taire, ils parleront avec retenue quand ils se verront obligés de ré-

pondre; ils connoîtront leurs fautes lorsqu'il leur en sera échappé; et sans entreprendre de les justifier par de mauvaises raisons et par des répliques encore plus mauvaises, ils écouteront avec docilité les avertissemens que vous leur donnerez, et en profiteront. Dès qu'ils seront chrétiens, à l'exemple de ces bons serviteurs, tant vantés dans l'évangile, ils feront valoir les talens dont ils auront l'administration; c'est-à-dire, qu'ils s'adonneront avec assiduité et avec fidélité aux divers ministères où il vous plaira de les destiner pour l'heureux succès de vos entreprises et pour le bien de vos affaires; que rien de tout ce que vous leur mettrez dans les mains n'y demeurera ni ne sera détourné; qu'ils ne penseront point à s'enrichir de vos dépouilles, ni à faire sur vos dépenses de frauduleuses épargnes qui grossissent leur salaire; qu'ils s'en tiendront, selon toute la rigueur de la lettre, à votre parole, et que par nulle interprétation favorable à leur cupidité, ils ne passeront la juste étendue de vos promesses. Tout cela, pourquoi? parce que le christianisme veut tout cela, enseigne tout cela, comprend tout cela.

Ce sera alors, mon cher auditeur, qu'on pourra dire, en quelque sorte, de votre maison, ce que le Fils de Dieu dit de la maison de Zachée en y entrant: *Hodiè salus huic domui facta est* (1); C'est ici que règne la paix, et que tout concourt à la maintenir. Maîtres, domestiques, tout y est dans une pleine intelligence, et dans une union dont rien ne trouble le parfait accord. Aussi n'y entend-on point de murmures, et n'y voit-on point de division. Les domestiques sont contens d'obéir, et les maîtres n'ont presque pas besoin de commander; parce que chacun de soi-même se porte à son devoir. Or, ce qui est vrai de la sagesse, selon la parole du Saint-Esprit, l'est encore de cette paix qui lie ensemble et qui unit tous les membres d'une maison avec le

(1) Luc. 19.

chef : *Venerunt omnia bona pariter cum illâ* (1); C'est une source de bénédiction, et tous les biens viennent avec elle et par elle. La piété y fleurit, les affaires y réussissent, les fonds y profitent, la vie y est douce, le commerce aisé, la confiance entière; les domestiques y sont presque regardés comme les enfans, et les maîtres aimés comme des pères; le bonheur en est parfait. Mais où trouve-t-on de ces maisons dans le monde, et combien en peut-on compter? Je dis plus; et je demande pourquoi elles sont en si petit nombre. Vous en savez la raison, mes chers auditeurs; et si vous ne la comprenez pas bien encore, je ne puis trop vous la redire, afin que vous puissiez une fois la concevoir : c'est que vous n'entretenez point assez dans vos maisons le culte de Dieu et les bonnes mœurs : et qu'arrive-t-il en effet de là? vous avez des domestiques qui ne vous servent qu'à regret, et que par une crainte servile. Tant que vous les éclairez de l'œil, ils agissent; mais disparoissez un moment, tout est négligé. Vous avez des domestiques qui se déchirent les uns les autres, qui vous déchirent vous-mêmes, qui vous parlent insolemment, et qui parlent encore de vous avec plus d'insolence; qui, témoins de tout ce qui se passe dans votre famille, au lieu de le tenir secret et caché, comme la loi de Dieu et de la nature les y oblige, sont au contraire les premiers à le publier, à l'augmenter, à l'empoisonner, à vous décrier; que vous êtes incessamment forcés de chagriner par les réprimandes qu'ils méritent et que vous leur faites, et qui vous rendent bien chagrin pour chagrin, par leurs incartades et leurs brusqueries. Vous avez des domestiques ou intéressés, ou dissipateurs, qui regardent votre maison comme une place abandonnée au pillage; chacun fait sa main, et se persuade volontiers que tout ce qui lui convient lui appartient; sous un prétendu titre, ou de compensation, ou de nécessité,

(1) Sap. 7.

ou de coutume établie dans le service, ils usent des choses à leur gré; ils en donnent une partie, ils en retiennent l'autre : tantôt avares, tantôt prodigues, mais toujours sur votre compte et à vos dépens. Vous avez des domestiques corrompus et corrupteurs, qui portent la contagion dont ils sont infectés, jusqu'à ceux que vous devez chérir le plus tendrement, jusqu'à vos enfans; qui, par leurs discours libertins et leurs pernicieux exemples, gâtent ces esprits flexibles, et pervertissent ces ames pures et innocentes; qui leur enseignent ce qu'ils devroient éternellement ignorer; qui, établis pour vous servir auprès d'eux de surveillans, et pour vous avertir de toutes leurs démarches, leur en servent contre vous-mêmes, pour favoriser leurs passions, et pour dérober à votre connoissance leurs criminelles habitudes; car voilà de quoi sont remplies la plupart des maisons, et sur quoi vous déplorez tous les jours le sort des maîtres. Il est vrai, c'est un mal bien déplorable; mais puisque vous le reconnoissez, puisque vous en voyez les funestes conséquences, puisque vous en avez peut-être mille fois éprouvé les tristes effets, vous êtes bien aveugles et bien ennemis de vous-mêmes si vous ne travaillez pas à vous en garantir. Or, je vous en ai appris le moyen, et c'est à vous de le mettre en œuvre.

Que dis-je? bien loin de l'employer et d'en profiter on tient une conduite tout opposée; et au lieu d'engager les domestiques à vivre chrétiennement, on arrête même et l'on ruine sur cela les heureuses dispositions où Dieu par sa grâce les avoit mis. Des domestiques, à certains jours solennels, voudroient participer aux sacremens, se purifier dans le tribunal de la pénitence, approcher de la table de Jésus-Christ; mais à peine dans tout le cours de l'année leur accorde-t-on un jour où ils puissent, avec les fidèles, remplir les devoirs de la pâque. Du reste, il semble qu'ils soient ex-

communiés de l'Eglise; et parce que vous ne savez pas, au moins de temps en temps, vous passer pour quelques heures de leurs services, il faut qu'ils se passent du secours le plus nécessaire pour marcher dans la voie du salut, et qu'ils soient privés du divin aliment qui doit soutenir la vie de nos ames. Des domestiques voudroient, pour la sanctification des fêtes, assister à quelque partie de l'office divin, et pour leur instruction entendre quelquefo is la parole de Dieu : mais à peine leur est-il libre de s'absenter quelques momens pour une courte messe, souvent avancée lorsqu'ils y arrivent, et non encore finie lorsqu'ils se retirent. Cela fait une fois, et dans une précipitation qui dessèche toute la piété, une femme mondaine les retient une journée entière auprès d'elle, sans autre exercice que de travailler à ses ajustemens et à ses parures. Des domestiques voudroient garder les jeûnes de l'Eglise, et ils le pourroient si les heures dans une maison étoient mieux réglées; mais tout y est dans un dérangement avec lequel il ne leur est pas possible d'accommoder ni le jeûne, ni la prière, ni aucune pratique chrétienne. En un mot, des domestiques auroient d'eux-mêmes assez d'inclination et de penchant à la vertu, et la vertu leur donneroit les perfections que vous demandez par rapport à vous; mais ils sont tout autres que vous ne les souhaitez, parce qu'au lieu de seconder ce penchant et de cultiver cette inclination, vous y mettez des obstacles, et vous les arrêtez.

Finissons par un bel exemple: c'est celui de la femme forte, et c'est surtout à vous, mesdames, que je propose ce grand modèle. Je dis à vous, qui, dans l'ordre et l'économie des familles, avez plus communément pour partage les soins domestiques. Le monde vous met devant les yeux tant de femmes indolentes et oisives, sans autre occupation que leur vanité, et de là

sans règle et sans attention dans leur ménage. Puissiez-vous imiter celle dont le Saint-Esprit nous a tracé lui-même le caractère! Peu touchée de la bagatelle, elle se renferme dans l'intérieur de sa maison, et en considère toutes les voies; c'est-à-dire, que par une vigilance éclairée et sage, et sans être importune et fatigante, elle prend garde à tout ce qui s'y passe, et s'en fait instruire : *Consideravit semitas domûs suæ* (1). Elle ne croit point se rabaisser, ni ne tient point au-dessous d'elle d'étendre ses réflexions et ses vues jusqu'à ses domestiques. Elle fournit charitablement à leurs besoins : *Deditque prædam domesticis suis, et cibaria ancillis suis* (2). Elle veut qu'ils aient de quoi se défendre des injures de la saison et des froids de l'hiver : *Non timebit domui suæ à frigoribus nivis; omnes enim domestici ejus vestiti sunt* (3). Mais en même temps qu'elle pourvoit à leurs nécessités temporelles, elle se rend encore bien plus attentive à ce qui concerne leur ame et au bon réglement de leur vie ; elle leur en fait d'utiles leçons, et elle ouvre elle-même la bouche pour leur enseigner la véritable sagesse, qui est la science du salut: *Os suum aperuit sapientiæ* (4). C'est ainsi qu'elle entretient toute sa maison dans une parfaite intelligence, qu'elle mérite les éloges de son époux, qu'elle s'attire la confiance de ses enfans, qu'elle est honorée et respectée de ses domestiques : *Surrexerunt et beatissimam prædicaverunt* (5). De qui fais-je le portrait? plaise au ciel que ce soit le vôtre! vos soins ne seront pas sans récompense. Outre les avantages que vous en retirerez dès ce monde, et par rapport à cette vie présente, l'Apôtre vous promet qu'en sauvant le prochain vous vous sauverez vous-mêmes, que vous recevrez de Dieu, pour fruit de votre zèle, l'éternité bienheureuse que je vous souhaite, etc.

(1) Prov. 31. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.* — (5) *Ibid.*

SERMON
POUR
LE III.me DIMANCHE APRÈS PAQUES.

SUR LES DIVERTISSEMENS DU MONDE.

Amen, amen dico vobis, quia plorabitis et flebitis vos, mundus autem gaudebit.

Je vous le dis en vérité, vous pleurerez, vous serez dans l'affliction, et le monde se réjouira. En saint Jean, chap. 16.

C'est Jésus-Christ qui parle, et qui, dans l'évangile de ce jour, prononce en deux paroles deux jugemens bien contraires ; l'un en faveur des élus, qui nous sont représentés dans ses apôtres, et l'autre pour la condamnation des pécheurs qui composent ce monde, qu'il a si hautement réprouvé, et contre lequel il a si souvent fulminé ses anathêmes. Vous pleurerez, vous vivrez dans la souffrance et dans la peine ; voilà le sort des prédestinés : *Plorabitis et flebitis vos*. Mais le monde sera dans la joie, et rien de tous les plaisirs de la vie ne lui manquera ; voilà le partage des pécheurs : *Mundus autem gaudebit.* Quel partage, après tout, chrétiens, et jamais l'eussiez-vous ainsi pensé ? Sont-ce là les châtimens dont le Fils de Dieu menace les ennemis de son évangile ? sont-ce là les récompenses qu'il promet à ceux qui s'attacheront fidèlement et constamment à le suivre ? et selon nos vues humaines ne devoit-il pas, ce semble, renverser la proposition, et dire aux justes : Vous vous réjouirez ; et aux pécheurs : Vous serez accablés de chagrins, et vous passerez vos jours dans la douleur ? Oui, mes chers auditeurs, il le devoit selon nos vues humaines, c'est-à-dire, selon les vues foibles et bornées de la fausse prudence de la chair : mais les vues

de la sagesse divine sont bien supérieures aux nôtres ; et pour l'accomplissement des desseins de Dieu à l'avantage de ses élus, il falloit qu'ils renonçassent aux divertissemens du monde, parce que si les apparences en sont belles et les dehors engageans, la fin en est malheureuse, et qu'ils mènent à la perdition. Aussi prenez garde à ce que le Sauveur des hommes ajoute pour la consolation de ses disciples : C'est, leur dit-il, qu'après avoir vécu dans les pleurs, votre tristesse se changera en joie, mais dans une joie solide, durable, éternelle : leur donnant à entendre, par une règle tout opposée, que les joies trompeuses du siècle n'aboutiront qu'à un souverain malheur : *Sed tristitia vestra vertetur in gaudium*. Grande et terrible vérité que j'entreprends aujourd'hui de développer, et dont la suite de ce discours vous fera connoître l'importance. Implorons le secours du Saint-Esprit, et pour l'obtenir adressons-nous à Marie. *Ave, Maria*.

Je ne prétends rien exagérer, chrétiens, et ce n'est pas mon dessein de condamner sans exception tous les divertissemens de la vie. Je sais quels arrêts le Fils de Dieu a portés contre les heureux du siècle, lorsqu'il a dit en général : *Væ vobis qui ridetis* (1); Malheur à vous qui cherchez les plaisirs de ce monde : *Væ vobis qui habetis consolationem vestram* (2); malheur à vous qui trouvez votre félicité sur la terre, et qui la faites consister dans les vaines joies de la terre. Mais du reste, sans altérer en aucune sorte les paroles de Jésus-Christ, et sans vouloir en adoucir la sévérité, je puis, et je dois même convenir d'abord qu'il y a des récréations innocentes, des récréations honnêtes, et par conséquent permises selon les règles de discrétion et de modération que l'évangile nous prescrit. Je ne viens donc

(1) Luc. 6. — (2) *Ibid.*

point vous dire que tous les divertissemens du monde sont criminels et réprouvés de Dieu; mais aussi j'avance, avec saint Grégoire, pape, qui l'a remarqué avant moi, que ces divertissemens du monde permis et innocens, sont bien rares; que ces divertissemens honnêtes sont dans le monde en bien petit nombre; en un mot, que la plupart des divertissemens du monde sont condamnables: pourquoi? par trois raisons qui comprennent tout mon sujet, et qui méritent toute votre attention. Je les considère ces divertissemens mondains dans leur nature, dans leur étendue et dans leurs effets. Or, je soutiens, comme vous l'allez voir, qu'ils sont presque tous, ou impurs et défendus dans leur nature, c'est la première partie; ou excessifs dans leur étendue, c'est la seconde partie; ou enfin scandaleux dans leurs effets, c'est la troisième et dernière partie. Appliquez-vous, s'il vous plaît, à ces trois pensées, qui demandent un plus ample éclaircissement, et que je vais mettre dans leur jour.

PREMIÈRE PARTIE.

Tertullien fait une réflexion bien vraie dans le traité qu'il a composé des spectacles. Il dit que l'ignorance de l'esprit de l'homme n'est jamais plus présomptueuse, ni ne prétend jamais mieux philosopher et raisonner, que quand on lui veut interdire l'usage de quelque divertissement et de quelque plaisir dont elle est en possession, et qu'elle se croit légitimement permis. Car c'est alors qu'elle se met en défense, qu'elle devient subtile et ingénieuse, qu'elle imagine mille prétextes pour appuyer son droit, et que dans la crainte d'être privée de ce qui la flatte, elle vient enfin à bout de se persuader que ce qu'elle désire est honnête et innocent, quoique au fond il soit criminel et contre la loi de Dieu: *Mirumquippe quàm sapiens argumentatrix sibi videtur ignorantia humana, cùm aliquid de hujusmodi*

gaudiis ac fructibus veretur amittere (1). Et en effet, c'est de ce principe que naissent tous les jours les relâchemens dans la morale chrétienne. Une chose est agréable, ou le paroît; et parce qu'elle est agréable on l'aime, et parce qu'on l'aime on se figure qu'elle est bonne, et à force de se le figurer on s'en fait une espèce de conviction, en vertu de laquelle on agit au préjudice de la conscience et malgré les plus pures lumières de la grâce. Or, appliquons cette maxime générale aux points particuliers, surtout à celui que je traite. Je prétends qu'il y a des divertissemens dans le monde qui passent pour légitimes, et que l'opinion commune des gens du siècle autorise, mais que le christianisme condamne, et qui ne peuvent s'accorder avec l'intégrité et la pureté des mœurs. Expliquons-nous encore plus en détail; car sans cela, chrétiens, peut-être auriez-vous de la peine à bien concevoir ma proposition, et peut-être, dans la pratique, tout ce que je dirois ne produiroit-il aucun fruit. Raisonnons donc sur certains sujets plus ordinaires, plus connus, et qui sont à peu près les mêmes que ceux dont a parlé Tertullien. Ecoutez-moi.

Ainsi, par exemple, ces représentations profanes, ces spectacles où assistent tant de mondains oisifs et voluptueux, ces assemblées publiques et de pur plaisir, où sont reçus tous ceux qu'y amène soit l'envie de paroître, soit l'envie de voir; en deux mots, pour me faire toujours mieux entendre, comédies et bals, sont-ce des divertissemens permis ou défendus? Les uns, éclairés de la véritable sagesse, qui est la sagesse de l'évangile, les réprouvent; les autres, trompés par les fausses lumières d'une prudence charnelle, les justifient ou s'efforcent de les justifier. Chacun prononce selon ses vues et donne ses décisions. Pour moi, me-

(1) Tertull.

chers auditeurs, si je n'étois déjà d'une profession qui, par elle-même, m'interdit de pareils amusemens, et que j'eusse comme vous à prendre parti là-dessus, et à me résoudre, il me semble d'abord que pour m'y faire renoncer, il ne faudroit rien davantage que cette diversité de sentimens. Car pourquoi, dirois-je, mettre ma conscience au hazard dans une chose aussi vaine que celle-là, et dont je puis si aisément me passer? D'une part, on m'assure que ces sortes de divertissemens sont criminels; d'autre part, on soutient qu'ils sont exempts de péchés: ce qui doit résulter de là, c'est qu'ils sont au moins suspects; et puisque ceux qui soutiennent que l'innocence y est blessée, sont du reste les plus réglés dans leur conduite, les plus attachés à leurs devoirs, les plus versés dans la science des voies de Dieu, n'est-il pas plus sûr et plus sage que je m'en rapporte à eux, et que je ne risque pas si légèrement mon salut? Voilà comment je conclurois, et ce seroit sans doute la conclusion la plus raisonnable et la plus sensée.

Mais ce n'est pas là que je me voudrois arrêter, et il y a encore de plus fortes considérations qui me détermineroient. Que ferois-je? suivant le conseil du Saint-Esprit, j'interrogerois ceux que Dieu m'a donnés pour maîtres: ce sont les Pères de l'Eglise: *Interroga Patrem tuum, et annuntiabit tibi; majores tuos, et dicent tibi* (1); et après les avoir consultés, il seroit difficile, s'il me restoit quelque délicatesse de conscience, que je ne fusse pas absolument convaincu sur cette matière. Car ils m'apprendroient des vérités capables, non-seulement de me déterminer, mais de m'inspirer pour ces sortes de divertissemens une espèce d'horreur. Suivez-moi, je vous prie.

Ils m'apprendroient que les païens mêmes les ont

(1) Cantic. Moys.

proscrits comme préjudiciables et contagieux. Il n'y a qu'à lire ce que saint Augustin en a remarqué dans les livres de la Cité de Dieu, et les belles ordonnances qu'il rapporte à la confusion de ceux qui prétendroient maintenir dans le christianisme ce que le paganisme a rejeté. Ils m'apprendroient que d'abandonner ces spectacles et ces assemblées, dans les premiers siècles de l'Eglise, c'étoit une marque de religion, mais une marque authentique; et qu'en particulier, ils ne blâmoient pas seulement le théâtre parce que de leur temps il servoit à l'idolâtrie et à la superstition, mais parce que c'étoit une école d'impureté. Or, vous savez s'il ne l'est pas encore plus aujourd'hui, et si la contagion de l'impureté n'y est pas d'autant plus à craindre, qu'elle y est plus déguisée et plus raffinée. Il est vrai, le langage en est plus pur, plus étudié, plus châtié; mais vous savez si ce langage en ternit moins l'esprit, s'il en corrompt moins le cœur, et si peut-être il ne vaudroit pas mieux entendre les adultères d'un Jupiter et des autres divinités, dont les excès, exprimés ouvertement et sans réserve, blessant les oreilles, feroient moins d'impression sur l'ame. Ils m'apprendroient que dans l'estime commune des fidèles, on ne croyoit pas pouvoir garder le serment et la promesse de son baptême, tandis qu'on demeuroit attaché à ces frivoles passe-temps du siècle. Car c'est vous jouer de Dieu même, mon frère, écrivoit saint Cyprien, d'avoir dit anathème au démon, comme vous l'avez fait en recevant sur les sacrés fonts la grâce de Jésus-Christ et de rechercher maintenant les fausses joies qu'il vous présente dans une assemblée ou dans un spectacle de vanité. Ils m'apprendroient que sur cela l'Eglise usoit d'une sévérité extrême dans sa discipline; et que cette sévérité alla même à un tel point, que ce fut quelquefois un obstacle à la conversion des infidèles. Jusque-là, *dit* Tertullien, que l'on en voyoit presque plus s'éloigner

de notre sainte foi par la crainte d'être privés de ces divertissemens qu'elle condamnoit, que par la crainte du martyre et de la mort, dont les tyrans les menaçoient.

Voilà, dis-je, ce que m'apprendroient ces saints docteurs, et ce qu'ils vous apprennent. Voilà leur tradition, voilà leurs pensées, voilà leur morale. Prenez garde, je ne dis pas que ç'a été la morale d'un de ces grands hommes, mais de tous : tellement que tous d'un consentement unanime, sont convenus de ce point : qu'ils n'ont eu tous là-dessus qu'une même voix, et souvent que les mêmes expressions. Je ne dis pas que ç'a été leur morale dans un temps, et qu'elle a changé dans un autre : de siècle en siècle ils se sont succédés, et dans tous les siècles ils ont renouvelé les mêmes défenses, débité les mêmes maximes, prononcé les mêmes arrêts. Je ne dis pas que ç'a été la morale de gens foibles et peu instruits, bornés dans leurs vues et timides ou précipités dans leurs décisions : outre leur sainteté qui nous les rend vénérables, nous savons que c'étoient les premiers génies du monde ; nous avons en main leurs écrits, et nous y voyons la sublimité de leur sagesse, la pénétration de leur esprit, la profondeur et l'étendue de leur érudition. Je ne dis pas que ç'a été une morale de perfection seulement et de pur conseil : il n'y a qu'à peser leurs termes et qu'à les prendre dans le sens le plus naturel et le plus commun : sur quel autre sujet se sont-ils expliqués avec plus de rigueur ? de quoi nous ont-ils plus fait craindre les funestes conséquences, et à quoi ont-ils plus attribué les suites fatales et plus donné la force du précepte ? Je ne dis pas que ç'a été une morale fondée sur des raisons propres et particulières : je vous l'ai déjà fait remarquer, et je le répète, ils n'employoient point d'autres raisons que nous, ils n'en avoient point d'autres ; ce qu'ils disoient contre le théâtre et contre ces assemblées mondaines d'où nous tâchons à vous retirer,

c'est ce que nous vous disons ; et tout ce qu'ils disoient, c'est ce que nous avons le même droit qu'eux de vous dire. Enfin, je ne dis pas que ç'a été une morale qu'ils n'aient adressée qu'à certains états, qu'à certains caractères et à certains esprits. Ils n'ont distingué, ni qualités, ni conditions, ni tempéramens, ni dispositions du cœur. Ils parloient à des chrétiens comme vous, et ils leur parloient à tous. En vain tel ou tel leur répondoit ce qu'on nous répond encore tous les jours, et ce qu'a si bien remarqué saint Chrysostôme : Tout ce que je vois et tout ce que j'entends, me divertit et rien de plus ; du reste, je n'en ressens aucune impression, et je n'en suis nullement touché. Vaine excuse qu'ils traitoient, ou de déguisement et de mauvaise foi, ou d'erreur au moins et d'illusion : de déguisement et de mauvaise foi, parce qu'ils n'ignoroient pas que c'est un prétexte dont veulent quelquefois se prévaloir les plus corrompus, cachant les désordres secrets de leur cœur, afin de justifier en apparence leur conduite ; d'erreur au moins et d'illusion, parce qu'ils savoient combien on aime à s'aveugler soi-même, et combien la passion fait de progrès qu'on n'aperçoit pas d'abord et qu'on ne veut pas apercevoir, mais qui ne deviennent ensuite que trop sensibles.

Or, je m'en tiens là, mes chers auditeurs : et que peuvent opposer à des témoignages si exprès, si avérés, si respectables, les partisans du monde ? qui en croiront-ils, s'ils ne se rendent pas à de semblables autorités ; et ne seroit-ce pas une témérité insoutenable, et où nul chrétien de bon sens ne tombera jamais, de prétendre que ces hommes de Dieu se soient tous égarés, qu'ils aient tous porté trop loin les choses, et que dans le siècle où nous vivons, nous soyons plus éclairés qu'ils ne l'étoient ? Cependant vous en verrez qui, sans hésiter, appellent de tout cela à leur propre jugement, et qui ne se feront pas le moindre scrupule de ce que

tous

tous les Pères de l'Eglise ont cru devoir hautement qualifier de péché. Car voilà jusqu'où est allée la présomption de notre siècle. Comprenez-la, s'il vous plaît, toute entière. Il s'agit de la conscience et du salut; et tout ce qu'il y a eu jusqu'à présent, sur ces sortes de matières, de juges compétens, de juges reconnus et autorisés, ont décidé : mais ce n'est point ainsi qu'en jugent quelques mondains, et ce n'est qu'à eux-mêmes qu'ils veulent s'en rapporter. Observez bien ce que je dis, quelques mondains. Car du moins, si c'étoient les pasteurs des ames, si c'étoient les maîtres de la morale, si c'étoient les ministres des autels, les directeurs, les prédicateurs de la parole de Dieu, qui maintenant et parmi nous eussent sur la question que je traite, des principes moins sévères que ceux de toute l'antiquité; et si ces principes étoient généralement et constamment suivis par la plus saine partie des chrétiens, peut-être seroit-il plus supportable alors d'examiner, de délibérer, de disputer. Mais vous le savez : prédicateurs dans la chaire, directeurs dans le tribunal de la pénitence, docteurs dans les écoles, pasteurs des ames, ministres des autels, tiennent tous encore le même langage, et se trouvent appuyés de tout ce que l'Eglise a de vrais enfans et de vrais fidèles. Que reste-t-il donc? je l'ai dit, quelques mondains, c'est-à-dire, un certain nombre de gens libertins, amateurs d'eux-mêmes et idolâtres de leurs plaisirs; de gens sans étude, sans connoissance, sans attention à leur salut; de femmes vaines, dont toute la science se réduit à une parure, dont tout le désir est de paroître et de se faire remarquer, dont tout le soin est de charmer le temps et de se tenir en garde contre l'ennui qui les surprend dès que l'amusement leur manque, et qu'elles sont hors de la bagatelle; mais ce qu'il y a souvent de plus déplorable, dont la passion cherche à se nourrir et à s'allumer lorsqu'il faudroit tout mettre en œuvre pour l'a-

mortir et pour l'éteindre. Voilà les oracles qui veulent se faire écouter, et que l'on n'écoute en effet que trop ; voilà les docteurs et les maîtres dont les lumières effacent toutes les autres, et dont les résolutions sont absolues et sans réplique ; voilà les guides dont les voies sont les plus droites, et les garans sur qui l'on peut se reposer de sa conscience, de son ame, de son éternité. Ah chrétiens, soyez-en juges vous-mêmes, et concluez tandis que je passe à un nouvel article non moins important, ni moins commun.

Car ce que je puis encore compter parmi les divertissemens criminels, et ce que je mets dans le même rang, ce sont ces histoires fabuleuses et romanesques dont la lecture fait une autre occupation de l'oisiveté du siècle, et y cause les mêmes désordres. Entretien ordinaire des esprits frivoles et des jeunes personnes. On emploie les heures entières à se repaître d'idées chimériques, on se remplit la mémoire de fictions et d'intrigues tous imaginaires, on s'applique à en retenir les traits les plus brillans, on les sait tous, et les sachant tous, on ne sait rien. Ce seroit peu néanmoins de n'apprendre rien et de ne rien savoir, si c'étoit là le seul mal qu'il y eût à craindre. Mais voici l'essentiel, et le point capital à quoi je m'attache : c'est que rien n'est plus capable de corrompre la pureté d'un cœur que ces livres empestés ; c'est que rien ne répand dans l'ame un poison plus subtil, plus présent, plus prompt ; que rien donc n'est plus mortel, et ne doit être, par une conséquence bien juste, plus étroitement défendu. Expérience, confession même de ceux qui en ont fait les tristes épreuves, raison, tout concourt à établir cette vérité. Et je vous demande en effet, mon cher auditeur, vous à qui je parle, et qui avez dans vous-même votre conscience pour témoin de ce que je dis, n'est-il pas vrai, qu'autant que vous vous êtes adonné à ces lectures, et qu'elles vous ont plu, vous

avez insensiblement perdu le goût de la piété; que votre cœur s'est refroidi pour Dieu, et que toute l'ardeur de votre dévotion s'est ralentie? Je dis plus : n'est-il pas vrai que par l'usage et l'habitude que vous vous êtes fait de ces lectures, l'esprit du monde s'est peu à peu emparé de vous, que vous avez senti celui du christianisme diminuer à proportion et s'affoiblir, que les heureux principes de votre première éducation se sont altérés, que vous n'avez plus eu dans la tête que de folles imaginations, que la galanterie, que la vanité, et que tout le reste, beaucoup plus solide et plus sérieux, vous est devenu insipide, ensuite fatigant, enfin odieux et insupportable? Ce n'est point encore assez; mais ne vous déguisez rien à vous-même, et reconnoissez-le de bonne foi : n'est-il pas vrai qu'à force de lire ces sortes d'ouvrages et d'avoir sans cesse dans les mains ces livres corrupteurs, vous avez donné imperceptiblement entrée dans votre ame au démon de l'incontinence, et que les pensées sensuelles ont commencé à naître, les sentimens tendres à s'exciter, les paroles libres à vous échapper; que la chair s'est fortifiée, et que vous vous êtes trouvé tout autre que vous n'aviez été jusque-là, ou que vous ne vous étiez connu? Peut-être en êtes-vous surpris; mais moi je ne m'en étonne pas, et sans une espèce de miracle, il falloit que cela fût ainsi. Ayant tous les jours de tels livres sous les yeux, et ces livres étant aussi infectés qu'ils le sont, il n'étoit pas naturellement possible que vous n'en prissiez le venin, et qu'ils ne vous communiquassent leur contagion. Car, pour parler le langage du monde et pour user du terme propre, qu'est-ce, à le bien définir, que le roman? une histoire, disons mieux, une fable proposée sous la forme d'histoire, où l'amour est traité par art et par règles; où la passion dominante et le ressort de toutes les autres passions, c'est l'amour; où l'on affecte d'exprimer toutes les foi-

blesses, tous les transports, toutes les extravagances de l'amour; où l'on ne voit que maximes d'amour, que protestations d'amour, qu'artifices et ruses d'amour; où il n'y a point d'intérêt qui ne soit immolé à l'amour, fût-ce l'intérêt le plus cher, selon les vues humaines, qui est celui de la gloire; où la gloire même, la belle gloire est de sacrifier tout à l'amour; où un homme infatué ne se gouverne plus que par l'amour : tellement que l'amour est toute son occupation, toute sa vie, tout son objet, sa fin, sa béatitude, son Dieu. Dites-moi si j'ajoute rien; mais en même temps, faites-moi comprendre comment, aussi fragiles que nous le sommes et aussi enclins au mal, on peut se retracer incessamment à soi-même de semblables images, et n'en pas ressentir les atteintes? Les plus grands saints y résisteroient-ils? un ange n'y seroit-il pas surpris, et l'innocence même n'y feroit-elle pas naufrage? Ou bien, apprenez-moi comment, dans une religion aussi pure que la nôtre, il peut être permis à un chrétien d'exposer la pureté de son cœur à une ruine si évidente et si prochaine?

Mais, dit-on, en tout ce que je lis, il ne s'agit que d'un amour honnête. Abus, mes frères : appelez-vous amour honnête celui qui possède un homme, et qui l'enchante jusqu'à lui ravir le sens et la raison; qui absorbe toutes ses pensées, qui épuise tous ses soins, et qui, aux dépens du Créateur, le rend idolâtre de la créature? Appelez-vous amour honnête celui qui fait oublier à un homme les plus saints devoirs de la nature, de la patrie, de la justice, de l'honneur, de la charité? Or, n'est-ce pas là souvent que se termine la prétendue honnêteté du roman? Mais ces lectures servent à former une jeune personne, et lui apprennent le monde. Ah! chrétiens, vous est-il donc si nécessaire de savoir le monde, que vous deviez pour cela renoncer à votre salut? et fallût-il éternellement ignorer les manières du monde, ne vaut-

il pas mieux, à ce prix, garder votre ame et la sauver? Oui, certes, ces livres vous formeront selon le monde, mais selon quel monde? selon un monde païen, selon un monde impie et perverti, selon un monde condamné par Jésus-Christ, et le plus dangereux ennemi dont vous ayez à vous préserver. Or, voyez si ce sont là les enseignemens que vous voulez suivre; s'il n'y a pas un autre monde où vous pouvez vous borner; s'il n'y a point d'autre politesse dans le christianisme que celle qui va à vous damner, s'il n'y a point d'autres maîtres pour vous instruire et pous vous élever.

Belle leçon pour vous, pères et mères : c'est par là que je conclus cette première partie, et plaise au ciel que vous en compreniez toute la conséquence! Vous avez des enfans; et après avoir mis votre première étude à leur inspirer les sentimens de la piété chrétienne, la religion, j'en conviens, ne vous défend pas de leur faire prendre certains airs du monde. Mais de leur fournir vous-mêmes, sous ce condamnable prétexte, des livres qui leur tournent l'esprit à tout ce que le monde a de plus vicieux; mais d'en remplir votre maison, et de ne vouloir pas que rien là-dessus de nouveau leur échappe et leur soit inconnu; mais de leur en demander compte et d'entendre avec une secrète complaisance les récits qu'ils en font; mais de les croire bien habiles et bien avancés quand ils savent répondre aux mots couverts par d'autres bons mots, qu'ils conservent dans leur mémoire des poésies libres, et qu'ils les savent rapporter fidèlement sans se méprendre; mais de les conduire vous-mêmes (car ceci regarde tous les points de morale que je viens de toucher), de les conduire vous-mêmes à des spectacles d'autant plus capables de les amollir, que ce sont de jeunes cœurs beaucoup plus flexibles et plus sensibles; mais de leur faire observer les endroits fins et délicats, surtout les endroits vifs et tendres; mais de les

pour le jeu; qui regarde le jeu, non point comme un divertissement passager propre à remettre l'esprit des fatigues d'un long travail et à le distraire, mais comme un exercice réglé, comme un emploi, comme un état fixe et une condition; qui donne au jeu les journées entières, les semaines, les mois, toute la vie (car il y en a de ce caractère, et vous en connoissez) : une femme qui se sent chargée d'elle-même jusqu'à ne pouvoir, en quelque sorte, se supporter ni supporter personne, dès qu'une partie de jeu vient à lui manquer; qui n'a d'autre entretien que de son jeu; qui, du matin au soir, n'a dans l'idée que son jeu; qui, n'ayant pas, à l'entendre parler, assez de force pour soutenir quelques momens de réflexion sur les vérités du salut, trouve néanmoins assez de santé pour passer les nuits, dès qu'il est question de son jeu : dites-le moi, mes chers auditeurs, cet homme, cette femme gardent-ils dans le jeu la modération convenable? cela est-il chrétien? cela est-il d'une ame qui cherche Dieu, qui travaille pour le ciel, qui amasse des trésors pour l'éternité? cela est-il d'un ouvrier évangélique, tels que doivent être tous les fidèles, et d'un homme appelé de Dieu pour cultiver sa vigne, et pour lui rendre compte de tous les momens jusqu'au dernier : *Donec reddas novissimum quadrantem?* (1) Ce jeu perpétuel, ce jeu sans interruption et sans relâche, ce jeu de tous les jours, et presque de toutes les heures dans le jour, s'accorde-t-il avec ces grandes idées que nous avons du christianisme, et que Jésus-Christ lui-même a pris soin de nous tracer? Car ce n'est point moi qui les ai imaginées : c'est le Sauveur du monde qui, dans toute la suite de son évangile, ne nous a parlé d'une vie chrétienne que sous la figure d'un combat, d'un négoce, d'un travail, pour nous faire entendre que ce doit être une vie laborieuse et agissante. Or,

(1) Matth. 5.

y a-t-il rien de plus incompatible qu'une vie de travail et une vie de jeu ?

Mais tout jeu est-il donc un crime pour nous ? non, chrétiens, et je m'en suis déclaré d'abord. Je blâme l'excès du jeu, et en vain me répondrez-vous que le jeu en soi n'est point blâmable, puisque ce n'est pas là ce que j'avance. Quand vous prétendez que le jeu, j'entends certain jeu, est indifférent, quand je soutiens que l'excès du jeu est criminel, votre proposition et la mienne sont toutes deux vraies, et se concilient parfaitement ensemble ; mais moi, par la mienne, je vous avertis d'un abus que la vôtre ne corrigera pas. Réglez votre jeu ; ne donnez au jeu qu'un reste de loisir que Dieu n'a pas refusé à la nature, et que la nécessité requiert : mettez avant le jeu, le service du Seigneur et les pratiques de la religion ; avant le jeu, la prière, le sacrifice des autels, la lecture d'un bon livre, l'office divin ; avant le jeu, le soin de votre famille, de vos enfans, de vos domestiques, de vos affaires ; avant le jeu, les obligations de votre charge, les devoirs de votre profession, les œuvres de miséricorde et de charité ; avant le jeu, votre avancement dans les voies de Dieu, votre perfection et tout ce qui y doit contribuer : quand vous aurez satisfait à tout cela, vous pourrez alors chercher quelque relâche dans un jeu honnête et borné ; vous pourrez vous y récréer avec la paix du cœur, et même, si je l'ose dire, avec une espèce de bénédiction de la part du ciel. Je dis avec la paix du cœur, parce que vous jouerez sans passion ; parce que vous jouerez dans l'ordre, et que vous réduirez votre jeu à être pour vous ce qu'il doit être, je veux dire, une courte distraction, et non une continuelle occupation ; parce que vous prendrez votre jeu assez pour vous délasser, et trop peu pour vous fatiguer ; enfin, parce que vous n'aurez point dans votre jeu le ver intérieur de la conscience qui vous re-

proche la perte du temps qui s'y consume et l'inutilité de votre vie. Je dis même avec une espèce de bénédiction de la part du ciel, parce que vous ne vous y proposerez qu'une fin chrétienne, que vous ne vous accorderez ce repos que pour mieux agir, et qu'en ce sens, vous sanctifierez, si je puis parler de la sorte, jusqu'à votre jeu. Mais tandis que le jeu l'emportera sur toutes vos fonctions, qu'il vous fera oublier tout ce que vous devez à Dieu, tout ce que vous devez au prochain, et tout ce que vous vous devez à vous-mêmes; que vous n'y distinguerez, ni les jours les plus solennels, ni les jours ordinaires, et que sans réserve, toutes vos heures y seront employées, je dirai que c'est au moins une dissipation criminelle du temps que Dieu vous a donné, et une profanation dont vous aurez à lui répondre.

Cependant d'un excès on tombe dans un autre. Excès dans le temps que l'on perd au jeu, et excès dans la dépense qu'on y fait. Jouer rarement, mais hasarder beaucoup chaque fois; ou hasarder peu, mais jouer continuellement, ce sont deux excès défendus l'un et l'autre par la loi de Dieu: mais au-dessus de l'un et de l'autre, un troisième excès, c'est de jouer souvent et toujours de risquer beaucoup en jouant. Or, ne vous y trompez pas: quand je dis un jeu où vous hasardez beaucoup, un gros jeu, je ne veux pas seulement parler des riches et des grands du siècle, je parle de tous en général et de chacun en particulier, conformément aux facultés et à l'état. Tel jeu n'est rien pour celui-là, mais il est tout pour celui-ci. L'un peut aisément supporter telle dépense, mais elle passe les forces de l'autre; et ce qui seroit un léger dommage pour le premier, doit avoir pour le second de fâcheuses suites. Ainsi on a des dettes à payer, on a une nombreuse famille à entretenir et des enfans à pourvoir, on a des domestiques à récompenser, on a des aumônes à faire et des pauvres à soulager. A peine

les revenus y peuvent-ils suffire, et si l'on étoit fidèle à remplir ces devoirs, on ne trouveroit plus rien, ou presque rien pour le jeu. Toutefois on veut jouer, et c'est un principe qu'on a tellement posé dans le système de sa vie, que nulle considération n'en fera jamais revenir. On le veut à quelque prix que ce soit, et pour cela que fait-on? voilà le désordre et l'iniquité la plus criante. Parce qu'on ne peut pas acquitter ses dettes si l'on joue, ou qu'on ne peut jouer si l'on acquitte ses dettes, on laisse languir des créanciers, on se rend insensible aux cris de l'artisan et du marchand, on use d'industrie et de détours pour se soustraire à leurs justes poursuites et pour leur lier les mains, on les remet de mois en mois, d'années en années, et ce sont des délais sans fin; on n'a rien, dit-on, à leur donner, et néanmoins on trouve de quoi jouer; parce qu'on ne peut accorder ensemble le jeu et l'entretien d'une maison, on abandonne la maison, et l'on ménage tout pour le jeu; on voit tranquillement et de sang froid des enfans manquer des choses les plus nécessaires; on plaint jusqu'aux moindres frais, dès qu'il s'agit de subvenir à leurs besoins; on les éloigne de ses yeux, et on les confie à des étrangers, à qui l'on en donne la charge sans y ajouter les moyens de la soutenir; on ne les a pas actuellement ces moyens, à ce qu'on prétend, mais pourtant on a de quoi jouer; parce qu'il faudroit diminuer de son jeu, si l'on vouloit compter exactement avec des domestiques et les satisfaire, on reçoit leurs services, on les exige à la rigueur, et du reste, on ne veut point entendre parler de récompense; c'est une matière sur laquelle il ne leur est pas permis de s'expliquer, et un discours dont on se tient offensé : des paroles, on leur en donnera libéralement; des promesses, on leur en fera tant qu'ils en demanderont; ils ne perdront rien dans l'avenir, mais à condition qu'ils perdront tout dans le présent, et que

cet avenir, à force de le prolonger, ne viendra jamais: les affaires ne permettent pas encore de penser à eux, et cependant elles permettent de jouer; parce que dans les nécessités publiques l'aumône coûteroit, et que le jeu en pourroit souffrir, on ne connoît point ce commandement; on est témoin des misères du prochain sans en être ému; ou si le cœur ne peut trahir ses sentimens naturels, l'esprit n'est que trop ingénieux à imaginer des prétextes pour en arrêter les effets: on est pauvre soi-même, ou volontiers on se dit pauvre, lorsqu'il y a des pauvres à soulager; mais on cesse de l'être dès que le moment et l'occasion se présente de jouer. Tout cela veut dire qu'on sacrifie à son jeu les droits les plus inviolables et les intérêts les plus sacrés; que l'on fait du jeu sa première loi; que pour ne pas se détacher du jeu, on se détache de toute autre chose; et que dans la concurrence de toute autre chose avec le jeu, quelque essentielle qu'elle soit par elle-même, on retient le jeu et l'on renonce à tout le reste. Or, comment appelez-vous cela? et si ce n'est pas un excès, faites-m'en concevoir un autre plus condamnable?

Mais mon jeu, après tout, n'est qu'assez modique et que très-commun. Je le veux; mais ce jeu très-commun, fait gémir des créanciers qui ne touchent rien, et qui du moins pourroient s'aider pour les nécessités de la vie de ce qu'un divertissement très-superflu leur enlève. Ce jeu très-commun vous empêche de fournir à des enfans ce que demande non-seulement une éducation honnête et sortable à leur naissance, mais quelquefois la nourriture et le vêtement. Ce jeu très-commun prive des domestiques du fruit de leurs peines, et ruine toutes leurs espérances. Ce jeu très-commun vous endurcit aux gémissemens et aux plaintes de tant de malheureux qui réclament votre assistance, et qui ne tirent de vous nul secours. Jeu plein d'injustice; jeu

également odieux, et à Dieu et aux hommes; à Dieu qui voit l'ordre de sa providence renversé et ses lois violées; aux hommes qui se trouvent par là frustrés de ce qui leur est dû et de ce qui leur appartient par de si justes titres. Ah! mon cher auditeur, acquittez-vous, voilà votre principale obligation; n'engagez pas pour un vain plaisir le sang de vos frères et la substance des pauvres. Jusque-là il n'y a point de jeu pour vous, ou il n'y en doit point avoir; et pour peu que vous y puissiez mettre, c'est toujours trop, puisque c'est le bien d'autrui que vous exposez, et dont vous faites la plus inutile et la plus injuste dépense. Si vous voulez jouer, que ce soit du vôtre; et souvenez-vous que le vôtre même n'est plus à vous pour le risquer, tandis qu'il est sujet à des charges et que vous en êtes redevable. Importante maxime que je voudrois pouvoir bien imprimer dans l'esprit de tant de grands et de tant d'autres! Que tout à coup on verroit tomber de tables de jeu, si le jeu, par la loi des hommes, étoit interdit à ces débiteurs, qui, bien loin de le quitter pour se dégager de leurs dettes, entassent dettes sur dettes pour l'entretenir, et se rendent enfin insolvables! Mais si la loi des hommes n'a rien ordonné là-dessus, faut-il une autre loi que la loi de l'évangile, que la loi de la conscience, que la loi de la nature.

Qu'on dise après cela que les temps sont difficiles, qu'on a bien de la peine à se maintenir dans son état, qu'on est obligé de se resserrer, et qu'on ne peut pas aisément se dessaisir du peu qu'on a. Je ne contesterai point avec vous, chrétiens, sur le malheur des temps; sans en être aussi instruit que vous, je le connois assez pour convenir qu'on doit maintenant plus que jamais user de prudence et de réserve dans l'administration des biens; mais n'est-ce pas justement ce qui achève de vous condamner, et quel témoignage plus convain-

cant puis-je produire contre vous que le vôtre ! car voici ce qui me paroît bien déplorable dans la conduite du siècle ; on n'entend parler que de calamités et de misères : il semble que le ciel irrité ait fait descendre tous ses fléaux sur la terre pour la désoler ; chacun tient le même langage, et ce ne sont partout que plaintes, et que lamentations. Mais voyez l'insoutenable contradiction : au milieu de ces lamentations et de ces plaintes, tant de jeux ont-ils cessé ? tant de mondains et tant de mondaines se sont-ils retranchés sur le jeu, en ont-ils plus mesuré leur jeu, se sont-ils réduits à un moindre jeu ? En vérité, mes chers auditeurs, n'est-ce pas insulter à l'infortune publique, n'est-ce pas faire outrage à la religion que vous professez ? n'est-ce pas allumer tout de nouveau la colère du ciel ? Vous me répondrez que vous vous retranchez en effet ; mais par où commencez-vous ce retranchement ? Est-ce par le jeu ? non sans doute. Mais par où, encore une fois ? par le pain que devroient recevoir de vous ceux que la famine dévore. Par où ? par les besoins domestiques d'une maison où tout manque, afin que votre jeu ne manque pas. Par où ? par tout ce qui n'a point de rapport au jeu, ou plutôt, fût-ce le nécessaire même, par tout ce qui peut servir au jeu, en le dérobant aux usages les plus essentiels. Je sais qu'à considérer ce que je dis dans une pure spéculation et selon les premières vues, on se persuadera que j'exagère et que je pousse cette morale au-delà du terme ; mais examinez-la dans la pratique, consultez vos propres connoissances, faites attention à ce qui se passe autour de vous, et vous avouerez qu'au lieu de rien outrer, il y a bien encore d'autres extrémités que je ne marque pas, et où l'amour du jeu emporte. Car, que seroit-ce si je parlois d'une femme qui, dans un jeu dont les plus fortes remontrances ne l'ont pu déprendre, dissipe d'une part tout ce que le mari amasse

le l'autre; qui se tient en embuscade pour le tromper, et détourne pour son jeu tout ce qui peut venir sous sa main. Si je parlois d'un mari qui, tour à tour passant du jeu à la débauche, et de la débauche au jeu, expose jusqu'à ses fonds, et fait dépendre d'un seul coup la fortune de toute une famille. Si je parlois d'un jeune homme, qui, sans ménagement et sans réflexion, emprunte de tous les côtés et à toutes conditions; et ne pouvant encore se dépouiller d'un héritage qu'il n'a pas, se dépouille, au moins par avance, de ses droits, et ne compte pour rien toute une succession qu'il perd, pourvu qu'il joue? Ces exemples peut-être ne sont-ils pas aussi communs qu'ils ont été autrefois; mais ne le sont-ils pas encore assez pour vous instruire, et pour vous faire connoître les excès du jeu? peut-être même quelques-uns, par une sagesse forcée, et cédant à la nécessité, ont-ils enfin, dans ces années dures et stériles, apporté quelque tempérament à leur jeu; mais ce tempérament suffit-il? ôte-t-il au jeu tout ce qu'il doit lui ôter dans les conjonctures présentes et dans la situation où vous vous trouvez? vous met-il en état d'accomplir, selon qu'il dépend de vous, tous vos devoirs, et s'il ne va pas jusque-là, votre jeu n'est-il pas toujours un excès? Excès non-seulement dans le temps qu'on y emploie et dans la dépense qu'on y fait, mais dans l'attachement et l'ardeur avec laquelle on s'y porte.

Quel spectacle, de voir un cercle de gens occupés d'un jeu qui les possède, et qui seul est le sujet de toutes les réflexions de leur esprit et de tous les désirs de leur cœur! quels regards fixes et immobiles, quelle attention! Il ne faut pas un moment les troubler, pas une fois les interrompre, surtout si l'envie du gain s'y mêle. Or, elle y entre presque toujours. De quels mouvemens divers l'ame est-elle agitée selon les divers caprices du hasard! De là les dépits secrets et les mélanco-

lies : de là les aigreurs et les chagrins ; de là les désolations et les désespoirs, les colères et les transports, les blasphèmes et les imprécations. Je n'ignore pas ce que la politesse du siècle vous a là-dessus appris ; que sous un froid affecté et sous un air de dégagement et de liberté prétendue, elle vous enseigne à cacher tous ces sentimens, et à les déguiser ; qu'en cela consiste un des premiers mérites du jeu, et que c'est ce qui en fait la plus belle réputation. Mais si le visage est serein, l'orage en est-il moins violent dans le cœur ? et n'est-ce pas alors une double peine que de la ressentir tout entière au-dedans, et d'être obligé, par je ne sais quel honneur, de la dissimuler au-dehors ? Voilà donc ce que le monde appelle divertissement, mais ce que j'appelle moi passion, et une des plus tyranniques et des plus criminelles passions. Et de bonne foi, mes chers auditeurs, pouvez-vous vous persuader que Dieu l'ait ainsi entendu, quand il vous a permis certaines distractions et certains délassemens ? Lui qui est la raison même, peut-il approuver un jeu qui blesse toute la raison ; et lui qui est la règle par essence, peut-il vous permettre un jeu où tout est déréglé ? Il vaut mieux jouer, dites-vous, que de parler mal du prochain, que de former des intrigues, que d'abandonner son esprit à des idées dangereuses : beau prétexte à quoi je réponds, qu'il ne faut ni parler mal du prochain, ni former des intrigues, ni donner entrée dans votre esprit à des idées sensuelles, ni jouer sans mesure et à l'excès, comme vous faites. Quand votre vie seroit exempte de tous les autres désordres, ce seroit toujours assez de celui-ci pour vous condamner. Achevons, et disons enfin que la plupart des divertissemens du monde sont condamnables, parce qu'ils sont scandaleux dans leurs effets : c'est la troisième partie.

TROISIÈME

TROISIÈME PARTIE.

C'est une chose bien surprenante, remarque saint ıhrysostôme, que la manière dont s'est expliqué Jésus-ıhrist sur tout ce qui nous scandalise et qui nous de-ient une occasion de péché. Si votre œil est pour vous n sujet de scandale, dit ce Sauveur des hommes, ar-ıchez-le, et ne délibérez point : *Si oculus tuus scan-alizat te, erue eum* (1). Si c'est votre main, coupez-là, ; privez-vous de tout le service qu'elle pourroit vous ɛndre : *Si manus tua scandalizat te, abscide eam* (2). u si c'est enfin votre pied, ne l'épargnez pas, parce u'il vaut bien mieux perdre votre pied, votre main, ɔtre œil, tout votre corps, que de vous mettre en anger de perdre votre ame : *Bonum tibi est.* Pourquoi ensez-vous, chrétiens, que le Fils de Dieu se servît de ɛt exemple du pied, de l'œil, de la main? C'étoit, ɛpond saint Chrysostôme, pour nous faire entendre, ue les choses mêmes les plus nécessaires, celles qui ous touchent de plus près, et dont il semble que nous uissions moins nous passer dans l'usage de la vie nous oivent être interdites, dès-là qu'elles nous font tom-er en quelque sorte que ce puisse être, et qu'elles ous conduisent au péché. Soit qu'elles soient la cause irecte et immédiate du péché, soit qu'elles en soient ɛulement l'occasion, il n'importe. Cause du péché, ccasion du péché, distinctions subtiles mais inutiles. ;i je pèche par occasion, je pèche et je me damne aussi ɪien que si j'avois autrement péché. Dieu m'oblige donc ıussi étroitement à fuir l'occasion du péché que la cause lu péché, quelque avantage d'ailleurs, et quelque rai-ɪon même de nécessité que cette occasion puisse avoir pour moi. Rien dans l'ordre naturel ne m'est plus pré-ɛieux que mon œil, rien ne m'est plus utile que ma

(1) Matth. 18. — (2) *Ibid.*

main pour les actions de la vie; c'est mon pied qui me soutient et qui me conduit; mais afin de me garantir d'une chute mortelle dont je serois menacé en les conservant, il n'y a ni œil, ni pied, ni main que je doive ménager. Il faut sacrifier tout, pour sauver l'essentiel et le capital, qui est la vie de l'ame : *Si manus tua vel pes tuus scandalisat te, abscide eum et projice abs te.* Voilà, mes chers auditeurs, le sens des paroles du Fils de Dieu : or, à combien plus forte raison cette grande maxime doit-elle vous servir de règle à l'égard de vos divertissemens? Il y en a qui, dans leur substance, n'ont rien de criminel, et dont l'usage, si vous le voulez, ne va point à des excès remarquables : mais Dieu néanmoins prétend avoir droit de vous les défendre, et en effet il vous les défend : pourquoi? parce qu'il se peut faire que ce soient pour vous des occasions dangereuses, et que dans les circonstances qui s'y rencontrent, vous trouviez un scandale que vous êtes indispensablement obligés d'éviter. Partout ailleurs ils seroient permis; en tout autre temps ils seroient même louables, et on vous les conseilleroit : mais en tel lieu, à telles heures, et en telles compagnies, vous devez vous en abstenir, parce que vous y courez risque de votre innocence et de votre salut. Et comme en matière de salut tout est personnel, et que la bonté ou la malice de nos actions n'est prise que par le rapport qu'elles ont à nous; quand il s'agit de m'accorder un divertissement ou de m'en priver, l'idée générale qu'on en a ne suffit pas pour former ma résolution; mais si j'y reconnois quelque endroit par où il me puisse être nuisible, je dois dès-lors le rejeter et m'en éloigner : *Abscide eum, et projice abs te.* C'est ainsi que la foi me l'enseigne, et c'est ainsi que la seule raison me le dicte.

Un exemple, chrétiens, vous fera mieux comprendre ma pensée. De tous les plaisirs, y en a-t-il un plus in-

différent en soi et plus innocent que la promenade; et n'est-ce pas de tous les divertissemens du monde celui où la censure peut moins trouver à reprendre, et sur quoi les lois de la conscience ont moins, ce semble, à réformer? Or, je prétends néanmoins, et vous en êtes aussi instruits que moi, qu'il y a des promenades suspectes, qu'il y en a d'ouvertement mauvaises, qu'il y en a de scandaleuses, et que ce scandale ne regarde pas seulement les ames libertines et déclarées pour le vice, mais celles même qui, du reste, en ont ou paroissent en avoir plus d'éloignement et plus d'horreur. Siècle profane, que n'as-tu pas su corrompre, et où n'as-tu pas répandu ta malignité! Vous m'entendez, mes chers auditeurs, et vous devez m'entendre : vous savez ce que sont devenues certaines promenades, et ce qu'elles deviennent tous les jours. Vous savez ce qui les fait préférer à d'autres et ce qu'on y va chercher. Concours tumultueux et confuse multitude, qui sert de scène à la vanité et à la mondanité. S'il y a une beauté humaine à produire et à faire connoître, s'il y a un ornement et une parure à faire briller, n'est-ce pas là qu'on l'étale avec plus d'éclat et plus de pompe? Au milieu de tant d'objets différens, qui, tour à tour et comme par des évolutions réglées, passent sans cesse et repassent, de quoi les yeux sont-ils frappés, et à quoi se rendent-ils attentifs? Quelles pensées se forment dans les esprits? Quels sentimens touchent les cœurs, et sur quels sujets roulent les conversations?

Scandale d'autant plus dangereux qu'on en voit moins le danger, et qu'on le craint moins; car combien de mes auditeurs, et de ceux même qui professent plus hautement le christianisme, et qui veulent vivre avec plus d'ordre, m'accusent peut-être de porter ici trop loin la sévérité de la morale évangélique? Ils conviendront avec moi de tout ce que j'ai dit du théâtre,

du jeu, des spectacles, des assemblées, des lectures, et de tout ce que j'en puis dire. Mais que j'attaque jusqu'à la promenade ; que je prétende qu'il y ait sur cela des mesures à garder et des précautions à prendre ; que je sois dans l'opinion qu'une mère chrétienne ne doit pas sans ménagement et sans réflexion y exposer une jeune personne ; qu'elle doit avoir égard aux temps, aux lieux, à bien des circonstances dont elle n'a guère été en peine jusqu'à présent, c'est ce qu'on traitera d'exagération, et sur quoi l'on ne voudra pas m'en croire. Mais moi je sais ce qu'en ont pensé les Pères de l'Eglise, et c'est à eux que je m'en rapporterai. Car ce n'est pas d'aujourd'hui que ce scandale a paru dans le monde, et que les prédicateurs et les conducteurs des ames se sont employés à le retrancher du royaume de Dieu. Je sais ce qu'en a dit saint Ambroise dans cet excellent ouvrage de l'*Instruction des Vierges*. Je sais ce que saint Jérôme en a écrit, non pas une fois, mais en divers traités sur cette matière. Ces grands hommes avoient l'esprit de Dieu pour former les vierges de Jésus-Christ à la sainteté de leur état, mais ils leur donnoient des enseignemens et leur traçoient des préceptes qui redresseroient bien vos idées touchant ces promenades qui vous semblent des plaisirs si convenables et si légitimes. Ils posoient pour principe, qu'une jeune personne ne devoit jamais se produire au jour qu'avec des réserves extrêmes, et toute la retenue d'une modestie particulière ; que la retraite devoit être son élément, et le soin du domestique son exercice ordinaire et son étude ; que si quelquefois elle sortoit de là, c'étoit ou la piété, ou la nécessité, qui seules l'en devoient tirer ; que s'il y avoit quelque divertissement à prendre, il falloit éviter non-seulement le soupçon, mais l'ombre même du plus léger soupçon ; que sous les yeux d'une mère discrète et vigilante, elle devoit régler tous ses

pas, et que de disparoître un moment, c'étoit une atteinte à l'intégrité de sa réputation; qu'elle devoit donc toujours avoir un garant de sa conduite et un témoin de ses entretiens et de ses démarches; enfin, qu'une telle sujétion, bien loin de lui devenir odieuse, devoit lui plaire; qu'elle devoit l'aimer pour elle-même et pour sa consolation propre; et que dès qu'elle chercheroit à s'en délivrer, ce ne pouvoit être qu'un mauvais augure de sa vertu. C'est ainsi que ces saints docteurs en parloient : qu'auroient-ils dit de ces promenades dont tout l'agrément consiste dans l'appareil et dans le faste; de ces promenades pour lesquelles on se dispose comme pour le bal, et où l'on apporte le même esprit et le même luxe; de ces promenades changées en comédies publiques, où chacun, acteur et spectateur tout à la fois, vient jouer son rôle et faire son personnage? Qu'auroient-ils dit de ces promenades dérobées, où le hasard, en apparence, mais un hasard en effet bien ménagé et bien prémédité, fait de prétendues rencontres et de vrais rendez-vous? Qu'auroient-ils dit de ces promenades.... Je ne m'explique point, mes chers auditeurs, et je dois ce respect au saint lieu où nous sommes assemblés. Tel est le désordre, que la pudeur même m'oblige de le taire, et qu'on ne peut mieux vous le reprocher que par le silence.

Mais vous, chrétiens, que devez-vous penser de tout cela, et qu'en doivent craindre tant de filles et de femmes du monde? Sont-elles plus saintes que n'étoit une Eustochium, que n'étoit une Blasille, que n'étoient bien d'autres illustres vierges à qui saint Jérôme faisoit de si salutaires leçons? La corruption de notre siècle est-elle moins contagieuse, et y a-t-il moins d'écueils dont on ait à se préserver? Ah! mes chers auditeurs, un peu de réflexion aux maux infinis que peut causer et que cause tous les jours la vie dissipée, surtout des per-

sonnes du sexe, et cette malheureuse liberté dont elles se sont mises en possession. Si je vous faisois parler là-dessus, et si vous vouliez me répondre de bonne foi, que ne pourriez-vous pas m'en apprendre? car que n'en avez vous pas su? C'est là, diriez-vous, que tel commerce a commencé; c'est là qu'on se voyoit et que les intrigues se nouoient. Vous les connoissez, et vous en pourriez faire un compte exact; mais peut-être n'y mettriez-vous pas celles qui doivent plus vous intéresser, et dont vous ne vous êtes pas aperçus, parce que vous êtes mieux instruits de ce qui se passe chez les autres que chez vous. Quoi qu'il en soit, avec toutes les connoissances que vous avez, et qui doivent sans doute vous suffire, pouvez-vous négliger un point aussi important que celui-là? pouvez-vous souffrir une licence dont vous n'ignorez pas le péril, et qu'il est si nécessaire de réprimer? la pouvez-vous tolérer en celles qui vous appartiennent de plus près, en celles dont vous répondrez spécialement à Dieu, puisqu'il les a soumises à vos ordres et confiées à votre vigilance? Mais s'il ne vous est pas même permis de la tolérer, qu'est-ce donc d'entreprendre de la justifier, qu'est-ce de l'approuver, de l'entretenir et de l'autoriser? Et vous, ames chrétiennes, si des parens trop faciles demeurent à votre égard dans une tolérance si lâche et si criminelle, en pouvez-vous user? n'y devez-vous par renoncer comme à un scandale, et ne concevez-vous pas en quel abîme il est capable de vous précipiter?

Mais faut-il se priver de tout divertissement? à cela je réponds deux choses; car en premier lieu, si tout divertissement du monde a l'un de ces trois caractères que j'ai marqués, ou d'être criminel en lui-même, ou d'être excessif dans son étendue, ou d'être scandaleux dans ses effets, il n'y a point dans le monde de divertissement que vous ne deviez avoir en horreur, bien loin

de le rechercher et de vous le procurer : pourquoi ? parce que l'un de ces trois caractères suffit pour vous damner, et qu'il n'y a point de divertissement qui puisse compenser la perte de votre ame, et que vous ne deviez sacrifier pour votre salut. Je le veux, la vie pour vous en sera moins agréable ; elle sera même insipide et triste ; et s'il faut porter la chose jusqu'où elle peut aller, ce sera selon la nature une chose affreuse. Mais n'oubliez jamais les paroles de mon texte, et ce que le Fils de Dieu vous dit dans la personne de ses apôtres : *Mundus gaudebit, vos verò contristabimini.* Le monde se réjouira, le monde aura pour lui les plaisirs des sens, et en goûtera les douceurs, tandis que vous n'aurez pour partage que les afflictions et les larmes. Cependant votre sort sera préférable à toutes les joies du monde : et par où ? parce que toutes ces joies du monde finiront bientôt, et qu'elles seront suivies d'un malheur éternel, au lieu que vos peines passagères se changeront dans une félicité parfaite, qui n'aura jamais de fin : *Sed tristitia vestra vertetur in gaudium.* Or, avec une telle espérance, jugez si vous devez regretter les plaisirs du siècle, et si le sacrifice que vous en ferez doit beaucoup vous coûter. Mais en second lieu, il y a, et j'en suis convenu d'abord, j'en conviens encore, il y a des récréations et des divertissemens dans la vie de plus d'une espèce : il y en a d'honnêtes, sans excès et sans danger, et voilà ceux qui vous sont accordés. Les premiers chrétiens avoient eux-mêmes leurs jours et leurs heures de réjouissance, mais d'une réjouissance chrétienne, c'est-à-dire, d'une réjouissance sage et mesurée, innocente et conforme à leur profession. Arrêtez-vous là, et l'évangile n'y trouvera rien à redire.

Que dis-je, mes chers auditeurs ? allons plus avant ; et, selon l'avis du Prophète, si nous avons à nous réjouir, que ce ne soit en nul autre, ni en rien autre chose que dans le Seigneur. L'apôtre saint Paul souhaitoit

que les fidèles fussent comblés de toute sorte de joie; et le même souhait, qu'il faisoit pour ses disciples, je le fais ici pour vous-mêmes. Je vous dis, comme ce docteur des nations : Réjouissez-vous, mes frères; et réjouissez-vous sans cesse. Mais quelle doit être votre joie? cette joie intérieure et spirituelle dont Dieu remplit une ame qui le cherche en vérité, et qui ne cherche que lui, qui n'aspire que vers lui, qui ne veut se reposer qu'en lui. Cette joie divine qui est au-dessus de tous les sens, et que l'homme terrestre et charnel ne peut comprendre. Mettez-vous dans la disposition de la goûter, et elle se fera sentir à vous. Ce n'est point dans le bruit et les assemblées du monde qu'on la trouve, ce n'est point dans les jeux et les spectacles du monde; c'est dans le silence de la solitude et dans le repos d'une vie sainte et retirée. Plus vous renoncerez aux divertissemens humains, et plus cette joie céleste se répandra avec abondance dans vos cœurs; elle les pénétrera, elle les inondera, elle les transportera. Telle est la promesse que je vous fais, et dont j'ai pour garans tout ce qu'il y a eu jusqu'à présent de saints sur la terre, et tout ce qu'il y en a. Nous ont-ils trompés en ce qu'ils nous en ont appris, ou se trompoient-ils eux-mêmes? David se trompoit-il lorsqu'il s'écrioit, qu'un jour dans la maison de Dieu et avec Dieu, valoit mieux pour lui que dix mille avec les pécheurs et au milieu de tous les plaisirs? Saint Paul et tant d'autres se trompoient-ils, lorsque sur les fréquentes épreuves qu'ils en avoient faites, ils nous ont assuré que rien n'égale cette onction secrète et ces consolations que Dieu communique à ceux qui le craignent et qui le servent? Fions-nous à leur parole, ou plutôt confions-nous en la parole de notre Dieu, qui s'est engagé à faire, si nous le voulons, tout notre bonheur, et dans le temps, et dans l'éternité, où nous conduise, etc.

SERMON

POUR

LE IV.ᴱ DIMANCHE APRÈS PAQUES.

SUR L'AMOUR ET LA CRAINTE DE LA VÉRITÉ.

Cùm venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem.

Quand cet Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité. En saint Jean, chap. 16.

COMME c'est un des caractères les plus propres du Saint-Esprit d'être la vérité même, c'est aussi, chrétiens, une de ses fonctions les plus essentielles d'enseigner la vérité et toute vérité. Non pas qu'il nous serve toujours lui-même immédiatement de maître, comme il en servit aux apôtres, lorsqu'il descendit visiblement sur eux; mais il a ses organes par où il s'explique, il a ses ministres qu'il remplit de ses lumières et à qui il communique ses vérités, pour les publier en son nom, et les faire entendre aux hommes. Ainsi ce divin Esprit inspira-t-il autrefois les prophètes, et leur donna-t-il une vue anticipée de l'avenir, afin qu'ils l'annonçassent aux princes et aux peuples, aux grands et aux petits : et n'est-ce pas ce même Esprit qui, selon la promesse du Fils de Dieu, inspire encore présentement les prédicateurs pour parler dans la chaire de vérité, et tant d'autres ouvriers évangéliques, pour la faire connoître cette vérité, et pour en être les dispensateurs? Ce sont des hommes semblables aux autres hommes; et en qualité d'hommes, ce sont des pécheurs, sujets aux mêmes misères et aux mêmes foiblesses que ceux qui les écoutent; et voilà ce qui semble donner une espèce d'avan-

tage aux libertins du siècle qui voudroient, disent-ils, être instruits et persuadés de la vérité, par des hommes qui pratiquassent ce qu'ils prêchent aux autres avec tant de zèle, par des hommes irréprochables dans leur conduite, irrépréhensibles dans leurs mœurs; comme si la vérité, pour être crue, dépendoit du mérite et des qualités de celui qui en est le dépositaire et qui la révèle. Mais c'est un prétexte, dit saint Chrysostôme, dont le libertinage veut se prévaloir, et dont il tâche de se couvrir. Car quand il y auroit sur la terre de ces hommes parfaits, de ces hommes exempts de toute censure, on ne les croiroit pas, puisque Jésus-Christ même étant venu en personne, n'a pas trouvé, à beaucoup près, dans les esprits toute la créance due à la parole de Dieu, et aux saintes vérités qu'il enseignoit. Quoi qu'il en soit, mes chers auditeurs, je viens aujourd'hui vous apprendre comment nous devons nous comporter à l'égard de la vérité; je viens vous faire voir le criminel abus que nous en faisons, et travailler à le corriger. Adressons-nous d'abord à l'Esprit de vérité, afin qu'il nous éclaire, et employons auprès de lui l'intercession de la Vierge qui en fut remplie, au moment que l'ange la salua. *Ave.*

A bien considérer les choses, il n'y a peut-être rien où les mouvemens de notre cœur soient plus équivoques, et où l'homme paroisse plus contraire à lui-même, que sur le sujet de la vérité; car il aime la vérité et il la hait; il la cherche, et il la fuit; il s'en réjouit, et il s'en afflige; tantôt il y défère avec plaisir, et tantôt il y résiste avec obstination; tantôt il triomphe de l'avoir connue, et tantôt il voudroit la bannir pour jamais de son esprit; tantôt il se fait un devoir d'en être vaincu, et tantôt il s'en fait un supplice. Or, qu'y a-t-il en apparence qui approche plus de la contradiction, que des

sentimens et une conduite si opposés? Pour accorder tout cela, chrétiens, je distingue deux sortes de vérités qui ont rapport à nous, et dans l'usage desquelles consiste, pour ainsi dire, toute la perfection et tout le désordre de notre vie : la vérité qui nous reprend, et la vérité qui nous flatte; la vérité qui nous reprend et qui nous fait voir en nous-mêmes ce qu'il y a de défectueux et de vicieux; la vérité qui nous flatte et qui nous représente à nous-mêmes ce que nous avons ou ce que nous croyons avoir de louable et de bon. Cela supposé, je prétends qu'il est facile d'accorder les contrariétés qui semblent partager le cœur de l'homme sur la vérité. Car, prenez garde, si nous aimons la vérité, c'est celle qui nous flatte; et si nous haïssons la vérité, c'est celle qui nous reprend. Deux désordres que je veux aujourd'hui combattre, et sur quoi je dis en deux mots, que de toutes les vérités, il n'en est point que nous devions plus aimer que la vérité qui nous reprend, c'est la première partie; et qu'il n'en est point que nous devions plus craindre que la vérité qui nous flatte, ce sera la seconde partie. Cette matière est toute morale, et donnera lieu à des réflexions également utiles et sensibles.

PREMIÈRE PARTIE.

Ce n'est point un paradoxe, chrétiens, mais une maxime qui a toujours passé pour incontestable parmi les maîtres de la morale, qu'il n'y a point de vérité que nous devions aimer davantage que celle qui nous reprend. Les raisons en sont évidentes; car qu'y a-t-il de plus avantageux pour nous, dit saint Chrysostôme, que de connoître ce qui nous donne la connoissance de nous-mêmes; que de connoître ce qui a une vertu souveraine pour nous corriger et pour nous perfectionner; que de connoître ce que l'on affecte plus communément de nous cacher; et par-dessus tout, que de con-

noître ce qui, en effet, est la chose la plus difficile à savoir, et dont on ne peut entreprendre de nous instruire que par le zèle non-seulement le plus sincère, mais le plus généreux et le plus déterminé à notre bien? Or, la vérité qui nous reprend renferme toutes ces qualités, et vous l'allez voir.

Premièrement, elle nous fait connoître à nous-mêmes, et sans elle nous ne pouvons espérer de nous connoître jamais. Or, après la connoissance de Dieu, il n'y a rien qui doive nous être plus cher que la connoissance de nous-mêmes; et saint Augustin a douté s'il n'étoit pas aussi nécessaire de nous connoître nous-mêmes que de connoître Dieu, parce qu'à proprement parler, ces deux connoissances, surtout dans l'ordre de la grâce et du salut, ne peuvent être séparées, et que l'une dépend essentiellement de l'autre. Pourquoi ne puis-je pas me connoître, si je n'aime la vérité qui me reprend? appliquez-vous à ceci, chrétiens : c'est que je dois être persuadé que, quelque soin que j'apporte à régler ma vie et ma conduite, et quelque bon témoignage que je me rende sur cela, il y a encore mille foiblesses et mille désordres dont je ne m'aperçois pas, mais que les autres savent bien observer; et si je ne convenois de ce principe, je serois dans la plus pernicieuse de toutes les erreurs, parce que je serois dans l'erreur sur mon erreur même, et dans l'ignorance de mon ignorance même. D'ailleurs, je dois être convaincu que quand je m'occuperois sans relâche à m'étudier et à m'examiner, je n'aurois jamais assez de lumière, ni assez de vue, pour découvrir toutes ces foiblesses qui sont en moi, et tous ces désordres, parce que l'amour-propre, qui est comme un voile que mes yeux ne peuvent percer, m'en cachera toujours une partie, et m'empêchera de me faire une justice exacte sur le reste. Il faut donc, conclut saint Chrysostôme, traitant ce sujet,

ou que je renonce absolument à me connoître, ou que je supplée par les connoissances qu'on a de moi, à celles qui me manquent. Et comme il y a dans moi un fonds de vérités mortifiantes et capables de m'humilier, il faut que je trouve bon que ces vérités me soient dites par les autres, puisque je ne suis pas assez éclairé pour me les dire à moi-même.

Il me semble, chrétiens, que chacun de nous devroit être disposé de la sorte; car enfin, mes frères, ajoute saint Chrysostôme, quand un malade trouve un médeçin qui lui fait connoître parfaitement son mal, bien loin de s'en offenser, il l'estime, il l'honore, il s'attache à lui; et plus le mal est fâcheux et inconnu, plus tient-il pour un service important la sincérité de celui qui le lui découvre. Or, si nous en jugeons ainsi par rapport aux infirmités du corps, quels sentimens ne devons-nous pas avoir lorsqu'il s'agit des maladies de l'ame, qui sont nos vices et nos imperfections? Il a fallu, chrétiens (le dirai-je?) que le paganisme nous apprît là-dessus notre devoir. Au milieu de l'infidélité, on a vu des hommes aussi zélés pour apprendre leurs défauts, que nous le sommes pour éviter d'être instruits des nôtres. Un jeune Seigneur de la cour d'Auguste, et même de sa maison, un Germanicus, touché de la noble curiosité de se connoître, chose si rare parmi les grands du monde, étant à la tête de la milice romaine, prenoit bien de temps en temps le soin de se travestir, de visiter le soir, et sans être connu, les quartiers de son armée, de s'approcher secrètement des tentes et de prêter l'oreille aux discours de ses soldats, parce qu'il n'ignoroit pas que c'étoit alors qu'ils se disoient avec plus de liberté les uns aux autres ce qu'ils pensoient de la conduite de leur général. Voilà ce que l'histoire nous rapporte d'une vertu païenne, et ce qu'elle nous met devant les yeux, pour confondre cette délicatesse si op-

posée au christianisme, qui nous révolte contre la vérité, du moment qu'elle nous choque et qu'elle nous blesse. Peut-être me direz-vous que ce païen cherchoit en cela même à se satisfaire, parce qu'il étoit sûr de l'estime qu'on avoit de sa sage conduite. En effet, l'historien remarque qu'il jouissoit ainsi du fruit de sa réputation, n'entendant partout que des éloges d'autant plus doux pour lui, qu'ils étoient plus libres : *Fruebatur famâ suâ* (1). Je le veux; mais du moins est-il vrai que s'il y avoit eu en lui quelque sujet de blâme ou quelque matière de plainte, il se mettoit par là en devoir de ne les pas ignorer; et c'est en cela que, tout païen qu'il étoit, il nous faisoit une leçon bien utile.

Car ce que j'ai dit de plus, et ce qui contient la seconde preuve de la proposition que j'ai avancée, c'est que comme la vérité qui nous reprend est la plus nécessaire pour nous connoître, aussi est-elle la plus efficace pour nous corriger. Les autres vérités, dit saint Jérôme, nous instruisent, nous touchent, nous convainquent, mais ne nous changent pas; celle-ci, sans instruction, sans conviction, sans raisonnement, ou plutôt par le raisonnement le plus fort, par la conviction la plus touchante, et par l'instruction la plus courte et la plus aisée, a le pouvoir de nous convertir : et comment? comprenez-le, je vous prie; c'est en nous faisant rentrer dans nous-mêmes par la connoissance, et nous obligeant à en sortir par la pénitence : deux mouvemens qu'elle produit en nous par une suite comme naturelle, et qui, dans la doctrine de saint Augustin, font toute la perfection de l'homme. Car, au lieu que la bonne opinion que nous avions de nous-mêmes, nous dissipoit et nous emportoit hors de nous par vanité ou par légèreté, cette vérité fâcheuse que l'on nous reproche, nous rappelle en quelque façon à nous, nous recueille au-

(1) Tacit.

dedans de nous, nous fait jeter un certain regard sur nous, dont il n'est presque pas en notre pouvoir de nous distraire. Et comme, en vertu de ce regard, nous ne voyons rien en nous que d'imparfait et que d'humiliant, ne pouvant dans cet état nous souffrir nous-mêmes, ni demeurer, pour ainsi dire, en nous-mêmes, nous faisons un effort pour nous élever au-dessus de nous-mêmes, qui est le véritable mouvement de la pénitence; et voilà ce qui nous arrive pour peu que nous soyons fidèles à la grâce de Dieu. Une vérité dite bien à propos, suffit en telles conjonctures, pour arracher de notre cœur une habitude vicieuse et une passion. Des années entières de réflexion n'y avoient rien fait; tout autre moyen avoit été inutile et foible pour cela : mais cet avis prudemment donné, est le coup salutaire qui nous guérit. On en est troublé d'abord, et on s'en émeut; mais enfin la grâce et la raison surmontant le sentiment, et cette vérité, quoique amère, étant digérée par un esprit solide et bien tempéré, commence à agir, et par son amertume même est la cause et le principe de la guérison. Ne vouloir pas entendre ces sortes de vérités, ou ne les vouloir entendre que déguisées, que fardées, qu'affoiblies et diminuées, c'est le terme de l'Ecriture sainte : *Quoniam diminutæ sunt veritates à filiis hominum* (1); vouloir qu'on nous les adoucisse, qu'on en retranche tout ce qu'elles ont de piquant, et sans cela ne pouvoir les supporter, c'est renoncer à sa propre perfection, c'est se condamner pour jamais soi-même à être du nombre de ces malades dont parle saint Bernard, qui sont d'autant plus incurables, qu'ils le veulent être, et qu'ils corrompent jusqu'au remède uniquement nécessaire pour ne l'être pas. Or, un chrétien peut-il en conscience demeurer dans cette disposition? Raisonnons sur nos devoirs tant qu'il nous plaira, jamais,

(1) Psal. 11.

dit saint Augustin, nous ne corrigerons dans nous les vices ni les erreurs qui nous plaisent, sinon par la vérité qui nous déplaît. Le point important est de trouver un homme sage, ferme, et solidement ami, qui nous découvre cette vérité; ce qui est infiniment rare, et ce que Salomon considère comme un trésor. Mais c'est justement la troisième raison qui nous oblige à le rechercher, et qui nous doit rendre cette vérité précieuse, parce que c'est celle de toutes dont on affecte le plus de nous ôter la connoissance. Vous le savez, chrétiens, la grande maxime, ou, pour mieux parler, le grand abus de la science du monde, est de taire les vérités désagréables; je dis de les taire à ceux à qui il seroit utile et important de les savoir. Car pour en instruire ceux qui n'y ont aucune part, et qui devroient les ignorer, c'est sur quoi le monde ne s'est donné de tout temps que trop de licence. On dit ce qu'il faudroit dire; mais on le dit à tout autre qu'à celui à qui il le faudroit dire. On le dit par imprudence, par médisance, par vengeance, où il ne le faut pas; et on ne le dit pas par conscience où il le faut; et au même temps qu'on blesse la charité et le devoir en répandant partout une vérité odieuse, on se fait une fausse charité et un faux devoir de cacher cette vérité odieuse à celui qu'elle intéresse personnellement, et qui seroit le seul capable d'en profiter. Or cela est vrai surtout à l'égard des grands, des riches et des puissans de la terre, dont le malheur, entre tous les autres qui semblent attachés à leur condition, est de n'entendre presque jamais la vérité, qui, sans jugement téméraire, ont droit de regarder tous ceux qui les approchent comme autant de séducteurs qui se font une politique de les tromper, qui ne leur représentent les choses que sous les apparences spécieuses qu'y donnent leurs passions et leurs intérêts, et qui seroient souvent bien fâchés (ô déré-

glement,

glement de l'esprit du siècle!), qui seroient souvent bien fâchés que les maîtres qu'ils servent, fussent plus éclairés qu'ils ne le sont, parce qu'ils ne voudroient pas qu'ils fussent meilleurs ni plus parfaits. D'où vient qu'en effet ceux qui tiennent dans le monde les premiers rangs, sont ceux à qui communément la vérité est moins connue.

Et voilà pourquoi Dieu recommandoit tant à ses prophètes de s'expliquer avec une sainte liberté, quand il s'agissoit de reprendre les vices. Parle, disoit-il à Isaïe, élève ta voix, fais-la retentir comme une trompette dont le son pénètre jusque dans les cœurs: *Clama, ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam* (1); Au lieu de prêcher à mon peuple des vérités curieuses, des vérités subtiles, des vérités agréables, attache-toi à lui prêcher celles qui le confondent : mets-lui devant les yeux ses iniquités; reproche-lui ses scandales et tous ses crimes : *Et annuntia populo meo scelera eorum, et domui Jacob peccata eorum* (2). Et afin que vous ne me répondiez pas, chrétiens, que cela étoit bon pour le peuple, et pour un homme qui prêchoit aux simples : Ne craint point, disoit le même Dieu à Jérémie, parce que c'est moi qui t'ai ordonné de parler, moi qui t'ai établi comme une colonne de bronze et comme un mur d'airain : *In columnam ferream et in murum æreum* (3). Pourquoi comme une colonne de bronze et comme un mur d'airain? remarquez ce qui suit : *Regibus Juda, principibus ejus et sacerdotibus* (4) ; c'est pour les grands de Juda, pour les princes, pour les nobles, pour ceux qui occupent les premières places, et à qui leurs ministères et leurs emplois donnent plus d'autorité : *Ne formides à facie eorum* (5); Que leur présence, ajoutoit le Seigneur, ne t'étonne point; que le respect de leurs personnes ne

(1) Isaï. 18. — (2) *Ibid.* — (3) Jerem. 1. — (4) *Ib.d.* — (5) *Ibid.*

t'ébranle point; n'aie point pour eux de lâches égards, et ne les flatte point; dis-leur avec courage la vérité que je veux qu'ils sachent; sois l'apôtre, et, s'il est besoin, le martyr de cette vérité. C'est pour cela que je t'ai rempli de mon esprit, et je ne t'ai fais ce que tu es, que pour cela. Or, si toi, par qui cette vérité doit être portée, tu la retiens captive dans le silence, qui osera la soutenir et se déclarer pour elle?

C'est encore pourquoi saint Paul exhortoit son disciple Timothée à reprocher, à menacer, à fulminer, plutôt qu'à consoler, et cela, sans craindre de se rendre importun, et sans se mettre en peine qu'on le trouvât mauvais : *Argue, increpa, opportunè, importunè* (1). Parce qu'il viendra un temps, lui disoit-il, où la saine doctrine, c'est-à-dire, celle qui censure le vice et qui le condamne, sera insupportable aux hommes : *Erit enim tempus cùm sanam doctrinam non sustinebunt* (2). Or, ne pouvons-nous pas dire que ce temps est venu, et que c'est celui-ci? D'où je conclus que les prédicateurs de l'évangile ont une obligation plus étroite et plus pressante que jamais de dire la vérité, puisqu'il n'y a plus qu'eux dont la vérité puisse espérer un témoignage fidèle et constant. Je sais qu'ils doivent être discrets; mais Dieu veuille que leur discrétion et leur prudence ne vous perde pas. Je sais que leur zèle doit être selon la science; mais plaise au ciel que leur science énervant leur zèle, ils ne deviennent point pour vous ce que saint Paul craignoit d'être pour ceux qu'il instruisoit, je veux dire des cymbales retentissantes : *Æs sonans aut cymbalum tinniens* (3).

Que faudroit-il donc faire pour nous garantir de ce malheur? Ah! chrétiens, la belle leçon, si nous étions soigneux de la pratiquer! ce seroit d'aimer d'autant plus la vérité, que notre amour-propre l'a plus en hor-

(1) 1. Tim. 4. — (2) *Ibid.* — (3) 1. Cor. 13.

reur ; de respecter ceux dont Dieu se sert pour nous la faire connoître, et de compter pour un service inestimable, quand ils nous la déclarent même à contre-temps et de mauvaise grâce, disant avec Salomon : *Meliora sunt vulnera diligentis, quàm fraudulenta oscula odientis* (1) ; Il est vrai, cette vérité a quelque chose de bien dur ; mais les blessures d'un ami sont encore pour moi plus salutaires que les caresses d'un flatteur. Et parce qu'il n'est rien dans le fond de plus difficile que d'annoncer cette vérité et de s'en faire le porteur (quatrième et dernière considération), il faudroit mettre pour principe, que c'est à nous de lever cette difficulté à ceux dont nous attendons ce bon office : comment cela ? les prévenant, les engageant, leur donnant un accès libre et favorable auprès de nous ; leur témoignant, non point par des paroles vaines, mais par une conduite égale, que nous avons pour eux de la déférence, et que nous les écoutons non-seulement avec docilité, mais avec joie, dans la persuasion où nous devons être, qu'en effet la marque la plus solide de leur zèle c'est celle-là, et dans la crainte que nous devons avoir, qu'un peu trop de délicatesse de notre part ne leur ferme la bouche, et qu'à force d'exiger d'eux des tempéramens et des mesures, nous ne les rebutions entièrement et n'émoussions tout à fait la pointe de leur zèle.

Car, encore une fois, chrétiens, s'il y a chose qui demande un zèle pur, généreux et désintéressé, c'est la commission de découvrir une plaie cachée à celui qui se croit sain ; c'est-à-dire, une vérité désagréable à celui qui se croit irrépréhensible ; et c'est ce que l'expérience nous apprend tous les jours. Faut-il avertir un homme du désordre qui se passe dans sa maison, une femme des bruits qui courent d'elle, un grand du scandale qu'il cause, c'est à qui s'en défendra ; personne

(1) Prov. 27.

n'en veut prendre sur soi le risque; chacun a ses raisons pour s'en décharger, et à peine dans une famille: que dis-je? à peine dans une ville entière, se trouvera-t-il quelqu'un qui, méprisant tout autre intérêt, et dans la seule vue de son devoir, ose dire la vérité. Or, de là s'ensuit l'obligation indispensable que nous avons, encore plus selon Dieu que selon le monde, de nous rendre faciles, doux et humbles de cœur, quand il est question de recevoir des répréhensions et des avis, puisque l'un des préceptes les plus essentiels de la loi de Dieu, est que nous retranchions de nous-mêmes tout ce qui peut servir d'obstacle à notre correction; et que, sous peine de répondre de nos ignorances comme d'autant de crimes, moins il est aisé de nous dire cette vérité qui choque notre amour-propre, plus nous devons être disposés à l'honorer par la manière avec laquelle nous l'écoutons. C'est ainsi qu'en usa cet infortuné roi de Babylone dont parle l'Ecriture, lorsque Daniel, avec une liberté de prophète, lui signifia tout ensemble trois effrayantes vérités; l'une, qu'il avoit été pesé et réprouvé dans le jugement de Dieu; l'autre, que son royaume alloit être partagé entre les Perses et les Mèdes; et la troisième, que dès la nuit même il devoit mourir. Il n'y eut personne qui ne tremblât de la hardiesse de ce discours: on crut Daniel perdu, et l'on ne douta point que Balthasar ne le sacrifiât au premier mouvement de sa colère. Mais ce prince, qui avoit l'ame grande, et qui, jusque dans le revers le plus accablant, avoit conservé toute la modération de son esprit, raisonna bien autrement. Que fit-il? il embrassa Daniel, il le combla de faveurs, il commanda sur-le-champ qu'on le revêtît de la pourpre, qu'on lui donnât le collier d'or, que tout le peuple le révérât et lui obéît: pourquoi? parce qu'il jugea, dit saint Chrysostôme, qu'un homme qui avoit la force de dire respectueuse-

ment de telles vérités à un prince, et qui, pour s'acquitter de ce devoir héroïque, savoit oublier son propre intérêt; qu'un homme, dis-je, de ce caractère, méritoit toutes sortes d'honneurs, et ne pouvoit être assez exalté : *Tunc jubente rege indutus est Daniel purpurâ, et circumdata est torques aurea collo ejus* (1). C'est pour cela, ajoute le texte sacré, que Balthasar honora Daniel, parce qu'aux dépens même de sa personne, et dans l'extrémité de son malheur, il voulut honorer la vérité.

Et nous, chrétiens, comment traitons-nous cette vérité? Ah! permettez-moi de vous faire ici la comparaison entre nous et ce roi infidèle, et d'opposer son exemple à notre conduite. Bien loin d'aimer cette vérité, nous la haïssons et nous la fuyons. Voilà le désordre que saint Augustin déploroit autrefois, et dont il cherchoit la cause, la demandant à Dieu par ces paroles si affectueuses : *Cur, Domine, veritas odium parit, et quarè inimicus factus est eis homo tuus verum prædicans, cùm ametur beata vita, quæ non est nisi gaudium de veritate?* (2) Et comment donc, Seigneur, arrive-t-il que cette vérité, qui vient de vous, attire la haine des hommes? et pourquoi ce Sauveur qui leur a parlé de votre part en leur prêchant la vérité, s'est-il fait leur ennemi, puisqu'il est naturel à l'homme d'aimer la vie bienheureuse, qui n'est rien autre chose qu'une joie intérieure de la vérité connue? Ensuite se répondant à soi-même : Ah! mon Dieu, ajoutoit-il, j'en comprends bien le mystère. C'est que les hommes préoccupés de leurs passions, ne reconnoissent pour vérité que ce qu'ils aiment et ce qui leur plaît, ou plutôt, se font de ce qui leur plaît une vérité imaginaire, à l'exclusion de tout ce qui ne leur plaît pas. C'est qu'ils aiment la vérité spécieuse et éclatante, et ne peuvent

(1) Dan. 5. — (2) August.

souffrir la vérité sévère et humiliante : *Amant lucentem, oderunt redarguentem* (1).

Admirable portrait des gens du siècle exprimé en deux mots par ce saint docteur. En effet, chrétiens, nous fuyons la vérité qui nous découvre ce que nous sommes, jusqu'à l'envisager comme une persécution : et quand elle se présente à nous malgré nous, nous nous soulevons, nous nous emportons contre elle, nous prenons à partie ceux qui nous la mettent devant les yeux comme s'ils nous faisoient injure. Car de là naissent les dépits et les ressentimens, de là les aversions et les haines, de là les mésintelligences et les désunions. Combien d'amitiés refroidies, combien de commerces rompus, combien de guerres déclarées, parce qu'on nous a dit librement une vérité? Ce qui est encore plus étrange, c'est que souvent nous haïssons cette vérité par la raison même qui devoit nous la rendre aimable, je veux dire, parce qu'elle est vérité. Si ce que l'on nous reproche étoit moins vrai, nous nous en piquerions moins. La révolte de notre esprit vient de ce que la chose est plus vraie que nous ne voulons, et qu'elle l'est en sorte, que nous ne pouvons pas la désavouer.

Et ce vice, prenez garde à ceci, mes chers auditeurs, n'est pas seulement le vice des grands, auprès desquels, comme parle Cassiodore, une parole de vérité est en bien des rencontres une parole de mort pour celui qui la porte; car, sans en rapporter les effets tragiques, à combien de serviteurs fidèles ce zèle de la vérité n'a-t-il pas coûté la perte de leur fortune et la disgrâce de leurs maîtres ? c'est encore le vice des petits, qui, dans la médiocrité de leur condition, sont quelquefois les plus intraitables et les plus indociles sur ce qui regarde leurs défauts. Ce n'est pas seulement le vice des imparfaits, mais des dévots et des spirituels; car vous en verrez,

(1) August.

qui, pleins des sentimens de la plus haute piété, ne respirant que Dieu et sa gloire, sages dans leur conduite, et sévères dans leurs maximes, sont incapables, parmi tout cela, de recevoir un avertissement; gens merveilleux pour dire les vérités aux autres, mais sensibles jusqu'à la foiblesse, quand ils sont obligés d'entendre les leurs; des montagnes, dit l'Ecriture, par l'apparence de leur élévation, mais des montagnes fumantes, sitôt qu'on vient à les toucher : *Tange montes, et fumigabunt* (1). Ce qui me fait douter si le bien même qui paroît dans ces sortes de chrétiens, n'est point une illusion, puisque la vraie sagesse et la vraie vertu est d'aimer la vue de son imperfection, suivant ce que dit David: *Et peccatum meum contra me est semper* (2). Jusque dans la prédication de l'évangile (le croiroit-on, si on ne l'éprouvoit pas soi-même?) jusque dans la prédication de l'évangile, où nous supposons que c'est Dieu qui nous parle, à peine pouvons-nous supporter la vérité. Ce n'est pas que nous n'aimions les prédicateurs qui prêchent les vérités, et les vérités de la morale la plus étroite, et que nous ne soyons les premiers à les condamner, s'ils sont lâches à s'acquitter de ce devoir; mais nous aimons ceux qui prêchent les vérités, et non pas nos vérités. Car, du moment que les vérités qu'ils prêchent sont les nôtres, et que nous nous en apercevons, un levain d'aigreur et d'amertume commence à se former dans notre cœur. Qu'ils s'étendent, tant qu'ils voudront, sur les défauts d'autrui, nous les écoutons avec joie, et nous n'avons que des louanges à leur donner; mais qu'ils poussent l'induction jusqu'à nous, dès-là nous nous aliénons d'eux, dès-là nous n'avons plus pour eux cette bienveillance qui nous rendoit leur parole utile; dès-là nous nous érigeons nous-mêmes en censeurs de leur ministère. Un terme moins juste qui leur sera échappé, de-

(1) Psalm. 113. — (2) Psalm. 50.

vient le sujet de notre critique et de nos railleries. Nous allons même jusqu'à concevoir de la haine contre leurs personnes, à cause de la vérité qu'ils nous disent; semblables à ce malheureux roi d'Israël qui haïssoit le Prophète du vrai Dieu, et qui s'en déclaroit hautement: Parce qu'il ne m'annonce jamais, disoit-il, une bonne nouvelle, mais toujours des vérités tristes et affligeantes: *Sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum* (1). Extravagance, s'écrie saint Jérôme! comme s'il eût dû attendre d'un prophète autre chose que la vérité; ou que ce qui lui étoit prédit fût moins la vérité, parce qu'il lui étoit désagréable.

C'est néanmoins ce qui arrive tous les jours, et de quoi il me seroit aisé de vous convaincre sensiblement. Car que j'entreprenne ici de dire la vérité dans toute l'étendue de la liberté que devroit me donner mon ministère; et que, parcourant tous les états et toutes les conditions des hommes, je vienne au détail de certaines vérités que j'aurois droit de leur reprocher, je m'attirerai l'indignation de la plupart des personnes qui m'écoutent. Je ne dirai ces vérités qu'en général, et j'y observerai toutes les mesures de cette précaution exacte que l'Eglise me prescrit; il n'importe : parce que ce seront des vérités qui feront rougir l'hypocrisie du siècle, et qui, par une anticipation du jugement de Dieu, exposeront à un chacun sa confusion et sa honte, elles susciteront contre moi presque tous les esprits. Afin d'autoriser sur cela notre procédé, nous nous en prenons à la parole de Dieu; nous ne voulons pas que ce détail des vices soit de son ressort, et nous n'observons pas que nous faisons ainsi le procès à Jésus-Christ même, puisque nul n'a jamais dépeint les vices avec des traits si marqués que cet homme-Dieu, et que tout l'évangile n'est, pour le dire de la sorte, qu'une censure perpétuelle

(1) 3. Reg. 22.

des mœurs de son temps, ou plutôt de tous les temps. Nous disons que le prédicateur ne doit pas tant particulariser les choses : mais le disions-nous quand on ne prêchoit que les vérités des autres, et que nous n'y étions pas intéressés? ce zèle de la retenue et de la prudence des prédicateurs nous inquiétoit-il? Il ne nous est donc venu que depuis que nous nous trouvons y avoir part : signe évident que ce n'est pas un zèle de Dieu, mais une haine secrète de la vérité. Je ne prétends pas toutefois justifier la conduite de ceux qui, par des manières peu chrétiennes et peu judicieuses, au lieu d'instruire et de toucher, insulteroient et outrageroient. Il y a là-dessus des règles de l'Eglise; il y a des prélats pour les faire garder : mais je prétends condamner une délicatesse insupportable, qui est, dans les chrétiens, de ne pouvoir souffrir que le prédicateur en vienne à certains détails, et qu'il leur fasse voir la corruption de leur état. Car voilà où nous en sommes. Mais qu'arrivera-t-il? Juste châtiment de Dieu, dit saint Augustin! c'est que la vérité malgré eux les fera connoître, sans se faire néanmoins elle-même connoître à eux : *Indè retribuet eis, ut qui se ab eâ manifestari nolunt, et eos nolentes manifestet, et eis ipsa non sit manifesta* (1). Préservons-nous, mes chers auditeurs, de ce terrible aveuglement; ouvrons les yeux à la vérité; aimons-la lorsqu'elle nous reprend, et défions-nous-en, craignons-la lorsqu'elle nous flatte : c'est de quoi j'ai à vous entretenir dans la seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE.

Si nous avions l'esprit aussi droit et le cœur aussi ferme et aussi solide qu'il seroit à souhaiter pour l'intérêt de notre perfection, nous n'en serions pas réduits à la malheureuse nécessité de craindre, non-seulement les erreurs du siècle, mais la vérité même quand elle nous est agréable et avantageuse. Ce qui rend cette vérité dan-

(1) August.

gereuse pour nous ; c'est la vanité qui est en nous, et qui, par une étrange corruption, fait de notre propre bien la cause et la matière de notre mal. Il n'appartient qu'à Dieu, chrétiens, s'il m'est permis de parler ainsi, de pouvoir être loué sûrement, et sans courir aucun risque : c'est une des prérogatives que l'Ecriture lui attribue sur ces paroles du pseaume : *Te decet hymnus, Deus* (1). Dieu se loue éternellement soi-même, et à tout moment il entend la voix de ses créatures qui lui disent qu'il est grand, qu'il est juste, qu'il est admirable dans ses conseils, qu'il est seul digne d'être souverainement aimé ; et il reçoit d'elles les témoignages de ces vérités, sans préjudice de sa sainteté infinie : pourquoi ? parce qu'étant en lui-même la sainteté et la vérité par essence, la vérité qui est en lui ne peut jamais altérer ni pervertir sa sainteté. Il n'en est pas de même de nous. Comme nous n'avons aucun mérite sûr, et que nos vertus les mieux fondées, autant qu'elles participent à notre néant, ont toutes un caractère d'instabilité que la grâce même ne détruit pas, si nous jugions bien des choses, nous devrions nous garantir de la vérité qui nous flatte, comme d'un écueil ; et cela pour deux raisons que je tire de la morale de saint Grégoire, pape. Premièrement, dit ce saint docteur, parce que dans l'usage du siècle, qui ne nous est que trop connu, et dont nous n'avons que de trop continuelles expériences, ce qui nous flatte est ordinairement ce qui nous trompe et qui nous séduit. Or, de toutes les illusions, il n'y en a point de plus honteuse pour nous selon le monde, ni de plus pernicieuse selon Dieu, que celle qui, en faveur de nous-mêmes, et d'un vain amour-propre dont nous sommes remplis, nous fait prendre le mensonge pour la vérité. En second lieu, parce qu'il est presque infaillible, quand même on ne nous tromperoit pas, que ce qui nous flatte nous corrompra. Or, s'il y a chose qui nous doive être

(1) Psal. 64.

un sujet de confusion, et même de condamnation, c'est qu'on nous puisse reprocher dans le jugement de Dieu, qu'au lieu que l'erreur a été la source de la dépravation des autres, ce soit la vérité même qui nous ait perdus. Deux raisons également convaincantes et édifiantes, dont je me contenterai de vous donner en peu de paroles une simple idée.

C'est le Saint-Esprit qui l'a dit, chrétiens, et l'oracle qu'il en a prononcé par la bouche d'Isaïe, ne s'adresse pas moins à vous et à moi, qu'aux Israélites qui écoutoient ce prophète : *Populе meus, qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt*(1); Mon peuple, disoit Dieu, avec cet air de majesté, ou plutôt de divinité, que le texte sacré nous rend sensible, ceux qui vous applaudissent, ceux qui affectent de vous louer, ceux qui vous appellent heureux, beaucoup plus ceux qui vous appellent parfaits, vous en imposent et abusent de votre crédulité. En effet, qu'est-ce que la plupart des louanges dans le style du monde? Vous le savez : des mensonges obligeans, des exagérations officieuses, des témoignages outrés d'une estime apparente, et qui ne vient ni de la raison, ni du cœur, souvent des contre-vérités déguisées et couvertes du voile de l'honnêteté; des termes spécieux et honorables, mais qui ne signifient rien; en un mot, des impostures dont les hommes entre eux se font un commerce, et dont leur vanité se repaît. Impostures, dis-je, autorisées, ou par une fausse bienséance, ou par une complaisance basse, ou par un servile intérêt. On nous dit de nous ce que nous devrions être, et non pas ce que nous sommes; et nous, par une pitoyable facilité à donner dans le piége qui nous est tendu, nous croyons être en effet tels que l'adulation nous suppose, et qu'elle nous représente à nous-mêmes. On nous fait des portraits de nos personnes, dans lesquels tout

(1) Isaï. 3.

nous plaît, et nous ne doutons point qu'ils ne soient au naturel. On nous donne des éloges qui sont des complimens et des figures, et nous les prenons à la lettre. On loue jusqu'à nos vices et nos passions, et nous n'hésitons pas ensuite à les compter pour des vertus : *Qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt.* De là il arrive tous les jours qu'un homme d'ailleurs naturellement modeste, et qui seroit humble s'il se connoissoit, enivré de ce vain encens, pense avoir du mérite lorsqu'il n'en a pas; remercie Dieu de mille grâces que Dieu n'a jamais prétendu lui faire; reconnoît en lui des talens qu'il n'a point reçus; s'attribue des succès dont nul ne convient; se félicite secrètement, tandis qu'ouvertement on le méprise. Car voilà les suites ordinaires de cette inclination vicieuse, laquelle nous porte à aimer et rechercher la vérité qui nous flatte; n'y ayant personne de nous qui ne se puisse justement dire : *Qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt;* quoiqu'il soit vrai, comme l'a remarqué saint Bernard, que c'est surtout dans les grands, les riches, les puissans du siècle, que cette parole du Saint-Esprit s'accomplit d'une manière plus visible.

Savez-vous, chrétiens, ne perdez pas ceci, quelle a été la source de l'idolâtrie, et d'où est venu originairement ce désordre de la superstition et du culte des fausses divinités, qui a si long-temps régné dans l'univers? de l'abus que je combats. C'est de ce penchant et de cette facilité qu'ont les hommes à croire ce qui leur est avantageux, quelque incroyable qu'il puisse être. Oui, voilà ce qui a rendu tant de nations idolâtres. On faisoit entendre à certains hommes qu'ils étoient des dieux; et à force de leur dire qu'ils étoient des dieux, on les accoutumoit à être traités et honorés comme tels. Ceux qui commencèrent les premiers à leur tenir ce langage, savoient assez qu'il n'en étoit rien; mais la flatterie ne laissoit pas de les porter à faire tout ce qu'ils au-

toient fait de bonne foi, s'ils eussent été persuadés de ce qu'ils disoient. Les princes mêmes et les conquérans à qui on rendoit ces honneurs, n'étoient que trop convaincus qu'ils ne leur convenoient pas; mais le désir de s'élever, joint à un intérêt politique, faisoit qu'ils les souffroient d'abord, et bientôt après qu'ils les exigeoient. C'étoit par une erreur grossière que les peuples se soumettoient à les leur déférer; mais cependant cette erreur s'érigeant peu à peu en opinion, et étant devenue insensiblement une loi de religion, tout mortels qu'ils étoient, on leur bâtissoit des temples, on leur consacroit des autels, on offroit en leur nom des sacrifices, et ces hommes profanes et impies passoient pour les divinités de la terre. C'est ainsi que le démon se prévaloit de l'orgueil des uns et de la simplicité des autres. Or, nous n'oserions dire que le christianisme ait entièrement détruit ces abus; car il en reste encore des vestiges, et il n'est rien dans le monde de plus ordinaire qu'une espèce d'idolâtrie qui s'y pratique, et dont l'usage est établi. On ne dit plus aux grands et aux riches qu'ils sont des dieux; mais on leur dit qu'ils ne sont pas comme les autres hommes, qu'ils n'ont pas les foiblesses des hommes, qu'ils ont des qualités qui les distinguent et qui les mettent au-dessus des hommes; et on les sépare tellement du commun des hommes, qu'enfin ils oublient qu'ils le sont, et qu'ils veulent être servis comme des dieux : ne considérant pas que ceux qui se font leurs adorateurs, sont, pour la plupart, des personnes intéressées, déterminées à leur plaire, ou plutôt, gagées pour les tromper : *Qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt.*

Ne nous bornons pas aux grands et aux puissans du monde pour justifier ce que je dis. Cette idolâtrie dont je parle, règne également dans les conditions particulières, et y produit à proportion les mêmes effets. Ainsi une femme mondaine est-elle comme l'idole de je ne

sais combien d'hommes charnels qui s'assemblent autour d'elle, et qui, par des cajoleries profanes, et jusqu'à l'adoration, lui inspirent une idée d'elle-même capable de la perdre et de la damner; puisqu'il s'ensuit de là qu'elle ne se connoît jamais, et qu'étant remplie de défauts, elle ne travaille à en corriger aucun : s'estimant, tout évaporée et tout imparfaite qu'elle est, un sujet accompli, parce que c'est le terme dont on use sans cesse, et qu'on emploie éternellement pour la séduire et pour la corrompre. Ainsi un faux ou un foible ami, à force de vouloir être complaisant, devient-il idolâtre de son ami; lui ôtant la plus salutaire de toutes les vues, qui est celle de soi-même, et lui gâtant l'esprit par autant d'erreurs qu'il lui dit de choses douces et agréables: *Qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt.* Qu'est-ce, à parler proprement, que cet usage maintenant si profané d'éloges des actions publiques, où, sous prétexte d'éloquence, le mensonge et la flatterie triomphent impunément de la vérité? qu'est-ce que cette affectation d'épîtres à la tête d'un ouvrage, où, par le caprice d'un auteur, les mérites les plus obscurs sont égalés aux plus éclatans; où les plus médiocres vertus sont traitées de sublimes et d'éminentes; où il n'y a point de particulier qui ne dût gouverner l'Etat, point de prélat qui ne fût digne de la pourpre? qu'est-ce que tout cela, sinon un débit, souvent mercenaire, de louanges excessives et démesurées, dont on infatue les hommes? On sait bien que partout là, il ne faut rien moins chercher que la vérité. Cependant, par une corruption de l'amour-propre, qui sait se prévaloir de tout, on s'imagine aisément qu'au moins y a-t-il dans ces choses quelqu'apparence et quelque fonds de vérité : suivant cette pensée de saint Augustin, si ingénieusement conçue, que la vérité est tellement aimée des hommes, que ceux qui aiment toute autre chose qu'elle, veulent absolument que ce qu'ils

aiment soit la vérité même : *Quia sic amatur veritas, ut quicumque aliud amant, hoc quod amant, velint esse veritatem* (1).

Je dis bien plus : on porte ce désordre et cette profanation jusque dans le lieu saint, où nous voyons tous les jours la chaire de l'évangile, qui est la chaire de la vérité, servir de théâtre aux flatteries les plus mondaines. Au lieu des discours chrétiens que l'on faisoit autrefois dans les funérailles pour l'édification des vivans, on fait aujourd'hui des panégyriques, où, de son autorité particulière, on entreprend de canoniser les morts. Panégyriques, vous le savez, où les plus lâches, sans discernement, sont transfigurés en héros, les plus petits esprits en rares génies, et, ce qui est encore plus indigne, des pécheurs en spirituels et en saints. Car ne sont-ce pas là les effets déplorables de cette passion si naturelle aux hommes du siècle pour la gloire et pour toutes les vérités avantageuses? La contradiction est qu'au milieu de tout cela, ces hommes si passionnés pour la gloire, et si vains, ne laissent pas de protester que ce qu'ils ont le plus en horreur, c'est d'être trompés. En effet, on ne veut pas l'être, mais en même temps on veut tout ce qu'il faut vouloir pour l'être. Car on ne veut pas être trompé, et néanmoins on veut être loué, flatté, admiré, comme si l'on pouvoit être l'un sans l'autre. On n'aime pas l'imposture, mais on aime l'applaudissement, qui est la matière de l'imposture. D'où saint Jérôme concluoit, que quoiqu'on pense le contraire, on aime l'imposture même; et quelque peine qu'on ait à le concevoir, il est évident que les hommes se font un souverain plaisir d'être trompés les uns par les autres, jusqu'à s'en remercier et s'en savoir bon gré : *Hi nimirum gaudent ad circumventionem suam, et illusionem pro beneficio ponunt* (2). Quel parti y auroit-il donc à prendre? Je

(1) August. — (2) Hieron.

vous l'ai dit : c'est de se défier de la vérité même qui nous flatte; pourquoi? parce qu'il n'y a point de vérité qui approche tant de l'erreur, si aisée à confondre avec l'erreur, et par conséquent si exposée à tous les dangers de l'erreur. Or, qu'y a-t-il, encore une fois, de plus honteux pour nous selon le monde, et de plus pernicieux, selon Dieu, que cette erreur? Laissons-là le monde, dont le jugement nous importe peu. Qu'il suffise, pour être méprisé du monde, d'être la dupe d'une fausse louange, et que le personnage le plus risible, selon les maximes du monde, soit celui d'un homme crédule, et enflé d'un mérite imaginaire dont il s'est laissé persuader. S'il n'y avoit que le monde à craindre, peut-être pourrions-nous, par notre orgueil et notre vanité même, nous rendre indépendans de lui. Mais que répondrons-nous à Dieu quand il nous reprochera que, pour avoir trop cherché les vérités flatteuses, nous n'avons trouvé que le mensonge; que pour avoir prêté l'oreille à l'enchanteur, selon la métaphore du Saint-Esprit, nous avons vécu dans un perpétuel égarement; que pour nous être contentés de la fumée de l'encens, nous avons renoncé à la pureté de la lumière : cette lumière dont dépendoit notre conversion ne nous ayant manqué que parce que nous avons mieux aimé les ténèbres; et ces ténèbres volontaires ayant tellement prévalu dans nous, que notre salut s'y est trouvé enfin enveloppé. Qu'alléguerons-nous pour notre justification? Dirons-nous à Dieu comme Adam, que ce sont les hommes qui nous ont séduits? prétendrons-nous avoir dû nous en fier à eux? les prendrons-nous pour garans des opinions mal fondées que nous aurons conçues de nous-mêmes; et Dieu, juge sévère, mais équitable, des voies trompeuses que nous aurons suivies, n'aura-t-il pas droit de s'en prendre à notre vanité?

Mais je veux, chrétiens, que ceux qui nous louent ne

ne nous trompent jamais, et que la complaisance qu'ils ont pour nous, ne préjudicie en rien à la vérité : appliquez-vous à cette dernière pensée, qui va faire la conclusion de ce discours. Je veux, dis-je, que la vérité qui nous flatte soit toujours telle que nous la présumons : du moment qu'elle nous flatte, quoiqu'elle ne nous trompe pas, je soutiens qu'elle nous pervertit. Comment cela? en deux différentes manières : en nous inspirant un orgueil secret qui anéantit devant Dieu tout le mérite de cette vérité; et diminuant en nous le zèle de notre perfection, qui, bien entretenu, auroit mieux valu pour nous que l'avantage qui nous revient de cette vérité. Ah! mes chers auditeurs, que n'ai-je le temps de vous développer ce point de morale. C'est une vérité qui vous est glorieuse et avantageuse, je le veux; mais cette vérité, tout avantageuse et toute glorieuse qu'elle est, dès que vous aimez à l'entendre, est une vérité qui vous enfle, une vérité qui vous enorgueillit, une vérité qui vous élève au-dessus de vous-mêmes, qui vous rend fiers à l'égard des autres, et qui vous fait oublier Dieu. N'auroit-il pas été plus à souhaiter que vous l'eussiez ignorée, et qu'elle eût été pour vous ensevelie dans le silence et dans l'obscurité? Combien d'esprits empoisonnés, si j'ose ainsi dire, par la connoissance de leurs propres mérites? combien d'astres éclipsés par leurs propres lumières trop vivement réfléchies sur eux? c'est-à-dire, combien de dévots, combien d'ames pures et éclairées ont été corrompues par la réflexion qu'on leur a fait faire sur les faveurs et les grâces dont Dieu les combloit? Tel auroit été un homme parfait, s'il ne s'étoit jamais aperçu qu'il avoit des qualités et des dispositions à l'être. Tel seroit aujourd'hui un saint, si on ne lui avoit point dit qu'il l'étoit. Cette vue qu'on lui a donnée de son élévation dans la sainteté, est ce qui l'a ébloui, ce qui lui a fait tourner la tête, ce qui, du pinacle, l'a

précipité dans l'abîme. On ne lui a dit que la vérité ; et en le louant, on lui a rendu justice : mais cette justice, par les sentimens d'orgueil qu'elle a produits dans son cœur, s'y est tournée en injustice et en corruption. On ne l'a point loué au-delà des bornes, et ce qu'on lui a dit pour lui plaire, n'a été qu'un sincère témoignage de ce qu'on pensoit de lui ; mais ce témoignage, quoique sincère, n'a pas laissé de faire en lui une impression malheureuse, qui, sous couleur de vérité, a ruiné dans son ame tout le fondement de la grâce, qui est l'humilité. Le croiriez-vous, mes frères, dit saint Augustin, Jésus-Christ lui-même qui étoit, selon l'Ecriture, la pierre ferme et inébranlable, à qui d'ailleurs la louange étoit due comme le tribut de sa souveraine grandeur et de ses adorables perfections, pendant qu'il étoit sur la terre, n'a pu supporter les vérités qui alloient à son honneur et à sa gloire ? Il faisoit des prodiges, il guérissoit les aveugles-nés, il ressuscitoit les morts ; mais quand les peuples vouloient l'en féliciter, et s'écrier qu'il étoit un prophète envoyé de Dieu, il leur imposoit silence, témoignant une peine extrême de la reconnoissance qu'ils avoient pour lui, ou du moins des marques extérieures qu'ils lui en donnoient ; parce qu'elles l'engageoient à être loué et applaudi par eux. Bien plus, il étendoit jusques aux démons cette modestie ; et lorsque ces esprits, forcés par la vertu de ses paroles, sortoient des corps, en publiant qu'il étoit le Christ, il les menaçoit et leur commandoit de se taire : *Et increpans non sinebat ea loqui* (1). Au lieu de recevoir l'hommage qui étoit rendu à sa puissance, il usoit de sa puissance même pour s'en défendre et pour le rejeter. Est-ce qu'il y avoit du danger pour lui à être loué ? non, chrétiens ; mais il y en avoit pour nous ; et parce qu'il étoit venu pour être notre modèle, et pour remédier à nos foiblesses par la sain-

(1) Luc. 4.

teté de ses exemples, il fuyoit d'entendre les vérités dont il eût eu droit de se glorifier, pour nous faire craindre celles qui, en nous flattant, ne peuvent qu'affoiblir en nous la grâce destinée à nous sanctifier. C'est la remarque de saint Ambroise sur ce passage de saint Luc : *Et increpans, non sinebat ea loqui.* Or, si le Sauveur, ajoute ce Père, en a usé de la sorte pour notre instruction, que ne devons-nous pas faire pour notre propre utilité, ou plutôt pour notre propre nécessité?

Ce n'est pas tout : j'ai dit que cette vérité qui nous flatte diminuoit en nous le zèle de notre perfection, et il n'est rien de plus évident. Car la perfection, comme en conviennent tous les saints, et comme nous l'enseigne le Saint des saints, étant d'une pratique difficile; et son principal exercice consistant à s'avancer, à s'efforcer, à se surmonter et à se vaincre : quelque désir que nous ayons de l'acquérir, il est toujours vrai que nous n'y travaillons qu'avec peine, et que si nous pouvions avec honneur nous en dispenser, ce seroit le parti favorable que nous embrasserions avec joie. Or, c'est à quoi la louange des hommes, même juste et légitime, nous conduit infailliblement. Car cette louange, souvent écoutée, nous fait croire enfin que nous sommes déjà bien élevés; et dès-là nous nous relâchons. Au lieu que saint Paul, tout confirmé qu'il étoit en grâce, disoit aux Philippiens : A Dieu ne plaise que je me croie déjà parfait! non, mes frères, je suis encore bien loin du terme; mais je marche toujours pour tâcher d'atteindre où le Seigneur Jésus m'a prédestiné; et pour cela, oubliant ce qui est derrière moi, et aspirant à ce qui est devant moi, je cours incessamment vers le bout de la carrière pour remporter le prix et pour mériter la couronne à laquelle Dieu m'appelle : *Quæ retrò sunt obliviscens, ad ea verò quæ sunt priora extendens meipsum, ad desti-*

natum persequor, ad bravium supernæ vocationis (1); au lieu, dis-je, que saint Paul parloit ainsi, nous, par une conduite bien opposée et bien éloignée de la sienne, nous regardons avec complaisance le peu de bien que nous avons déjà fait, et nous oublions celui qui nous reste à faire. De là vient que, selon le sentiment de la philosophie même et de la sagesse humaine, un flatteur est plus à craindre qu'un ennemi; de la vient que David regardoit comme des outrages et des injures les éloges qu'il recevoit de la bouche des flatteurs : *Et qui laudabant me, adversùm me jurabant* (2); de là vient que saint Bernard, ainsi qu'il le rapporte lui-même, avoit coutume de se munir contre deux sortes de gens, de deux versets de l'Ecriture : qu'il s'écrioit contre ceux qui parloient de lui avec malignité : *Avertantur retrorsùm et erubescant qui volunt mihi mala* (3); Eloignez de moi, Seigneur, et couvrez de confusion ces esprits envenimés qui me veulent du mal; et qu'il disoit contre ceux qui entreprenoient de le flatter : *Avertantur statim erubescentes, qui dicunt mihi : Euge, euge* (4); Loin de moi ceux qui me crient en m'applaudissant : Courage, courage ; que les vaines louanges qu'ils me donnent tournent à leur honte!

Attachons-nous donc, chrétiens, à ces deux grandes maximes. Aimons la vérité qui nous reprend, et défions-nous de celle qui nous flatte. Oublions le bien qui est en nous, et ne perdons jamais la vue de nos défauts. Les bonnes œuvres, dit saint Augustin, nous sanctifient, et les mauvaises nous corrompent; mais par un effet tout contraire, le souvenir des bonnes œuvres nous corrompt, et rien n'est plus propre à nous sanctifier que le souvenir de nos péchés : comme si Dieu, par une providence particulière, avoit voulu donner au pécheur cette con-

(1) Philip. 3. — (2) Psal. 101. — (3) Psal. 69. — (4) *Ibid.*

solation de pouvoir faire du souvenir de son péché le remède de son péché; et qu'en même temps il eût voulu donner au juste un contre-poids, en lui faisant trouver dans ses bonnes œuvres le sujet de la plus dangereuse tentation. Regardons ceux qui nous louent comme des gens contagieux; et qu'il soit vrai de dire, s'il est possible, de chacun de nous, ce que saint Ambroise disoit de Théodose : J'ai honoré et chéri cet homme qui, étant au-dessus de tous les hommes, a mieux aimé un censeur qu'un approbateur. Les louanges flatteuses d'un approbateur portent toujours avec elles un poison mortel. Mais les sages et charitables répréhensions d'un censeur, d'un confesseur, d'un prédicateur, d'un ami, nous retireront de nos égaremens, nous feront reprendre la voie où nous devons marcher, et d'où nous étions sortis, nous conduiront au port du salut, et nous feront parvenir à l'éternité bienheureuse, que je vous souhaite, etc.

TABLE DES SERMONS,

AVEC L'ABRÉGÉ DE CHAQUE SERMON.

Nota. Le premier chiffre marque la page où commence l'article que l'on abrège, et le second, la page où ce même article finit.

Sermon pour le premier dimanche après l'Epiphanie, sur le Devoir des pères par rapport à la vocation de leurs enfans, page 1.

Sujet. *La mère de Jésus - Christ lui dit : Mon Fils, pourquoi en avez-vous usé de la sorte avec nous ? Votre père et moi, nous vous cherchions avec beaucoup d'inquiétude. Il leur répondit : Pourquoi me cherchiez-vous ? ne savez-vous pas qu'il faut que je m'emploie aux choses qui regardent mon Père? Et ils ne comprirent pas ce qu'il leur dit.* Le Sauveur du monde, dans cette réponse qu'il fit à Marie, apprend aux pères et aux mères comment ils doivent se conduire à l'égard de leurs enfans, surtout en ce qui concerne le choix de l'état où Dieu les appelle. P. 1, 2.

Division. Il n'appartient pas aux pères de disposer de leurs enfans en ce qui regarde leur vocation et le choix qu'ils ont à faire d'un état : 1.re partie. Les pères néanmoins sont responsables à Dieu du choix que font leurs enfans et de l'état qu'ils embrassent : 2.e partie. P. 2—4.

I.re Partie. Il n'appartient pas aux pères de disposer de leurs enfans en ce qui regarde leur vocation et le choix qu'ils ont à faire d'un état. Un père qui veut se rendre maître de la vocation de ses enfans, commet deux injustices, l'une envers Dieu, l'autre envers ses enfans. P. 4.

1. Injustice envers Dieu, parce qu'il n'appartient qu'à Dieu de décider de la vocation des hommes : pourquoi ? deux raisons : c'est qu'il est le premier père de tous les hommes, et c'est qu'il n'y a que sa providence qui puisse bien s'acquitter d'une fonction aussi importante que celle de marquer aux hommes leur vocation. Il est le premier père, et c'est la qualité qu'il prend

dans l'Ecriture. Il est même, remarque saint Grégoire, le seul père que nous reconnoissions selon l'esprit, et par conséquent le seul qui ait droit d'exercer sur les esprits et les volontés des hommes, cette supériorité de conduite qui fait l'engagement de la vocation. Aussi tous les maîtres de la morale chrétienne ont-ils toujours regardé comme une offense griève d'embrasser un état sans la vocation de Dieu, et c'est à cette vocation que sa grâce est attachée. De plus, il n'y a que Dieu qui puisse bien appliquer les hommes à un emploi et leur assigner la condition qui leur convient, parce qu'il n'y a que lui qui puisse connoître les voies de leur salut et de leur prédestination éternelle. C'est donc une témérité insoutenable dans un père de disposer d'un enfant, soit pour l'Eglise, soit pour le monde, et il ne le peut faire sans blesser les droits de Dieu. N'est-ce pas néanmoins ce qu'on fait tous les jours? P. 4—16.

2. Injustice envers les enfans, parce qu'il est du droit naturel et du droit divin que celui-là choisisse lui-même son état, qui en doit porter les charges et accomplir les obligations. Là où il s'agit de vocation, il s'agit de salut. Or, dès qu'il s'agit du salut, point d'autorité du père sur le fils, parce que tout y est personnel. Un père, comme on le dira dans la suite, peut bien redresser le choix d'un enfant, par de sages avis et même par la force de l'autorité paternelle, si cet enfant choisit mal : mais du reste, il ne peut disposer absolument de sa personne. Quels reproches recevront un jour là-dessus de la part de leurs enfans tant de pères et de mères? 16—22.

II.e Partie. Les pères sont responsables à Dieu du choix que font leurs enfans, et de l'état qu'ils embrassent. Car ils doivent intervenir à ce choix comme directeurs et comme surveillans, puisque Dieu leur a donné ce droit de direction et de surveillance. Ainsi un enfant ne peut contracter un engagement, un mariage, sans l'aveu et la participation de son père; et si le fils veut prendre un parti qui, selon Dieu, lui soit pernicieux, le père est non-seulement en pouvoir, mais dans l'obligation de s'y opposer. P. 22—24.

Afin de mieux entendre ce point, il faut remarquer que le choix d'un état peut être mauvais en trois manières : ou par lui-même, ou par l'incapacité du sujet qui s'y engage, ou par les voies qu'il prend pour y entrer. P. 24, 25.

1. Choix d'un état mauvais par lui-même, parce que l'état est contraire au salut, ou du moins très-dangereux pour le sa-

lut. Il est évident qu'un père doit faire tous ses efforts pour en détourner un enfant; et si par des vues d'intérêt il est le premier à l'y porter, il se rend coupable devant Dieu, et il répondra à Dieu de la perte de son fils. P. 25, 26.

2. Choix mauvais par l'incapacité du sujet, parce qu'il n'a pas les qualités requises pour l'état qu'il embrasse. Un père qui connoît cette indignité, est criminel de mettre son fils dans une place, dont il ne pourra remplir les devoirs. Toutefois rien n'est plus ordinaire aux pères que d'établir ainsi leurs enfans, et de là tant de désordres. P. 26 — 29.

3. Choix mauvais par rapport aux moyens d'entrer dans un état, et aux voies qu'on prend pour cela. Il y a des moyens injustes : et ne sont-ce pas souvent ceux dont un père se sert pour avancer un fils qu'il aime ? Abus qu'on ne peut trop condamner, et qui fera tout ensemble la réprobation des pères et des enfans. P. 29—31.

Ce n'est pas qu'il ne soit permis aux pères et aux mères de procurer à leurs enfans des emplois convenables. Mais leur premier soin doit être de les perfectionner et de les rendre dignes des emplois qu'ils leur procurent. Cette éducation des enfans leur coûtera bien des soins et bien des peines : mais ce sera aussi pour eux un grand fonds de mérites auprès de Dieu. P. 31—33.

Sermon pour le second dimanche après l'Epiphanie, sur l'Etat du mariage, pag. 34.

Sujet. *Il y eut des noces à Cana, en Galilée, et la mère de Jésus s'y trouva. Jésus fut aussi invité aux noces avec ses disciples.* Il n'y a rien dans l'état du mariage que de profane, si l'on n'y appelle Dieu, et si ce n'est Dieu qui y appelle. P. 34, 35.

Division. Il y a dans le mariage des devoirs de conscience et des obligations à remplir, des peines très-difficiles et très-fâcheuses à supporter, et des dangers extrêmes par rapport au salut, à éviter. Or, sans la grâce et la vocation divine, on ne peut, ni satisfaire à ces obligations, 1.re partie ; ni supporter ces peines, 2.e partie; ni se préserver de ces dangers, 3.e partie. P. 35, 36.

I.re Partie. Il y a dans l'état du mariage des devoirs de conscience et des obligations indispensables à remplir; et l'on ne peut y satisfaire sans la grâce et la vocation divine. Nous devons con-

sidérer le mariage, dit S. Augustin, comme sacrement, comme lien d'une société mutuelle, et par rapport à l'éducation des enfans, dont il est une légitime propagation. Or, sous ces trois qualités, il y a des obligations très-étroites et toutes différentes. P. 36.

1. Obligations du mariage considéré comme sacrement. Dès que c'est un sacrement, il n'est permis de s'y engager qu'avec une intention pure et sainte; il n'est permis de le recevoir qu'avec une conscience nette et exempte de péché; il n'est permis d'en user que dans la vue de Dieu, et pour une fin digne de Dieu. Mais qui pense à ces obligations? qui en est instruit? On a quelque égard à la sainteté des autres sacrémens; mais on traite celui-ci comme une affaire temporelle, comme une négociation, comme un trafic mercenaire. P. 36—40.

2. Obligation du mariage considéré comme lien d'une société mutuelle. Il demande un amour respectueux, un amour fidèle, un amour officieux et condescendant, un amour constant et durable, un amour chrétien. Mais par un renversement bien déplorable, cette société que devroient conserver entre eux le mari et la femme, comme un des biens les plus estimables de leur état, est tous les jours exposée aux ruptures, aux aversions, aux éclats et aux divorces les plus scandaleux. P. 40—43.

3. Obligations du mariage considéré par rapport à l'éducation des enfans, dont il est une propagation légitime. Il faut les nourrir ces enfans, il faut les pourvoir et les établir, surtout il faut les instruire et les élever dans le christianisme. On pense communément assez à leur subsistance et à leur établissement selon le monde, mais on ne s'applique guère à leur éducation selon Dieu. Voilà pourquoi dans cet état du mariage, l'on a tant besoin de la grâce, et pourquoi l'on n'y doit point entrer sans vocation. P. 43—46.

II.[e] Partie. Il y a dans l'état du mariage des peines à supporter, et l'on ne peut bien supporter ces peines sans l'assistance du ciel et le secours de la grâce. Pour les connoître, nous n'avons qu'à regarder le mariage sous les mêmes rapports. P. 46.

1. Peines du mariage considéré comme sacrement. Cette qualité de sacrement le rend indissoluble, et cet engagement perpétuel en fait une espèce de servitude. Dans le sacerdoce on est engagé pour toujours, mais l'on n'est engagé qu'à Dieu et à soi-même: au lieu que dans le mariage, on est encore engagé à un autre que Dieu et que soi-même. Dans l'état religieux il y a un

noviciat et un temps d'épreuve; mais il n'y en a point dans le mariage. P. 46—50.

2. Peines du mariage considéré comme lien d'une société mutuelle. Quelle croix quand deux personnes obligées de vivre ensemble, viennent à ne se pas accorder! Et pour bien s'accorder, que ne doit-on pas souffrir l'un de l'autre, et quelles condescendances ne faut-il pas avoir? P. 50—52.

3. Peines du mariage considéré par rapport à l'éducation des enfans, dont il est une propagation légitime. Souvent l'on n'est pas en pouvoir de les entretenir, ni de les avancer, quelque bien nés qu'ils soient; et plus souvent encore, quelque pouvoir qu'on ait de les établir et de les pousser, ce sont des enfans, ou incapables et sans génie, ou indociles et déréglés. Si l'on avoit recours à Dieu, il délivreroit de ces peines, ou il les adouciroit. P. 52—55.

IIIe Partie. Il y a dans l'état du mariage des dangers à éviter, et c'est un dernier motif pour ne pas s'engager dans cet état sans y être appelé de Dieu. Trois dangers par rapport à la conscience. Car il faut accorder ensemble trois choses les plus difficiles à concilier, savoir : la licence conjugale avec la continence et la chasteté; une véritable et intime amitié pour la créature, avec une fidélité inviolable pour le Créateur; un soin exact et vigilant des affaires temporelles, avec un détachement d'esprit et un dégagement intérieur des biens de la terre. Tout cela fondé sur les mêmes qualités du mariage. P. 55—57.

1. Danger du mariage considéré comme sacrement, l'incontinence: d'autant plus criminelle, que le sacrement est plus saint. Car il y a une chasteté propre du mariage, et la dignité du sacrement donne aux fautes qu'on y commet une malice particulière. Or, combien est-il à craindre qu'on ne se laisse emporter à la passion sans égard aux règles qui lui sont prescrites? P. 57, 58.

2. Danger du mariage considéré comme lien d'une société mutuelle. Cette société demande l'union des cœurs, mais sans préjudice de ce qu'on doit à Dieu et au prochain. Or, combien de fois arrive-t-il qu'une femme oublie ce qu'elle doit à Dieu et ce qu'elle doit au prochain, pour entrer dans les sentimens d'un mari qu'elle aime, pour seconder ses vengeances, pour se conformer à tous ses désirs? P. 58—60.

3. Danger du mariage considéré par rapport à l'éducation des enfans. Dans l'obligation de les pourvoir, il faut s'employer à la

conduite des affaires et à l'administration des biens; il faut ménager, conserver, amasser. Or, est-il aisé de garder en cela le juste tempérament et le détachement du cœur qui nous sont ordonnés? Il est donc d'une extrême importance de n'entrer dans le mariage que par le choix de Dieu, et d'y attirer sur soi les lumières et les bénédictions de Dieu. P. 60—63.

Sermon pour le troisième dimanche après l'Epiphanie, sur la Foi, pag. 64.

Sujet. *Jésus dit au Centurion : Allez, et qu'il vous soit fait selon que vous avez cru.* Rien de plus puissant auprès de Dieu que la foi; elle obtient tout : et rien qui mérite plus nos réflexions que les vrais effets de la foi par rapport au salut. P. 64, 65.

Division. La foi nous sauve, 1.re partie. La foi nous condamne, 2.e partie. P. 65, 66.

I.re Partie. La foi nous sauve, et comme perfection de nos bonnes œuvres, et comme principe de nos bonnes œuvres. P. 66, 67.

1. La foi nous sauve comme perfection de nos bonnes œuvres, parce que c'est surtout de la foi que vient aux bonnes œuvres que nous pratiquons, leur efficace et leur prix. Ainsi l'enseignent expressément S. Paul et S. Augustin; l'un contre les Juifs qui se confioient dans les œuvres de la loi de Moïse; et l'autre contre les pélagiens, qui faisoient fonds sur leurs bonnes œuvres naturelles. Et c'est encore ce que tous les Pères ont prouvé contre tous ces hérétiques, qui tiroient avantage de leurs œuvres, et à qui ces saints docteurs faisoient voir que hors de l'Eglise et sans la vraie foi, il n'y avoit point d'œuvres méritoires, et par conséquent de salut. De là que de bonnes œuvres perdues, et de là même quelle estime devons-nous faire du don précieux de la foi? P. 67—74.

2. La foi nous sauve comme principe de nos bonnes œuvres, parce que c'est de la foi que nous vient cette ardeur qui nous porte à les pratiquer. Car la foi, selon l'Apôtre, est la cause mouvante qui fait agir toutes les vertus. Il va encore plus loin, et selon ce même apôtre, c'est la foi qui produit en nous les actes mêmes de toutes les vertus. C'est pour cela que le concile de Trente appelle la foi le commencement, le fondement et la racine de notre justification. Mais si cela est, pourquoi donc y

a-t-il tant de chrétiens qui se damnent ? On pourroit répondre que c'est qu'il y a jusque dans le christianisme très-peu de chrétiens qui aient la foi. Chrétiens de nom, sans l'être en effet. Mais supposant qu'ils aient la foi, la réponse est qu'on peut avoir la foi et agir contre les lumières et les maximes de la foi. Or, la foi alors bien loin de nous sauver, nous condamne. P. 74—82.

II.e PARTIE. La foi nous condamne. Mais pourquoi et comment nous condamne-t-elle ? P. 82, 83.

1. Pourquoi la foi nous condamne-t-elle ? Parce que nous ne vivons pas selon ses maximes, et que vivant alors dans le désordre, 1. nous la retenons captive dans l'injustice, selon l'expression de saint Paul; 2. nous lui enlevons le plus beau fruit de sa fécondité, qui sont les bonnes œuvres; 3. dans le sentiment de l'apôtre saint Jacques, nous la faisons enfin mourir elle-même au milieu de nous. P. 83—86.

2. Comment la foi au jugement de Dieu nous condamnera-t-elle? En nous convaincant de trois choses : 1. que nous pouvions vivre en chrétiens; 2. que nous devions vivre en chrétiens; 3. que nous n'avons vécu rien moins qu'en chrétiens. P. 86—89.

Conclusion. Il faut, ou que la foi nous sauve, ou qu'elle nous condamne. Entre ces deux extrémités point de milieu. C'est à nous de choisir l'un ou l'autre : mais y a-t-il là-dessus à délibérer ? Pensons souvent aux accusations que la foi formera contre nous. Voilà ce que nous devons prévenir, et à quoi nous devons nous préparer tous les jours de notre vie. P. 89—91.

Sermon pour le quatrième dimanche après l'Epiphanie, sur les Afflictions des Justes et la Prospérité des Pécheurs, pag. 92.

SUJET. *Jésus étant entré dans une barque, ses disciples le suivirent; et aussitôt il s'éleva sur la mer une grande tempête, en sorte que la barque étoit couverte de flots. Lui cependant dormoit, et ses disciples le réveillèrent, en lui disant : Seigneur, sauvez-nous; nous allons périr. Jésus leur répondit : Pourquoi craignez-vous, hommes de peu de foi?* Voilà une image bien naturelle de ce qui se passe tous les jours à l'égard des justes. Tandis que les pécheurs sont dans la prospérité, les justes souvent sont accablés d'afflictions et de misères. Or il faut là-dessus les rassurer et les consoler. P. 92—94.

DIVISION. Dans les afflictions des justes et la prospérité des pécheurs, il n'y a rien qui doive ni qui puisse ébranler notre foi, 1.re partie. Il y a même de quoi établir et confirmer notre foi, 2.e partie. P. 94—96.

I.re PARTIE. Dans les afflictions des justes et la prospérité des pécheurs, il n'y a rien qui doive ni qui puisse ébranler notre foi. C'est assez que nous sachions que Dieu a ainsi réglé les choses, pour nous y soumettre et n'en point prendre de scandale. Or, nous avons mille preuves qui nous montrent que rien n'arrive que par la conduite de la Providence. P. 96—99.

Cette conduite de Dieu n'est pas néanmoins si obscure et si cachée, que nous n'en puissions découvrir quelques raisons qui suffisent pour la justifier, et les voici. P. 99, 100.

1. Dieu veut éprouver ses élus, et leur donner occasion de lui marquer par leur constance leur fidélité. C'étoit la réponse que faisoit aux infidèles un des plus zélés défenseurs de la loi chrétienne. Dieu nous examine, disoit-il; il sonde le cœur de l'homme : par où? par les afflictions. Si Dieu ne met pas l'impie à de pareilles épreuves, c'est qu'il ne le juge pas digne de lui. P. 100—104.

2. Dieu veut purifier ses élus de toutes les affections de la terre. Si les prospérités temporelles étoient attachées à la vertu, la plupart ne serviroient Dieu que dans cette vue, et par conséquent ne l'aimeroient pas pour lui-même. P. 104—106.

3. Dieu veut assurer le salut de ses élus, et les mettre à couvert du danger inévitable qui se rencontre dans les prospérités du siècle. Car il n'est rien de plus contagieux que les biens de cette vie, et c'est pour cela que Dieu en prive les justes. P. 106, 107.

4. Dieu par une aimable violence veut forcer ses élus de se tenir unis à lui, en leur rendant tout le reste amer, et ne leur offrant partout ailleurs que des objets qui leur inspirent du dégoût. Si le monde eût été à leur égard ce qu'il est à l'égard de tant de mondains, ils n'auroient jamais pensé à Dieu. P. 107, 108.

5. Dieu veut fournir à ses élus une matière continuelle de combats, afin que ce soit pour eux une continuelle matière de triomphe et de mérite. Sans combat point de victoire, et sans victoire point de couronne. P. 108, 109.

6. Dieu veut punir ses élus en ce monde, afin de ne les point punir en l'autre. Il n'y a point d'homme si juste à qui il n'é-

chappe des fautes dont il est redevable à la justice de Dieu, et Dieu dès maintenant le châtie en père miséricordieux, pour ne le point châtier après la mort en juge sévère. P. 109, 110.

Voilà donc la Providence justifiée sur le partage des prospérités et des adversités temporelles entre les justes et les pécheurs. Car, comme Dieu prend soin de ses élus par les adversités qu'il leur envoie, au contraire il se tourne contre les pécheurs par les prospérités mêmes dont il les laisse jouir et qui les perdent. P. 110—113.

II.e Partie. Il y a même dans les afflictions des justes et la prospérité des pécheurs de quoi établir notre foi. Car ce partage nous montre trois choses, savoir : qu'il y a une autre vie que celle-ci, que Jésus-Christ est fidèle dans les promesses qu'il nous a faites, et que Dieu nous sauve selon l'ordre de prédestination qu'il a marqué pour tous les hommes. P. 113, 114.

1. Qu'il y a une autre vie que celle-ci et d'autres biens à espérer. Sans cela, comme remarque Guillaume de Paris, où seroit à l'égard des élus la sagesse et la bonté de Dieu? Sans cela, poursuit le même Père, on pourroit dire que les justes seroient des insensés et que les impies seroient de vrais sages. Ne vous troublez point, mon frère, conclut saint Augustin: l'impie a son temps qui est bien court, mais vous aurez le vôtre qui sera éternel. C'est ce qui consoloit le saint homme Job et le Roi prophète. P. 114—118.

2. Que Jésus-Christ est fidèle dans les promesses qu'il nous a faites et vrai dans ses prédictions. Il a dit à ses disciples et dans leurs personnes à tous les justes : *Le monde se réjouira, et vous serez dans la tristesse.* Nous voyons cette parole accomplie, et c'est une preuve que l'autre s'accomplira : *Votre tristesse sera changée en joie.* P. 118—120.

3. Que Dieu nous sauve selon l'ordre de prédestination qu'il a marqué. Car il a résolu que nous ne serions sauvés que par une sainte conformité avec Jésus-Christ son Fils. Ainsi nous le témoigne expressément l'Apôtre. P. 120—122.

Il est vrai néanmoins qu'il y a des gens de bien dans la prospérité; mais il le faut de la sorte afin que l'état de la prospérité temporelle ne soit pas absolument exclus du royaume de Dieu. De plus, si les saints se sont vus dans une prospérité humaine, c'est ce qui les faisoit trembler. Enfin, sans quitter leur condition, ils savoient bien sous les dehors d'une condition aisée et

commode, garder toutes les pratiques de l'abnégation chrétienne. P. 122, 123.

Il est encore vrai qu'on a vu et qu'on voit des pécheurs dans les mêmes adversités que les justes. Mais sans examiner toutes les raisons que Dieu a de ne vouloir pas que le vice toujours prospère, c'est assez d'avertir ces pécheurs que leurs afflictions sont pour eux des grâces de Dieu et les grâces les plus précieuses s'ils en veulent profiter. P. 123, 124.

Sermon pour le cinquième dimanche après l'Epiphanie, sur la Société des Justes avec les Pécheurs, pag. 125.

Sujet. *Tandis que les gens dormoient, l'ennemi vint, et sema de l'ivraie parmi le bon grain.* Les pécheurs sont dans cette vie parmi les justes, comme l'ivraie parmi le bon grain, et il est important que les justes soient instruits de la manière dont ils doivent se comporter et qu'ils sachent quelle société ils peuvent avoir avec les pécheurs. P. 125, 126.

Division. Nous devons demeurer avec les pécheurs comme Dieu y demeure. Or, Dieu n'est avec les pécheurs que par la nécessité de son être, et nous ne devons demeurer avec eux que par la nécessité de notre état: 1.re partie. Dieu tire sa gloire des pécheurs et travaille en même temps à leur salut; et c'est ainsi que nous devons rendre notre commerce avec les pécheurs également profitable pour nous et pour eux-mêmes: 2.e partie. P. 126, 127.

I.re Partie. Dieu n'est avec les pécheurs que par la nécessité de son être, et nous ne devons demeurer avec eux que par la nécessité de notre état. A entendre parler l'Ecriture, on diroit que Dieu n'est pas avec les pécheurs et qu'il y est. Il n'y est pas comme ami par une protection spéciale, et par la communication de ses dons; mais il y est comme Dieu créateur qui doit veiller au gouvernement du monde et conduire toutes les créatures. Il y est par son immensité divine dont il ne peut se dépouiller et qui le rend partout présent. Admirable idée de la conduite que nous devons observer à l'égard des libertins du siècle. Vivons avec eux autant que nous y sommes obligés; car il y a certaines liaisons qu'il ne nous est pas permis de rompre;

mais du reste, dès que nulle nécessité ne nous retient auprès d'eux, séparons-nous-en et fuyons-les. Ainsi l'ordonnoit saint Paul aux chrétiens de Thessalonique, et ainsi le pratiquoit David. Ainsi Dieu lui-même le commandoit en termes formels aux enfans d'Israël, leur défendant tout commerce avec les nations infidèles. Nous devons donc faire dès maintenant ce qui se fera à la résurrection générale, où les élus seront séparés des réprouvés; et c'est en cela que consiste par avance la gloire et la perfection des justes sur la terre. Exemple d'Acham et de Judas. Voilà pourquoi l'Eglise excommunie certains pécheurs. Si elle ne lance pas ses foudres sur les autres, ce n'est pas qu'elle nous permette de les fréquenter; et indépendamment des anathêmes de l'Eglise, nous ne nous pouvons lier avec les impies, 1. sans devenir coupables d'un mépris exprès de Dieu; 2. sans devenir le scandale de nos frères; 3. sans devenir ennemis de nous-mêmes, en nous perdant nous-mêmes. P. 127—137.

1. C'est mépriser Dieu, puisque c'est s'unir avec ses ennemis. Exemple de Josaphat. P. 137, 138.

2. C'est scandaliser le prochain: car, que peut-on penser d'un homme ou d'une femme qu'on voit toujours en certaines compagnies et avec des gens décriés? P. 138, 139.

3. C'est se perdre soi-même, ou s'exposer à se perdre : car, qui ne sait pas combien les mauvaises compagnies sont dangereuses? Exemple des Juifs. Défense de l'Eglise. Passage de Tertullien. Si nous examinons bien quel est le principe de la corruption du siècle, nous n'en trouverons point de plus commun que les sociétés et les conversations du monde profane. P. 139—144.

II.e Partie. Dieu tire sa gloire des pécheurs et travaille en même temps à leur salut; et c'est ainsi que nous devons rendre notre commerce avec les pécheurs également profitable pour nous et pour eux-mêmes.

1. Que Dieu tire sa gloire des pécheurs, c'est ce que prouve saint Augustin, en faisant voir comment Dieu s'est servi des infidèles pour opérer les merveilles de sa grâce, des hérétiques pour éclaircir les vérités de la religion, des schismatiques pour établir la perpétuité de son Eglise, et des Juifs pour rendre témoignage à Jésus-Christ. Il s'est servi des Romains pour exercer ses vengeances sur Jérusalem, et des tyrans pour avoir des martyrs sur la terre et des saints dans le ciel. Quand donc nous nous trouvons nécessairement engagés avec les pécheurs, nous devons

devons de même en profiter pour notre sanctification et notre perfection. Car quelles occasions ne nous fournissent-ils pas de pratiquer la patience, la charité, l'humilité, les plus éminentes vertus? Mais nous renversons là-dessus tous les desseins de la Providence. Une femme vivant avec un mari emporté et vicieux, pourroit par sa douceur et sa soumission, acquérir des mérites sans nombre; mais elle perd tout par ses murmures et ses révoltes. Ainsi des autres. Et il ne faut point dire que dans un autre état on travailleroit mieux à se sanctifier. On ne le peut mieux faire que dans l'état qui nous est marqué de Dieu, parce que c'est pour cet état qu'il nous a préparé les secours de sa grâce, et que c'est dans cet état que nous lui donnerons de plus solides témoignages de notre fidélité. P. 144—152.

2. Dieu tirant sa gloire des pécheurs, pense en même temps à leur salut. Il les appelle à lui, il les invite à la pénitence, il leur en procure les moyens. Voilà comment nous devons, en profitant des pécheurs pour nous-mêmes, profiter nous-mêmes aux pécheurs. Devoir général : la charité nous oblige tous comme chrétiens, de nous aider les uns les autres par de salutaires conseils, de sages remontrances, de bons exemples. Devoir particulier et spécialement propre de certains états : c'est à un père de corriger un fils entraîné par le feu de ses passions, à une mère de corriger une fille, à un maître de corriger un domestique. Devoir encore plus particulier pour les pécheurs eux-mêmes, lorsqu'ils ont eu le bonheur de se reconnoître. Ils doivent tâcher de gagner autant d'ames à Dieu par leur zèle, qu'ils en ont perdu par leurs scandales. P. 152—157.

Sermon pour le sixième dimanche après l'Epiphanie, sur la Sainteté et la force de la Loi chrétienne, pag. 158.

Sujet. *Le royaume des cieux est semblable à un grain de sénevé, qu'un homme prend et sème dans son champ. C'est le plus petit grain de toutes les semences; mais lorsque ce grain a poussé, il s'élève au-dessus de toutes les autres plantes, et il devient arbre.* Voilà, selon saint Jérôme et tous les interprètes, la figure de la loi chrétienne. Rien de plus petit dans son commencement, et rien de plus étendu dans son progrès. P. 158—160

DIVISION. Sainteté de la loi chrétienne, 1.re partie. Force de la loi chrétienne, 2.e partie. Donc loi chrétienne, loi toute divine. P. 160, 161.

I.re PARTIE. Sainteté de la loi chrétienne dans son auteur, dans ses maximes, dans ses conseils, dans ses sectateurs, dans ses mystères. P. 161.

1. Dans son auteur. C'est Jésus-Christ, la sainteté même. Quels auteurs ont eu les autres lois, et qu'étoit-ce par exemple qu'un Mahomet? Quels auteurs ont eu les hérésies, et qu'étoit-ce qu'un Luther, un Calvin? P. 162, 163.

2. Dans ses maximes. Quoi de plus pur et de plus sublime? C'est cette loi sainte, dit Lactance, qui a éclairci toutes les lois de la nature, qui a mis la dernière perfection à toutes les lois divines, qui a autorisé toutes les lois humaines, et qui a détruit sans exception toutes les lois du vice et du péché. Au contraire, les lois païennes ont toléré tous les crimes, et à quelle licence les hérésies ont-elles porté? P. 163—167.

3. Dans ses conseils. Qu'est-ce que cette pauvreté évangélique qu'elle nous propose? Qu'est-ce que ce renoncement volontaire à tous les plaisirs des sens? P. 167—169.

4. Dans ses sectateurs. Il n'y a qu'à lire dans saint Luc quelle étoit la vie des premiers fidèles. Il n'y a qu'à consulter toutes les histoires saintes. Il n'y a qu'à considérer tous les états du christianisme, où l'on a vu et où l'on voit encore tant de saints. Ce n'est pas qu'il n'y ait des chrétiens très-corrompus : mais la religion chrétienne n'est point responsable de leur libertinage et de leur corruption : car elle est la première à les condamner. P. 169—171.

5. Dans ses mystères. A quelle pureté de mœurs ne nous engagent-ils point, dès que nous nous soumettons à les croire? A quelle perfection ne nous élèvent-ils point? P. 171—173.

La loi chrétienne est donc une loi sainte; et de quelle sainteté? d'une sainteté solide, agissante, universelle, sage, patiente, religieuse envers Dieu, charitable envers le prochain, sévère pour elle-même. De là concluons deux choses : que la sainteté de cette loi est un des motifs les plus puissans pour nous y attacher; et que la sainteté de cette même loi est notre confusion et notre condamnation si nous ne travaillons pas à nous sanctifier. P. 173—177.

II.e PARTIE. Force de la loi chrétienne. Cette force toute divine a paru dans l'établissement et la propagation du chris-

tianisme. De quoi s'agissoit-il quand Jésus-Christ vint prêcher au monde une loi nouvelle? Il étoit question d'abolir toutes les superstitions du paganisme, et d'établir une loi austère et mortifiante, une loi contraire à toutes les inclinations de la nature. Que falloit-il pour en venir à bout? il falloit surmonter la puissance des souverains, la sagesse des politiques, la cruauté des tyrans, le zèle des idolâtres, l'impiété des athées. Si Jésus-Christ, dit saint Augustin, en eût conféré avec un des philosophes de ce temps-là, ce philosophe n'eût-il pas traité cette entreprise de chimère et de folie? Voilà néanmoins ce qui s'est fait, et c'est la merveille que nous voyons. P. 177—180.

Il n'y a que la loi chrétienne qui se soit établie par des principes où toute la raison de l'homme se perd, et parmi les plus violentes persécutions. Mais il le falloit ainsi, afin que les peuples connussent que c'étoit la loi de Dieu et l'œuvre de Dieu. P. 180—183.

Nous voyons encore de nos jours ce même prodige se renouveler parmi les nations étrangères et les infidèles; et sur cela nous pouvons bien féliciter l'Eglise comme la félicitoit le Prophète sous le nom de Jérusalem. Toutes les religions païennes se sont établies par la licence des mœurs, et les hérésies par la violence, par le fer et le feu. La religion chrétienne n'a point eu d'autres armes ni d'autres moyens, que la parole de Dieu, l'innocence de la vie et la patience. P. 183—185.

De là quatre conséquences comprises en quatre mots : reconnoissance, étonnement, réflexion, résolution. P. 186.

1. Reconnoissance envers Dieu, qui nous a choisis et fait naître dans la loi chrétienne. P. 186.

2. Etonnement de ce qu'une loi si puissante et si agissante opère si peu dans nous. P. 186—188.

3. Réflexion. Que nous sert de professer une loi dont la vertu est toute-puissante, lorsqu'à notre égard toute cette vertu se trouve inutile et sans effet? P. 188, 189.

4. Résolution, de vivre désormais en chrétiens, et de laisser agir en nous toute la vertu de la loi que nous avons embrassée. P. 189, 190.

Sermon pour le dimanche de la Septuagésime, sur l'Oisiveté, pag. 191.

Sujet. *Etant sorti vers l'onzième heure du jour, il en trouva*

encore d'autres qui étoient là, et il leur dit : Comment demeurez-vous ici tout le jour sans rien faire ? L'oisiveté ne passe dans le monde que pour un péché léger, mais c'est devant Dieu un péché très-grief. P. 191, 192.

DIVISION. Nous sommes tous obligés au travail, et en qualité de pécheurs, 1.re partie ; et en qualité d'hommes attachés par état à une condition de vie, 2.e partie. P. 192, 193.

I.re PARTIE. Nous sommes tous obligés au travail en qualité de pécheurs. Car le travail est la peine du péché. Peine satisfactoire, et peine préservative. P. 193.

1. Peine satisfactoire. Dieu imposa le travail au premier homme, comme le châtiment de son péché ; et cette loi s'est étendue à toute la postérité d'Adam, sans nulle exception d'états, parce que nous sommes tous pécheurs. Quand donc nous menons une vie oisive, nous tombons dans une seconde révolte contre Dieu. La première a été notre péché, et la seconde est la fuite du travail, qui en doit être la punition. Voilà néanmoins quelle est la vie du monde. On passe les années à perdre la chose la plus précieuse, qui est le temps, et le temps de la pénitence. Je suis riche, dit-on, et qu'ai-je affaire de travailler? mais, quoique riche, vous êtes pécheur. Je suis d'une qualité et dans un rang où le travail ne me convient pas : il vous convient partout, puisque partout vous êtes pécheur. Le travail est ennuyeux : prenez cet ennui par pénitence. P. 193—203.

2. Peine préservative. De combien de péchés l'oisiveté est-elle la source ? C'est le travail qui nous en préserve. Exemples des Juifs, de David, de Salomon. C'est pour cela que les Pères du désert enjoignent si fortement le travail aux solitaires ; et c'est de là même que la vraie piété et l'innocence des mœurs ne se rencontrent presque plus que dans ces conditions médiocres qui subsistent par le travail. P. 203—208.

II.e PARTIE. Nous sommes tous obligés au travail en qualité d'hommes attachés par état à une condition de vie. Car toute condition est sujette à certains devoirs dont l'accomplissement demande du travail et de la peine ; et plus une condition est relevée dans le monde, plus elle a de ces engagemens auxquels il est impossible de satisfaire sans une application constante et assidue. Cela se voit assez par l'induction qu'on peut faire de tous les états de la vie. P. 208—211.

Dieu l'a ainsi ordonné pour deux raisons, surtout à l'égard des conditions plus relevées : 1. afin que les dignités et les con-

ditions honorables, ne devinsent pas les sujets de notre vanité; 2. afin qu'elles ne servissent pas à exciter notre ambition. P. 211, 212.

Concluons donc deux choses : qu'il n'y a point d'état où l'oisiveté ne soit un crime, et qu'elle l'est encore plus dans les états supérieurs aux autres. Y a-t-il en effet un état où l'on puisse être oisif sans manquer aux devoirs de conscience les plus essentiels; et comme les états supérieurs ont des devoirs plus importans, n'en est-on pas d'autant plus criminel, lorsque l'oisiveté les fait négliger? C'est pervertir l'ordre des choses, c'est être infidèle à la Providence, c'est déshonorer son état, et par une suite nécessaire, c'est se damner. Exemple de l'empereur Valentinien. P. 212—217.

Sermon pour le dimanche de la Sexagésime, sur la Parole de Dieu, pag. 218.

Sujet. *Le bon grain, c'est la parole de Dieu.* Sommes-nous de cette bonne terre où le bon grain de la parole de Dieu fructifie? Si cette divine parole est si stérile, il ne faut point s'en prendre à Dieu, mais aux mauvaises dispositions de ceux à qui on l'annonce. P. 218, 219.

Division. La parole de Dieu nous est inutile, parce qu'on ne la reçoit pas comme parole de Dieu, 1.re partie. Et dès que par notre faute cette sainte parole nous est inutile, elle devient le sujet de notre condamnation devant Dieu, 2.e partie. P. 219, 220.

I.re Partie. La parole de Dieu nous est souvent inutile, parce qu'on ne la reçoit pas comme parole de Dieu. Il faut d'abord poser ce principe, que Dieu parle par la bouche de ses prédicateurs. Point de controverse en faveur des nouveaux convertis. P. 221—225.

Puisque c'est la parole de Dieu, qu'annoncent les prédicateurs, suivent de là trois grandes conséquences : 1. que nous devons donc écouter les prédicateurs de l'évangile, comme Dieu même; 2. que si je reçois la parole de Dieu comme parole des hommes, je ne satisfais pas au précepte positif que ma religion m'impose d'écouter la parole de Dieu; 3. que d'entendre cette parole de Dieu comme parole de l'homme, c'est la rendre inutile, et voilà de quoi présentement il s'agit. La preuve en est fondée sur deux principes indubitables : le premier est, que la

force toute-puissante de la parole de Dieu, ne lui convient pas en tant qu'elle procède de l'homme, mais en tant qu'elle est de Dieu; le second, c'est que la parole de Dieu n'opère en nous que selon la manière dont elle y est reçue. Vous ne la recevez que comme parole de l'homme, elle n'agira que comme parole de l'homme. Or, rien de plus foible que la parole de l'homme. Exemple des Juifs et des apôtres. Ne nous étonnons-donc point de ce que la parole de Dieu nous profite si peu : c'est qu'on ne l'entend que comme parole des hommes; c'est-à-dire, qu'on l'entend, 1. par coutume et par une espèce de passe-temps; 2. par un esprit de malignité et de censure; 3. par une curiosité vaine et toute humaine. P. 225—237.

II.e Partie. Dès que par notre faute la parole de Dieu nous est inutile, elle devient le sujet de notre condamnation devant Dieu. Car se rendre inutile une parole si efficace en elle-même, 1. c'est un péché; 2. c'est s'ôter, par ce péché particulier, toute excuse dans tous les autres péchés. P. 237, 238.

1. C'est un péché, parce que la parole de Dieu est un moyen de salut et un des premiers moyens. Or, puisqu'il nous est ordonné de travailler à notre salut, manquer par sa faute un tel moyen, c'est incontestablement un péché. Quel fut le péché des Juifs? de ne s'être pas soumis à la parole de Dieu. Cependant de tous les péchés en est-il un que l'on connoisse moins? On ne s'en fait nul scrupule : mais il y a néanmoins de quoi nous faire trembler. P. 238—244.

2. C'est s'ôter, par ce péché particulier, toute excuse dans tous les autres péchés. Car, à quoi se réduisent toutes nos excuses? ou à l'ignorance, ou à la foiblesse. Or, la parole de Dieu est un moyen pour nous instruire et pour nous fortifier. Nous ne pouvons donc plus dire ce qu'on dit néanmoins sur tant de sujets : Je ne le savois pas, ou je ne le pouvois pas. La parole de Dieu étoit un moyen pour le savoir et pour le pouvoir : et c'étoit le moyen le plus puissant, le plus présent, le plus gratuit, et d'une préférence plus marquée. P. 244—252.

Sermon pour le dimanche de la Quinquagésime, sur le Scandale de la Croix et des humiliations de Jésus-Christ, pag. 253.

Sujet. *Jésus prit avec lui ses douze apôtres, et leur dit : Voici que nous allons à Jérusalem, et tout ce que les prophètes ont*

écrit du Fils de l'homme, s'accomplira. Car il sera livré aux Gentils, moqué, flagellé, couvert de crachats. Et après qu'on l'aura flagellé, on le mettra à mort. Mais les apôtres n'entendirent rien à tout cela, et c'étoit une chose cachée pour eux. Les apôtres n'y entendirent rien; et cette croix, ces humiliations d'un Dieu Sauveur, c'est ce qui rebute et ce qui scandalise, jusqu'au milieu du christianisme, tant de libertins. P. 253, 254.

Division. Dieu offensé par le scandale de l'homme touchant les humiliations et la croix de Jésus-Christ, 1.re partie. L'homme perdu par ce même scandale des humiliations et de la croix de Jésus-Christ, 2.e partie. P. 255, 256.

I.re Partie. Dieu offensé par le scandale de l'homme touchant les humiliations et la croix de Jésus-Christ. Ce scandale blesse directement la grandeur, la bonté, la sagesse de Dieu. P. 256.

1. Ce scandale blesse la grandeur de Dieu. Car c'est attaquer Dieu dans la souveraineté de son être, que de prétendre en quoi que ce soit, censurer sa conduite et sa providence. Mais, disoit l'hérésiarque Marcion, si je me scandalise des humiliations et des souffrances d'un homme-Dieu, c'est pour l'intérêt même et l'honneur de Dieu, dont je ne puis supporter que la majesté soit ainsi avilie. Zèle trompeur et faux, lui répondoit Tertullien, C'est à vous, sans raisonner, de reconnoître votre Dieu dans tous les états où il a voulu se faire voir. Car dans tous les états il est également Dieu. P. 256—260.

2. Ce scandale blesse la bonté de Dieu. Nous nous rebutons des mystères d'un Dieu humilié et crucifié, c'est-à-dire, que nous nous rebutons et nous nous scandalisons de cela même où Dieu nous a fait paroître plus sensiblement son amour. P. 262—265.

3. Ce scandale fait outrage à la sagesse de Dieu. Le mystère de la croix, selon les prétendus esprits forts du siècle, est une folie : mais c'est le plus excellent ouvrage de la sagesse divine. Car rien n'étoit plus convenable à l'office de Sauveur, que venoit exercer le Fils de Dieu. Il devoit satisfaire à Dieu : or, la satisfaction d'une offense porte avec soi l'humiliation et la peine. Il devoit nous engager nous-mêmes à la pénitence, et pouvoit-il mieux nous y engager que par son exemple. Mais cette pénitence ne nous plaît pas, et voilà pourquoi nous nous révoltons contre des mystères qui nous en font voir la nécessité. P. 263—268.

II.e Partie. L'homme perdu par ce scandale des humiliations

et de la croix de Jésus-Christ : pourquoi? parce que ce scandale est essentiellement opposé à la profession de foi que doit faire tout homme chrétien; parce que ce scandale est un obstacle continuel à tous les devoirs et à toutes les pratiques de la religion d'un chrétien; et parce que ce scandale est le principe général, mais immanquable, de tous les désordres particuliers de la vie d'un chrétien. P. 268, 269.

1. Ce scandale est essentiellement opposé à la profession de foi que doit faire tout homme chrétien. Car il doit croire le mystère de la croix, et faire une profession publique de cette foi en Jésus-Christ humilié et crucifié. Et par la croix du Sauveur il ne faut pas seulement entendre cette croix extérieure où il est mort; mais la croix intérieure dont il fut affligé dans son ame. Si notre profession de foi est pleine et entière, nous devons, comme saint Paul, faire gloire de participer à cette croix intérieure par les souffrances de la vie : mais c'est de quoi nous avons le plus d'horreur. P. 269—271.

2. Ce scandale est un obstacle continuel à tous les devoirs et à toutes les pratiques de la religion d'un chrétien. Toutes les pratiques de la vie chrétienne tendent à la haine de soi-même, au crucifiement de la chair, à l'anéantissement de l'orgueil, au retranchement des plaisirs, au renoncement à l'intérêt. Or, voilà ce qui se trouve combattu par le scandale des humiliations et de la croix du Fils de Dieu. P. 271—273.

3. Ce scandale est le principe général de tous les désordres particuliers de la vie d'un chrétien. S'il y a des chrétiens intéressés, c'est qu'il y a des chrétiens scandalisés de la pauvreté de Jésus-Christ; s'il y a des chrétiens ambitieux, c'est qu'il y a des chrétiens scandalisés des abaissemens de Jésus-Christ. Ainsi des autres. Heureux donc celui pour qui l'auteur de son salut n'est point un sujet de scandale. Un scandale en attire un autre : si nous nous scandalisons de notre Dieu, il se scandalisera de nous. Prière à Dieu. P. 273—276.

Sermon pour le second dimanche après Pâques, sur le soin des Domestiques, pag. 279.

SUJET. *Jésus dit aux pharisiens : Je suis le bon pasteur.* Les maîtres sont comme les pasteurs de leurs familles, et en particulier de leurs domestiques, à la sanctification desquels ils doivent travailler. P. 279, 280.

Division. Trois grands intérêts imposent aux maîtres une loi étroite et inviolable de s'employer au salut de leurs domestiques, savoir : l'intérêt des domestiques mêmes, 1.re partie; l'intérêt de Dieu, 2.e partie; l'intérêt des maîtres, 3.e partie. P. 280, 281.

I.re Partie. L'intérêt des domestiques. Un maître est constitué de Dieu pour gouverner ses domestiques. Or tout gouvernement, même temporel, n'est établi sur la terre que pour conduire les hommes à leur dernière fin, qui est le salut. Loi commune aux rois et à toutes les puissances ordonnées de Dieu. Si donc un homme ayant sous soi des domestiques, ne les regardoit que par rapport à soi-même, et que du reste il ne fût point en peine de la manière dont ils se conduisent, dès-là il seroit dans une disposition criminelle. Le pouvoir d'un maître n'est qu'une émanation du pouvoir de Dieu. Par conséquent un maître doit user à peu près de son pouvoir, comme Dieu use du sien. Or, Dieu n'use de son pouvoir, que pour notre sanctification et pour notre salut. De là cette belle leçon de saint Paul : *Obéissez à vos maîtres ; car ils sont chargés de veiller sur vous, comme devant rendre compte de vos ames.* P. 281—286.

Ainsi un maître, pour la sanctification de ses domestiques, leur doit surtout trois choses : l'instruction, l'exemple, et une charitable correction. Mais combien de maîtres en sont au contraire les corrupteurs, 1. par les engagemens et les occasions de péché où ils les jettent en les rendant complices de leurs désordres; 2. par les exemples pernicieux qu'ils leur donnent; 3. par une ignorance criminelle de leurs déportemens et de leur conduite; 4. par une indulgence molle et une lâche tolérance qui les autorise dans leurs vices? P. 286—292.

II.e Partie. L'intérêt de Dieu. Toute puissance vient de Dieu, et ne doit être employée que pour Dieu. Or, qu'est-ce que de l'employer pour Dieu, si ce n'est de l'employer à faire servir et glorifier Dieu ? Mais quelle est sur cela l'injustice des maîtres? C'est qu'ils n'employent leur pouvoir qu'à se faire servir eux-mêmes. Désordre que saint Augustin reprochoit si éloquemment aux magistrats de Rome, qui souffroient que leurs poètes jouassent publiquement les dieux, et qui leur défendoient sous de grièves peines d'attaquer la réputation d'un citoyen romain. Désordre que saint Bernard déploroit aussi très-amèrement, et qui allumoit tout son zèle. P. 292—296.

Zèle qui a été de tout temps le caractère des serviteurs de

Dieu et des vrais chrétiens. Exemples des premiers fidèles, de ce maître dont Jésus-Christ avoit guéri le fils, du grand Constantin et de saint Louis. D'où leur venoit le zèle qu'ils faisoient voir à tenir dans l'ordre et dans la règle, ceux qui leur étoient soumis? de l'esprit de religion et de foi dont ils étoient animés. Et ceci servira à nous faire entendre cette parole de l'Apôtre, que quiconque ne s'applique pas à former ses domestiques et à les élever dans la crainte de Dieu, doit être regardé comme un homme qui a renoncé la foi et pire même qu'un infidèle. Car il n'a pas une des marques les plus ordinaires du christianisme, et il montre moins de zèle pour le vrai Dieu que les païens mêmes pour leurs fausses divinités. Et il ne faut point dire que dans une maison on a bien de la peine à réduire des esprits difficiles et portés au libertinage. Quand vous parlerez de Dieu à des domestiques, et que vous leur en parlerez avec une charité soutenue de l'autorité, ils vous écouteront. P. 296—302.

III.e PARTIE. L'intérêt des maîtres. Dans l'obligation que Dieu leur a imposée de veiller sur la conduite de leurs domestiques, ils trouvent deux avantages; l'un spirituel, l'autre temporel. Avantage spirituel : cette obligation est un puissant contrepoids pour réprimer l'orgueil qu'inspire l'autorité. Car, selon la remarque de saint Augustin, de saint Grégoire et de saint Bernard, les maîtres deviennent ainsi comme les serviteurs de leurs serviteurs mêmes. Avantage temporel : les maîtres en réglant les mœurs de leurs domestiques, établissent la subordination, la paix, la concorde, la sûreté dans leurs maisons, et n'est-ce pas ce qui en fait le bonheur? Mais où voit-on de ces maisons? Et pourquoi y en a-t-il si peu? c'est qu'il y a peu de maîtres qui travaillent à entretenir parmi leurs domestiques le culte de Dieu et la piété. Exemple de la femme forte. P. 302—312.

Sermon pour le troisième dimanche après Pâques, sur les Divertissemens du monde, pag. 313.

SUJET. *Je vous le dis en vérité : vous pleurerez, vous serez dans l'affliction, et le monde se réjouira.* Quel partage! les justes dans l'affliction et le monde dans la joie. Mais ce qui doit consoler les justes, c'est que leur tristesse se tournera en joie; et ce qui doit faire trembler les mondains, c'est que leurs fausses joies et leurs vains divertissemens n'aboutiront qu'à un malheur éternel. P. 313, 314.

DIVISION. La plupart des divertissemens du monde sont condamnables, parce qu'ils sont presque tous, ou impurs et défendus dans leur nature, 1.re partie; ou excessifs dans leur étendue, 2.e partie; ou scandaleux dans leurs effets, 3.e partie. P. 314, 315.

I.re PARTIE. Divertissemens impurs et défendus dans leur nature. Comédies, bals, romans. Il ne faudroit d'abord qu'un raisonnement pour nous engager à nous interdire ces sortes de plaisirs, c'est que ce sont au moins des divertissemens suspects, et que l'on ne doit pas pour si peu de chose risquer son salut. P. 315—317.

Mais il y a plus. Ce sont des divertissemens criminels, et expressément défendus, 1. comédies et bals. Nous avons sur cela les plus sévères ordonnances de l'Eglise et les plus rigoureuses décisions des Pères, et de tous les Pères, dans tous les temps, et pour toutes personnes. Ces témoignages ne doivent-ils pas l'emporter sur celui de quelques mondains sans étude et sans autorité? Et ne sait-on pas d'ailleurs combien ces spectacles et ces assemblées profanes font naître d'idées et de sentimens impurs? P. 317—322.

2. Romans. Rien de plus propre à dessécher la piété et à corrompre un cœur, que ces livres empestés. L'expérience le montre bien, et la confession de ceux qui les ont lus, en est une preuve sensible. A quoi tendent ces histoires romanesques? à inspirer l'amour. Mais, dit-on, il ne s'agit en plusieurs que d'un amour honnête. Erreur. Appelez-vous amour honnête, celui qui possède un homme et qui l'enchante, jusqu'à le rendre idolâtre de la créature aux dépens du Créateur? Mais ces livres apprennent le monde. Est-il donc si nécessaire de savoir le monde, qu'on doive pour cela exposer l'innocence de son ame et la perdre? Avis aux pères et aux mères, qui sous prétextes de former leurs enfans, leur permettent des lectures et les mènent à des assemblées et à des spectacles, où leurs cœurs déjà trop sensibles, achèvent de se pervertir. P. 322—326.

II.e PARTIE. Divertissemens excessifs dans leur étendue. Surtout le jeu. Trois excès : excès dans le temps qu'on emploie au jeu; excès dans la dépense qu'on y fait; excès dans l'attachement et l'ardeur avec laquelle on s'y porte. P. 326, 327.

1. Excès dans le temps qu'on y emploie. Combien d'hommes et de femmes y passent presque toute la vie? Ce jeu n'est pas absolument criminel en lui-même, s'il est pris modérément et

pour une récréation honnête et passagère : mais ce qui en fait le crime, c'est la continuité. P. 327—330.

2. Excès dans la dépense qu'on y fait. Dépense qui empêche de payer des dettes, de satisfaire des domestiques, de pourvoir aux besoins d'une maison, d'élever des enfans, d'assister les pauvres. Mais après-tout, dit-on, la dépense de mon jeu est assez modique et très-commune. Elle peut être modique en soi, et considérable par rapport à vous et à votre état. On a bonne grâce de se plaindre du malheur des temps, lorsqu'on ne retranche rien de son jeu, ou qu'on n'en retranche pas assez. A quoi se portent une femme, un jeune homme, pour avoir de quoi y fournir ? P. 330—335.

3. Excès dans l'ardeur avec laquelle on s'y attache. De là les dépits, les chagrins, les emportemens, les blasphêmes. Ce n'est pas qu'on n'affecte communément au dehors un air serein : mais sous ces dehors tranquilles, quels troubles dans l'ame ! P. 335, 336.

III.[e] Partie. Divertissemens scandaleux dans leurs effets. Jésus-Christ veut que nous arrachions notre œil et que nous coupions notre main, si ce sont pour nous des sujets de scandale. A combien plus forte raison devons-nous nous priver des divertissemens, qui tout honnêtes qu'ils sont en eux-mêmes, nous deviennent des occasions de péché ? Or, il y en a de cette sorte : par exemple, la promenade. Rien de plus indifférent en soi ni de plus innocent que la promenade ; mais combien néanmoins y en a-t-il de suspectes, combien d'ouvertement mauvaises ? P. 337—339.

Scandale d'autant plus à craindre qu'on en voit moins le danger. Mais nous savons ce qu'en ont pensé les Pères de l'Eglise, et ce qu'ils ont là-dessus recommandé, surtout aux jeunes personnes. Combien d'hommes et de femmes, s'ils vouloient parler de bonne foi, reconnoîtroient que ce sont certaines promenades qui les ont perdus ? P. 339—342.

Mais faut-il se passer de tout divertissement ? Deux réponses : 1. tout divertissement qui a l'un de ces trois caractères que j'ai marqués, vous devez l'avoir en horreur ; 2. il y a des divertissemens honnêtes, sans excès et sans danger : voilà ceux qui vous sont accordés. Réjouissez-vous, dit l'Apôtre, mais réjouissez-vous dans le Seigneur. P. 342—344.

Sermon pour le quatrième dimanche après Pâques, sur l'Amour et la Crainte de la vérité, pag. 345.

Sujet. *Quand cet esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité.* Il n'y a rien dont nous fassions un plus criminel abus que de la vérité. Il est important que nous apprenions l'usage que nous en devons faire. P. 345, 346.

Division. Il y a une vérité qui nous reprend, et il y en a une qui nous flatte. Or, de toutes les vérités, il n'en est point que nous devions plus aimer, que la vérité qui nous reprend, 1.re partie : et il n'en est point que nous devions plus craindre que la vérité qui nous flatte, 2.e partie. P. 346, 347.

I.re Partie. De toutes les vérités il n'en est point que nous devions plus aimer, que la vérité qui nous reprend. Pourquoi? quatre raisons. P. 347, 348.

1. Parce que c'est cette vérité qui nous donne la connoissance de nous-mêmes. Quelque éclairés que nous soyons, et quelque soin que nous prenions de nous connoître, il y a dans nous mille défauts qui nous échappent. Mais c'est en nous reprenant qu'on nous les découvre. Exemple de Germanicus. P. 348—350.

2. Parce que cette vérité est la plus efficace pour nous corriger. Elle nous fait rentrer dans nous-mêmes par la connoissance, et elle nous en fait sortir par la pénitence. Une vérité dite à propos, suffit en telles conjonctures, pour nous retirer d'une habitude vicieuse. On en est troublé d'abord; mais enfin la vérité digérée par un esprit solide, agit dans son temps. P. 350—352.

3. Parce que c'est cette vérité qu'on a plus de peine à nous dire, et qu'on affecte plus de nous cacher. Rien de plus rare qu'un ami assez sincère pour nous avertir et nous reprendre. Et cela est surtout vrai à l'égard des grands. Cette vérité qui nous reprend, nous en doit donc être d'autant plus précieuse. P. 352—355.

4. Parce que cette vérité ne part que d'un zèle pur, généreux et désintéressé. Car il n'est point de commission plus fâcheuse, que de dire à un homme une vérité désagréable. D'où il s'ensuit qu'on doit l'écouter avec plus de docilité et plus de reconnoissance. Exemple de Balthasar à l'égard de Daniel. Mais que faisons-nous? Dès que la vérité nous reprend, nous la haïssons, nous nous révoltons contre elle. Exemple d'Achab à l'égard du prophète Michée. Nous ne voulons pas même l'enten-

dre de la bouche des prédicateurs, et dès qu'elle nous devient personnelle, nous la condamnons. P. 355—361.

IIe Partie. De toutes les vérités il n'en est point que nous devions plus craindre que la vérité qui nous flatte. Pourquoi? deux raisons.

1. Parce que dans l'usage du siècle, ce qui nous flatte est ordinairement ce qui nous trompe. En effet, qu'est-ce que la plupart des louanges dans le style du monde? des mensonges officieux. Cependant un homme s'enivre de ce vain encens, et se croit tout autre qu'il n'est. Voilà quelle fut la source de l'idolâtrie païenne; et à cette idolâtrie une autre a succédé jusque dans le christianisme. On ne dit plus aux grands et aux riches qu'ils sont des dieux : mais on leur dit qu'ils ne sont pas comme les autres hommes, et ils se le persuadent. On idolâtre de la même manière une femme, un ami, et on les séduit. Qu'est-ce que cet usage d'éloges des actions publiques, d'épîtres à la tête d'un livre, d'oraisons funèbres dans le lieu saint? par l'abus qu'on en fait, n'est-ce pas un débit, souvent mercenaire, de louanges excessives dont on infatue les hommes? Cependant les hommes protestent que ce qu'ils ont le plus en horreur, c'est d'être trompés. On ne veut pas l'être, mais on veut tout ce qu'il faut pour l'être. Sur cela que répondrons-nous à Dieu, lorsqu'il nous reprochera que pour avoir trop recherché les vérités flatteuses, nous n'avons trouvé que l'imposture? P. 362—368.

2. Parce que ce qui nous flatte, nous corrompt : et cela en deux manières: 1. en nous inspirant un orgueil secret, qui anéantit devant Dieu tout le mérite de ce que nous sommes; 2. en diminuant et affoiblissant en nous le zèle de notre perfection, qui, bien entretenu, vaudroit mieux pour nous que tous les avantages que nous possédons. Attachons-nous donc à ces deux importantes maximes : aimons la vérité qui nous reprend, et défions-nous de la vérité qui nous flatte. P. 368—373.

FIN DU TOME CINQUIÈME.





